

Vertraulich / Confidential
3003 Bern, den 15. November 1993

NATIONALRAT

Aussenpolitische Kommission

HAUPTPROTOKOLL der Sitzung vom 1. und 2. November 1993,
09.30 - 18.40 Uhr und 08.00 - 16.15 Uhr
in Bern, Parlamentsgebäude, Zimmer 3

- | | |
|---------------------|--|
| TAGESORDNUNG | <ol style="list-style-type: none"> 1. Die Schweiz und die europäische Integration 1.1. Orientierung über den Stand der Lage (bilaterale Verhandlungen, EWR, EG-Beitritt) 1.2. Diskussion 2. 93.064 ns Zolltarifarische Massnahmen. Bericht (s. Teilprotokoll 1) 3. Die Bedeutung der Uruguay-Runde; Anhörung <ol style="list-style-type: none"> 3.1. Aus der Sicht des BAWI; Exposé eines Vertreters des BAWI 3.2. Aus der Sicht des GATT; Exposé von alt Generaldirektor Dunkel 3.3. Aus der Sicht der Wirtschaft <ol style="list-style-type: none"> 3.3.1. Exposé von H. Leuenberger, Präsident der Schweizerischen Gesellschaft für chemische Industrie, Präsident des Vororts (ab.1.1.1994) 3.3.2. Exposé von H. Chapuis, Generalsekretär der Schweizerischen Bankiervereinigung 3.4. Aus der Sicht der Landwirtschaft; Exposé von H. Ehrler, Direktor des Schweizerischen Bauernverbandes 3.5. Aus der Sicht der Hilfswerke - Dritte Welt; Exposé von H. Gerster, Geschäftsleiter der Arbeitsgemeinschaft Swissaid/Fastenopfer/Brot für alle/Helvetas/Caritas 3.6. Diskussion (s. Teilprotokoll 2) 4. Aktuelles aus dem EDA (s. Teilprotokoll 3) 5. Aktualitäten <ol style="list-style-type: none"> 5.1. Die Lage im ehemaligen Jugoslawien (inkl. Lage in Kosovo und Problem der Rückschaffung von Asylbewerbern aus dieser Gegend) 5.2. Die Lage in Russland 5.3. Die Lage im Kaukasus (s. Teilprotokoll 3) 6. Orientierung über die Reorganisationspläne des EDA (inkl. finanzielle Planungsvorgaben) (s. Teilprotokoll 4) |
|---------------------|--|



7. 93.021 s Immobilienstiftung für internationale Organisationen (FIPOI). Neue Darlehen: Nur Teil betreffend WMO (s. Teilprotokoll 5)
8. 93.3102 Mo. Ständerat (Schüle) vom 11.3.1993. Stärkung der regionalen Zusammenarbeit über die Grenze (s. Teilprotokoll 6)
9. 93.047 s KSZE-Übereinkunft über Schlichtung und Schiedsgerichtsbarkeit. Verträge mit Polen und Ungarn (s. Teilprotokoll 7)
10. Bericht über die 2. Session der Parlamentarischen Versammlung der KSZE (s. Teilprotokoll 7)
11. 93-27 Petition betreffend die Demokratisierung in Zaire (s. Teilprotokoll 8)
12. 93.076 ns Verlängerung der Teilnahme der Schweiz an den allgemeinen Kreditvereinbarungen des Internationalen Währungsfonds (s. Teilprotokoll 9)
13. Vorbereitung der Sitzung vom 17./18. Januar 1994 (s. Teilprotokoll 10)
14. Verschiedenes (s. Teilprotokoll 10)

ORDRE DU JOUR

1. La Suisse et l'intégration européenne
Information sur l'état de la situation (négociations bilatérales, EEE ainsi que l'adhésion à la CE)
- 1.1. Discussion
- 1.2. 93.064 né Mesures tarifaires douanières. Rapport (*voir procès-verbal particulier 1*)
2. 93.064 né Mesures tarifaires douanières. Rapport (*voir procès-verbal particulier 1*)
3. La signification de l'Uruguay Round; audition:
 - 3.1. Point de vue de l'OFAEE; Exposé d'un représentant de l'OFAEE
 - 3.2. Point de vue du GATT; Exposé de M. Dunkel, ancien directeur général
 - 3.3. Point de vue de l'économie; Exposé de M. Leuenberger, président de la Société suisse des industries chimiques et président du Vorort (dès le 1er janvier 1994)
 - 3.3.1. Exposé de M. Leuenberger, président de la Société suisse des industries chimiques et président du Vorort (dès le 1er janvier 1994)
 - 3.3.2. Exposé de M. Chapuis, secrétaire général de l'Association suisse des banquiers
 - 3.4. Point de vue de l'agriculture; Exposé de M. Ehrler, directeur de l'Union suisse des paysans

- 3.5. Point de vue des œuvres d'entraide-Tiers Monde;
Exposé de M. Gerster, responsable de la Communauté de travail Swissaid/Action de carême/Pain pour le prochain/Helvetas/Caritas
- 3.6. Discussion
(voir procès-verbal particulier 2)
4. Actualités du DFAE
(voir procès-verbal particulier 3)
5. Autres actualités
- 5.1. La situation dans l'ancienne Yougoslavie, y compris la situation au Kosovo et le problème du renvoi des requérants d'asile provenant de cette région
- 5.2. La situation en Russie
- 5.3. La situation dans le Caucase
(voir procès-verbal particulier 3)
6. Information sur les projets de réorganisation du DFAE (y compris la planification financière y relative),
(voir procès-verbal particulier 4)
7. 93.021 é Fondation des immeubles des organisations internationales (FIPOI). Nouveaux prêts: seulement la partie concernant l'OMM
(voir procès-verbal particulier 5)
8. 93.3102 Mo. Conseil des Etats (Schüle). Pour un renforcement de la collaboration transfrontalière des régions
(voir procès-verbal particulier 6)
9. 93.047 é Convention relative à la conciliation et à l'arbitrage au sein de la CSCE. Traités avec la Pologne et la Hongrie
(voir procès-verbal particulier 7)
10. Rapport sur la 2ème session de l'Assemblée parlementaire de la CSCE
(voir procès-verbal particulier 7)
11. 93-27 Pétition relative à la démocratisation du Zaïre
(voir procès-verbal particulier 8)
12. 93.076 né Renouvellement de la participation de la Suisse aux Accords généraux d'emprunt du Fonds monétaire international
(voir procès-verbal particulier 9)
13. Préparation de la séance des 17/18 janvier 1994
(voir procès-verbal particulier 10)
14. Divers
(voir procès-verbal particulier 10)

TEILNEHMER**Präsident:** Rychen

Anwesende Mitglieder: Frey Claude, Aubry, Bär, Bäumlin, Berger, Caccia, Columberg, Darbellay (ersetzt Maitre), Eggly, Fischer-Hägglingen, Frey Walter (1.11.93), Grendelmeier, Haller, Moser, Mühlmann, Nabholz, Oehler, Robert (ersetzt Rebeaud), Ruffy, Segmüller, Stamm Luzi (ersetzt Loeb), Steffen, Tschopp, Vollmer, Zbinden Hans, Ziegler Jean

Entschuldigt: Loeb, Maitre, Rebeaud, Frey Walter (am 2.11.93), Moser (am 1.11.93 vormittag)

Weitere Teilnehmer:

1. (Europa)

Herr Bundesrat Cotti, Vorsteher EDA
 Herr Bundesrat Delamuraz, Vorsteher EVD
 Herr Staatssekretär Kellenberger, EDA
 Herr Botschafter Spinner, Integrationsbüro EDA/EVD

Herr Helg, Integrationsbüro EDA/EVD
 Herr Stücheli, EDA

2. (Zolltarifarische Massnahmen)

Herr Zosso, Vizedirektor BAWI, EVD
 Herr Stücheli, EDA

3. (Uruguay Round)

Verwaltung EVD:

Herr Staatssekretär Blankart, BAWI, EVD
 Herr Zosso, Vizedirektor BAWI, EVD
 Herr Minister Wasescha, BAWI, EVD
 Herr Horber, BAL, EVD

Verwaltung EDA:

Herr Botschafter Greber, EDA
 Herr Beglinger, EDA
 Herr Cart, DEH, EDA
 Herr Stücheli, EDA

Experten:

Herr Dunkel, alt Generaldirektor GATT
 Herr Leuenberger, Präsident der Schweizerischen Gesellschaft für chemische Industrie
 Herr Chapuis, Generalsekretär der Schweizerischen Bankiervereinigung
 Herr Ehrler, Direktor des Schweizerischen Bauernverbandes
 Herr Gerster, Geschäftsleiter der Arbeitsgemeinschaft Swissaid, Fastenopfer, Brot für alle, Helvetas, Caritas

4./5. (Aktualitäten)

Herr Bundesrat Cotti, Vorsteher EDA
 Herr Botschafter Von Däniken, EDA
 Herr Botschafter Rial, EDA
 Herr Welti, EDA
 Herr Rädersdorf, DEH, EDA
 Herr Scheidegger, Direktor BFF, EJPD
 Herr Stücheli, EDA

6. (Reorganisationspläne EDA)
Herr Bundesrat Cotti, Vorsteher EDA
Herr Stücheli, EDA
7. (FIPOI)
Herr Bundesrat Cotti, Vorsteher EDA
Herr Botschafter Nordmann, EDA
Herr Steiner, EDA
Herr Courvoisier, AFB, EDI, Arr. Lausanne
Herr Stücheli, EDA
8. (Motion Schüle)
Herr Bundesrat Cotti, Vorsteher EDA
Herr Botschafter Krafft, EDA
Herr Stücheli, EDA
9. (KSZE Schiedsgerichtsbarkeit)
Herr Bundesrat Cotti, Vorsteher EDA
Herr Von Castelmur, EDA
Herr Stücheli, EDA
10. (PV-KSZE)
Herr Von Castelmur, EDA
Herr Stücheli, EDA
11. (Petition Zaire)
Herr Botschafter Reimann, EDA
Herr Stücheli, EDA
12. (Kreditvereinbarungen IWF)
Herr Bundesrat Stich, Vorsteher EFD
Herr Ith, EFD
13./14. (Vorbereitung/Diverses)
Herr Stücheli, EDA

Kommissionssekretariat:

Herr Aebi, Frau Hutter, Frau Pitteloud

Protokoll:

Frau Baessler (f), Herr Andres (d, 1.11.),
Frau Deuss (d, 2.11.)

1. Die Schweiz und die europäische Integration

Präsident: Anlässlich der Herbstsession stimmte der Nationalrat mit 90 zu 52 Stimmen dem Ordnungsantrag von Herrn Nationalrat Suter zu, wonach die Debatte über die Europapolitik verschoben werden solle. Der Ständerat vertagte die Europadebatte auf die Wintersession. Obwohl der Wortlaut des Antrags Suter den Zeitpunkt der Debatte im Nationalrat nicht auf die Wintersession festlegt, wäre unsere Kommission nach der heutigen Orientierung und Diskussion für diesen Fall vorbereitet.

Im weiteren erinnere ich Sie an den Kommissionsantrag vom 13. Oktober 1993, worin der Bundesrat um Konsultation im Zusammenhang mit den bilateralen Verhandlungen mit der EG gebeten wurde. Es handelt dabei sich um die Anwendung des Art. 47bis a GVG, Abs. 5. Herr Bundesrat Cotti stimmt in einem Schreiben vom 27. Oktober 1993 diesem Antrag zu (das Schreiben wird verteilt). Der Zeitpunkt der Konsultation wird am Ende dieses Traktandums festgelegt werden.

Im übrigen hat der Bundesrat vom Bericht der Arbeitsgruppe über die Umsetzung des Art. 47 bis a GVG Kenntnis genommen und mit Schreiben vom 20. Oktober dazu Stellung genommen (das Schreiben wird verteilt).

1.1. Orientierung über den Stand der Lage (bilaterale Verhandlungen, EWR, EG-Beitritt)

M. Delamuraz, conseiller fédéral: J'aimerais d'abord constater que le président de la commission et votre serviteur, bien qu'ils rentrent d'un voyage en Extrême-Orient, n'ont pas perdu leur accent, et que par conséquent, ils peuvent valablement continuer de siéger en Suisse!

A l'occasion de cette ultime séance présidée par M. Rychen, j'aimerais dire la joie que nous avons eue de travailler avec lui, le respect que nous avons eu de sa volonté d'engager le Parlement et sa commission, notamment sous l'empire de l'article 47bis a de la LREC, et combien nous avons apprécié cette permanente volonté de dialogue entre le Parlement et le gouvernement. Puisque l'apéritif se fera probablement sans discours ce soir, je voulais exprimer notre très vive gratitude.

Aujourd'hui, entre en vigueur le traité de Maastricht. En cette occasion, le Sommet des Douze s'est réuni en séance extraordinaire en fin de semaine. Les Douze se sont fixé 4 buts dans le cadre de Maastricht:

1. Sur le plan économique, la stabilité des taux de change et la réalisation de l'union européenne monétaire selon le calendrier prévu.
2. Conduire des actions communes au nom de la CE d'une manière plus complète en Europe centrale et orientale, au Proche-Orient et en Afrique du Sud.
3. Au chapitre de la justice et des affaires intérieures, c'est le lancement d'Europol, le renforcement des politiques de drogue, de coopération judiciaire, de droit d'asile.
4. La promotion de la démocratie et de la transparence à l'intérieur de la CE.

S'agissant de l'installation des instances européennes, leur siège a été trouvé. Cela nous intéresse très directement parce que ce calendrier et cette géométrie auront des répercussions sur le calendrier des Suisses. Ainsi de la confirmation de la date du 1er janvier 1995 pour l'adhésion des 4 candidats de l'AELE à la CE. Cela signifie, si l'on tient compte des calendriers du Parlement européen, des Parlements respectifs des Douze ainsi que des Parlements et des votes populaires des 4 pays candidats, un achèvement des négociations avant mars 1994.

Deux autres aspects de ce Sommet peuvent avoir pour la Suisse une consonance de direct intérêt:

1. Des positions, - à l'exception de celle de la France -, plutôt favorables à l'accord du Gatt dans sa dernière version. L'espoir que celui-ci puisse aboutir le 15 décembre prochain se dessine.

2. La croissance et le chômage: certaines initiatives communautaires sont lancées. Rappelons qu'au mois de mars dernier, nous avions lutté pour que ce sujet, le chômage en particulier, ne soit pas traité dans un cadre strictement communautaire, mais dans le contexte plus large des pays de la CE et de l'AELE. Cela n'a pas été acquis immédiatement, mais finalement nous avons pu participer à cette conférence au printemps dernier à Luxembourg.

Nous rééditerons en Autriche la deuxième conférence européenne sur le chômage, qui aura lieu mi-décembre, pour tenter de trouver quelque coopération entre nous.

En ce qui concerne la discussion bilatérale, la balle est maintenant dans le camp de la CE. La Suisse, réagissant au début de l'année, a fait convoquer un certain nombre de comités, notamment le comité mixte CE/Suisse qui a pour tâche, grâce à la clause évolutive de l'accord de libre échange de 1972, d'élargir et d'approfondir cette collaboration.

Parallèlement, nous avons posé notre volonté de négociation bilatérale en termes clairs auprès de la CE. Nous avions aussi dit bien avant Pâques ce que nous voulions. Nous avons eu de nombreuses occasions de rappeler cela (rencontres diverses, notamment avec des chefs de gouvernements etc). Actuellement, la CE n'a pas encore répondu, - seules des notes à caractère interne ont circulé -, et nous n'avons officiellement encore obtenu aucune réponse.

La CE va maintenant tant que faire se peut se pencher sur les propositions que nous avons faites, et le Conseil des affaires générales des 8 et 9 novembre prochain devrait nous permettre de connaître une position plus précise de la CE. Ce sera alors au tour de la Suisse de se fixer. La prise de position de la CE sera remise à la commission.

A l'issue de ce conseil, nous soumettrons au Conseil fédéral, ainsi qu'à votre commission au titre de l'article 47bis à LREC, les attitudes qui surgiront dans nos deux départements.

A propos de cette procédure, il serait souhaitable de ne pas fixer trop de bottom lines de la part de la Suisse, ce qui pourrait trop réduire la marge de manœuvre lors des négociations.

Comment apprécier la situation du point de vue de la Commission et des Etats-membres de la CE?

Du point de vue de la Commission: le 14 septembre, la Commission a fait des propositions aux Etats-membres de la CE.

On peut retirer de cette note que la Commission prévoit une très grande interdépendance quant à l'application des accords qui seraient conclus, de façon que l'équilibre global des intérêts ne soit pas remis en question par le jeu de la procédure référendaire suisse. Il y a en effet une certaine globalité, une liaison des secteurs entre eux, auxquelles la CE tient fondamentalement. La Commission part de l'idée que la Suisse reprendra l'acquis communautaire dans les domaines sélectionnés, et acceptera le prix politique, institutionnel et juridique qui en découle. C'est-à-dire qu'à Bruxelles, là où des négociations ne sont somme toute que l'extension naturelle de l'accord de libre échange de 1972 et qu'il n'est pas nécessaire de mettre en place de grands organismes d'arbitrage, les choses pourraient se passer correctement, pour autant que la CE y ait intérêt. En revanche, dans d'autres domaines plus ambitieux qui iraient au-delà de l'accord de 1972 et qui seraient nouveaux, un des problèmes auxquels la Commission ne veut pas achopper est la création d'organes institutionnels d'arbitrage pour l'application de ces accords. Elle les munira sans doute de la clause selon laquelle l'appréciateur et le juge de ces accords bilatéraux est à Bruxelles. Nous verrons dans quelle mesure cet institutionnel est acceptable pour nous. Nous avons d'ailleurs manifesté clairement à la CE que nous n'accepterions pas de nous faire dévorer unilatéralement. La Commission, en tous cas comme domaine lié, verrait qu'aux accords de transport qui seraient négociés, on puisse accorder des accords de libre circulation des personnes en Europe, cependant que de notre côté nous voyons que la reconnaissance des diplômes, les droits d'origine, les certifications puissent être reconnus par la CE et par nous-mêmes. Mais nous n'avons pas encore trouvé la bonne longueur d'ondes.

Du côté des Etats-membres, les positions pour les 8 et 9 novembre ne sont pas définitivement arrêtées. Nous voyons une nouvelle fois que si certains domaines ne posent pas de problèmes aux capitales des Douze - par exemple, pour les accords de coopération, ou les accords de recherche et de développement -, d'autres domaines se révèlent plus difficiles. Il s'agit des transports, d'obstacles techniques au commerce, de marchés publics. Sur ce dernier point, il est assez vraisemblable que nous aurons affaire à assez forte partie et que l'on ne souhaitera pas nous faire de cadeaux.

Pour l'instant, les problèmes que pose la CE et les champs d'action qu'elle propose de régler sont ceux qui présentent le plus d'intérêt pour elle. Là où il y a plus grand intérêt pour la Suisse, on aura de la peine à mettre la priorité.

Notons que l'attitude de chacun des Douze est en général positive. La CE n'est pas du tout hostile à notre égard. Elle n'entend pas prendre de mesures punitives contre la Suisse, mais elle ne veut pas lui reconnaître a priori des avantages réservés aux membres de l'EEE. Nous jugeons qu'elle va trop loin dans certaines de ses exigences, et que manifestement, elle trouverait des intérêts dans certains domaines. Pour l'en convaincre il faut être fort. Heureusement, le potentiel positif qui est le nôtre auprès des capitales des Douze nous aide. Il ne faut pas être naïfs et succomber à l'illusion de la bonne entente individuelle. C'est au moment du laminoir de Bruxelles, en plenum, du mandat à la Commission, que les positions se durcissent. C'est pourquoi il ne faut pas prendre

les résultats de bons contacts personnels comme une promesse de succès. Le seul temps qu'a mis la CE à nous répondre en est la preuve.

Bundesrat Cotti: Die zentralen Fragen, die unsere nahe Zukunft beeinflussen werden, liegen bei den bilateralen Verhandlungen. Der Bundesrat hat sie mehrfach als die zentrale Priorität seiner Politik bezeichnet. Jede Beurteilung der Lage, die darüber hinausgeht, muss in Betracht ziehen, dass der Ausgang der bilateralen Verhandlungen von grosser Bedeutung ist, ungeachtet dessen, welche auch immer die Zukunft unserer europäischen Beziehung sein wird. Deshalb müssen die höchsten Anstrengungen unternommen werden, um die bilateralen Verhandlungen zu einem möglichst erfolgreichen Ergebnis zu führen. Wir dürfen uns dennoch in der eigenen Sicht nicht bloss auf das Bilaterale beschränken.

Das Umfeld, in welchem wir die bilateralen Verhandlungen führen werden, ist dadurch gekennzeichnet, dass viele bisher scheinbar feste Elemente nun wieder zur Diskussion gestellt werden. In bezug auf die zukünftige Gestaltung der EG und Europas überhaupt war die Lage noch nie so offen wie heute. Ein erster Punkt ist das Platzen des Europäischen Währungssystems (EWS) am vergangenen 1. und 2. August, nachdem es sich jahrzehntelang grösstenteils bewährt hatte. Einige wichtige Länder waren in der Tat bereits vor dem 1. August abgesprungen. Das EWS ist unter dem Druck der Rezession Opfer der auseinandergehenden wirtschaftlichen Interessen der betroffenen Länder geworden. Die Wirtschaftslage der einzelnen Länder konnte nicht genügend harmonisiert werden. Die EG hat aber noch vor kurzem, anlässlich des letzten Gipfeltreffens, die Währungsunion als eines der Hauptziele der Maastrichter Verträge bekräftigt. Gleichsam als Zeichen dieses politischen Willens hat die EG den Sitz des künftigen Währungsinstitutes definitiv festgelegt. Dabei darf sich heute jeder die Frage stellen, ob die Zeit ausreichen wird, um die umfassende Währungsunion zu verwirklichen, im Moment, da das viel weniger ambitionierte EWS geplatzt ist. Es stellt sich ebenfalls die Frage, wie die Position von Herrn Major zu beurteilen ist, der den Zeitrahmen ausdrücklich als unrealistisch bezeichnet.

Obwohl im Folgenden noch weitere Schwierigkeiten anzuführen sind, sei hier vorweggenommen, dass die EG trotz allem zu einem entscheidenden Bezugspunkt im heutigen Europa geworden ist. Die Öffnung der Horizonte ergibt sich zum Teil aus Fakten der neuesten Vergangenheit. So der Entscheid des

Bundesverfassungsgerichtes, der vor einem Monat in Karlsruhe gefällt worden ist. Der Entscheid ist sehr vielschichtig. Auf den Punkt gebracht besagt er, dass den Nationalstaaten und besonders den nationalen Parlamenten die grösste Bedeutung bei der Entwicklung der Union zukommen muss. Somit wird die Rolle der Nationalstaaten innerhalb der EG deutlich bekräftigt.

Als drittes Element kommt die Frage der Beitrittsverhandlungen zwischen den Efta-Ländern und der EG hinzu. Über den Stand der Verhandlungen zu diskutieren, wäre müsig. Niemand ist in der Lage, irgendwelche Prognosen zu machen. Am Gipfeltreffen der letzten Woche haben die Staats- und Regierungschefs einstimmig beschlossen, die Aufnahme in die EG programmgemäß auf den 1. Januar 1995 zu vollziehen. Dementsprechend müssten die Verhandlungen Ende März 1994 abgeschlossen sein. Wie weit diese

Absichtserklärungen als realistisch betrachtet werden können, möchte ich dahingestellt lassen. Eine Verschiebung dieser Fristen scheint denkbar zu sein. Für die Abstimmungen in den vier betreffenden Staaten dürfte m.E. eher das Jahr 95 in Frage kommen.

Noch viel mehr als um die Verhandlungen geht es aber um die grundlegende Diskussion der institutionellen Funktionen der EG. Es ist seit langem vorgesehen, diese Fragen anlässlich eines Gipfeltreffens anfangs 1996 zu erörtern. Die Aussicht auf eine kurzfristige Erhöhung der Zahl der Mitglieder, insbesondere kleiner Mitglieder, hat diesen Prozess nun beschleunigt. Obwohl das Gipfeltreffen der letzten Woche das Thema gemieden hat, wird es beim nächsten Treffen aufgenommen werden müssen. Die internen Funktionen der EG werden in den nächsten Monaten das beherrschende Thema sein. Das mögliche Inkrafttreten des EWR auf den 1. Januar 1995 wird auch gewisse neue Aspekte im Funktionieren der EG bedingen, schon aufgrund bestehender, teilweise geeinter Institutionen. Zudem liegen die Beitrittsgesuche der ersten Anwärter aus Zentraleuropa bereits auf dem Tisch. Dies lässt in der EG die Frage auftreten, wie weit die Vergrösserung in den nächsten Jahren über die Grenzen Westeuropas gehen soll. Bisher waren nur Länder zur Diskussion gestanden, die seit jeher in den wesentlichen politischen und wirtschaftlichen Fragen gleichgesinnt waren.

Ferner begibt sich die EG nach dem letzten Gipfeltreffen nun konkret auf den Boden eines Experimentes in der gemeinsamen Aussenpolitik, die zunächst eine Reihe von Sachgebieten umfassen soll.

Schliesslich ist in Betracht zu ziehen, dass in absehbarer Zeit persönliche Wechsel in einzelnen EG-Staaten vorgesehen sind. Sogar die Spalte der EG-Kommission wird nun nach zehnjähriger Führung wechseln. Jede Beurteilung der strategischen Fragen betreffend die Beziehungen der Schweiz zur EG muss berücksichtigen, dass die EG selber die Voraussetzungen ihrer zukünftigen Entwicklung einer eingehenden Prüfung bis auf die Grundfesten der Gemeinschaft unterziehen wird. Diese Diskussion wird für die Gestaltung der EG von wesentlicher Bedeutung sein. Zum Abschluss dieser allgemeinen Lagebeurteilung möchte ich einen Kommentar aus Brüssel zitieren: "Überschwenglich wurde das Inkrafttreten der Union nicht gefeiert. Und wohl hatte es auch keinen grossen Grund dazu, Einigkeit an den Tag zu legen, wenn fundamental verschiedene Vorstellungen über das zukünftige Europa klar zum Ausdruck kamen. Es genügte, den Pressekonferenzen zum Beispiel von Bundeskanzler Kohl auf der einen Seite und Premierminister Major auf der anderen Seite zuzuhören." Dem muss ich nun jedoch eine Erfahrung entgegenhalten, die ich bei jedem Treffen im Ausland mache, wohlverstanden auch in den Ländern, die nicht Mitglied der EG sind: Die EG wird, heute eher noch mehr als früher, als eigentlicher Stabilitätsanker für das ganze Europa betrachtet. Trotz aller Meinungsverschiedenheiten bleibt die EG und ihre Politik der entscheidende Bezugspunkt. Was auch immer in Europa geschehen mag, der EG wird grösste Bedeutung zukommen. Dies vor allem in bezug auf die Sicherheitsfrage, insbesondere auf die Beziehungen der verschiedenen Strukturen, die sich in Europa mit Sicherheit befassen (Europarat, NATO, KSZE, EG). Diese Feststellungen sah ich kürzlich wiederum bestätigt, anlässlich meiner Kontakte in Rumänien, Bulgarien und Ungarn.

In diesem Rahmen wird die Schweiz ihre zukünftigen Beziehungen zur EG gestalten müssen, abgesehen von ihren bilateralen Beziehungen. In diesem Rahmen wird die Schweiz im gegebenen Moment die Frage einer zweiten EWR-Abstimmung prüfen müssen. Zweifellos wird die Haltung der vier übrigen Efta-Länder für uns von grosser Bedeutung sein. Weniger relevant ist es, ob alle oder einzelne dieser Staaten den EWR definitiv verlassen werden oder nicht. Die Aktualität des EWR würde in einem solchen Fall wieder zunehmen. Unter diesem Aspekt wird auch die langfristige Beteiligung der Schweiz an der EG zu beurteilen sein. Obwohl es eine Selbstverständlichkeit ist, möchte ich nochmals betonen, dass diejenigen Staaten die Entwicklung der EG beeinflussen werden, die in den Momenten der letzten Entscheidfindung Mitglied der EG sind.

Zum Antrag Moser (s. Anhang): Die genannten Veröffentlichungen haben sehr viel Ärger im EDA und im Bundesrat verursacht. Der aussenpolitische Bericht sollte noch im Verlauf dieses Monats vom Bundesrat verabschiedet werden können. Über den Inhalt des Berichtes, über die Wahrheiten und die Unwahrheiten in der Presse werde ich heute nichts sagen. Ich habe versucht, Ihnen den Rahmen zu geben. In wenigen Wochen werden Sie die Gelegenheit haben, den aussenpolitischen Bericht zu diskutieren. Dabei stellt die Europafrage nur einen Teil der umfassenden Strategie dar, den der Bericht für die Aussenbeziehungen der Schweiz entwirft.

Zurück zu den bilateralen Verhandlungen, die jetzt unsere ganze Aufmerksamkeit auf sich ziehen. Der Bundesrat kämpft dafür, dass uns nicht allzu grosse formelle Links zwischen den Verhandlungspaketen aufgezwungen werden. Ich setze mich seit Monaten persönlich für dieses zentrale Anliegen ein, kürzlich zusammen mit Herrn Delamuraz in Brüssel. Der ganze Bundesrat muss in seinen Beziehungen grosses Gewicht auf dieses Element legen. Sobald jedoch verschiedene, voneinander unabhängige Verhandlungen geführt werden, kann niemand daran gehindert werden, materielle oder politische Links herzustellen, auch wenn anfänglich keine formellen rechtlichen Links bestehen. Dennoch müssen wir uns aus psychologischen Gründen mit aller Kraft für letzteres einsetzen. Letzten Endes wird es aber auch eine Aufgabe der Schweiz sein, festzustellen, ob sich die Ergebnisse auf der Waage sehen lassen. Nur die Beurteilung der gesamten Bilanz wird es beiden Parteien schliesslich gestatten, zuzustimmen oder nicht. Gerne würde ich Ihre Meinungen zu diesen Fragen hören.

Mühlemann: Ich bin beeindruckt, mit welcher realistischer Grundhaltung beide Bundesräte an diese schwierige Frage herangegangen sind. Es wäre gut, wenn wir in der gleichen realistischen Haltung bei dem bleiben könnten, was wir als Schweizer in der schwierigen Ausgangssituation heute tun können. Die aussenpolitische Wahrheit findet nicht in Bern statt, sondern in Brüssel, oder vielleicht auch in Moskau. Wir vergessen immer wieder, dass wir zwar diskutieren und verhandeln können, dass wir es aber mit Partnern tun müssen. Anlässlich der letzten Session des EG-Parlamentes hatte ich die Gelegenheit, Gespräche mit Parlamentariern und Verwaltungsmitgliedern zu führen. Man ist in bezug auf die Schweiz ernüchtert und bezweifelt, dass unser Land vor dem Jahr 2000 einem EG-Vollbeitritt oder einem zweiten EWR zustimmen

werde. Die Schweiz sei aber wirtschaftlich und verkehrstechnisch derart bedeutend, dass ein Weg gefunden werden müsse, um technische Vereinbarungen zu treffen, mit dem Ziel, das Leben in Europa zu erleichtern. Bei den technischen Vereinbarungen wird es sich um bilaterale Kooperationsverträge handeln. Dieses Ziel steht in den Ausführungen der beiden Bundesräte im Vordergrund. Herr Delors, der am Ende seiner europapolitischen Karriere steht, ist nun zur Anfangsposition von 1985 zurückgekehrt und legt das Schwergewicht wieder auf den Binnenmarkt. Die Währungsunion müsse dann als Ergänzung hinzukommen, wobei offen bleibt, ob der Übergang mit dem Zwischenschritt einer Doppelwährung vollzogen werden solle. Dies relativiert das ehrgeizige Ziel, das noch bis vor kurzem gegolten hat. Bemerkenswert sind die bescheidenen Aussagen zum Problem des Maastricht-Vertrages, dessen ambitionierte Ziele anlässlich des letzten Gipfels auf einige zentrale Fragen reduziert worden sind. Es wird wenig über die Außen- und die Sicherheitspolitik gesagt.

Ich bin davon überzeugt, dass wir keinen anderen Weg gehen können, als den, den die beiden Bundesräte nun vorgestellt haben. Erste Priorität haben die bilateralen Gespräche. Wir hoffen, dass die EG am 8./9. November bereit sein wird, die Verhandlungen aufzunehmen. Ich habe Verständnis dafür, dass die EG ein Gesamtpaket anstrebt. Wir haben ebenfalls alles Interesse daran, dass gesamthaft verhandelt wird, damit z.B. die Ursprungsregeln im Freihandelsbereich bald zur Anwendung gelangen oder damit wir bei den Forschungsvorhaben am Programm 94 Anteil haben können. Ich bitte Sie nur darum, unseren wichtigsten Trumpf, die NEAT, nicht vorzeitig auszuspielen, sondern in der Hand zu behalten und klar zu sagen, dass wir je nach dem Verhandlungsergebnis in diesem Punkt mitziehen werden oder nicht. Man darf daher keine Sonderpakete verabschieden, bevor das Ganze vorliegt.

Interessant ist die Entwicklung im EWR-Bereich. Niemand in Europa kann sagen, ob am 1. Januar 1995 der EWR in Kraft ist, oder in welcher Form, als Rumpfgebilde oder mit Erweiterungen. Trotzdem muss klar sein, dass wir für solche Lösungen offen bleiben. Es könnte sein, dass ein neuer EWR-Vertrag ähnlich aussehen würde wie unser Kooperationsvertrag.

Auch ist m.E. der EG-Vollbeitritt nicht von vornherein abzuschreiben, da die Sicherheitsfrage damit verbunden sein wird. Wer die Putschsituation in Moskau analysiert, stellt fest, dass eine Katastrophe nur haarscharf verhindert worden ist. Nach wie vor herrscht eine aussergewöhnliche Labilität. Die EG scheint gegenwärtig der stabilste Faktor in Europa zu sein. Daher sind auch hier die Türen offen zu lassen. Zeitliche Limiten dürfen aber keine gesetzt werden.

Heute müssen wir weniger von der Integration Europas als von der Integration der Schweiz reden. Bundesrat, Parlament und Verwaltung müssen gemeinsam versuchen, dieses erste, bescheidene Ziel anzugehen und die anderen Möglichkeiten nicht von vornherein zu versperren. Wir dürfen unsere Handlungsfreiheit nicht mit zeitlichen Auflagen einengen. Auch müssen wir alles tun, um die Verwirrung, die durch verschiedene Medienereignisse beim Volk ausgelöst worden ist, durch eine gemeinsame, einheitliche Haltung herabzumindern. Hier spielt unsere Kommission eine bedeutsame Rolle. Sie kann dazu beitragen, ein Klima des Vertrauens zu schaffen.

M. Tschopp: M. le conseiller fédéral Cotti a fait état d'un certain "degré d'ouverture" à Bruxelles. Il a quelques inquiétudes quant à la Suisse, puisque Bruxelles et les Etats-membres sont très occupés à leurs affaires, marginalement par l'accueil des ex "cousins" de l'AELE, et très peu par le sort de la Suisse.

A partir de cette analyse, j'ai essentiellement le souci suivant, qui est de politique intérieure: nous ne devrions pas finir par faire de cette tentative bilatérale une espèce de religion, qui suscite trop de faux espoirs dans notre population. La Police aurait eu plaisir à m'entendre: ce bilatéralisme sera plus mauvais que l'EEE, probablement pour nous avant tout. Le papier du 13 septembre 1993 qui a circulé montre bien qu'au sein de la Commission, on ne pèche par excès de nuances à l'égard de la Suisse. On est même très méfiants, M. Delamuraz a abordé cela à propos du référendum.

Nous sommes donc dans une situation difficile. Je répondrai à M. Frey Walter que si j'obéissais à mon coeur et non à ma tête, j'aurais tendance à prôner un non patriotique, tellement je suis persuadé que le bilatéralisme continuera à nous entraîner dans une situation indigne. On peut faire venir M. Kohl tant qu'on veut: ces derniers mois, il est venu deux fois pour nous prêcher la bonne parole. Cela me gêne. J'aime bien savoir que j'ai un grand frère, mais j'aimerais savoir ce que cela me coûte. Les ascenseurs sont là pour être renvoyés. Je ne pense pas que M. Kohl fasse cela par souci de l'avenir de notre pays. Au fond, on nous dit maintenant qu'on va tenter d'arracher quelque chose d'acceptable au nom du bilatéralisme, mais on sait évidemment que ce sera difficile, puisque nous ne pouvons pas avoir mieux que l'EEE. On nous dit aussi qu'il faudra faire un nouvel état des lieux dans un an. Et si ce bilan est négatif, que fera le Conseil fédéral? Puisqu'il prépare le rapport sur la politique extérieure de la Suisse, il faudrait peut-être commencer à dessiner quelques scénarios, sans attendre de tomber sous le choc au bout d'une année.

Où choisirons-nous la solution solitaire? Cette solution n'est envisageable que si nous interrogeons encore une fois le peuple pour lui poser précisément la question: qu'est-ce que vous avez voulu dire en refusant l'EEE? Est-ce l'EEE qui n'allait pas, le volet matériel ou le volet institutionnel, ou, comme le disent les adversaires de l'ouverture, avez-vous demandé au gouvernement et au Parlement de chercher une voie solitaire? Tant que cette question n'aura pas eu de réponse claire, nous aurons du mal à mener une politique intérieure et extérieure cohérente, et peu de crédibilité auprès de la CE pour façonner nos relations futures avec elle.

Frau Haller: Was mich an der bundesrätlichen Stellungnahme besonders freut, ist das Gewicht, das in der Beurteilung der Entwicklung der EG im gesamteuropäischen Rahmen beigemessen wird. Daraus schliesse ich, dass es für den Bundesrat ausserordentlich wichtig ist, die gegenseitigen Verknüpfungen in Betracht zu ziehen zwischen den Entwicklungen innerhalb der EG und den Entwicklungen in der Schweiz, innerhalb der Behörden, vor allem aber in der öffentlichen Diskussion. Wir kommen in der Europafrage nur weiter, wenn die Entwicklung der EG, in ihren positiven, ihren negativen und ihren

differenzierten Erscheinungsformen, in der schweizerischen Öffentlichkeit zu einem Thema wird. Ich stelle fest, dass die psychologischen Kategorien auch in der Politik Geltung haben. Es scheint, dass ein nicht geringer Teil der schweizerischen Bevölkerung Angst hat vor Europa. Eine Angst kann nur überwinden, wer sich mit ihr befasst. Die Auseinandersetzung in der Schweiz muss so weit kommen, dass Neugierde erwacht. Nicht eine Neugierde, die bloss danach fragt, ob es nun gefährlich oder weniger gefährlich werde, sondern eine Neugierde, die allmählich zur Lust führt, nicht mehr bloss zuzuschauen, sondern mitzuhelpen. Damit spreche ich mich nicht dazu aus, ob der Weg über den EWR oder sogar direkt in die EG führen soll. Die aussenpolitische Wahrheit findet tatsächlich nicht in Bern statt. Es hängt nicht von der Schweiz ab, ob der Zwischenschritt des EWR getan wird oder nicht.

Wenn die schweizerische Öffentlichkeit die Auseinandersetzung mit der EG versäumt, mit einer Entwicklung, die zu föderalistischen Strukturen führen könnte, dann ist die Schweiz in ihrer Existenz gefährdet. Mit dieser Aussage verpflichte ich nur mich. Ich bin jedoch davon überzeugt, dass sehr viel davon abhängt. Es ist vergleichbar mit der Auseinandersetzung der Kantone mit dem Bund im letzten Jahrhundert. Kann sich heute die Schweiz nicht mit der Frage der verschiedenen Einheiten befassen, wird langfristig auch die innere Kraft fehlen, um als Einheit weiterzubestehen. Das ist keine Drohung, sondern ein Gedanke.

Die Auseinandersetzung mit der Entwicklung der EG ist für uns aber auch als Aussenstehende wichtig. Wir greifen damit auf eine gute alte Tradition zurück, nämlich eine Aussenpolitik zu haben und zu wollen. Wir dürfen uns nicht nur aus dem Innern definieren, sondern auch dadurch, dass man auf der Welt jemand ist, mit Stolz, und dass wir bereit sind mitzumachen.

Daraus leite ich drei Schlüsse, drei Forderungen ab: Ich verlange vom Bundesrat eine absolute Ehrlichkeit in der Darstellung dessen, was bilateral passiert. Der Bundesrat trägt die Verantwortung für die langfristige, umsichtige Führung der Geschicke unseres Landes. Er hat somit die verfassungsmässige und moralische Pflicht, beim ersten Anzeichen eines Beweises dafür, dass ein Volksentscheid falsch war, alle Elemente auf den Tisch zu legen, selbst wenn ihm weiteste Kreise den Vorwurf machen würden, er sei antideokratisch. Diese Pflicht obliegt ebensosehr dem Parlament. Das Volk muss nicht immer und unbedingt vor der Erkenntnis geschützt werden, es habe möglicherweise einen Fehlentscheid getroffen. Ich bitte den Bundesrat, diese Pflicht ernst zu nehmen.

Zweitens möchte ich den Bundesrat und auch unsere Kommission ermuntern, die Aussenpolitik der Schweiz anhand der Europapolitik in der Öffentlichkeit zum Thema zu machen, zu demonstrieren, dass die Aussenpolitik etwas notwendiges und etwas gutes ist.

Schliesslich wünsche ich, dass diese Demonstration bereits bei der Abstimmung über die Blauhelme einsetzt. Diese Abstimmung ist nicht nur die erste Gelegenheit, wieder über die Aussenpolitik der Schweiz zu reden und das Bewusstsein für aussenpolitische Verantwortung und Einflussnahme zu schärfen, sie ist auch für die Entwicklung des Verhältnisses der Schweiz zu Europa von entscheidender Bedeutung.

Frau Bär: Ein klärendes Wort von Seiten des Bundesrates zum Thema "Europa: wie weiter?" wäre heute äusserst dringlich gewesen. Die Analyse des Bundesrates über den gegenwärtigen Schwebezustand in der EG hat mich durchaus befriedigt. Dass darin auch Hoffnung Platz hat, ist eine Meinung, die ich teile. Ich habe aber kein Verständnis dafür, dass Sie nicht zu den Veröffentlichungen der Medien Stellung nehmen wollen. Als Mitglied der aussenpolitischen Kommission, die in diesen Fragen ebenfalls Verantwortung zu tragen hat, hätte ich erwartet, dass uns die Anhänge zum Strategiepapier der EG-Kommission spätestens nach der Veröffentlichung im "Cash" nachgeliefert worden wären, da sie im vertraulichen Papier vom 22. September nicht enthalten waren.

Unsere innenpolitische Aussenpolitik war in den letzten Wochen nicht gut. Die Verwirrung ist total. Es fehlt eine einheitliche Sprachregelung. Ich erhielt den Eindruck, dass derjenige Bundesrat, der gerade im Ausland ist, auch gleich die Prioritäten in den 16 Verhandlungspunkten setzt. So habe ich heute erwartet, dass der Bundesrat uns die Marschrichtung des aussenpolitischen Berichtes darlegt. Wird darin nun die Antwort auf den Expertenbericht über die Neutralität gegeben? In der Presseberichterstattung über eine Veranstaltung in der Schweiz werden Aussagen von EG-Beamten wiedergegeben, wonach die Neutralität in der heutigen Welt keinen Platz mehr habe und wir kein Beitrittsgesuch zu stellen brauchten, wenn wir dies nicht einsähen.

Es gilt offenbar immer noch die Doktrin, gemäss welcher alle Optionen offenstehen. Ist das wirklich noch haltbar? Müsste der Bundesrat nicht den Mut haben, die bilateralen Verhandlungen auf einige wenige, essentielle Punkte zu beschränken, wenn er den EG-Beitritt tatsächlich in absehbarer Zeit verwirklichen will? Wir haben immer den Standpunkt vertreten, dass man das Beitrittsgesuch nicht aufs Eis legen solle, sondern von der EG verlangen solle, den Acquis zu veröffentlichen. Behält man die Beitrittsverhandlungen im Auge, kann eine Palette von 16 bilateralen Verhandlungswünschen dieses Ziel stark in Frage stellen, besonders wenn keine Prioritäten gesetzt werden. Ich bitte Sie daher, diese Fragen im Rahmen unserer Kommission heute zu klären. Wir müssen als aussenpolitische Kommission mehr wissen, als das, was uns die Ringier-Medien beibringen, wenn wir dazu beitragen sollen, in der Bevölkerung Vertrauen zu schaffen und Aufklärungsarbeit zu leisten. Darauf haben wir einen Anspruch.

Frau Nabholz: In den Exposés der beiden Bundesräte habe ich ein Element vermisst. Auf der einen Seite wurden die Rahmenbedingungen für die zukünftigen Verhandlungen und Entscheide abgesteckt. Andererseits fehlt eine Beurteilung des politischen Stellenwertes der Schweiz im europäischen Diskurs, insbesondere nach dem EWR-Nein und im Hinblick auf den "Bilateralismus", den wir nun notgedrungen beschreiten müssen. Es ist einmal das Wort gefallen von der "schleichenden politischen Marginalisierung" der Schweiz. Wie steht es damit? Herr Bundesrat Cotti hat im Zusammenhang mit den bekannt gewordenen Meinungsäußerungen der EG-Kommission angedeutet, dass mit den bilateralen Verhandlungen auch institutionelle Probleme für die Schweiz verbunden sind. Das wird in unserem Land noch nicht diskutiert. Gewisse Vorstellungen machen mir in

diesem Zusammenhang Sorgen, sei das die Rechtsprechung, die Weiterentwicklung allfälliger Abkommen oder die Möglichkeit der Schweiz, überhaupt noch mitzureden. Ich habe den Eindruck gewonnen, dass wir in diesem Bereich wesentlich schlechter dastehen, als wenn wir dem EWR zugestimmt hätten. Da ein Teil der EG-Gegnerschaft mit Schlagworten wie "fremde Richter" oder "Autonomie- und Souveränitätsverlust" die Schlacht erfolgreich geschlagen hat, scheint mir das ein hochsensibler Punkt zu sein. Eine Politik der frühzeitigen Information ist daher dringend angebracht. Wäre man überhaupt bereit, im Zusammenhang mit bilateralen Abkommen solche "Kröten" zu schlucken? Wie werden jetzt, im Hinblick auch auf unsere Interessenlage, die Beziehungen zu den einzelnen EG-Mitgliedstaaten gepflegt? Es ist bekannt, dass die EG die Haltung vertritt, wonach ein Interessenausgleich stattzufinden habe. Im Vorfeld des 6. Dezember 1992 hat man immer gesagt, dass Verhandlungen im Falle eines Alleingangs um einiges härter würden. Das bewahrheitet sich nun. Wir brauchen aber dennoch in irgendeiner Weise Verbündete, auch unter den EG-Mitgliedstaaten. Wir müssen aus den Fehlern lernen, die im Vorfeld der EWR-Abstimmung begangen worden sind. So wurde die Bevölkerung recht spät mit den Inhalten und der Bedeutung des EWR und der Europafrage konfrontiert. Zu spät wurde den Leuten bewusst, dass Aussenpolitik und vor allem Europapolitik in den nächsten Jahren das zentrale Element der Innenpolitik sein würde. Wie lautet nun das Konzept der permanenten Information des Bundesrates?

M. Frey Claude: Je retiens une chose : actuellement, il faudrait être plus que jamais unis à l'interne. Il faudrait que le partis gouvernementaux s'entendent sur le minimum minimorum de consensus en politique extérieure.

Pour le reste, que ce soit dans l'opinion publique ou dans la presse, on tourne en rond. Les interventions précédentes le prouvent de nouveau. Vous, Messieurs les conseillers fédéraux, pouvez nous faire cesser de tourner en rond grâce au rapport sur la politique extérieure. Mais à une condition: il faudra que dans ce rapport, on aie véritablement la définition de la politique extérieure. Quels objectifs pour la Suisse est-elle appelée à servir?

J'entends M. Tschopp suggérer de dresser un bilan dans un an. Il a avec lui une grande partie de la presse qui parle du bilatéral comme d'une impasse dont il faudra sortir rapidement. Il faut arrêter! On ne sait pas si l'EEE sera en vigueur en 1995. Peut-on s'imaginer que dans les 12 prochains mois, on aura des résultats satisfaisants à nos négociations? Certes non, car on a bien dit que ce sera lourd. Si à chaque revers possible, alors que tout sera traité cas par cas, la presse fait de la "Schadenfreude", on n'est pas sortis de l'auberge! Mais, si je veux bien admettre une responsabilité importante du Parlement et de la presse, la responsabilité première incombe au Conseil fédéral, après la publication du rapport. Ce rapport devra nous dire clairement: ou bien l'objectif c'est l'adhésion, et dans ce cas, on croit à l'Europe telle qu'elle existe ou telle qu'elle est projetée. Mais telle qu'elle est projetée, c'est Maastricht. A ce moment, dans le rapport, il devra y avoir une analyse serrée des conséquences pour la Suisse de l'union politique. Même si la politique de sécurité

n'est pas immédiate, même si la politique monétaire non plus, il n'en reste pas moins que la perspective, c'est Maastricht. Personnellement, je ne crois pas à Maastricht. C'est pourquoi je ne peux pas admettre l'idée d'adhérer. Je souhaite une ouverture, que la Suisse puisse mieux s'intégrer à l'Europe, mais tant que ses objectifs sont définis par Maastricht, je refuse l'adhésion.

Il faudra que le Conseil fédéral nous apporte des précisions quant aux conséquences de Maastricht pour la politique de sécurité de la Suisse, surtout à long terme, et ce que cela signifie pour sa politique de neutralité. Parce que si tout le débat consiste à dire que le bilatéral ne nous amènera rien, j'aimerais savoir ce que Maastricht nous amènera.

On discute trop souvent d'une vague intention généreuse, mais qui reste très vague: c'est l'adhésion. A quoi? Je ne le sais pas. Je veux savoir le menu, les plats qui le composent.

J'attends le rapport de novembre pour savoir ce que signifie l'adhésion. On cessera de tourner en rond seulement dans ces conditions. En effet, toute volonté d'accélérer les cours ne pourra que provoquer de nouveaux blocages. Mme Haller avait raison de dire que le vote sur les casques bleus - je suis contre, sauf les bérrets bleus - sera important pour la Suisse. Mais ce sera au service d'une politique que je ne peux pas partager non plus. Malgré le débat sur les casques bleus, la politique de neutralité n'a pas fait l'objet d'un rapport du Conseil fédéral. Nous n'avons que le rapport Krafft.

J'attends donc ce rapport sur la politique extérieure de la Suisse, qui conditionnera toute notre politique extérieure pour bien au-delà de l'an 2000.

Frey Walter: Ich sehe die Dinge in einigen Aspekten sehr ähnlich, wie sie in der Lageanalyse des Bundesrates dargestellt worden sind, nur in der Gewichtung manchmal etwas anders, so z.B. was die Feststellung betrifft, in der EG sei alles im Fluss.

Am 6. Dezember 1992 haben das Schweizervolk mit knapper Mehrheit und die Stände mit grosser Mehrheit nein zum EWR und damit zur Integrationspolitik der Schweiz gesagt. Man geht wohl nicht fehl in der Annahme, dass das Element eines indirekten Anschlusses an die EG "Modell Maastricht" sehr viele der Bürgerinnen und Bürger, die nein gesagt haben, in ihrer Überzeugung gestärkt haben. Es wäre weise vom Bundesrat, einen Volksentscheid nicht nur verbal, sondern auch mental zur Kenntnis zu nehmen und zu sagen, dass das Schweizervolk eine solche Integration nicht will. Was es will, ist eine weitgehende Zusammenarbeit mit Europa. Es will weltoffen sein. Daher auch meine Mühe mit der Bezeichnung "Integrationsbüro". Besser würde die Stelle "Büro für Zusammenarbeit mit Europa" genannt. Das ist ja auch alles, was uns heute nach dem ERW-Nein noch übrig bleibt, wenn wir wirklich dem Volkswillen folgen und die direkte Demokratie nicht in Frage stellen wollen. Die Zusammenarbeit muss möglichst zum Nutzen der Schweiz sein, wohl anerkennend, dass wir es mit sehr gewichtigen Verhandlungspartnern zu tun haben. Jetzt schon voraussagen zu wollen, dass bilaterale Verhandlungen zum Scheitern verurteilt sind, ist kreditschädigend für die Schweiz und insbesondere für unsere Unterhändler. Das gleiche gilt, wenn jetzt schon Untersuchungen in Auftrag gegeben werden, die prüfen sollen,

wieviel das Nein zum EWR gekostet habe. Kein seriöses Universitätsinstitut dürfte einen solchen Auftrag überhaupt annehmen, da die Fragestellung nicht wissenschaftlich klarbar ist. Solche Dinge erschweren unsere Position beträchtlich. Wir sitzen in einem Glashaus. Unsere Verhandlungspartner sehen doch, dass wir uns in einem Zustand von "totaler Verwirrung" befinden. Sie merken, dass die verschiedenen Kräfte in unserem Land nicht mehr am gleichen Stricke ziehen, dass es Leute gibt, die möchten, dass die bilateralen Verhandlungen nicht vom Flecke kommen. So geht es nicht. In diesem Sinne hat Claude Frey recht: wir brauchen wieder eine kohärente Politik. Der Bundesrat sollte uns helfen, diese zu formulieren. Es wird jedoch schwierig sein, im aussenpolitischen Bericht abschliessende Antworten auf diese Fragen zu finden, wenn Bundesrat Cotti in seiner Analyse zum Schluss kommt, dass alles im Fluss sei. Verbindliche Aussagen sind auf dieser Grundlage kaum möglich, ohne dabei diplomatisch ins Fettnäpfchen zu treten. Was m.E. nach dem Volksentscheid vom vergangenen 6. Dezember jedoch klar ist, ist dass das Volk keine Integration in eine EG "Modell Maastricht" will. Wir können vernünftig keinen anderen Weg gehen, als den einer möglichst guten Zusammenarbeit für die nächsten Jahre, während derer wir sehen werden, was sich alles ändert. Diese Haltung wird uns wieder eine gewisse Richtung in der Politik geben. Alles andere führt zu Grabenkämpfen. Die aussenpolitische Kommission ist nicht der beste Barometer für die Stimmung im Volk. Sie ist nicht vom Volk zusammengesetzt worden. Ich warne den Bundesrat deshalb davor, sich hier im Kreisel drehen zu lassen. Ein anderes Ziel als die Zusammenarbeit und eine kontinuierliche Lagebeurteilung kann heute nicht formuliert werden. Wir müssen Prioritäten setzen und nicht ganze Abkommensbündel machen wollen. Das Transitabkommen beispielsweise ist ja bereits unterschrieben. Das ist doch gewiss eine andere Verhandlungskategorie als etwa die Ursprungsregeln, die uns primär am Herzen liegen.

Fischer-Hägglingen: Ich hatte geglaubt, dass wir einen gewissen Konsens nach der Botschaft des Bundesrates über das Folgeprogramm nach der Ablehnung des EWR-Abkommens finden könnten, so wie wir sie in der Aprilsession diskutiert hatten. Ich stelle nun aber fest, dass die Diskussionen im Vorfeld von Genf und die Medienkampagnen danach wieder eine grosse Verunsicherung bewirkt haben. Aussenpolitik kann man in diesem Land nur betreiben, wenn ein gewisser Grundkonsens in der Bevölkerung vorhanden ist. Das war die Stärke der schweizerischen Aussenpolitik in der Vergangenheit. Heute ist dies nicht mehr der Fall. Es wird für den Bundesrat und für das Parlament sehr schwierig sein, hier einen Weg zu finden. Vertrauen können wir aber nur wieder schaffen, wenn wir den Weg weiter verfolgen, den der Bundesrat mit den bilateralen Verhandlungen aufgezeigt hat. Hier besteht ein Konsens sowohl bei den Befürwortern wie bei den Gegnern des EWR. Wenn wir im Parlament nun immer wieder Diskussionen darüber führen, kommen wir nicht zum vorhandenen Grundkonsens. Eine solche Unsicherheit hätte grosse Schwierigkeiten für unsere Unterhändler zur Folge. Deshalb wünsche ich auch in bezug auf den aussenpolitischen Bericht, dass wir unsere Kräfte darauf konzentrieren, den Grundkonsens zwischen Regierung, Parlament und Bevölkerung zu erreichen. Es hat keinen Sinn, dass wir uns ausserhalb dieses

Konsenses bewegen und Ziele festlegen, die wir nicht erreichen können und die nicht dazu beitragen, das Vertrauen in der Bevölkerung zu erhalten. Wir werden bereits in bezug auf die Blauhelme einen sehr schweren Stand haben. Das könnte wieder zu einem Debakel führen und einen Rückschlag bedeuten in unserem Bemühen, eine geradlinige Aussenpolitik zu erreichen, die von allen Beteiligten getragen wird.

M. Darbellay: M. Frey Claude me pousse à intervenir: il a dit que nous tournions en rond. Or, son intervention y contribue encore. Il me fait penser à un homme qui attend qu'on lui présente un menu sur la table, mais qui se refuse à participer à l'élaboration de ce menu.

Au fond, nous avons une attitude vis-à-vis de l'Europe qui date des années cinquante, et nous ne nous en sommes pas encore complètement dégagés. M. Cotti a dit tout à l'heure que la CE n'est pas l'Europe, mais un élément essentiel de sa construction. Nous devons constater que dans le cadre de cette construction de l'Europe, la CE a joué un rôle considérable. Alors, voulons-nous en être ou non? Nous avons répondu en 1960, en 1972, et nous n'avons jamais agi par action, mais par réaction, contre les technocrates, les centralisateurs de Bruxelles etc. Nous avons toujours présenté Bruxelles sous un jour péjoratif. Aujourd'hui, nous continuons sur cette lancée. Personnellement, je pense que nous nous dirigeons vers l'"Alleingang". Or l'"Alleingang" n'est pas possible. Par conséquent, nous devons être présents d'une manière ou d'une autre. La CE a commencé à 6, est encore en train de digérer son passage à 12 membres, et va bientôt passer à 16. De nombreux petits pays, de la taille de la Suisse, sont en train d'entrer dans la CE. Il est important que nous puissions aussi être présents dans la discussion, et pour cela, il faut cesser d'être négatifs à l'égard de la CE.

Il faudrait essayer de relever les éléments positifs qu'a apportés la CE: ce n'est pas un hasard si depuis 1945 règne la paix en Europe, et qu'une guerre entre la France et l'Allemagne ne peut avoir lieu. Je demanderai au Conseil fédéral de créer une structure pour insuffler la confiance nécessaire vis-à-vis de l'Europe. Si nous avons essayé un refus le 6 décembre 1992, c'est que nous avons toujours présenté la CE comme l'ennemi potentiel. Il faut que cela cesse.

Frau Grendelmeier: Es ist ein historischer Tag, an dem wir zusammengekommen sind: Maastricht tritt in Kraft. Ich war daher gespannt auf die Ausführungen und Beurteilungen der Bundesräte. Beide Herren Frey, die uns vorwerfen, wir würden uns im Kreise drehen, tun es vielleicht selber. Wir wissen, wie das Volk am letzten 6. Dezember entschieden hat. Aber ist es denn verboten weiterzudenken? Wir wissen nicht, wie das Volk heute abstimmen würde. Tun wir doch nicht so, als wäre ein einmal gefällter Entscheid etwas Unverrückbares, vor allem dann, wenn auch Ihre Kreise, Herr Walter Frey, langsam merken, dass wir nicht mehr weiterkommen. Es ist unsinnig, deswegen dem Bundesrat Vorwürfe zu machen. Die - knappe - Mehrheit des Volkes hat es so gewollt. Wir haben gesehen, dass das bilaterale Szenario mit ungeheuren Schwierigkeiten verbunden ist. Wo sich der Schwächere aus einem Vertrag verabschiedet und sich damit selber des Rechtes beraubt, da beginnt das Machtspiel des

Stärkeren. So ist es auch klar, dass es nur dort funktionieren wird, wo die entsprechenden Mitgliedstaaten der EG ein eminentes Interesse an einem bilateralen Vertrag mit der Schweiz haben.

Was mir in den Ausführungen der beiden Bundesräte fehlt, sind klare Zeitvorgaben. Sie haben mit Recht gesagt, dass die EG der wichtigste Stabilitätsfaktor in einem sich entwickelnden Europa darstellt. Die EG selber ist im Fluss. Wir stehen nun am Flussufer und schauen zu. Wann entscheiden wir uns dafür, in den Fluss zu steigen? Denn gegen den Fluss kommen wir nicht an. Sie haben sich, Herr Bundesrat Cotti, immer für das Ziel der Integration geäussert. Das Gesuch um Aufnahme von Verhandlungen wurde gestellt. Wann wollen Sie es reaktivieren?

M. Berger: (à M. Frey Claude) Si on tourne en rond, il y a au moins un point sur lequel on peut s'accorder: nous avons besoin de l'extérieur pour assurer notre vitalité, économique mais aussi culturelle. Si nous avons refusé l'EEE, il n'y a pas d'autre solution aujourd'hui que de conclure des accords bilatéraux.

Même si je n'y crois que très partiellement, si on discute avec la base de notre peuple, on constate qu'il souhaite un rapprochement effectif, au niveau du quotidien en tout cas. Si nous voulons nous rapprocher au niveau du quotidien, je parle des prix, par exemple, il faut bien que l'objectif à moyen terme soit l'adhésion.

Ce qui me paraît important tout de même, c'est qu'actuellement, indépendamment des accords bilatéraux, un effort considérable devrait être entrepris à l'intérieur du pays, par l'harmonisation de nos politiques en matière économique non seulement générale, mais aussi agricole. Nous devrions veiller à combler progressivement les écarts actuels, qui pour l'instant ne font que s'aggraver. Je fais partie d'un comité agricole né en 1939 au sein duquel nous partageons nos problèmes dans le cadre de l'Europe. Aujourd'hui, nous, les Suisses, nous nous demandons si nous pouvons y rester, parce que nous nous écartons toujours davantage des autres. Un effort de rapprochement à l'intérieur de notre pays, pour que l'harmonisation avec l'extérieur soit facilitée, est absolument nécessaire en matière de politique européenne.

Vollmer: Ich teile die Auffassung und die Einschätzung des Bundesrates vollumfänglich in bezug auf die Bedeutung der EG, wie immer auch die Ziele des Maastrichter Vertrages umgesetzt werden. Es scheint mir eine realistische Einschätzung zu sein, dass die EG in Zukunft das bedeutende politische, wirtschaftliche, kulturelle und auch sicherheitspolitische Zentrum Europas sein wird. Wie wollen wir nun weiter vorgehen? Sehr viele Entscheidungen werden nicht bei uns gefällt, sondern beispielsweise in den beitrittswilligen Efta-Staaten. Trotzdem meine ich, dürfte nicht der Eindruck entstehen, dass wir in unserer Europapolitik gefangen sind von dem, was sich ausserhalb unseres Landes abspielt. Gerade aus innenpolitischen Gründen müssen wir unabhängig davon beginnen, entsprechende Ziele zu definieren und die Wege dazu aufzuzeigen. Als aussenpolitische Kommission werden wir demnächst mit den parlamentarischen Initiativen konfrontiert. Wie sieht der Bundesrat den Fahrplan in bezug auf die eingereichte

Volksinitiative? Das wird entscheidend sein, um die Politik zu definieren, aufgrund welcher die Öffentlichkeit auf die Integrationsschritte vorbereitet werden soll, damit wir schliesslich nicht wieder vor einem Scherbenhaufen stehen. Die Ausführungen über die gegenwärtigen bilateralen Verhandlungen scheinen mir sehr unbestimmt zu sein. Wir müssen uns auch politisch darüber unterhalten, welche konkrete Vorhaben wie gewichtet werden sollen, damit auch in diesem Bereich eine gewisse Mitwirkung stattfinden kann. Wir haben einen Katalog von Anliegen zur Kenntnis genommen, die der Bundesrat teilweise definiert hat. Es wäre von Bedeutung, die Wahl der Prioritäten und die Beurteilung der möglichen Verhandlungserfolge zu kennen.

Abschliessend möchte ich davor warnen, erneut den "Grundkonsens" beschwören zu wollen. Es gibt ihn in der letzten Konsequenz nicht. Das hat die EWR-Abstimmung gezeigt. Wir brauchen heute eine klare Vision, eine klare Zielsetzung. Der Bundesrat hat das m.E. richtig vorgegeben. Es braucht nun eine Strategie der Umsetzung, nicht nur gegenüber der EG, sondern auch gegenüber der eigenen Bevölkerung. Diese Kluft müsste heute intensiver diskutiert werden. Dazu wünsche ich noch Erläuterungen vom Bundesrat.

Stamm Luzi: Gerade die Schweiz mit ihrer direkten Demokratie ist darauf angewiesen, dass die Politik stark vom Volke getragen wird. Unsere Bevölkerung hat nicht Angst vor abstrakten Begriffen wie "EG" oder "EWR". Die Bevölkerung hat Angst vor konkreten Auswirkungen. Wir sollten in der politischen Diskussion möglichst stark von diesen Auswirkungen reden. Wenn es dem Bundesrat gelingen würde, in diversen wichtigen Punkten klare Eckpfeiler zu setzen, wäre ein grosser Schritt nach vorne getan. Das würde auch die Arbeit unserer Unterhändler wesentlich erleichtern.

Ein Beispiel: Der Hauptgrund für die Ablehnung des EWR ist m.E. die Befürchtung grosser Kreise unserer Bevölkerung, es könnte eine unkontrollierte Zuwanderung einsetzen. Hier liesse sich ein klarer Eckpfeiler einschlagen, etwa durch die Begrenzung der Zuwanderung auf ein bestimmtes Mass, z.B. auf +20%. Die Befürworter einer Integration könnten sich wahrscheinlich mit solchen Vorschlägen einverstanden erklären, weil sie der Meinung sind, eine Zuwanderung sei nicht zu befürchten. Die Gegner könnten sich ebenfalls damit einverstanden erklären. Die Bevölkerung wüsste, dass die Landesregierung keine Lösung annehmen würde, die diese Bedingung verletzte. Vielleicht könnte für den Fall eines Vollbeitritts oder einer Mitgliedschaft im EWR eine solche Ausnahme ausbedungen werden. Vielleicht könnte ein solches Ziel in bilateralen Verhandlungen erreicht werden. Wichtig ist, der Öffentlichkeit zu sagen, dass wir diese und jene konkreten Werte nicht opfern, gleichgültig welche Strategie wir schliesslich verfolgen.

Mme Aubry: On a souvent soulevé la question de la façon dont le peuple se prononcerait après le refus du 6 décembre 1992. Mon sentiment est que le peuple se rebiffe quelque peu. Pourquoi? Parce qu'on le culpabilise. Nous avons une presse qui est en train de diriger le débat sur l'Europe, parce que l'on en revient toujours à l'"erreur" du 6 décembre, que le peuple devra bien supporter, si c'en est une. Je regrette que l'on

culpabilise le peuple dans notre presse. On se demande aujourd'hui qui décide et qui commande, si c'est réellement une certaine presse - Ringier, pour ne pas la nommer - qui a toutes les indiscretions possibles de certains départements, ou si c'est réellement le Conseil fédéral, qui, librement, sans se laisser mettre sous pression par certains rédacteurs en chef, décide, lui, de la politique que nous adopterons.

Je voudrais demander au Conseil fédéral de se distancer de certains rédacteurs. Nous avons un "Nouveau quotidien" qui est au service de la CE, qui fait pression, et annonce ce qu'il va se passer avant même que les décisions du Conseil fédéral soient connues. Veuillez ne pas vous laisser guider par certains magnats de la presse, tant romande qu'allemande. Nous devons rester à votre disposition pour jouer ce rôle de courroie de transmission entre les décisions politiques du Conseil fédéral et le peuple. Vous avez, Messieurs les conseillers fédéraux, besoin de nous pour faire passer le message, mais pas nécessairement de la presse, qui doit se limiter à son rôle informatif, et non moteur.

D'autre part, je vous demande de nous informer en premier lieu, et non en dernier. Depuis 14 ans que je suis dans ce Parlement, il y a toujours eu des fuites, dans toutes les commissions.

Mais si nous, parlementaires, voulons encore faire passer un message, il faut que nous soyons les premiers informés.

C'est dans ce contexte que j'attends avec impatience le rapport du Conseil fédéral sur la politique extérieure de la Suisse, qui nous permettra de prendre certaines options au sein de nos Partis.

Präsident: Sie haben den Antrag Moser erhalten (s. Anhang). Herr Moser ist abwesend. Es ist niemand anwesend, der den Antrag an seiner Stelle vertritt.

Frey Walter: Was Herr Moser mit seinem Antrag abklären möchte, interessiert wohl jeden und jede hier im Saal. Wie er es machen will, ist eine andere Frage. Man kann den Antrag insofern aufnehmen, als dass die Bundesräte ihre Meinung dazu äussern würden.

Präsident: Der Antrag verlangt, die Bundesanwaltschaft einzusetzen. Hätte die Kommission aber überhaupt das Recht, die Bundesanwaltschaft zu beauftragen? Ich glaube nicht. Der Antrag wäre in jedem Fall noch rechtlich zu überprüfen. Die anwesenden Bundesräte könnten dennoch kurz auf den Sachverhalt der Indiskretion eingehen und uns erklären, welche Massnahmen sie ergriffen haben, ob sie der Sachverhalt stört oder ob sie Indiskretionen bereits als übliche politische Praxis anerkennen.

Vollmer: Ich beantrage, nicht darauf einzutreten. Es betrifft nicht einen Gegenstand unserer Kommission.

Präsident: Die Problematik der Indiskretionen wurde aber unabhängig vom Antrag Moser bereits mehrmals angeschnitten. Einige Mitglieder der Kommission haben ihr Unbehagen darüber ausgedrückt, wichtige Informationen der Presse entnehmen zu müssen. Die Frage berührt das Verhältnis zwischen Exekutive und

Legislative. Daher erwarten wir, dass der Bundesrat auf sie eingeht.

Fischer-Hägglingen: Es ist ganz generell ein wichtiges Thema. Es geht auch unsere Kommission an. Wir hatten in dieser Kommission eine Diskussion über die Kurden. Nachher wurden in der Zeitung die Namen der drei Mitglieder genannt, die sich für ein Verbot der Kurden ausgesprochen hatten. Das ist sehr gefährlich in dieser Situation, wenn man weiss, wie die Kurden operieren. Indiskretionen sind tägliches Brot. So kann man nicht mehr politisieren, weder im Bundesrat noch in den Kommissionen.

Steffen: Ich bin mit Herrn Vollmer nicht einverstanden. Das betrifft uns m.E. sehr direkt. Es ist nicht das erste Mal, dass solche Indiskretionen passieren. Es ist notwendig, dass die Bundeshauspresse endlich weiss, welche Regeln sie einzuhalten hat. Ich möchte den Bundesrat sehr ermuntern, hier nun Kraft zu zeigen und von sich aus eine Abklärung durch die Bundesanwaltschaft zu veranlassen.

M. Delamuraz, conseiller fédéral: Sans doute M. Fischer a-t-il raison d'en appeler à une certaine unité de ton, en tout cas à une unité de souci en matière de politique - notamment économique - étrangère. La manière dont le peuple, le Parlement aussi partiellement, s'est divisé l'année dernière n'est pas fondatrice, dans les circonstances économiques pénibles que nous connaissons, d'une plateforme créative et d'une unité. Je ne voudrais pas trop idéaliser le passé et dire que la belle unité qui régnait dans les années 50, 60, 70 et 80 déclenche en nous une "Sehnsucht" interminable. Parce que - ne le répétez pas! - cette unité était fondée sur une belle part d'indifférence. La politique étrangère, notamment économique étrangère, intéressait très peu le Parlement. J'ai, en plusieurs années de conseiller national, puis de conseiller fédéral, vu pour la première fois un rapport sur l'Europe autrement que sous la forme écrite, sans discussion parlementaire, apparaître en 1990. Auparavant, c'était plutôt l'indifférence, car la spéculation suisse n'a jamais été nettement tournée vers cet aspect des choses.
 Or, c'est cela qui est nouveau et que nous n'avons pas nous-mêmes encore totalement compris: il y a maintenant de l'intérêt pour l'aventure internationale politique et économique de la Suisse - cf. le Gatt, l'EEE - parce que l'on a enfin fait la connexion en Suisse entre les politiques extérieures et les conséquences qu'elles entraînent pour la politique intérieure, notamment économique. C'est à cette adéquation de nos calendriers extérieur et intérieur, de nos préoccupations intérieures et extérieures que nous devons penser. Pour moi le grand apprentissage de 1992 est que ces méthodes ne sont pas encore pleinement ressenties. C'est pourquoi l'information doit démarrer très tôt et recourir à des présentations particulièrement concrètes si on veut parvenir à nos fins.
 (à Mme Nabholz) Quant à l'information en matière européenne, elle continue à être le fait du Conseil fédéral, et non des journaux que désignait Mme Aubry. A l'intérieur du Conseil fédéral, il y a cet instrument du Bureau de l'intégration qui doit informer régulièrement, mais lorsqu'il s'est vraiment

passé, ou va se passer quelque chose, en matière européenne. Or, les dernières semaines de discussions intérieures ne pouvaient rien apporter en la matière. Nous sommes absolument persuadés, encore plus depuis le 6 décembre, de la nécessité d'entretenir cette information. Le Bureau de l'intégration en est chargé.

L'"intégration" européenne appelle une précision de vocabulaire: ce n'est pas nécessairement l'adhésion de la Suisse à la CE. L'intégration se fait depuis plus de 30 ans. C'est essayer de se rapprocher institutionnellement et fondamentalement de toute l'Europe, depuis que ce bureau a été institué. C'est ce que nous avons fait lorsque nous avons signé en 1972 l'accord de libre-échange avec la CE. On a fait de l'intégration partielle lorsque l'on a passé les accords de libre-échange de Stockholm avec nos partenaires de l'époque. Nous avons fait de l'intégration lorsque nous avons passé une série d'accords avec la CE après 1972. On voulait faire de l'intégration en proposant cette étape de l'EEE, sans parler pour cela d'une adhésion pleine et entière à la CE. Gardons à ce terme d'"intégration" cette valeur historique, et gardons au bureau sa dénomination. On créerait davantage de remous intérieurs et de points d'interrogation extérieurs si on en changeait pour des raisons véritablement ni fondamentales ni formelles. C'est ce bureau qui doit continuer de faire les choses.

Mais il y a évidemment un changement très sensible de l'état de fait en Europe, c'est la place qu'a prise la CE dans la construction européenne. Rappelez-vous, la Communauté était un pacte charbon-acier, à sa naissance, qui intéressait 6 pays de l'Europe seulement. Nous galopions sur les sentiers du Conseil de l'Europe en souhaitant qu'il puisse s'ouvrir à nous, ce qui fut le cas, mais aussi sur d'autres sentiers, et nous devons continuer d'y aller. Rendez-vous compte cependant que chaque jour davantage, la place de la CE est plus grande, dans nos discussions, qu'elle ne l'était auparavant. Je me rappelle avoir entendu des députés de ce Parlement, parfois des représentants du Conseil fédéral, parler d'alternative entre le Conseil de l'Europe et la Communauté, dont nous nous détournions à jamais. C'est cette architecture qui a été fondamentalement transformée par la "toute-présence" de la CE. Et si 4 pays de l'AELE ont déposé leur demande d'adhésion à la CE, ce n'est certainement pas parce qu'intérieurement ils étaient mus brusquement par de nouveaux ressorts politiques, c'est parce qu'ils se sont aperçus que la CE devenait lentement incontournable, et qu'il valait mieux être dans un comité plutôt que dehors. Il y a davantage d'intérêts parfois. Pour ma part, j'essaie de chanter l'Europe avec la conviction de mes sentiments de culture et d'appartenance, en plus des arguments économiques. Tout le monde n'est pas mu par des sentiments aussi élevés, et il y a souvent des calculs d'intérêts qui passent par la CE.

Le calendrier extérieur:

1. Maastricht est entré en vigueur ce matin. (A M. Claude Frey) Il est entré en vigueur, mais il est bien clair que son application ne se passera pas tout seul. On n'accouche pas d'un projet dans les difficultés qu'on a connues via un référendum en France disputé, via double consultation danoise, et via toutes sortes d'hésitations british, avec l'espoir de voir

d'entrée de cause un instrument parfait. Mais je ne ferais pas d'a priori sur l'échec. Je constate que nous nous sommes toujours trompés quand on prédisait à la CE qu'elle allait s'effondrer, qu'elle allait connaître la crise des crises. Elle a connu des crises et des périodes d'élaboration beaucoup plus longues, mais même dans cette dernière phase, elle n'a pas connu de retour en arrière par rapport à son état antérieur, phase qui, aujourd'hui, est au-dessus de l'état antérieur d'il y a deux ans. Que Maastricht soit en-dessous des ambitions pour certains projets, et que les délais aient été plus longs, c'est vrai. Mais si l'on considère le droit positif en tant que tel, la CE se trouve renforcée de facto en 1993.

2. Maastricht étant une réalité qu'il faudra conforter et élargir, le calendrier qui nous intéresse est celui de la mise en place de l'EEE. Sur les 19 signataires qui se retrouveront, c'est-à-dire les 18 Etats et le Parlement européen, les seuls qui n'ont pas ratifié le protocole additionnel de l'EEE sont les suivants:

- Belgique: l'approbation a eu lieu dans les deux Chambres en mars, mais l'assemblée de la communauté allemande de ce pays interviendra seulement en décembre prochain;
- Espagne: ratification attendue fin novembre;
- Liechtenstein: une négociation actuellement en cours avec la Suisse conditionne la pleine appartenance de ce pays à l'EEE;
- France: ratification finale prévue lors de la session ordinaire qui s'achève en fin novembre;
- Royaume-Uni: la Chambre des Communes a approuvé le 21 octobre; approbation par la Chambre des Lords prévue début novembre.

L'entrée en vigueur de l'EEE est prévue au 1er janvier 1994, sauf pour le Liechtenstein temporairement.

3. Nos "cousins" de l'AELE et les négociations d'adhésion: le projet est de terminer les négociations fin février 1994, mais il faudrait que la procédure de signature se produise pour le 1er mars si l'on veut maintenir l'entrée en vigueur au 1er janvier 1995, compte tenu des votations populaires qui devraient se tenir à l'automne 1994 dans ces pays.

Le calendrier intérieur:

1. Première étape. Nous sommes dans la phase des négociations bilatérales auxquelles nous tenons particulièrement, et il est de notre devoir de réussir cet exercice. Si tout va bien, nous devrions pouvoir commencer des négociations bilatérales au début de l'année 1994.

Sur le point des priorités, on ne m'a pas bien compris semble-t-il: avec nos 16 demandes de négociation à la CE, nous avons présenté nos priorités nous-mêmes au printemps de cette année. Jusqu'à présent, nous n'avons aucune réponse formelle. Je l'espère de la part de la CE pour les 8-9 novembre prochains. Si oui, le 10 novembre, nous préparerons un projet au Conseil fédéral qui comportera sans doute davantage de précisions, et peut-être d'autres priorités. Comme vous l'avez tous demandé, ce rapport, une fois approuvé, sera à la disposition de votre commission en vertu de l'article 47bis à LREC.

2. Deuxième étape. Il s'agira de faire le point. (à Mme Haller) Nous ferons le point, bien entendu, parce que nous devons pouvoir, après un délai raisonnable de négociations, et après un délai raisonnable de l'entrée en vigueur de l'EEE, tirer des

conclusions pour la conduite de notre politique ultérieure. C'est la raison pour laquelle, si tout va bien, le Conseil fédéral devrait présenter une première analyse de l'état des négociations bilatérales à l'automne 1994. Il pourra avoir à ce moment-là ce rapport, dont M. Walter Frey doute de l'intérêt, de l'institut que nous aurons mandaté pour étudier l'impact de notre non-appartenance à l'EEE. Sur ce point, j'aimerais me justifier: gouverner, c'est prévoir. Si le Conseil fédéral se borne, dans les temps qui viennent, une fois que l'EEE existera, à récolter des témoignages de la part de l'économie, auxquels manque par définition la vue macro-économique, il ne sera pas en mesure de dresser un bilan. Si c'est un institut avec un certain recul qui s'en charge, on aura un matériau de plus grande ampleur qui permettra de mieux se repérer.

3. Le traitement de l'initiative "EEE Bis". En tant que telle, je le dis brutalement, cette initiative n'est pas applicable: elle créerait le court-circuitage du Parlement, et sa demande d'adhésion à l'EEE n'est en outre pas possible sans négociations complémentaires. Nous ne pourrons traiter de cette initiative valablement que si nous avons élaboré un contre-projet. Si nous savons les destinées de l'EEE de demain, si l'Autriche dit non à l'adhésion à la CE, l'EEE aura alors encore un sens. Mais si tous les pays disent oui, ou si seulement la Norvège dit non, cela n'aura pas le même intérêt. En tout état de cause, on ne peut envisager un traitement avant la fin 1994, voire début 1995.

L'économie: (à M. Walter Frey) Il est certainement faux d'incriminer aujourd'hui le non à l'EEE comme la source de tous nos maux. Je n'ai pas cette candeur, d'autant plus que l'EEE n'est pas encore en vigueur. Nous voyons néanmoins quelques signes négatifs, et parmi les signes positifs, la baisse des taux de l'intérêt n'a rigoureusement rien à voir avec l'EEE, qui n'en traitait pas. Comme responsable de l'économie, en sortant du contexte strictement européen, il me fait souci que pendant deux ans et demi, des entreprises suisses aient créé 110 000 emplois à l'étranger contre une perte de 160 000 emplois à l'intérieur du pays. Ne perdons pas de vue cette réalité d'une économie suisse qui quitte le pays et prospère à l'extérieur. C'est un schéma de pensée qui est aussi le nôtre, parce que nous ne faisons pas seulement de l'institutionnel, mais nous essayons aussi de donner un contenu à ce pays et à son économie.

Bundesrat Cotti: (Zu Frau Aubry) Die angesprochene Indiskretion muss selbstverständlich in Verbindung gebracht werden mit der endlosen Reihe von Indiskretionen die der Bundesrat erfahren muss. Der Bundesrat ist darüber tief beunruhigt. Vor 15 Jahren, als ich noch einer Kantonsregierung angehörte, war der Druck der Medien im allgemeinen viel geringer als heute. Die sieben Jahre, die ich im Bundesrat erlebt habe, sind gekennzeichnet von einer eindeutigen Steigerung der Indiskretionen. Die letzten zwei Jahre waren in dieser Beziehung geradezu betörend. Die Indiskretionen reichen bis hin zu den Stimmenverhältnissen im Bundesrat, so etwa anlässlich des Beitrittsgesuches, was zwei Bundesräte dazu veranlasste, ihre Positionen vor dem Fernsehen zu vertreten. Ein anderes Mal, nach dem Ausfall der Europadebatte in Genf, sprach ein Radiosender wiederum von einem Verhältnis von vier zu drei Stimmen im Bundesrat - nur

weilte zu dieser Zeit ein Bundesrat bekanntlich im Ausland. So sind Indiskretionen mit dem zusätzlichen Fehler behaftet, dass sie die wirklichen Gegebenheiten nur ungenau wiedergeben und oft sogar das Gegenteil verbreiten.

Bezüglich einer kürzlichen Indiskretion zur Frage der Mehrwertsteuer haben wir eine administrative Untersuchung eröffnet. Das ist nicht das erste Mal. Ich muss Ihnen aber gestehen, in 15 Jahren Regierungstätigkeit noch nie gesehen zu haben, dass eine solche Untersuchung zum Erfolg geführt hätte. Es ist ein grosses Drama. Ausländische Kollegen sagen mir, dass es bei ihnen noch schlimmer sei. Nur betreffen uns Indiskretionen in einem besonderen Masse, da wir im Kollegialsystem auf ein ausgeprägtes Klima der Vertraulichkeit angewiesen sind. Deshalb wage ich, wie bereits vor Jahren, die Behauptung, dass das System selber durch solche Situationen in Mitleidenschaft gezogen wird. Wir verstehen, dass die Medien stark auf Konkurrenz ausgerichtet sind und dass das "Scoop" heute noch viel mehr als früher für den Verkauf wesentlich ist. Gerade diese Lage sollte aber alle Beteiligten zu besonderer Vorsicht mahnen. Die vorliegende Indiskretion hat wie in allen anderen Fällen die Arbeit des Bundesrates und, wie Sie mit Recht feststellen, auch die Arbeit Ihrer Kommission wesentlich erschwert.

Der aussenpolitische Bericht wird aber so oder so bald veröffentlicht. Es ist mir bewusst, dass schon seit zwei Jahren daran gearbeitet wird. Ich wollte jedoch auch meine persönliche Meinung dazu einbringen. Es wird eine der wesentlichen Aufgaben der Kommission im nächsten Jahr sein, diesen Bericht durchzugehen. Er beschäftigt sich nicht nur mit der EG-Frage, sondern viel breiter mit der allgemeinen Sicherheit in Europa, auch mit dem Schutz der Menschenrechte, wo der Europarat z.B. eine zentrale Rolle spielt. Das Ganze wird zu thematisieren sein. Ihre Kommission wird diesbezüglich eine sehr wichtige Rolle spielen.

(Zu Herrn Fischer) Ich mache mir aber keine Illusionen darüber, dass es möglich wäre, auf der Grundlage des Berichtes eine einheitliche Meinung zu schaffen. Es wäre letzten Endes ein schlechtes Zeichen für das Land. Ich teile auch hier die Auffassung von Herrn Delamuraz. Wenn die Aussenpolitik vor zwanzig, dreissig Jahren eine Einheit schuf, so nicht etwa deshalb, weil sie an der Spitze der öffentlichen Aufmerksamkeit stand, sondern eher, weil sie vernachlässigt wurde und keine Leidenschaften erregte. Die Kommission kann aber in der Tat, wie es Herr Mühlemann gesagt hat, dazu beitragen, eine gewisse Entspannung herzustellen. Die Aussenpolitik muss bereit sein, verschiedene Meinungen anzuhören, sie darf dabei aber den Leidenschaften nicht freien Lauf lassen. Es ist wichtig, sich in der Aussenpolitik um eine gewisse Nüchternheit zu bemühen. Wenn die Schweiz in irgend einer Form die alte Tradition der Aussenpolitik, nicht der Aussenwirtschaftspolitik, fortsetzen wollte, gäbe es schwierige Diskussionen. Denn diese Tradition beruht auf Isolation, eine Politik, die sich insofern bewährt hat, als sie uns aus zwei Weltkriegen heraushalten konnte. Wir dürfen uns aber nicht mehr der Illusion hingeben, wir könnten in Zukunft weiterhin alleine, im Schutz unseres Gartenzaunes überleben. Die Frage lautet heute, wie wir unsere aussenpolitische Zusammenarbeit oder Integration ausgestalten wollen. Man kann lange über die Begriffe diskutieren, letzten

Endes geht es um die Planung. Frau Grendelmeier hat recht, wenn sie diese Planung fordert. Der aussenpolitische Bericht wird nun keine Auskunft über das unmittelbare Vorgehen geben. Fragen wie die Behandlung der genannten Initiativen sind taktischer Natur und werden von der Diskussion abhängen, die wir mit Ihnen im Sinne von Art. 47bis a GVG führen wollen. Hingegen soll der aussenpolitische Bericht eine klare Strategie vorstellen. Ich hoffe, dass mindestens gewisse Strategien ersichtlich sein werden, über die wir dann frei beraten können.

(Zu Frau Haller) Die Blauhelmdiskussion könnte tatsächlich gewisse wesentliche Grundsätze der Aussenpolitik ansprechen, obwohl die Sache sehr beschränkt ist. Wir müssen uns alle auf diese Diskussion vorbereiten, gerade weil sie über den eigentlichen Inhalt der Blauhelmfrage hinausgehen wird. Es geht darum zu entscheiden, ob sich die Schweiz für eine Dienstleistung öffnen muss, die sie bisher nicht angeboten hat. Die Philosophie bleibt dabei m.E. im wesentlichen die gleiche.

(Zu Herrn Walter Frey) Die Respektierung des Volksentscheides ist ein absolutes Ziel des Bundesrates. Dies bedeutet auch zu wissen, dass man eine Zeit des Nachdenkens einschalten muss, nachdem das Volk entschieden hat. Über die Interpretation der Volksentscheide befindet in unserem Land kein Gericht. Jede subjektive Meinung ist legitim. In globo kann immerhin gesagt werden, dass das Volk Zurückhaltung gegenüber multilateralen Engagements der Schweiz in der Europafrage zum Ausdruck gebracht hat. Deshalb gehen wir im Moment den Weg des Bilateralismus. Ich teile die Auffassung derjenigen, die behauptet haben, dass es nicht anders hätte sein können, nachdem man noch bis vor wenigen Jahren gepredigt hatte, dass alles zu unternehmen sei, damit die Schweiz nicht beitreten müsse. Mit Recht hat Frau Grendelmeier gesagt, dass wenn man trotzdem langfristig an die eigene Politik denkt, man den Mut haben muss, diese Vorstellungen zu definieren. Der

Volksentscheid wurde in der Schweiz nie als Bremse für jegliche Entwicklung interpretiert. Ich bin überzeugt, dass das Volk, das immer wieder in die Diskussion einbezogen wird, diese Meinung anerkennt. Volksentscheide müssen respektiert werden. Sie hindern aber die Verantwortlichen nicht daran, mit aller Behutsamkeit trotzdem zukunftsgerichtete Vorstellungen und Strategien zu entwickeln. Unter "Verantwortliche" meine ich nicht nur den Bundesrat, sondern auch Sie. Sie werden den aussenpolitischen Bericht, den Sie verlangt haben, diskutieren und begrüßen oder zurückweisen können. Auch wenn es für eine gewisse Propaganda nützlich sein mag, darf man den Volksentscheid nicht als Bremsklotz, als statisches Kriterium hinstellen, an dem die Volkstreue der einzelnen Politiker gemessen wird. Das entspricht nicht den Tatsachen. Der Bundesrat will den Volksentscheid respektieren. Der Bilateralismus ist vorderhand der Weg, auf dem wir dies tun wollen. Wir werden in einem bestimmten Zeitpunkt eine Zwischenbilanz ziehen müssen, möglicherweise nächstes Jahr um diese Zeit, wenn die Verhandlungen anfangs Jahr beginnen können.

(Zu Herrn Darbellay) Es ist zumindest diskutabel, ob wir wie bisher einfach dastehen und den Strom des Flusses beobachten müssen, um zu schauen, ob wir einschiffen wollen. Es war nicht immer so. Die Efta ist auch auf Veranlassung der Schweiz gegründet worden, dies weil man in der Schweiz der EG kein

Vertrauen schenkte. Man war der Meinung, dass sich Deutschland und Frankreich nie strategisch einigen könnten. So wollte man sich auf das beschränken, was machbar erschien und was unserer Tradition entsprach, nämlich auf das Wirtschaftliche. Wir haben also aktiv in eine andere Richtung mitgewirkt. Wir haben mehr getan, als das, was heute gewisse Aussagen postulieren: solange zuwarten, bis sich die EG in unserem Sinne entwickelt, so dezentralisiert, so föderalistisch, mit soviel Respekt für die Minderheiten, wie wir es wollen, um dann einzusteigen. Wie wäre es nun, wenn uns der Gedanke einfiel, dass wir auch mitreden könnten mit all diesen Gleichgesinnten? Wir müssen natürlich unsere Aussenkontakte fördern, bis hin zum Bundespräsidenten. Er wird dafür kritisiert. Er hat aber recht, vermehrt aussenpolitische Kontakte zu suchen. Das geschieht im vollen Konsens mit dem Bundesrat. Diese Kontakte helfen uns festzustellen, dass wir in Europa Gleichgesinnte haben, in demokratischer, in föderalistischer und selbstverständlich auch in wirtschaftlicher Hinsicht. So könnten doch auch wir ein Wort einlegen wollen, damit die Entwicklung in unsere Richtung läuft, statt uns zurückzulassen. Das ist aber alles Zukunftsmusik. Heute stehen die bilateralen Bemühungen im Zentrum. Über die Zukunft werden Sie anhand des aussenpolitischen Berichtes diskutieren können. Der Bundesrat wird den Bericht im Verlauf der nächsten Wochen definitiv verabschieden.

Kellenberger: (Zu Frau Bär) Es tut mir leid, dass Sie die Anhänge zum Papier der EG-Kommission noch nicht bekommen haben. Sie werden heute verteilt.

(Zu Herrn Mühlemann) Der Bau der NEAT ist ein Teil des Transitvertrages. Der Transitvertrag ist ratifiziert und im Prinzip auf zwölf Jahre nicht einseitig kündbar.

(Zu Frau Haller) Die Ehrlichkeit der Berichterstattung über den Gang der bilateralen Verhandlungen im besonderen und allgemein über unsere Stellung im europäischen Integrationsprozess ist etwas sehr wichtiges, damit wir jederzeit unseren Standort und unsere Planung richtig bestimmen können.

(Zu Frau Nabholz) Die Frage nach unserem politischen Stellenwert setzt die Erkenntnis voraus, dass es im Integrationsprozess nicht nur um die Vermeidung wirtschaftlicher Diskriminierung gehen kann. Inwiefern droht die Gefahr einer "schleichenden politischen Marginalisierung"? Ohne die Lage dramatisieren zu wollen, möchte ich Ihnen einige Beispiele geben: Bei rund 70% der Tätigkeiten in der Efta sind wir heute Beobachter. Ferner wollten wir im Laufe dieses Jahres mit der EG-Kommission und auch mit dem Politischen Sekretariat abklären, wie wir den politischen Dialog ausbauen könnten. Wir mussten feststellen, dass die EG in bezug auf die Institutionalisierung dieses politischen Dialogs bereit ist, mit den Beitrittskandidaten und sogar mit den zentral- und osteuropäischen Ländern bedeutend weiter zu gehen als mit uns. Wir haben jetzt eine pragmatische Formel gefunden, um den Dialog doch etwas fördern zu können, obwohl wir nicht in der ersten Reihe Platz gefunden haben. Manchmal sind es auch Kleinigkeiten. Nehmen Sie die Zusammenarbeit der Justizminister. Bis vor kurzem fand der Dialog der Troika mit allen Efta-Ländern zusammen statt. Heute sind wir von denen getrennt, die in den Beitrittsverhandlungen stehen.

Die Pflege der Beziehungen mit den einzelnen Mitgliedstaaten der EG ist heute besonders wichtig. Sowohl auf der Ebene des Bundesrates wie auf Beamtenebene ist dieses Anliegen stark in den Mittelpunkt gerückt, daher die Intensivierung der Kontakte mit Vertretern der EG-Mitgliedstaaten auf beiden Ebenen. Zudem fand am Rande der Botschafterkonferenz ein spezielles Seminar für unsere Botschafter in den EG-Mitgliedstaaten und in den Efta-Ländern statt. Es ging insbesondere darum, sie in bezug auf die Integrationspolitik eng mit dem Denken in der Zentrale vertraut zu machen. Es ist klar, dass auf unserer Seite die EG-interne Diskussion, vor allem im EG-Rat, auf allen Stufen genau verfolgt wird. Sobald wir feststellen, dass die Diskussion in eine Richtung gehen könnte, die uns Probleme schafft, versuchen wir, auch über unsere Botschafter in den EG-Mitgliedstaaten, auf die jeweiligen Verwaltungen einzuwirken, um die eingeschlagene Richtung möglichst zu korrigieren.

Präsident: Herr Bundesrat Cotti hat uns eine Antwort geschrieben auf unsere Anfrage betreffend die Konsultation der Kommission in bezug auf die bilateralen Verhandlungen. Wie heute bestätigt worden ist, ist der Bundesrat bereit, unsere Kommission zu konsultieren. Nach dem Entscheid des EG-Ministerrates am 8./9. November wird der Bundesrat seinerseits Entscheide vorzubereiten haben. In diesem Zusammenhang wird die Konsultation erfolgen.

(Nach kurzer Diskussion) Der Bundesrat und die Kommission einigen sich darauf, die erste Sitzung der Kommission im neuen Jahr, am 17./18. Januar, zu diesem Zweck zu reservieren.

Zum Antrag Moser: Es ist m.E. rechtlich nicht unsere Aufgabe, einen solchen Vorstoss zu genehmigen. Nur stellt sich die Frage, ob die Kommission vom Bundesrat noch mehr zum Thema der Indiskretionen fordern will und wenn ja, in welcher Form. Hat der Bundesrat eine Untersuchung angeordnet?

Bundesrat Cotti: Wir haben in diesem Fall noch keine administrative Untersuchung eingeleitet. Das Problem der Indiskretionen ist nicht nur ein Problem der Aussenpolitik. Schauen Sie, was in den letzten Wochen sonst noch in den Medien erschienen ist. Im Finanzdepartement läuft gegenwärtig eine administrative Untersuchung.

Präsident: Ich gehe davon aus, dass wir den Antrag Moser hier nicht behandeln.

Steffen: Man müsste mindestens eine rechtliche Abklärung über die Frage der Zuständigkeit anfordern und erst danach entscheiden, wie wir weiter vorgehen wollen.

Abstimmung / Vote

Für den Antrag Steffen (Verschiebung)	Minderheit
Für den Antrag Vollmer (Nichteintreten)	Mehrheit

Präsident: Die Bundeshauspresse wünscht eine Pressekonferenz über das Traktandum der europäischen Integration. Die Entscheidung darüber ist Sache der Kommission.

Mühlemann: Die Sitzung von heute Morgen schien mir sehr ernsthaft zu sein, getragen durch zwei hervorragende Referate der Bundesräte. Wir alle haben gemerkt, dass wir ein Minimum an Geschlossenheit aufbringen müssen. Wenn das dient, um die Verwirrung im Volk zu beheben und etwas mehr Klarheit zu schaffen, sollte eine Pressekonferenz durchgeführt werden. Ich habe den Eindruck, dass in der Tat Verwirrung entsteht durch solche Artikel, wie sie im "Cash" erschienen sind. Wenn wir nichts sagen, wird vielleicht vermutet, es habe ein Missverständnis gegeben oder sogar Streit. Das war aber nicht der Fall.

Frau Grendelmeier: Indiskretionen geschehen da, wo keine Informationen sind. Wenn der Kommissionspräsident und der Vizepräsident eine klare Stellungnahme abgeben, wird die Gerüchteküche unterbunden. Heute und morgen werden die Zeitungen voll von Maastricht sein. Man weiss, dass heute eine Sitzung der aussenpolitischen Kommission stattfindet. Es wäre absurd, wenn ausgerechnet diese Kommission sich zu diesem Thema nicht äussern würde.

Frau Segmüller: Unser Thema heute war wohl Europa, aber nicht Maastricht. Ich bin der Auffassung, dass wir heute nichts Besonderes mitzuteilen haben. Die Diskussion hat nichts wesentlich Neues hervorgebracht.

Abstimmung / Vote

Für eine Pressekonferenz	Minderheit
Dagegen	Mehrheit

Präsident: Wir werden ein Communiqué herausgeben.

Frau Bär: Wenn wir davon ausgehen, dass in der Dezembersession keine Europadebatte stattfindet, müsste dies im Pressecommuniqué gesagt werden. Die Presse kolportiert, dass im Dezember der aussenpolitische Bericht und damit auch Europa diskutiert werden soll.

Präsident: Die Zeit reicht m.E. nicht, um den aussenpolitischen Bericht bis zur Session seriös vorzuberaten. Es gibt auch keinen Grund zu solcher Eile. Die Beratung wird mindestens zwei oder drei Tage beanspruchen. Das können wir wahrscheinlich erst im nächsten Jahr tun. Daher kann es im Dezember m.E. keine aussenpolitische Debatte geben. Hinzu kommt die erwähnte Konsultation unserer Kommission. Es ist aber nicht ausgeschlossen, dass jemand einen Antrag stellt. Im Pressecommuniqué können wir den Standpunkt vertreten, dass sich aus unserer Sicht von der Sache und vom Zeitplan her im Dezember keine europapolitische Diskussion aufdrängt.

M. Tschopp: Mais il y a encore un troisième document dont nous serons saisis, si j'ai bien compris: c'est le mandat de négociation pour l'exercice bilatéral.

M. Delamuraz, conseiller fédéral: Je ne crois pas que cela fasse l'objet d'une discussion plénière, mais cela viendra en commission, en janvier prochain.

Schluss Traktandum 1 um 12.45 Uhr

NATIONALRAT

Aussenpolitische Kommission
Sitzung vom 1./2. November 1993

Antrag

NR René Moser

vom 1. November 1993

Die Bundesanwaltschaft klärt ab, wie und durch wen die Zeitung "CASH" in den Besitz von

- a) Departementsentwurf zum aussenpolitischen Bericht des Bundesrates zur Europapolitik und
- b) vertraulichen Dokumenten der EG-Kommission über die Beziehungen Schweiz-EG gekommen ist.

BEGRUENDUNG

Am 22. Oktober 1993 veröffentlichte die Zeitung "CASH" zwei Berichte über die schweizerische Europapolitik. Der Bericht "**Der Europa-Graben durch den Bundesrat**" setzt sich mit dem durch Indiskretion an die Zeitung gelangten Entwurf des Departements für auswärtige Angelegenheiten (EDA) zur Europapolitik auseinander. Der zweite Bericht "**Der teure Umweg nach Europa**" kommentiert das vertrauliche Strategiepapier der EG-Kommission über die Beziehungen Schweiz-EG.

Die beiden brisanten Dokumente wurden durch die politische Diskussion im "CASH" in allen Massenmedien aufgenommen und ausgeweitet diskutiert (z.B. Diskussion in der Sendung 10 vor 10 von DRS vom 26.10.1993). Durch diese Aktion ist eine unbefangene Diskussion, weder im Bundesrat noch bei den zuständigen Aussenpolitischen Kommission des Ständerates und des Nationalrates möglich. Die angesprochene Berichterstattung im "CASH" entspricht einer unseriösen Einflussnahme.

Die Mitglieder der APK, haben laut Artikel 47 bis a Geschäftsverkehrsgesetz, mindestens ein Anhörungsrecht zur schweizerischen Aussenpolitik. Weil diese Anhörung fehlte, werden bei solchen Aktionen die Diskussion mit dem Bundesrat empfindlich gestört. Eine politische Auseinandersetzung in der Kommission ist praktisch gar nicht mehr von Nutzen. Wir werden in diesem Zusammenhang bestimmt wieder stundenlange Diskussionen in der Kommission führen, welche durch die veröffentlichte Meinung der Journalisten geprägt sind. Eine fruchtbare Arbeit in der APK ist meiner Meinung nach nicht mehr möglich, wenn die Vertraulichkeit andauernd unterlaufen wird. Ich habe dieses Problem schon mehr als einmal in der Kommission kritisiert.

Besonders ärgerlich ist jedoch die Tatsache, dass die Mitglieder der APK bis heute noch kein einziges Blatt Papier des neuesten Entwurfes zur Europapolitik des Bundesrates erhalten haben. Und, dass das vertrauliche Dokument der EG-Kommission an die APK-Mitglieder am 22. September 1993 ohne die dazugehörenden Anhänge verteilt wurde, zeigt einmal mehr, wie die Presse offenbar besser an interne Informationen herankommt als die Parlamentarier.

Ich stelle diesen Antrag deshalb, weil es seit geraumer Zeit immer öfter zu Indiskretionen auf Bundesebene gekommen ist und die Presse zunehmend die politische Diskussion an sich reisst. Dieser Tendenz ist durch konsequente Ahndung entgegen zu wirken.

CN Séance de commission CPE des 1 et 2 novembre 1993

Proposition

CN René Moser

Le Ministère public de la Confédération enquête afin de déterminer comment et par quel intermédiaire le journal "CASH" est entré en possession des documents suivants:

- a) Projet du Département concernant le rapport du Conseil fédéral sur la politique européenne
- b) Documents confidentiels de la Commission CE sur les relations Suisse-CE

DEVELOPPEMENT

Le 22 octobre 1993, le journal "CASH" a publié deux articles à propos de la politique européenne de la Suisse. L'article "**Der Europa-Grabend durch den Bundesrat**" traite d'un projet relatif à la politique européenne émanant du Département fédéral des affaires étrangères parvenu au journal à la suite d'une indiscretion. Le deuxième article "**Der teure Umweg nach Europa**" commente le document stratégique confidentiel de la Commission CE sur les relations Suisse-CE.

A la suite de la publication des ces articles dans "CASH", l'ensemble des médias ont à leur tour commenté en détail les deux documents (v. débat lors de l'émission 10 vor 10 de DRS du 26.10.93). Cet incident rend impossible toute discussion objective au sein du Conseil fédéral ou dans le cadre des Commissions de politique extérieure du Conseil national et du Conseil des Etats. La publication de tels articles dans "CASH" témoigne d'une tentative irresponsable d'exercer une influence sur l'opinion publique.

En vertu de l'article 47bis a, de la loi sur les rapports entre les conseils, les membres de la CPE bénéficient tout au moins d'un droit d'être entendu sur les questions de politique extérieure. Une telle audition n'ayant pas eu lieu, de tels incidents affectent notamment la discussion avec le Conseil fédéral. Un débat sur ce thème au sein de la commission est devenu inutile, car il durerait certainement des heures et subirait l'influence de l'opinion exprimée par la presse. Le CPE ne peut plus accomplir un travail fructueux si la confidentialité n'est pas respectée. J'ai abordé plus d'une fois ce problème lors des séances de commission.

Cet incident et d'autant plus regrettable que les membres de la CPE n'ont pas eu connaissance jusqu'à ce jour du moindre détail du dernier projet du Conseil fédéral sur la politique européenne. De plus, le fait que les membres de la CPE ont reçu, le 22 octobre 1993, le document confidentiel de la Commission CE sans annexes, contrairement à la presse, prouve que celle-ci a plus facilement accès à des informations internes que les parlementaires.

Je dépose cette proposition en raison des fuites survenues depuis un certain temps au niveau fédéral, ce dont la presse profite pour s'approprier le débat politique. Il y a lieu de contrer cette tendance en réprimant systématiquement de telles pratiques.

Pressemitteilung

Die aussenpolitische Kommission des Nationalrates tagte am 1. und 2. November 1993 in Bern unter dem Vorsitz von Nationalrat Albrecht Rychen (V/BE) und im Beisein der Bundesräte Cotti, Delamuraz und Stich sowie der Staatssekretäre Blankart und Kellenberger.

Im Mittelpunkt der Sitzung standen Lagebeurteilungen über die schweizerische Europapolitik und die GATT-Verhandlungen (Uruguay-Runde).

Die Schweizerische Europapolitik

Der EG-Beitritt unseres Landes bleibe das Ziel der schweizerischen Integrationspolitik, bekärfigt die Bundesräte Cotti und Delamuraz; die EG werde trotz der periodisch auftretenden Schwierigkeiten immer mehr zum unumgehbarer Hauptpfeiler der "Europäischen Architektur".

Die Kommission unterstützt den Bundesrat in seinen Bestrebungen, bilaterale Verhandlungen mit der EG aufzunehmen. Der Bundesrat wird die Kommission laufend über die diesbezüglichen Entwicklungen informieren. Ebenfalls vorgesehen ist die Konsultierung der Kommission gemäss Artikel 47bis a GVG zur Verhandlungsstrategie betreffend die bilateralen Verhandlungen im Anschluss an die von der EG-Ministerratssitzung vom 8./9.11.1993 zu diesem Thema erwarteten Präzisierungen. Der Bundesrat wird voraussichtlich mit der Kommission eine erste Zwischenbilanz über die bilateralen Verhandlungen im Herbst 1994 vornehmen können.

Über eine allfällige zweite EWR-Abstimmung könne erst dann entschieden werden, wenn über den Stand und die Erfolgsaussichten der laufenden EG-Beitrittsverhandlungen mit den EFTA-Ländern Finnland, Norwegen, Oesterreich und Schweden mehr Klarheit herrsche.

Die Publikation des lang erwarteten Berichtes des Bundesrates über die Konzeption der schweizerischen Aussenpolitik in den neunziger Jahren, der selbstverständlich auch ein Kapitel über die schweizerische Europapolitik enthalten wird, wurde auf Ende November 1993 in Aussicht gestellt. Die aussenpolitischen Kommissionen werden anschliessend die Gelegenheit haben, sich im Rahmen der Vorberatung intensiv mit diesem Bericht auseinanderzusetzen.

Die Kommission ist der Meinung, dass gegenwärtig keine neuen Elemente vorliegen, die eine Europadebatte anlässlich der Wintersession 1993 rechtfertigen würden.

GATT-Verhandlungen

Zum Stand der GATT-Verhandlungen und der Bedeutung der Uruguay-Runde für unser Land, hörte die Kommission die folgenden Experten an:

- H. Dunkel, alt Generaldirektor des GATT;
- H. Leuenberger, Präsident der schweizerischen Gesellschaft für chemische Industrie und Präsident des Vororts ab 1.1.1994;
- H. Chapuis, Generalsekretär der schweizerischen Bankiervereinigung;
- H. Ehrler, Direktor des Schweizerischen Bauernverbandes;

- H. Gerster, Geschäftsleiter der Arbeitsgemeinschaft Swissaid/Fastenopfer/Brot für Alle/Helvetas/Caritas.

Die Experten sprachen sich über die Auswirkungen der Verhandlungen der Uruguay-Runde auf die von ihnen vertretenen Sektoren/Gebiete aus. So forderte der Vertreter der Hilfswerke grössere Solidarität gegenüber den ärmsten Ländern, während der Vertreter der Landwirtschaft auf die gesellschaftlichen Veränderungen hinwies, die das von der Uruguay-Runde angestrebte GATT-Abkommen nach sich ziehen könnte.

Im Verlaufe der Diskussion interessierten sich die Kommissionsmitglieder vor allem für die Problematik aus der Sicht der Landwirtschaft und die von Frankreich geforderte Kulturausnahme. Ihr Interesse galt auch den Wechselbeziehungen zwischen der Ausdehnung des Welthandels und dem Umweltschutz.

Insgesamt wünschte die Kommission, dass die Uruguay-Runde zu einem erfolgreichen Abschluss geführt werden kann, weil dadurch die Stabilität und Sicherheit in den internationalen Handelsbeziehungen gewährleistet werden könne, was auch für die Aufrechterhaltung des Wohlstandes unseres Landes von hoher Bedeutung sei.

Weitere Geschäfte

Die Lage im ehemaligen Jugoslawien (inkl. Lage in Kosovo und Probleme der Rückschaffung von Asylbewerbern aus dieser Gegend), in Russland und im Kaukasus waren ebenfalls Gegenstand einer Orientierung und Diskussion.

Der Kommissionspräsident orientierte die Kommission über seine kürzliche Reise nach China und über den Besuch einer Delegation der Kommission in Russland und in der Ukraine vom vergangenen September.

Ebenfalls traktandiert war eine Orientierung über die Reorganisationspläne im EDA.

Die Kommission hatte auch eine Reihe von Vorlagen des Bundesrates wie folgt vorzuberaten:

- 93.021 s Immobilienstiftung für Internationale Organisationen (FIPOI). Neue Darlehen; nur noch Teil WMO, da der Teil betreffend das CERN schon anlässlich der Sitzung vom 12.10.1993 von der Kommission genehmigt worden war;
- 93.047 s KSZE-Uebereinkunft über Schlichtung und Schiedsgerichtsbarkeit. Verträge mit Polen und Ungarn;
- 93.064 ns Bericht über Zolltarifarische Massnahmen
- 93.076 ns Verlängerung der Teilnahme der Schweiz an den allgemeinen Kreditvereinbarungen des Internationalen Währungsfonds.

Die einstimmige Kommission wird ihrem Rat beantragen, den obenerwähnten Vorlagen zuzustimmen; betreffend den Planungskredit von 6 Millionen Franken zugunsten der Weltorganisation für Meteorologie (WMO) wird sie noch eine Stellungnahme von der Kommission für öffentliche Bauten des Nationalrates einholen. Man rechnet aber damit, dass das Geschäft trotzdem für die kommende Wintersession wie geplant behandlungsreif sein wird.

Die Kommission befasste sich ebenfalls mit der Motion des Ständerates (Schüle) vom 11. März 1993 betreffend die Stärkung der regionalen Zusammenarbeit über die Grenze. Die Kommission wird ihrem Rat mit 17 zu 2 Stimmen (bei 1 Enthaltung) beantragen, diesen Vorstoss ebenfalls als Motion an den Bundesrat zu überweisen.

Schliesslich befasste sich die Kommission auch mit der Petition der zairischen Gemeinschaft in der Schweiz betreffend die Demokratisierung in ihrem Land. Die einstimmige Kommission wird ihrem Rat beantragen, die Petition dem Bundesrat zur Kenntnisnahme zu überweisen.

3003 Bern, den 3. November 1993

Parlamentsdienste
Fachdienst II

Kommissionspräsident Rychen ist heute für allfällige weitere Auskünfte den ganzen Tag über die Tel. Nr. 032 84 18 35 erreichbar.

C O M M U N I Q U E D E P R E S S E

La Commission de politique extérieure du Conseil national s'est réunie les 1er et 2 novembre 1993 à Berne, sous la présidence de M. le Conseiller national Albrecht Ryden (UDC/BE) et en présence de MM. les Conseillers fédéraux Cotti, Delamuraz et Stich, ainsi que de MM. les Secrétaires d'Etat Blankart et Kellenberger.

La Suisse et l'intégration européenne ainsi que l'état des négociations au sein du GATT (Uruguay Round) ont été les principaux thèmes débattus par la commission.

La politique européenne de la Suisse

L'adhésion de notre pays à la Communauté européenne demeure l'objectif de la politique d'intégration de la Suisse ont réaffirmé les Conseillers fédéraux Cotti et Delamuraz; en dépit de ses difficultés périodiques, la Communauté européenne devient toujours plus un pilier incontournable de "l'architecture européenne".

La commission soutient le Conseil fédéral dans ses efforts pour entamer des négociations bilatérales avec la Communauté européenne. Le Conseil fédéral informera continuellement la commission sur les développements dans ce domaine. Il est également prévu, conformément à l'article 47bis à LREC, que la commission sera consultée au sujet de la stratégie de négociation relative aux négociations bilatérales avec la CE après la réunion du Conseil des Ministres de la CE des 8 et 9 novembre 1993, où des précisions à ce sujet sont attendues. Le Conseil fédéral et la commission pourront vraisemblablement tirer un premier bilan intermédiaire des négociations bilatérales avec la CE en automne 1994.

La décision relative à une éventuelle deuxième votation sur l'EEE ne pourra intervenir qu'après avoir obtenu plus de clarté sur l'état des négociations d'adhésion en cours et de leurs chances de succès entre la CE et les pays membres de l'AELE, soit la Finlande, la Norvège, l'Autriche et la Suède.

La publication du rapport longtemps attendu du Conseil fédéral sur la politique extérieure de la Suisse dans les années nonante, - qui bien entendu traite aussi de la question de l'intégration européenne -, est annoncée pour fin novembre 1993. Les commissions de politique extérieure auront finalement l'occasion de débattre de ce rapport de manière approfondie lors de la procédure d'examen préalable.

La commission est de l'avis qu'actuellement il n'existe aucun élément nouveau pouvant justifier un débat sur l'intégration européenne au cours de la session d'hiver 1993.

Négociations du GATT

Au sujet de l'état des négociations du GATT et de la signification de l'Uruguay Round pour notre pays, la commission a entendu les experts suivants:

- M. Dunkel, ancien Directeur général du GATT;
- M. Leuenberger, Président de la Société suisse des industries chimiques et Président du Vorort dès le 1er janvier 1994;
- M. Chapuis, Secrétaire général de l'Association suisse des banquiers;
- M. Ehrler, Directeur de l'Union suisse des paysans;
- M. Gerster, Responsable de la Communauté de travail Swissaid / Action de carême / Pain pour le prochain / Helvetas / Caritas.

Ces experts se sont exprimés au sujet des répercussions des négociations de l'Uruguay Round sur les divers secteurs économiques et domaines d'activité qu'ils représentent. Le représentant des œuvres d'entraide a fait appel à une plus grande solidarité envers les pays les plus défavorisés, alors que le représentant de l'agriculture a évoqué les changements sociaux pouvant intervenir suite à un accord dans le cadre du GATT. ./.

Lors de la discussion qui a suivi, les membres de la commission se sont surtout intéressés au problème soulevé par le dossier agricole, ainsi qu'à l'exception culturelle défendue par la France. Ils se sont aussi préoccupés de la corrélation entre une expansion du développement commercial international et la protection de l'environnement.

Dans son ensemble, la commission souhaite que les négociations de l'Uruguay Round aboutissent à un accord, garantie de stabilité et de sécurité dans les relations commerciales internationales. Elle est consciente de l'importance vitale de ces négociations pour le maintien du bien-être de notre pays.

Autres objets

La situation dans l'ex-Yougoslavie (y compris la situation au Kosovo et les problèmes de renvoi des requérants d'asile provenant de cette région), ainsi que celle qui prévaut en Russie et dans le Caucase ont fait l'objet également d'une information et d'une discussion. Le président de la commission a informé la commission au sujet de son récent voyage en Chine et de la visite qu'a effectuée une délégation de la commission en Russie et en Ukraine en septembre dernier.

Etait également à l'ordre du jour de la réunion une information relative aux projets de réorganisation du DFAE.

La commission a examiné aussi une série d'objets du Conseil fédéral soit:

- 93.021 é Fondation des immeubles des organisations internationales (FIPOI). Nouveaux prêts: seulement la partie concernant l'OMM, vu que la partie concernant le CERN a déjà été approuvée par la commission lors de sa séance du 12.10.1993;
- 93.047 é Convention relative à la conciliation et l'arbitrage au sein de la CSCE; Traité avec la Pologne et la Hongrie;
- 93.064 né Rapport sur les mesures tarifaires douanières;
- 93.076 né Renouvellement de la participation de la Suisse aux Accords généraux d'emprunt du Fonds monétaire international.

La commission a décidé à l'unanimité de proposer au plénum d'approuver les objets susmentionnés, hormis celui concernant l'octroi d'un crédit d'études de six millions de francs à l'Organisation mondiale de météorologie (OMM). La commission a décidé de demander un avis complémentaire à la Commission des constructions publiques du Conseil national et entend terminer ses délibérations à ce sujet encore à temps pour pouvoir le traiter comme prévu à la session d'hiver 1993.

La commission a traité en outre la motion du Conseil des Etats (Schüle) du 11 mars 1993 relative à un renforcement de la collaboration transfrontalière des régions. La commission a décidé par 17 voix contre 2 et 1 abstention de proposer au plénum de transmettre cette intervention parlementaire comme motion au Conseil fédéral.

La commission a traité enfin la pétition présentée par la communauté zairoise en Suisse concernant la démocratisation au Zaïre. La commission a décidé à l'unanimité de proposer au plénum de transmettre cette pétition au Conseil fédéral pour qu'il puisse en prendre acte.

Berne, le 3 novembre 1993

Services du Parlement
Service de commission II

Le président de la commission est atteignable toute la journée pour d'autres informations éventuelles (tél. 032 84 18 35)

Vertraulich / Confidential
3003 Bern,

NATIONALRAT

Aussenpolitische Kommission

TEILPROTOKOLL 1 der Sitzung vom 1. und 2. November 1993,
09.30 - 18.40 Uhr und 08.00 - 16.15 Uhr
in Bern, Parlamentsgebäude, Zimmer 3

TAGESORDNUNG 2. 93.064 ns Zolltarifarische Massnahmen.
Bericht
(Übrige Traktanden siehe Hauptprotokoll)

ORDRE DU JOUR 2. 93.064 né Mesures tarifaires douanières.
Rapport
(Autres objets à l'ordre du jour voir procès-verbal principal)

TEILNEHMER Präsident: Rychen

Anwesende Mitglieder: Frey Claude, Aubry, Bär, Bäumlin, Berger, Caccia, Columberg, Darbellay (ersetzt Maitre), Eggly, Fischer Hägglingen, Frey Walter, Grendelmeier, Haller, Moser, Mühlemann, Nabholz, Oehler, Robert (ersetzt Rebeaud), Ruffy, Segmüller, Stamm Luzi (ersetzt Loeb), Steffen, Tschopp, Vollmer, Zbinden Hans, Ziegler Jean

Entschuldigt: Loeb, Maitre, Rebeaud

Weitere Teilnehmer:
Herr Zosso, Vizedirektor BAWI, EVD
Herr Stücheli, EDA

Kommissionssekretariat:
Herr Aebi, Frau Hutter, Frau Pitteloud

Protokoll:
Frau Baessler (f), Herr Andres (d, 1.11.),
Frau Deuss (d, 2.11.)

(1. 11. 1993, 12.45 Uhr)

2. 93.064 ns Zolltarifarische Massnahmen. Bericht

Zosso: Zur Diskussion stehen drei Massnahmen, die der Bundesrat aufgrund des Zolltarifgesetzes im ersten Halbjahr getroffen hat und für die er berichterstattungspflichtig ist.

Zwei der drei Massnahmen wurden vorzeitig in Kraft gesetzt. Es handelt sich um Zölle gegenüber neuen Freihandelsländern. Das erste betrifft die baltischen Staaten, Litauen, Lettland und Estland. Diese Zollsenkungen wurden auf den 1. April in Kraft gesetzt. Die zweite Massnahme betrifft eine vorzeitige Inkraftsetzung der Zollsenkungen gegenüber Rumänien auf den 1. Mai dieses Jahres. Sie haben beide Abkommen bereits am 28. September genehmigt. Insofern ist die Berichterstattung etwas überholt.

Die dritte Massnahme betrifft die Aufhebung der Ausfuhrzölle auf Buntmetallabfällen und -aschen auf den 1. Juli dieses Jahres. Bereits am 1. Januar 1993 waren diese Ausfuhrzölle im europäischen Rahmen aufgehoben worden, dies aufgrund bilateraler Abkommen zwischen der Schweiz und der EG sowie der Efta und den neuen Freihandelsländern. Von diesen bilateralen Abkommen sind 97-98% der Ausfuhren von Buntmetallabfällen betroffen. Durch die Massnahme sind nun auch die verbleibenden Ausfuhren befreit worden. Es bestehen somit noch zwei Ausfuhrzölle, nämlich auf Knochen und Labmagen.

Abstimmung / Vote

Bundesbeschluss

Art. 1	einstimmig angenommen
Art. 2	einstimmig angenommen

Gesamtabstimmung / Vote sur l'ensemble einstimmig angenommen
Berichterstattung schriftlich (Kategorie V)

Unterbruch der Sitzung von 13.00 bis 14.00 Uhr.
La séance est interrompue de 13 h 00 à 14 h 00.

Vertraulich / Confidentiel
3003 Bern,

NATIONALRAT
Aussenpolitische Kommission

TEILPROTOKOLL 2 der Sitzung vom 1. und 2. November 1993,
09.30 - 18.40 Uhr und 08.00 - 16.15 Uhr
in Bern, Parlamentsgebäude, Zimmer 3

TAGESORDNUNG

3. Die Bedeutung der Uruguay-Runde; Anhörung
 - 3.1. Aus der Sicht des BAWI;
Exposé eines Vertreters des BAWI
 - 3.2. Aus der Sicht des GATT;
Exposé von alt Generaldirektor Dunkel
 - 3.3. Aus der Sicht der Wirtschaft
 - 3.3.1. Exposé von H. Leuenberger, Präsident der Schweizerischen Gesellschaft für chemische Industrie, Präsident des Vororts (ab.1.1.1994)
 - 3.3.2. Exposé von H. Chapuis, Generalsekretär der Schweizerischen Bankiervereinigung
 - 3.4. Aus der Sicht der Landwirtschaft;
Exposé von H. Ehrler, Direktor des Schweizerischen Bauernverbandes
 - 3.5. Aus der Sicht der Hilfswerke - Dritte Welt;
Exposé von H. Gerster, Geschäftsleiter der Arbeitsgemeinschaft Swissaid/Fastenopfer/Brot für alle/ Helvetas/Caritas
 - 3.6. Diskussion
(Übrige Traktanden siehe Hauptprotokoll)

ORDRE DU JOUR

3. La signification de l'Uruguay Round;
audition:
 - 3.1. Point de vue de l'OFAEE;
Exposé d'un représentant de l'OFAEE
 - 3.2. Point de vue du GATT;
Exposé de M. Dunkel, ancien directeur général
 - 3.3. Point de vue de l'économie;
 - 3.3.1. Exposé de M. Leuenberger, président de la Société suisse des industries chimiques et président du Vorort (dès le 1er janvier 1994)
 - 3.3.2. Exposé de M. Chapuis, secrétaire général de l'Association suisse des banquiers
 - 3.4. Point de vue de l'agriculture;
Exposé de M. Ehrler, directeur de l'Union suisse des paysans
 - 3.5. Point de vue des œuvres d'entraide-Tiers Monde;

Exposé de M. Gerster, responsable de la Communauté de travail Swissaid/Action de carême/Pain pour le prochain/ Helvetas/Caritas

3.6. Discussion

(Autres objets à l'ordre du jour voir procès-verbal principal)

TEILNEHMER

Präsident: Rychen

Anwesende Mitglieder: Frey Claude, Aubry, Bär, Bäumlin, Berger, Caccia, Columberg, Darbellay (ersetzt Maitre), Eggly, Fischer-Hägglingen, Frey Walter, Grendelmeier, Haller, Moser, Mühlmann, Nabholz, Oehler, Robert (ersetzt Rebeaud), Ruffy, Segmüller, Stamm Luzi (ersetzt Loeb), Steffen, Tschopp, Vollmer, Zbinden Hans, Ziegler Jean

Entschuldigt: Loeb, Maitre, Rebeaud

Weitere Teilnehmer:

Verwaltung EVD:

Herr Staatssekretär Blankart, BAWI, EVD

Herr Zosso, Vizedirektor BAWI, EVD

Herr Minister Wasescha, BAWI, EVD

Herr Horber, BAL, EVD

Verwaltung EDA:

Herr Botschafter Greber, EDA

Herr Beglinger, EDA

Herr Cart, DEH, EDA

Herr Stücheli, EDA

Experten:

Herr Dunkel, alt Generaldirektor GATT

Herr Leuenberger, Präsident der Schweizerischen Gesellschaft für chemische Industrie

Herr Chapuis, Generalsekretär der Schweizerischen Bankiervereinigung

Herr Ehrler, Direktor des Schweizerischen Bauernverbandes

Herr Gerster, Geschäftsführer der Arbeitsgemeinschaft Swissaid/Fastenopfer/Brot für alle/Helvetas/Caritas

Kommissionssekretariat:

Herr Aebi, Frau Hutter, Frau Pitteloud

Protokoll:

Frau Baessler (f), Herr Andres (d, 1.11.),
(1.11.1993, 14.00 Uhr)

Moser: Ich bedauere, dass die Kommission nicht auf meinen Antrag eintreten will und dass der Bundesrat nicht bereit ist, Massnahmen zur Remedur vorzuschlagen. Deshalb fühle ich mich ab heute auch nicht mehr verpflichtet, was die Vertraulichkeit in diesem Saal betrifft.

Präsident: Wir nehmen davon Kenntnis und werden später darauf zurückkommen.

3. Die Bedeutung der Uruguay-Runde; Anhörung

3.1. Aus der Sicht des BAWI; Exposé von H. Staatssekretär Blankart

M. Blankart:

Remarques préliminaires

1. Je vais essayer d'être bref. Nous avons d'ores et déjà eu l'occasion d'intervenir à diverses reprises devant les membres des commissions. De plus, la documentation qui a été distribuée couvre une large part du thème que je vais aborder. Enfin, un des principaux points d'intérêt de la réunion d'aujourd'hui réside, me semble-t-il, dans l'audition des représentants du secteur privé, et bien entendu, de M. Dunkel, ancien directeur général du Gatt.

2. Je ne reviendrai pas sur l'importance vitale que représentent les marchés extérieurs pour le bien-être de l'économie suisse ni sur la participation croissante - que nous le voulions ou non - de nos branches industrielles et des services au phénomène d'internationalisation des activités économiques. Je pars de l'idée que ceci est connu, et reconnu.

3. Je voudrais illustrer de manière synthétique la signification de l'Uruguay Round sous trois aspects:

- en termes d'accès aux marchés extérieurs;
- en termes de sécurité du droit commercial international;
- en termes de conduite de la politique économique extérieure.

Accès aux marchés

4. Les résultats potentiels de l'Uruguay Round en matière d'accès aux marchés constituent tout d'abord une nouvelle étape importante du processus d'abaissement des tarifs douaniers et de réduction des mesures non-tarifaires sur les marchandises commencé en 1947. Ils sont substantiels. Ils présentent un intérêt considérable pour la Suisse, même compte tenu du fait qu'une large part de son commerce de marchandises se fait en libre-échange avec la CE et les pays de l'AELE. De mon point de vue, les résultats potentiels suivants sont particulièrement bienvenus:

a) en termes de protection douanière:

- élimination des droits de douanes dans toute une série de secteurs dont notamment les secteurs pharmaceutiques et des équipements médicaux;
 - harmonisation des droits de douane à un niveau entre 5,5% et 6,5% dans le secteur chimique;
 - réduction de 50% des droits de douane supérieurs à 15% sur les produits textiles en particulier,
 - réduction tarifaire moyenne de 33% sur les autres produits.
- Même si tous les pays membres du GATT ne participeront pas aux "initiatives sectorielles", les pays producteurs et importa-

teurs les plus importants devraient le faire, de même que certains nouveaux pays industrialisés. Pour la Suisse, ceci signifierait des conditions d'accès nettement améliorées sur ses marchés d'outre-mer, notamment les Etats-Unis, le Japon et le Canada, et ceci, dans des secteurs qui représentent une part importante de nos exportations.

b) en termes de participation au processus de négociation et à ses résultats. Pour la première fois dans l'histoire du GATT, les pays en développement ont pleinement participé au processus de négociation et nombre d'entre eux effectueront, en fonction de leur capacité, une contribution à l'ouverture des marchés au lieu de simplement, comme par le passé, bénéficier au titre de la clause de la nation la plus favorisée (NPF) des concessions douanières que se sont faites entre eux les pays développés. La contribution de ces pays prendra une double forme:

- des concessions tarifaires en fonction de leur capacité. Les offres de pays tels que la Corée, la Malaisie, le Mexique et le Chili sont d'ores et déjà tout à fait substantielles à cet égard;

- l'acceptation d'inscrire une large part de leurs tarifs douaniers auprès du GATT, c'est-à-dire de s'engager à ne pas relever à l'avenir leurs droits de douane, ou d'offrir une compensation acceptable pour leurs partenaires s'ils devaient le faire. C'est important pour les opérateurs économiques.

5. Les résultats potentiels de l'Uruguay Round en matière d'accès aux marchés (au sens large) se traduisent aussi par l'ouverture de deux nouveaux secteurs à une meilleure concurrence internationale: les secteurs des services et des investissements liés au commerce.

Dans les deux cas, nous réaliserons un premier pas dans la définition d'un ensemble de règles minima - de même inspiration que celle du GATT actuel - que les gouvernements observeront en matière de services et d'investissements. Dans le cas des services, nous irons un pas plus loin en procédant à une libéralisation pour certaines activités. Dans les deux cas, la Suisse sera un bénéficiaire net de ces développements.

6. Enfin, parallèlement à l'Uruguay Round, se déroule au sein du GATT une négociation sur les achats publics. Elle est en fait, sinon formellement, liée à l'Uruguay Round et devrait constituer le troisième volet d'accès aux marchés du cycle de l'Uruguay. L'accord prévoit une meilleure concurrence internationale en matière d'achats publics. En cas de conclusion de cet accord, il couvrirait un volume d'achats publics de \$ 560 milliards (dont env. 10 milliards représentent la part suisse). Il est donc impossible, contrairement à ce que véhicule une certaine presse, que la Suisse reste dans l'ancien GATT.

7. Un mot concernant le cas particulier de l'agriculture. L'objectif de l'Uruguay Round en la matière consiste fondamentalement, d'une part, en un accord sur une réduction limitée des pratiques gouvernementales qui provoquent des distorsions dans la production et les échanges de produits agricoles (subventions liées à la production et subsides à l'exportation) et, d'autre part, dans une libéralisation également limitée du commerce des produits agricoles. Ce résultat est loin, en termes quantitatifs, de l'objectif que s'étaient fixés au début du Round une vingtaine de pays - dont les Etats-Unis - d'obtenir sur une période de dix ans

l'élimination totale des subventions agricoles internes et à l'exportation, ainsi qu'une réduction substantielle des droits de douane sur le commerce des produits agricoles. Il est loin aussi de l'idée qui prévalait alors chez ces mêmes pays d'assimiler en termes de commerce le secteur agricole au secteur industriel et de nier, ce faisant, la spécificité de l'agriculture. A cet égard, la reconnaissance du rôle multifonctionnel de l'agriculture au terme de l'Uruguay Round devrait, pour la première fois, ancrer dans le droit international public ce concept de spécificité. Ceci représente aussi pour des pays comme la Suisse un succès de négociation majeur dont on serait, à mon avis, mal inspiré d'ignorer l'importance pour la défense des intérêts de notre agriculture dans l'avenir.

Sécurité du droit commercial international

8. Le GATT constitue aussi un corps de dispositions de droit commercial international auxquelles les Etats, et par leur intermédiaire les entreprises, peuvent recourir pour faire valoir leurs droits ou se défendre. Ces dispositions ont été affinées lors des divers rounds qui ont précédé l'Uruguay Round, notamment lors du Tokyo Round. Elles ont été passées systématiquement en revue dans le contexte de l'Uruguay Round et, à cette occasion, clarifiées, précisées et étendues. C'est là un des éléments qui donne un caractère particulièrement important à ce dernier cycle de négociations.

Parmi les diverses fonctions de ce corps de règles communes à tous les Etats membres du GATT - ce que nous avons pris l'habitude d'appeler familièrement le "code de la circulation routière" des pays engagés dans le commerce international - trois me semblent particulièrement importantes:

- les règles du GATT, telles qu'elles ont été améliorées par l'Uruguay Round, permettront une meilleure protection des Etats et de leurs entreprises contre des applications abusives, par d'autres Etats, de réglementations commerciales nationales (exemples: règles phytosanitaires, règles sur les obstacles techniques aux échanges, licences à l'importation).
- les règles du GATT, telles qu'elles ont été améliorées par l'Uruguay Round, permettront une meilleure protection des Etats et de leurs entreprises contre des comportements prédateurs (räuberisches Verhalten) de la part d'autres gouvernements (exemple: subventions) ou d'entreprises (exemple: dumping).
- enfin, les règles en matière de propriété intellectuelle telles qu'elles auront été définies dans le cadre de l'Uruguay Round devraient améliorer de façon substantielle la protection des entreprises - et des consommateurs - contre la contrefaçon de marchandises et la piraterie de droits d'auteurs.

Conduite de la politique économique extérieure

9. Notre génération a connu une révolution en matière de politique économique extérieure.

a) Jusqu'au milieu des années 60, dans ce qui était encore la "Division du commerce", les services de pays (Länderdienste) formaient la colonne vertébrale de notre administration du commerce extérieur. Les instruments sur lesquels ils s'appuyaient étaient des accords de commerce bilatéraux. Les pays membres du GATT étaient alors au nombre de 65. La Suisse devait y adhérer en 1966. Aujourd'hui, 112 pays sont membres du GATT. Une dizaine sont en voie d'accession. Une dizaine d'autres devraient demander l'ouverture d'une procédure

d'accésion au cours de ces prochaines années. Notre accord de libre-échange avec la CE et la Convention de Stockholm qui nous lie aux pays de l'AELE ont dû respecter les exigences de l'Accord général. Les récents accords de libre-échange (ALE) que nous avons passés avec les pays d'Europe centrale et orientale ont été ou seront soumis à examen au GATT et sont déjà, ou deviendront, comme cela a été le cas pour les ALE avec la CE et les pays de l'AELE, des lex specialis à l'intérieur du GATT.

En d'autres termes, le faisceau d'instruments de politique commerciale constitué par les accords de commerce bilatéraux a été aujourd'hui pour l'essentiel remplacé par un instrument multilatéral: l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce. Le GATT devrait, de plus, au terme de l'Uruguay Round, élargir son champ d'application aux trois domaines des services, des investissements et de la propriété intellectuelle qui ne sont que partiellement ou même pas du tout couverts par nos accords de libre-échange ou des accords bilatéraux traditionnels.

Le GATT est ainsi devenu en 30 ans l'instrument incontournable de la politique commerciale extérieure de tous les pays engagés dans le commerce international.

b) Nous avons par ailleurs passé en 30 ans d'un monde caractérisé alors par une économie dominante (Etats-Unis) à un monde multipolaire.

Ceci se traduit déjà par une augmentation du potentiel de conflits commerciaux du fait notamment:

- de la multiplication des frictions entre des Etats-Unis qui demeurent certes l'acteur principal mais dont le rôle et l'approche sont périodiquement contestés, une Communauté engagée dans un processus de formation difficile et un Japon en voie de s'affirmer.

- de l'apparition sur la scène économique internationale de nouveaux acteurs dynamiques - qui sont d'ores et déjà des partenaires non négligeables - mais qui ont des philosophies, des pratiques et des intérêts commerciaux parfois sensiblement différents de ceux de pays tels que le nôtre (exemples: Corée, Thaïlande, Indonésie, Chine et Taiwan).

10. Pour tous ces pays, le GATT constitue un socle juridique commun pour leurs relations commerciales. Pour les gouvernements comme pour les opérateurs économiques, son existence représente un élément important de stabilité, de sécurité et de prévisibilité en la matière ainsi qu'un instrument essentiel de prévention ou de résolution des conflits commerciaux.

11. En conclusion, M. le Président, permettez-moi de dissiper encore quelques malentendus:

Premièrement, le GATT n'est pas un accord de libre-échange. Deuxièmement, le GATT n'est pas un instrument de politique d'une puissance mondiale, mais l'expression de la volonté de ses 112 parties contractantes. C'est avec les 112 parties que la Suisse négocie, et non avec le GATT.

Troisièmement, le GATT est un instrument de coopération intergouvernementale. Il ne crée pas d'obligations supranationales. Il s'agit de règles de droit international public.

Quatrièmement, il ne réduit pas au silence la volonté des parties de préserver, voire de développer une politique

agricole, une politique de l'environnement ou une politique de la culture.

Cinquièmement, il ne constitue pas une alternative à la politique européenne d'un pays comme la Suisse, mais un complément indispensable.

Sixièmement, le Gatt ne présuppose pas d'harmonisation du droit.

Septièmement, il n'y a point de possibilité de rester dans l'"ancien GATT" une fois que les résultats de l'Uruguay Round auront été ratifiés par nos partenaires.

Nous n'avons donc qu'un choix: accepter les résultats du GATT, ou être en dehors de cette institution.

3.2. Aus der Sicht des GATT; Exposé von alt Generaldirektor Dunkel

M. Dunkel: Permettez-moi d'abord de rappeler ma légitimité. On parle de moi comme de l'ancien directeur général du Gatt, mais j'aimerais vous rappeler que j'ai été fonctionnaire fédéral pendant 25 ans; avant d'être délégué au Gatt, j'étais délégué aux accord commerciaux, et je dirigeais la délégation suisse au Tokyo Round. Donc, le Gatt a été une parenthèse, je me trouve de nouveau parmi mes concitoyens, et c'est à ce titre que je m'exprime ici.

Après l'exposé de M. Blankart, - dont certains éléments pourraient apparaître dans le mien -, mes commentaires insisteront davantage sur le plan politique, puis sur la spécificité de cette négociation.

En ce qui concerne le plan politique, j'aimerais vous rappeler, - ce que vous savez sans doute - que le Gatt a été conçu en pleine deuxième guerre mondiale. Des hommes comme Keynes et d'autres, avec notamment quelques soviétiques se réunissaient en cachette et se demandaient comment "organiser" les relations internationales une fois la guerre terminée. Au cours de ce travail, ils ont tiré une première conclusion selon laquelle il fallait à tout prix éviter qu'après le deuxième conflit mondial, les relations commerciales ne deviennent une source de conflit entre Etats, conflits susceptibles de déborder du strict secteur du commerce pour passer à des formes plus graves. Les auteurs du Gatt n'ont pas hésité à dire que la deuxième guerre mondiale a, parmi ses origines, des conflits commerciaux, - embargo, abandon de la clause de la nation la plus favorisée, désordre monétaire, désordres commerciaux. Il faut donc se rendre compte que derrière la complexité de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce, il y a une vision beaucoup plus politique, et qui était celle qui consistait à vouloir faire en sorte que par un système multilatéral, on évite de créer de nouveaux foyers de conflits commerciaux débouchant sur des conflits politiques, et ensuite militaires. Sous cet angle-là, le Gatt doit être considéré comme appartenant au système de sécurité collective qui a été mis en place à la fin de la guerre avec la création des Nations Unies et des institutions spécialisées, le FMI et la Banque mondiale (BM).

Deux des objectifs que s'étaient fixé les auteurs du Gatt, comme d'ailleurs les auteurs du FMI et de la BM, ont été manqués au départ. Premièrement, le Gatt n'est pas devenu une organisation internationale du commerce, mais vous savez que

l'un des objectifs de l'Uruguay Round est précisément de substituer au Gatt une organisation internationale du commerce. L'autre objectif qui a été manqué, c'est celui de la participation de toutes les nations membres des Nations Unies au système de sécurité économique et commerciale. Ceci était dû au fait que très rapidement, il est apparu que le monde allait être divisé en deux camps: le camp des pays à économie de marché - les grandes nations industrialisées du Nord et leurs associés parmi les pays en voie de développement -, et le camp des pays vivant sous l'orbite de Moscou, y compris hors de l'Europe.

Le Gatt a fonctionné, pendant les 40 premières années de sa vie, comme une institution partielle, ne réglant les relations commerciales multilatérales qu'entre les pays d'une partie du monde qu'on appelait l'"Ouest", par opposition à l'"Est". L'objectif d'universalité avait donc été manqué. La preuve en est qu'il n'y avait que 23 pays fondateurs et que c'est seulement avec le temps que des pays comme le Japon ou la Suisse se sont joints à ce système.

Or, cette situation existait au moment où l'Uruguay Round a été lancé. A ce moment, nous avions toujours un mur de Berlin, et un nombre important de pays en voie de développement en Amérique latine, en Asie, qui avaient choisi des politiques axées sur la substitution des importations par des productions locales. Dans les deux cas, la situation aujourd'hui s'est radicalement transformée puisque tous les pays qui étaient anciennement membres du Bloc de l'Est, y compris la Russie, demandent d'entrer au Gatt, ou sont déjà entrés dans cette institution. Cela va de la Mongolie au Vietnam, en passant par certains pays du Golfe comme l'Arabie saoudite ou de l'Amérique centrale. Donc, l'universalité est en train de se réaliser. M. Blankart vous a donné les chiffres concernant les accessions réalisées ou prévues.

Un autre objectif est l'acceptation par tous les pays participants des concepts qui sont à la base du Gatt. Je suis de ceux qui disent qu'il n'y a pas de définition de l'économie de marché, mais qu'il y a certaines caractéristiques propres aux mécanismes d'économie de marché appliqués à travers le monde. Ces caractéristiques se trouvent ancrées dans les règles du Gatt. Par exemple, on ne joue pas avec les parités monétaires pour s'acquérir une capacité de concurrence indue; on ne subventionne pas ses exportations pour essayer de prendre des tranches de marché à un autre qui ne les subventionne pas; on ne remplace pas une réduction de protection à la frontière par une subvention interne; on n'accepte pas le dumping; on essaie de toucher à tous les aspects qui relèvent de politiques de concurrence: mesures phytosanitaires, standards, marchés publics, etc. Tous ces facteurs relèvent du concept général d'économie de marché et du concept général de concurrence. Ces concepts sont à la base de l'Uruguay Round et du système qui devrait régir non plus les relations entre quelques pays, mais les relations au niveau mondial, y compris les relations entre les pays en voie de développement qui, étonnamment pour certains, se trouvent être parmi les plus ardents partisans de l'Uruguay Round pour la simple et bonne raison qu'ayant fait le pas de la réforme chez eux, ils veulent que le système dans son ensemble réponde à ces réformes, et en retirer les avantages.

Pour me résumer, l'Uruguay Round d'aujourd'hui n'a plus rien à voir avec celui de l'époque de son lancement. Ce n'est plus un instrument du monde dit "libre" destiné à renforcer sa position vis-à-vis de l'Est, ce n'est plus un accord qu'on peut vendre aux opinions publiques avec l'argument du besoin d'avoir un système économique fort pour résister à la pression des pays communistes, c'est un instrument qui, non seulement doit permettre aux pays anciennement membres du Gatt de poursuivre dans la voie de la libéralisation et d'une acceptation plus forte des règles de concurrence, mais aussi doit permettre d'intégrer, dans le système économique mondial, de nouveaux partenaires.

Qui sont ces nouveaux partenaires? Comme M. Blankart vient de nous le rappeler, ce sont souvent des pays qui réalisent des performances économiques assez exemplaires, dont nous pourrions être "jaloux": 7% de croissance annuelle en Chine, dito à Taïwan, en Corée, en Amérique latine. Nous pourrions regarder ces taux de croissance en considérant le fait que ces pays partent de plus bas. Mais j'espère que vous avez des contacts avec les grandes entreprises suisses, et que vous avez pu entendre de leur part à quel point les résultats très passables qui sont les leurs actuellement auraient été dix fois plus catastrophiques s'ils n'avaient pas pu trouver dans ces pays les nouveaux marchés qui leur permettent de compenser la stagnation européenne, la croissance nulle du Japon, en profitant de la croissance et de la demande dans les nouveaux pays industrialisés d'Asie, et dans les pays d'Amérique latine qui, il y a encore deux ou trois ans, faisaient les nuits blanches de la communauté bancaire. Il est donc essentiel que nous ayons conscience de cette situation et que nous nous rendions compte que cette négociation, c'est beaucoup plus qu'une question de droits de douane ou de restrictions quantitatives, c'est une opération qui vise à établir au niveau international une nouvelle forme de sécurité destinée à se substituer à celle qui reposait sur la guerre froide, et dont certains observateurs se prennent parfois à la regretter, tant il est difficile pour tout le monde de se préparer à cette modification fondamentale de la répartition des rôles sur le plan mondial. Les "maîtres du jeu" ne sont donc plus les USA, la CE et le Japon dans cette négociation: ce sont aussi les pays de l'ASEAN, certains pays de l'Amérique latine, et ceux de ces pays dont on entend le nom prononcé lorsque l'on parle par exemple d'un élargissement du système de sécurité: le Japon, l'Allemagne, et peut-être le Brésil, le Mexique, l'Inde. Voilà la nouvelle multipolarité, pas seulement sur le plan politique, mais aussi sur le plan économique.

Sur le plan de la spécificité économique, toutes les indications que nous pouvons obtenir sur l'évolution du commerce international et de l'économie internationale font apparaître deux choses: 1) le commerce international reste, et continue à être, le principal moteur de la croissance, et 2) plus seulement pour des pays comme la Suisse, qui a toujours dépendu du commerce extérieur, mais aussi pour la plupart des grandes puissances, y compris les USA, où la part du commerce international sur le PNB a pratiquement doublé ces 15 dernières années, passant de 7 à environ 13%. D'où l'intérêt des USA pour cette négociation, intérêt qui n'est plus seulement théorique, mais tout à fait direct.

Cette négociation va-t-elle véritablement vers sa conclusion le 15 décembre prochain? Cette date est à prendre au sérieux. La raison en est que je ne pourrais pas comprendre que le gouvernement français par exemple, qui se heurte à une situation économique et sociale extrêmement difficile, qui a beaucoup d'autres "chats à fouetter", ait finalement admis qu'il devait se préparer à cette échéance, et pris sur lui de provoquer un débat interne qui avait été constamment étouffé. Je ne crois pas qu'un gouvernement prenne ce risque politique simplement parce qu'il pense devoir montrer un certain intérêt. Il y a en France prise de conscience du fait qu'elle ne peut plus se permettre de bloquer la position de la CE. Du côté du Japon, on a le sentiment qu'il est essentiel d'éviter à tous prix qu'à un moment quelconque, le Japon soit vu comme un pays qui a empêché l'accord ou qui l'a retardé. Donc les flexibilités nécessaires dans la position japonaise sont prêtées; ce qui n'est pas encore décidé, c'est le moment où elles seront présentées, mais en tous cas, les muscles sont bandés pour entrer dans ce coup.

Enfin, pour le reste du monde, on part de l'idée qu'il n'y a que des appuis à la conclusion du Round. Le Groupe de Cairns (pays exportateurs de produits agricoles) est prêt à conclure. Les pays membres du Commonwealth demandent aussi la conclusion de l'accord. Restent les USA. Là, je suis moins prêt à dire que tout est réglé pour ce pays. Les USA ont su très bien se jouer jusqu'à présent des résistances communautaires, et n'ont pas fait apparaître au premier plan leurs propres difficultés. Mais le problème n'est pas tellement la substance de ce que les USA devraient présenter, c'est plus une question d'horaire. Il y a une sorte de collision entre la procédure de ratification Alena/Nafta et l'Uruguay Round. Il faut donc souhaiter que les choses se passent aussi bien que possible pour l'Alena, de façon que le gouvernement des USA n'ait pas dépensé toutes ses cartouches pour vendre l'Alena au Congrès, et se trouve "tout nu" au moment où il devra vendre l'Uruguay Round au Congrès. Mais je reste convaincu que pour le gouvernement des USA, l'importance de l'un et l'autre des objectifs reste égale et que le président Clinton fera tout pour faire avancer les deux dossiers parallèlement.

Pourquoi un accord sur l'Uruguay Round est-il tellement essentiel? Parce qu'il offre l'instrument, à la grande majorité des nations commerçantes, d'une protection contre toute tentation, soit de la CE, soit des USA, de jouer du muscle plutôt que la loi dans les relations commerciales. C'est cela qui a une valeur extrême et mérite de rester présent à l'esprit dans toute discussion. Le plus surprenant, pour quelqu'un qui vient de vous dire que le Gatt est nécessaire aussi par rapport à une puissante CE, c'est de constater que dans le célèbre rapport dont la diffusion a été interdite dans la démocratie française, le rapport Devedjian censuré par l'Assemblée, M. Devedjian lui-même, parlementaire français, écrit:

"Contrairement aux idées reçues, le Gatt n'est pas l'instrument de la domination américaine, mais au contraire un outil qu'il convient de mieux utiliser à l'égard des Etats-Unis eux-mêmes." M. Devedjian a très bien compris que même la puissante CE avait besoin d'un instrument comme le Gatt pour que les relations commerciales et internationales s'insèrent dans un cadre juridique, et non pas dans un cadre dans lequel chacun joue de

sa puissance économique, politique ou idéologique. Pour une puissance moyenne comme la Suisse, il me semble que l'argumentation française reste d'autant plus valable.

Rappelons que je suis sous l'impression désagréable qu'en Asie, on ne parle plus de l'Europe. Il va y avoir dans quelques semaines une réunion de cette institution à l'importance croissante, l'"Asian Pacific Economic Community", qui réunit tous les pays du Pacifique du Nord au Sud du côté américain, et tous les pays du Pacifique du côté asiatique. Vous imaginez la puissance que cela représente. Ces pays, conscients de cette puissance, s'amusent des grèves d'Air France, qui résument pour eux toute l'Europe!

3.3. Aus der Sicht der Wirtschaft

3.3.1. Exposé von H. Leuenberger, Präsident der Schweizerischen Gesellschaft für chemische Industrie, Präsident des Vororts (ab 1.1.1994)

Leuenberger: Ich spreche mit drei verschiedenen Hüten zu Ihnen: als Vizepräsident eines multinationalen Unternehmens, als Präsident der Schweizerischen Gesellschaft für Chemische Industrie und als Mitglied des Vorstandes des Schweizerischen Handels- und Industrievereins, des Vororts.

In all diesen Funktionen - diese Gesamtbeurteilung sei vorweggenommen - komme ich zu einer klaren Befürwortung des absehbaren Resultates der Uruguay-Runde. Natürlich konnten in den Verhandlungen nicht alle Bedürfnisse der Wirtschaft realisiert werden. In wichtigen Fragen wird die Schweiz Kompromisse eingehen müssen. Dazu gehört auch die ohnehin notwendige Reform unserer Landwirtschaft. Die Verbesserung und vertragliche Sicherung des Zuganges zum Weltmarkt ist aber für die gesamte schweizerische Wirtschaft, für grosse und kleine Unternehmen aller Branchen, derart wichtig, dass wir auf die Ergebnisse der Uruguay-Runde nicht verzichten können.

Lassen Sie mich zunächst als Vorstandsmitglied des Vororts einige gesamtwirtschaftliche Aspekte beleuchten. Dabei gehe ich auch auf die Auswirkungen des Abkommens für jene Branchen ein, die heute hier nicht vertreten sind. Die Wirtschaft braucht die Verstärkung und Modernisierung des multilateralen Wirtschaftssystems dringend. In der gegenwärtigen misslichen Lage der Weltwirtschaft ist der positive Abschluss der GATT-Verhandlungen das beste Programm für eine konjunkturelle Wiederbelebung. Zudem: die Weltwirtschaft wird heute geprägt von wirtschaftlichen Blockbildungen. Denken Sie dabei nicht nur an die EG, sondern auch an die NAFTA oder die von den ASEAN-Staaten angestrebte Freihandelszone Asiens. In diesem Umfeld sichert das GATT-Regelwerk dem Kleinstaat Schweiz den Marktzutritt und verhindert eine Diskriminierung seiner Exportwirtschaft.

Ich werde nun zwei uns beim Vorort besonders interessierende Aspekte anschneiden: den verbesserten Marktzutritt für Industrieprodukte und den Handel mit Dienstleistungen.

Der verbesserte Marktzutritt für Industrieprodukte ist nach wie vor der Kernbereich des GATT-Systems. Die Uruguay-Runde bringt folgende Verbesserungen:

a. Durchschnittlich sollen die Zölle um einen Drittel gesenkt werden. Davon profitieren jene 30-40% unserer Ausfuhren, die

für Märkte ausserhalb Europas bestimmt sind. In einigen Sektoren wie bei pharmazeutischen und chemischen Produkten, bei Baumaschinen, Medizinalgeräten etc. soll eine Harmonisierung auf tiefen Niveaus erfolgen oder sollen die Zölle gar ganz eliminiert werden.

b. Die Uruguay-Runde leistet auch einen Beitrag zum Abbau der nichttarifarischen Handelshemmnisse. Dazu gehören technische Vorschriften, Importkontingente und Lizenzverfahren sowie die Vereinfachung der Ursprungsregeln. Gerade technisch hochstehende Produkte aus der Schweiz sind vielfach solchen Handelshemmnissen unterworfen. Die Fortschritte der Uruguay-Runde bestehen darin, dass die bestehenden Kodizes, im öffentlichen Beschaffungswesen, bei den technischen Handelshemmnissen und Antidumping-Kodex, weiterentwickelt und bisher nicht erfasste Gebiete wie Ursprungsregeln und Warenversandkontrollen neu einbezogen werden.

c. Ein neues Abkommen über Subventionen soll den Subventionswettbewerb weltweit entschärfen. Allerdings sind die für Forschung und Entwicklung (F+E) vorgesehenen Ausnahmen nicht ganz unproblematisch, da die F+E-Beihilfen in einer schwer durchschaubaren Grauzone liegen. Insgesamt ist aber das neue, strengere Abkommen geeignet, für geordnete Verhältnisse zu sorgen.

d. Weiter soll in der Uruguay-Runde auch das Abkommen über das öffentliche Beschaffungswesen ausgedehnt werden. Neu werden regionale und lokale Beschaffungsstellen sowie reine Dienstleistungen einbezogen.

Nach Inkrafttreten des EWR wird die Schweiz gegenüber EWR-Ländern als Drittland behandelt: Offerten aus Drittländern müssen 3% tiefer sein als solche aus EWR-Ländern, und der Lieferant muss 50% der Lieferung aus dem EWR beziehen. Unter den heutigen Voraussetzungen bedeuten diese Forderungen normalerweise das Ausscheiden des schweizerischen Anbieters. Nach dem Verzicht auf den EWR bildet das GATT-Abkommen die Grundlage für die grenzüberschreitenden Beschaffungen der öffentlichen Hand. Der erfolgreiche Abschluss der Uruguay-Runde ist daher der einzige Weg, der uns die schwerwiegenden Benachteiligungen im EWR-Raum ersparen kann. Bei den öffentlichen Märkten geht es allein in der EG um eine Größenordnung von 700 Mrd. Dollar pro Jahr, bei vielen Schweizer Firmen geht es um Umsatzanteile von 30-50%. Der diskriminierungsfreie Zugang zu den öffentlichen Beschaffungsmärkten ist für uns von vitaler Bedeutung. Im übrigen eröffnen diese Regelungen nicht nur für unsere Exportwirtschaft, sondern auch für die öffentlichen Finanzaushalte der Schweiz interessante Perspektiven.

Zum Handel mit Dienstleistungen wird sich Herr Chapuis noch besonders äussern und Aspekte aus der Sicht des Bankenplatzes Schweiz darlegen. Ich möchte Ihnen einige Hinweise aus gesamtwirtschaftlicher Sicht geben.

Während der letzten Jahrzehnte hat das internationale Dienstleistungsgeschäft trotz der zahlreichen nationalen Hindernisse stark zugenommen. Unser Land erzielt mit dem Export von Dienstleistungen jährlich Einnahmen in der Größenordnung von 25 Mrd. Franken, was wertmässig rund 30% der schweizerischen Ausfuhr von Waren entspricht. 1990 belegte die Schweiz als Exporteur von Dienstleistungen mit einem

Marktanteil von 2,3% hinter der EG, den USA, Japan und Österreich den fünften Rang.

Das neue Übereinkommen über Grundsätze und Regeln für den Handel mit Dienstleistungen GATS (General Agreement on Trade in Services) soll erstmals verbindliche, transparente und vorhersehbare Rahmenbedingungen in diesem Sektor festlegen. Die Unterschiedlichkeit der hier angesprochenen Branchen (Tourismus, Finanzdienstleistungen, Transporte, Beratung usw.) macht die Ausarbeitung eines allgemeinen multilateralen Rahmens besonders schwierig.

Die praktischen Resultate des GATS können wir noch nicht abschliessend beurteilen, da verschiedene Fragen in den Bereichen Finanzdienstleistungen, Hochseeschiffahrt, audiovisuelle Mittel und Telekommunikation heute noch offen sind. Für die schweizerische Wirtschaft lassen jedoch die Vorschläge, die auf dem Verhandlungstisch liegen, echte Verbesserungen erwarten. So sind etwa die stark vereinfachte Gründung und Niederlassung von Bankinstituten und Versicherungsgesellschaften in Ländern ausserhalb der OECD oder der bessere Zugang schweizerischer Luftgesellschaften zu internationalen Flughafeneinrichtungen zu erwähnen. Die Schweiz als stark dienstleistungsorientiertes Land kann von der Ausweitung der traditionellen Regeln des GATT auf den Bereich der Dienstleistungen nur profitieren.

Zu den Auswirkungen auf die chemisch-pharmazeutische Industrie in der Schweiz. Zuerst einige Eckdaten: Die chemisch-pharmazeutische Industrie ist die zweitwichtigste Exportbranche unseres Landes und beschäftigt in der Schweiz 72'000 Mitarbeiter in mehr als 320 Betrieben. 1992 exportierten unsere Unternehmen chemische Spezialitäten im Betrag von über 21 Mrd. Franken und erwirtschafteten einen Exportüberschuss von fast 10 Mrd. Franken. Durchschnittlich werden über 85% der Produktion exportiert, bei den grossen 'Basler' Firmen sogar mehr als 95%. Rund 40% aller Exporte werden dabei nach Ländern ausserhalb der europäischen Freihandelszone geliefert.

Vor diesem Hintergrund ist für die chemisch-pharmazeutische Industrie der sichere und unbehinderte Zugang zu den verschiedenen nationalen Märkten von höchster Bedeutung. Neben der generellen Stärkung und Straffung des multilateralen Regelsystems erwarten wir von der Uruguay-Runde des GATT konkrete Verbesserungen unserer weltwirtschaftlichen Rahmenbedingungen. Besonders zu erwähnen sind die Reduktion der Zollsätze und das neue Dossier 'Geistiges Eigentum'.

Zur Reduktion der Zollsätze: Die Einfuhr von chemischen Erzeugnissen ist in einzelnen Staaten mit hohen Zöllen belastet. Die Uruguay-Runde bringt hier einen entscheidenden Fortschritt. Die G7-Staaten haben in Tokyo für uns wesentliche Zollreduktionen beschlossen:

a. Für alle pharmazeutischen Fertigprodukte, Wirkstoffe und jene Zwischenprodukte, die nur pharmazeutischen Zwecken dienen, sollen die Zölle und anderen Handelshemmnisse in allen wichtigen Industrieländern auf Null gesenkt werden. Die voraussichtlichen Zolleinsparungen für unsere Unternehmen dürften wenigstens 92 Mio. Franken pro Jahr betragen. Bei einer optimistischeren Einschätzung kommen noch 70 Mio. Franken pro Jahr dazu.

b. Zudem sollen Zölle für die übrigen chemischen Produkte auf ein Niveau von 5,5% bis 6,5% gesenkt werden. Die geschätzten

Zolleinsparungen belaufen sich auf wenigstens 35 Mio. Franken pro Jahr. Optimistisch betrachtet kommen noch 55 Mio. Franken dazu. Die Summe ergibt die im Hauser-Bericht erwähnte Zahl von 250 Mio. Franken.

Diese Resultate müssen nun noch in die Verhandlungen eingebunden werden. Es ist also noch zu früh, sie als gesichert zu betrachten. Angesichts dieser Zollsenkungen würde jedenfalls ein Abseitsstehen der Schweiz bei der Uruguay-Runde unsere Exporte stark benachteiligen und den Produktionsstandort Schweiz empfindlich schwächen.

Ein für uns zentrales Dossier ist das geistige Eigentum, beruhen doch innovative Produkte in der Regel auf Knowhow, auf einer innovativen Leistung, d.h. auf geistigem Eigentum. Ein mangelhafter Schutz des geistigen Eigentums führt für die forschenden Unternehmen zu erheblichen Verlusten und gefährdet die Entwicklung neuer, wirksamerer Produkte. Dies gilt besonders für die chemische Industrie. Allein die drei 'Basler' Firmen haben zusammen 1992 beinahe 6 Mrd. Franken für Forschung und Entwicklung aufgewendet, die Hälfte davon in der Schweiz. Jedes einzelne neue Medikament braucht bis zur Marktreife eine Entwicklungszeit von zehn bis zwölf Jahren und kostet mehr als 300 Mio. Franken. Unsere Branche war daher einer der Hauptmotoren für den Einbezug und die Ausarbeitung dieses Dossiers in der Uruguay-Runde.

Das TRIPs-Abkommen (Trade Related Intellectual Property) deckt den gesamten Bereich des Immaterialgüterrechts ab. Es übernimmt den aktuellen Stand der bewährten internationalen Übereinkommen und schafft neue Regeln in Bereichen, die auf multilateraler Ebene noch nicht geregelt sind (z.B. Vermietung von Ton- und Tonbildträgern) oder in denen bislang keine Einigung gefunden werden konnte (z.B. Patentdauer). Es beinhaltet auch wirksame Streitschlichtungsmechanismen, die in den bisherigen internationalen Übereinkommen zum Schutz des geistigen Eigentums gefehlt und ihre Wirksamkeit beschränkt haben.

Die Ergebnisse lassen sich aus der Sicht der Wirtschaft wie folgt bewerten:

- a. In den meisten Gebieten konnte ein Schutzniveau vereinbart werden, das in zahlreichen Ländern gegenüber dem heutigen Stand entscheidende Verbesserungen bringt.
- b. Im für unsere Branche besonders wichtigen Bereich der Patente ist es gelungen, eine generelle Patentschutzdauer von 20 Jahren zu verankern. Zudem wird der Patentschutz für pharmazeutische Produkte zugesichert. Allerdings können Pflanzen und Tiere von der Patentierbarkeit ausgeschlossen werden. Lücken sind auch in weiteren Bereichen festzustellen, so bei den Zwangslizenzen, d.h. dem Enteignungstitel im Bereich des Immaterialgüterrechts, oder bei den Übergangsfristen.

Gesamthaft bewerten wir aus der Sicht der chemischen Industrie das TRIPs-Abkommen positiv. Gleichzeitig möchten wir aber davor warnen, sich mit diesem Stand zu begnügen. Für entwickelte Länder ist der Schutz des geistigen Eigentums nach dem TRIPs-Abkommen nicht genügend. Dabei spreche ich vor allem die Möglichkeit einer Ausnahme für den Patentschutz in der Biotechnologie an. Die Durchlöcherung des Patentschutzes in diesem Schlüsselbereich für die Zukunft der pharmazeutischen Forschung und Produktion wäre für den Industriestandort Schweiz fatal. Ich sage dies auch ausdrücklich mit Blick auf die

zustande gekommene Genschutz-Initiative, die ein - nach dem TRIPs-Abkommen nicht ausgeschlossenes - Patentierungsverbot für diesen Bereich vorsieht.

Ich komme zu meinen Schlussfolgerungen. Als unmittelbare Folge von Rezession und Arbeitslosigkeit hat die handelspolitische Disziplin spürbar nachgelassen. Immer wieder bekennen sich Regierungen verbal zu den liberalen Grundsätzen des GATT, handeln aber nach den Regeln des Protektionismus. Es wird dabei jedoch vergessen, dass Wachstum, Beschäftigung und Wohlstand nicht sichergestellt werden, indem man dem GATT den Rücken kehrt und den Handel "organisiert". Für die international ausgesprochen stark verflochtene schweizerische Wirtschaft ist ein rascher und erfolgreicher Abschluss der multilateralen Verhandlungen im GATT von vitaler Bedeutung. Mehr denn je bildet das GATT eine wichtige multilaterale Absicherung des internationalen Handels. Die voraussichtlichen Ergebnisse der Uruguay-Runde versprechen einen wesentlichen Schritt in Richtung Liberalisierung der Märkte, vermehrte Rechtssicherheit und erhöhte Exportchancen.

Ebenso wichtig ist aber nachher die Ratifikation der Abkommen der Uruguay-Runde durch die Schweiz. Im Hinblick auf die bevorstehende öffentliche Auseinandersetzung um das GATT ist es wichtig, unsere schweizerische Bevölkerung laufend über das Vertragswerk und seine Vorteile für die Schweiz zu informieren. Ein Abseitsstehen der Schweiz vom GATT hätte wesentliche Verlagerungen aus der Schweiz und erhebliche Wohlstandsverluste zur Folge.

3.3.2. Exposé von H. Chapuis, Generalsekretär der Schweizerischen Bankervereinigung

M. Chapuis: Je vous remercie d'avoir également invité à ce hearing le secteur financier de notre économie, pour qui la négociation GATT sur les services présente une très grande importance. Déjà dans la négociation européenne, il a pu paraître à certains responsables de notre pays que l'économie financière était peu touchée par les négociations commerciales. Rien n'est plus faux. D'une part, les services financiers sont aujourd'hui régulièrement inclus par nos partenaires dans les négociations. D'autre part, nous devons de plus en plus nous assurer de n'être pas discriminés sur les places extérieures, la place financière étant exposée à une concurrence très dure. Nous ne pouvons plus nous contenter d'offrir nos services bancaires à partir de la Suisse. Nous devons être présents sur les marchés des places étrangères. Enfin, les services constituent une activité très profitable pour le pays.

1. Importance des services dans la négociation

Les revenus extérieurs que la Suisse tire de ses activités de services s'élèvent annuellement à plus de 25 milliards de francs. La Suisse est le cinquième exportateur mondial de services. En 1990, sa part au marché mondial des services était de 2,3% (marchandises: 1,8%). C'est dire l'importance essentielle que revêt pour notre pays la conclusion d'un accord du GATT équilibré sur le commerce des services.

Les négociations de l'Uruguay Round, auxquelles participent, depuis 1986, 115 pays représentant plus de 90% des échanges mondiaux, visent notamment à étendre aux services les principes

généraux du GATT: clause de la nation la plus favorisée (NPF) et traitement national, engagements initiaux de libéralisation selon un calendrier contraignant dans différents secteurs (dont les banques), création d'un cadre pour les négociations futures dans ce domaine. Les échanges de services sur le plan international représentent aujourd'hui plus de 800 milliards de dollars par an.

2. Le GATT, la Suisse et la CE

L'importance d'un tel accord s'est encore accrue pour la Suisse après son refus de participer à l'Espace Economique Européen. L'Accord GATS ne saurait certes constituer une alternative à l'Accord EEE, dont la nature et la portée sont différentes. Dans la perspective de futures négociations bilatérales sectorielles avec la CE, il améliorerait toutefois sensiblement la position de départ de la Suisse, qui pourrait d'emblée prétendre vis-à-vis de la Communauté à un régime aussi favorable que celui accordé à l'Etat tiers le plus avantage, en vertu de la clause de la nation la plus favorisée. Grâce à cette clause, les accords de libéralisation multilatéraux du GATT sont particulièrement profitables aux petits pays exportateurs, qui peuvent bénéficier des avantages obtenus par des partenaires économiquement plus puissants.

Le futur accord sur les services n'offrira pas toutefois aux entreprises suisses un accès direct au marché unique européen dans les mêmes termes que l'Accord EEE. En effet, l'Accord EEE n'interdit pas seulement, comme le GATS, des mesures discriminatoires fondées sur la nationalité à l'égard des entreprises des autres Etats parties à l'Accord, mais repose sur une harmonisation poussée des règles matérielles qui régissent les activités de ces entreprises (acquis communautaire) et sur la reconnaissance mutuelle et automatique des autorisations et contrôles administratifs (p. ex. des licences bancaires), et de la compétence des autorités de contrôle du pays d'origine (p. ex. l'autorité chargée de la surveillance des banques). L'art. V du projet d'accord-cadre sur les services du GATT réserve d'ailleurs expressément, en dérogation au principe de la clause de la nation la plus favorisée, les accords économiques d'intégration régionale, tels que le marché unique de la CE ou l'EEE.

Un bon accord du GATT sur les services ne donnerait donc pas par lui-même aux banques suisses un accès direct au Marché unique de la CE et ne permettrait pas non plus à notre place financière d'offrir aux Etats tiers la licence bancaire unique instaurée par le droit communautaire. Dans le cadre de futures négociations bilatérales avec la CE, il conviendra donc d'obtenir des avantages supplémentaires en termes d'accès au marché, notamment en faveur des succursales de banques suisses qui, dépourvues d'une personnalité juridique propre, ne bénéficient pas de la reconnaissance automatique de leur agrément dans tous les pays de l'EEE.

Les conditions de cette reconnaissance seront créées en droit suisse avec la révision en cours de la loi sur les banques dans le cadre de SWISSLEX, adoptée la semaine dernière par la commission compétente du Conseil national.

3. Carences de l'accord-cadre sur les services

Le "Paquet Dunkel", compromis global proposé en décembre 1991 par l'ancien Directeur général suisse du GATT, contient un projet d'accord-cadre sur les services, ainsi que quatre annexes sectorielles, dont l'une est consacrée aux services financiers.

Sous réserve de quelques modifications, c'est ce projet qui est toujours en discussion actuellement. Du point de vue des banques, le projet d'accord-cadre sur les services n'est pas entièrement satisfaisant, notamment en raison des définitions trop vagues et trop peu contraignantes des notions-clés de traitement national et d'accès au marché. A l'art. XVII, al. 3, les milieux bancaires suisses (et les milieux bancaires européens) auraient souhaité en particulier introduire la notion de "possibilités de concurrence égale ou comparable" ("equality of competitive opportunities"). De même, à l'art. XVI, les milieux bancaires auraient souhaité que la notion d'accès au marché soit précisée par le qualificatif "effectif". Ces deux adjonctions auraient permis de garantir à nos établissements l'accès à une gamme de services étendue dans des conditions de concurrence favorable.

La Suisse, dont le système est fondé sur le modèle de la banque universelle (ensemble des services bancaires et financiers offerts par le même établissement), offre en effet aux banques étrangères qui obtiennent l'autorisation de la Commission fédérale des banques la possibilité d'exercer dans notre pays l'ensemble de ces services, sans discrimination par rapport aux banques suisses. La condition essentielle est que la réciprocité soit garantie par l'Etat dans lequel les personnes qui dominent la banque étrangère ont leur siège (art. 3bis de la loi sur les banques). Selon la pratique de la Commission fédérale des banques, la réciprocité est garantie par un Etat étranger si des banques suisses ont de réelles possibilités d'y fonder et d'y exploiter, sous n'importe quelle forme, un établissement bancaire stable et d'y exercer en fait et en droit une activité suffisamment complète et lucrative (rapport de gestion de la CFB 1989, p. 183). Dans les faits, cette notion de réciprocité est appliquée avec une certaine souplesse par la Suisse.

La Commission fédérale des banques établit chaque année une liste des Etats garantissant la réciprocité et reconnaît que la condition est remplie également par certains Etats pratiquant la segmentation des activités financières, comme le Japon ou plusieurs Etats des Etats-Unis (les activités de banque commerciale et de négociant en titres doivent être exercées par des établissements différents, contrairement au système de la banque universelle).

Il aurait donc été souhaitable, du point de vue suisse, de qualifier en les renforçant les conditions prévues par l'Accord-cadre en matière de traitement national et d'accès au marché, ce qui n'a malheureusement pas été possible en raison de l'opposition, précisément, des pays développés pratiquant la segmentation des activités financières. Cependant, la notion de traitement national utilisée par l'Accord-cadre s'entend de facto, et non pas seulement formellement de jure. L'annexe sur les services financiers ne contient elle-même pas de définition plus précise du traitement national qui s'appliquerait dans ce secteur.

4. Caractère déterminant et insuffisance des engagements initiaux
 Dès lors, les engagements initiaux de libéralisation en matière de services offerts par les différents Etats, sous réserve de la conclusion de l'Accord, sont déterminants pour apprécier la valeur de celui-ci. En l'absence d'une définition forte, dans l'Accord-cadre et dans l'annexe sur les services financiers, des notions-clés de traitement national et d'accès au marché, les places bancaires libérales fondées sur le système des banques

universelles comme la nôtre courrent en effet le risque de devoir accorder des avantages beaucoup plus substantiels que ceux auxquels leurs banques pourraient prétendre dans un certain nombre de pays potentiellement intéressants.

En d'autres termes, la Suisse pourrait être contrainte, faute d'engagements initiaux suffisants de la part de certains pays, d'offrir à tous les Etats parties au GATS l'accès sans restriction à son marché pour tous les services bancaires, alors même que nos banques n'auraient pas la garantie de bénéficier d'un régime équivalent, ni même comparable, dans tous ces autres pays. Ce risque est particulièrement sensible vis-à-vis de pays nouvellement développés, très agressifs sur le plan de la concurrence internationale, mais très protectionnistes pour leur propre marché. Tel est le cas, notamment des "dragons" du Sud-Est asiatiques (Thailande, Indonésie, Malaisie, Singapour, p. ex.), de la Corée, du Brésil et de l'Inde. Ces pays sont baptisés "free riders" à cause de leur attitude.

En raison de l'insuffisance notoire des engagements initiaux de libéralisation proposés par ces pays nouvellement industrialisés, les Etats-Unis exercent une forte pression destinée à les inciter à améliorer leurs offres. Les Américains paraissent déterminés à exclure les services financiers de l'application de la clause NPF si ces propositions d'engagements initiaux ne sont pas améliorées substantiellement. Les milieux bancaires européens, et notamment la Fédération bancaire de la CE dont notre Association est membre, ont adopté une position voisine quoique plus nuancée, s'inquiétant de la faiblesse de certaines offres, tout en réitérant leur souhait de voir l'Uruguay Round aboutir à la conclusion d'un accord équilibré sur les services financiers.

5. Clause NPF et réciprocité

D'un point de vue politique, il est évidemment délicat de brandir la menace d'une demande de dérogation formelle à la clause NPF, qui est à la base même de la philosophie d'ouverture multilatérale du GATT. Cette tactique comporte le risque d'un effet "boule de neige", suscitant des contre-menaces dans le marchandage de compensations dans d'autres secteurs. Elle pourrait vider l'accord sur les services de sa substance, voire entraîner l'échec de l'Uruguay-Round dans son ensemble. Pour cette raison, il est sans doute prudent de laisser l'un des principaux partenaires de la négociation comme les Etats-Unis occuper le devant de la scène à cet égard. Notre association a demandé et obtenu des négociateurs suisses qu'ils réservent la possibilité d'une dérogation formelle à la clause NPF pour maintenir la condition de réciprocité prévue par la loi sur les banques, au cas où les engagements initiaux en matière de services financiers pris par certains partenaires à la négociation seraient considérés comme insuffisants.

Il n'est pas acceptable, de par la philosophie même du GATT, de tolérer un déséquilibre profond entre les régimes d'activités offerts aux banques des Etats partenaires à la négociation. La participation des pays nouvellement industrialisés au GATT doit être un stimulant les incitant à ouvrir leur marché, et non un ensemble de concessions à sens unique permettant aux banques de ces pays de concurrencer nos établissements sur nos propres places tout en verrouillant les leurs.

Il y a lieu de considérer par ailleurs les futurs rounds de négociations consacrés aux services. Dans cette perspective, la Suisse et les autres pays d'Europe occidentale doivent conserver

une monnaie d'échange, en vue d'obtenir ultérieurement de nouvelles concessions de la part des Etats moins libéraux qu'eux-mêmes. Le maintien d'une réserve conditionnelle de réciprocité est donc fondamental et c'est à juste titre que les négociateurs suisses ont maintenu cette clause dans l'offre conditionnelle présentée par notre pays dans sa dernière version datée d'avril 1992.

6. Conclusion

En conclusion, permettez-moi de réitérer le soutien sans ambiguïté du secteur bancaire suisse à un accord du GATT sur le commerce des services comprenant une annexe sur les services financiers, sur le modèle des propositions Dunkel. Ce soutien implique que les engagements définitifs en matière de libéralisation soient améliorés de manière importante, voire encore communiqués par certains pays où le potentiel de développement des banques suisses est important; je songe essentiellement aux pays du Sud-Est asiatique. Si, sous la pression de partenaires importants à la négociation, cette amélioration n'était pas obtenue d'ici à la fin du round, la Suisse devrait probablement déroger à la clause de la nation la plus favorisée pour pouvoir maintenir vis-à-vis de ces pays son régime actuel de réciprocité, conformément à la loi sur les banques et à la pratique de la Commission fédérale des banques. En d'autres termes, les banques suisses souhaitent vivement que le cycle final de négociations bilatérales aboutisse à la conclusion rapide d'un accord du GATT sur les services comportant, de la part de tous les Etats partenaires, un haut niveau d'engagements en direction d'une ouverture plus large de leur marché des services bancaires et financiers. L'Accord général sur les tarifs et le commerce a été, par le passé, la base du développement du commerce international et de la croissance économique. Un échec des négociations pourrait déclencher une vague de protectionnisme préjudiciable à la croissance. L'extension des principes du GATT aux services pourrait au contraire signifier le redémarrage des échanges internationaux.

J'ai estimé de mon devoir, dans cette intervention, de ne pas dissimuler les difficultés et les imperfections que cette négociation présente encore pour le secteur financier. Il n'en reste pas moins que la conclusion de l'Uruguay Round du GATT, y compris l'accord sur les services, est à nos yeux d'une importance capitale pour notre pays.

3.4. Aus der Sicht der Landwirtschaft;

Exposé von H. Ehrler, Direktor des Schweizerischen Bauernverbandes

Ehrler: Für die Wirtschaft im allgemeinen ist das GATT eine Notwendigkeit und ein Abschluss der GATT-Verhandlungen wünschbar.

Der Schweizerische Bauernverband verschliesst sich dieser Einsicht nicht. Im Gegenteil: Wir wissen, dass die Landwirtschaft ein Interesse an einer starken Wirtschaft haben muss.

Die Einsicht ist auch in den Bauernorganisationen anderer Länder vorhanden. Auf der anderen Seite zeigen die sehr zahlreichen Kontakte zu Bauernorganisationen auf der ganzen Welt, dass die im Agrardossier des GATT enthaltenen Vorschläge

überall auf harten Widerstand stossen. Diese Vorschläge - so lässt sich die Kritik auf einen einfachen Nenner bringen - würden letztlich zu einer Verindustrialisierung der Landwirtschaft führen und damit genau das Gegenteil dessen bewirken, was die Bevölkerung in den einzelnen Ländern von den Bauern erwartet. Erinnert sei etwa an die Diskussion um die Tierfabriken.

Dann gibt es natürlich für jede einzelne Bauernfamilie die existentielle Seite des Problems: Dem Einzelnen lässt sich die Notwendigkeit des GATT schlicht nicht mehr vermitteln, wenn man von ihm verlangt, dass er sich im Interesse des GATT selber aufopfern soll. Da wird der Einzelne nicht mehr berechenbar, denn er hat ja nichts mehr zu verlieren. Und dies geschieht in einem Klima, in dem jeder seinen erworbenen Wohlstand verteidigen will und folglich rasch einmal bereit ist, gegen alles anzutreten, was unter dem Stichwort Liberalisierung oder Deregulierung von aussen daherkommt. Eine Unterschätzung dieses Aspekts könnte fatale Folgen haben.

Hier liegt die wichtigste Aufgabe der Politik: Wenn dieses GATT für die Schweiz schon von so existentieller Bedeutung ist, dann muss die Politik dafür sorgen, dass sich die Bauern durch das GATT nicht überfordert fühlen, dass es auch für die Bauern machbar ist.

Ich möchte Ihnen anhand einiger Stichworte aufzeigen, dass die Bauern beim heutigen Stand der Dinge schon Anlass haben, das GATT als eine Art schwarzes Loch zu sehen:

Ein erster Punkt betrifft die Auswirkungen der Vorschläge, wie sie in der Studie des Bundesamtes für Landwirtschaft enthalten sind. Auch wenn die Studie eine statische Betrachtung darstellt, auch wenn die Wechselwirkungen zwischen Produktionssektoren nicht untersucht wurden, so sind doch die Ergebnisse klar: Die Landwirtschaft wird - der Begriff ist leider zutreffend - zusammengestaucht, indem die bisherige Stützung drastisch reduziert wird und indem die Produktions- und damit die Beschäftigungsmöglichkeiten eingeschränkt werden. Man verspricht zwar den Bauern als Ausgleich Direktzahlungen. Allerdings sind die heutige Finanzlage des Bundes und die bisherigen Diskussionen um die Direktzahlungen nicht dazu angetan, das Vertrauen der Bauern in dieses Instrument zu fördern.

In unserem Land erwartet die Bevölkerung - zu Recht - eine ökologischere Ausrichtung der Landwirtschaft. Ich erinnere an die Diskussion über die Direktzahlungen. Damit verbunden sind natürlich zusätzliche Auflagen für den Bauer. Sobald sich der Bauer in diese Richtung bewegen will, soll er über das GATT gleich wieder einem viel schärferen Wettbewerbsdruck ausgesetzt werden.

Der Bauer soll die unterschiedlichsten Forderungen - hier mehr Ökologie und dort mehr Wettbewerbsfähigkeit - an einem sehr teuren Standort und eingebunden in ein sehr dichtes Netz von Vorschriften erfüllen. Das ist unter den heutigen Bedingungen einfach nicht zu schaffen.

Wenn man all dies zusammennimmt, dann sieht die Zukunft für den einzelnen Bauer höchst düster aus. Wer keine Zukunft sieht, ist nur sehr schwer unter Kontrolle zu halten.

Auf der anderen Seite ist nicht zu leugnen, dass die Landwirtschaft heute inmitten von Veränderungen steht.

Gesättigte Märkte, Einkaufstourismus, Umweltbelastungen,

Marktordnungen mit planwirtschaftlichen Elementen auf allen Stufen sind nur einige Stichworte. Hier muss tatsächlich einiges geschehen.

Wesentlich sind für uns die Richtung, das Mass und das Tempo der Veränderungen. In diesen Bereichen ist die Politik aufgefordert, das Ganze so zu gestalten, dass es den Bauern auch machbar erscheint.

Was Mass und Tempo der Veränderungen angeht, so kann ein Bauer seine Produktion nicht einfach von heute auf morgen umstellen. Ich möchte auch darauf hinweisen, dass die Bauern im Vertrauen auf die bisherige Agrarpolitik investiert und disponiert haben. Eine Schocktherapie würde zu Investitionsleichen führen und wäre auch unter dem Blickwinkel des Vertrauensschutzes ungerechtfertigt und falsch.

Zudem werden sich die Strukturen in der Landwirtschaft aus verschiedenen Gründen - Alter der Betriebsleiter, fehlende Alternativen auf dem Arbeitsmarkt, Ausgestaltung der bisherigen Agrarpolitik - nicht in so kurzer Zeit ändern lassen, wie sich das gewisse Leute vorstellen.

Das Mass und das Tempo der Veränderungen müssen also machbar bleiben. Aus diesem Grund sind für uns die Fristen im Agrardossier von höchster Bedeutung.

Was nun die Richtung der Veränderungen angeht, haben wir zwei zentrale Anliegen:

Die Eigenart der Landwirtschaft liegt ja darin, dass sie einerseits für den Markt produziert und andererseits standortgebundene Leistungen erbringt. Dabei macht es keinen Sinn, die Produktion von den anderen Leistungen zu trennen. Vielmehr ist eine sinnvolle Produktion gerade die Voraussetzung für eine gepflegte Landschaft, für Ernährungssicherheit, für das wirtschaftliche Leben im ländlichen Raum usw..

Künftige Lösungen im GATT müssen deshalb so gestaltet sein, dass sie nicht mit einer zu liberalistischen Ausrichtung die standortgebundenen Leistungen gefährden oder verunmöglichen. Vielmehr sind dabei auch die sogenannten nichtkommerziellen Leistungen gebührend zu beachten. Gerade im Gefolge der Umweltkonferenz von Rio hat ja die nachhaltige Bewirtschaftungsweise endlich einen höheren Stellenwert erhalten. Solche Aspekte müssen deshalb unbedingt auch in den Handelsregeln verankert werden.

Nun wird man mir entgegenhalten, dass es ja gelungen sei, das Prinzip der Multifunktionalität in den Verhandlungen zu verankern. So richtig und erfreulich diese Tatsache auch ist, so ist auf der anderen Seite doch nicht zu übersehen, dass die Instrumente zur Durchsetzung dieses Prinzips schwach ausgefallen sind.

Ein zweites zentrales Anliegen: Die multifunktionale Landwirtschaft braucht Produktionsmöglichkeiten. Ohne Produktion gibt es zum Beispiel keine Landschaftspflege, welche ja für das Tourismusland Schweiz von unschätzbarem Wert ist. Wer in unserem Land tatsächlich eine verindustrialisierte Landwirtschaft will, muss dann eben auch die Konsequenzen beim Rohstoff des Tourismus - der bisher durch die Bauern bewirtschafteten Landschaft - tragen.

Marktanteile bringen auch Beschäftigung für die Bauern. Wir sehen die Zukunft nicht so, dass man die Bauern immer mehr zwar finanziell aushält, ihre produktiven Leistungen aber sukzessive herunterschraubt.

In bezug auf die GATT-Verhandlungen sind hier die Fragen der Marktöffnung, der Massnahmen an der Grenze sowie die Schutzklauseln angesprochen. Angeführt sei auch, dass für die schweizerische Landwirtschaft in diesem Zusammenhang die Milchwirtschaft eine herausragende Bedeutung innehat.

Wir wünschen und hoffen daher, dass diese zwei Punkte in den Verhandlungen nach Möglichkeit gut verankert werden.

Selbstverständlich hängt es auch wesentlich von der internen Politik ab, wie die Bauern die Folgen eines GATT-Abschlusses bewältigen können. In diesem Zusammenhang spielen sicher die Direktzahlungen eine wichtige Rolle. Hier ist in jüngerer Zeit den Bauern ja von verschiedensten Seiten einiges versprochen worden. Aber Bauern sind nüchterne Leute und glauben etwas erst, wenn sie es sehen.

Ich halte es aber für falsch, wenn man sich nur auf die Direktzahlungen konzentriert. Wir müssen auch in zukunftsträchtige Strukturen investieren und die sozialen Probleme lösen, die im Gefolge der laufenden Veränderungen entstehen. Hinzu kommen Punkte, die den Staat nicht zusätzlich belasten: Die Bauern brauchen in Zukunft mehr Handlungsspielraum und ein günstigeres Umfeld. Wenn hier Fortschritte gemacht werden, dann fiele der Bedarf an Direktzahlungen entsprechend kleiner aus. Im weiteren sind die Marktordnungen so zu verändern, dass die landwirtschaftlichen Produkte möglichst gut verarbeitet und verkauft werden.

Ich fasse zusammen: Gerade weil das GATT für die Schweiz so wichtig ist, muss die Politik dafür sorgen, dass das GATT für die Bauern nicht länger ein schwarzes Loch darstellt. Dabei geht es um zwei Schienen:

In den laufenden Verhandlungen sind eine Reihe von Punkten zu verwirklichen. Im besonderen geht es um die Erhaltung der Marktanteile, um genügend lange Fristen, um die Verankerung von qualitativen Elementen wie der Ökologie und um wirksame Schutzklauseln.

Zum anderen geht es darum, die angesprochenen innenpolitischen Massnahmen zu verwirklichen, um dazu beizutragen, dass die neuen GATT-Regeln auch für die Bauern machbar sind. Die Stichworte hierzu lauten: verlässliche Direktzahlungen, Investition in zukunftsträchtige Strukturen, soziale Massnahmen, mehr Handlungsspielraum und ein günstigeres Umfeld für die Bauern, flexiblere Marktordnungen, usw..

Wir machen uns keine Illusionen: Auch wenn das alles gelingt, wird von den Bauern bzw. von der gesamten Ernährungswirtschaft noch sehr vieles abverlangt, damit sie sich auf den offener werdenden Märkten behaupten können. Mit anderen Worten: Eigenverantwortung - auch in Organisationen - und Selbsthilfe werden wieder ähnlich gross geschrieben werden wie vor hundert Jahren.

Ich schliesse mit der Hoffnung, dass es mit vereinten Kräften gelingt, die geschilderten Probleme der Bauern im Zusammenhang mit dem GATT zu lösen und so Entwicklungen zu verhindern, die eigentlich kaum jemand will .

3.5. Aus der Sicht der Hilfswerke - Dritte Welt; Exposé von H. Gerster, Geschäftsleiter der Arbeitsgemeinschaft Swissaid/Fastenopfer/Brot für alle/Helvetas/Caritas

Gerster: Einleitend möchte ich einige entwicklungspolitische Aspekte der Freihandelslehre beleuchten. Die Strategie des exportorientierten Wirtschaftswachstums ist kein allgemeingültiges Entwicklungsrezept. Einerseits zieht Wachstum nicht automatisch Entwicklung nach sich, indem die wirtschaftlichen Verbesserungen oft nicht zu den Ärmsten durchsickern. Andrerseits muss für Indien noch lange nicht gut sein, was in Mauritius funktioniert.

Oft stellt der Binnenmarkt den Motor der Entwicklung dar, und dem Außenhandel kommt eine ergänzende Funktion zu. Bei der Schaffung eines Binnenmarkts ist ein breit gestreuter Zugang zu den Produktionsmitteln und eine breite Verteilung der Kaufkraft entscheidend. Die europäische Entwicklungsgeschichte bestätigt diesen Sachverhalt.

Deshalb genügt Liberalisierung oder Freihandel aus entwicklungspolitischer Sicht nicht. Es braucht entwicklungsbezogene Ausnahmen und flankierende Massnahmen, z.B. eine Agrarreform, damit Ärmere vom Handel profitieren können. Auch gemäss der wirtschaftswissenschaftlichen Theorie treten handelsbezogene Wohlstandsgewinne nicht in jedem Fall ein, sondern basieren auf bestimmten Voraussetzungen (Kostenwahrheit der Preise, funktionierende Märkte etc.), die namentlich im Süden oft nicht erfüllt sind, so wenn keine entsprechende Transportinfrastruktur vorhanden ist.

Trotzdem: Keine Liberalisierung, kein Freihandel ist entwicklungspolitisch die noch schlechtere Alternative, wie sich im Textil- und Agrarhandel zeigt. Die erfolgreichen Exporteure des Südens sehen sich sofort mit Handelsbarrieren konfrontiert. Freier Zugang zu den lukrativen Märkten des Nordens ist für die Entwicklungsländer von höchster Bedeutung. Denn Exporte schaffen Arbeit und Verdienst. Davon profitiert auch die breite Bevölkerung. Die Strukturanpassung im Norden entscheidet darüber, welche Chancen letztlich die wirtschaftspolitischen Reformen des Südens erhalten. Der Süden hat in den letzten zehn Jahren weitgehende einseitige Liberalisierungsmassnahmen vorangetrieben. Er hat seine Hausaufgaben gemacht und erwartet nun eine entsprechende Strukturanpassung im Norden. Soweit mit der Uruguay-Runde des GATT das Gespenst des Protektionismus in den Industrieländern gebannt werden kann, leistet sie einen bedeutsamen entwicklungspolitischen Beitrag.

Zu den Hauptinteressen des Südens in der Uruguay-Runde: Die Entwicklungsländer hoffen auf eine weitergehende Marktöffnung für ihre Produkte. Seit Mitte der siebziger Jahre hat der Protektionismus der Industrieländer Aufwind. Gegen Textilexporte aus dem Süden wurden stolze 127 Protektionsmassnahmen verhängt. Die Textilindustrie der Entwicklungsländer erleidet so jährlich Devisenerlöseeinbussen von ungefähr 24 Mrd. Dollar.

Ein weiteres Hauptproblem für die Entwicklungsländer besteht darin, dass für Fertigwaren höhere Zölle gelten als für Rohstoffimporte aus dem Süden. Dies ist um so bedauerlicher, als die Verarbeitung vor Ort grössere Einkünfte, mehr Arbeitsplätze und bessere Absatzmöglichkeiten schaffen könnte. Mit der Uruguay-Runde, die sowohl Zollsenkungen als auch den Abbau mengenmässiger Beschränkungen vorsieht, entstehen nicht nur offenere, sondern auch stabilere Märkte. Störend ist im Textilsektor, dass die reine Wiederherstellung der GATT-Regeln

durch das Auslaufenlassen des Multifaserabkommens über die nächsten zehn Jahre dem Süden nun wieder als Zugeständnis verkauft wird.

Demgegenüber wird in Zukunft der präferentielle Marktzutritt der am wenigsten entwickelten Länder, z.B. jener Länder, die vom Präferenzabkommen der EG profitieren, gegenüber den übrigen Mitgliedsländern des Präferenzsystems geschmälert. Um die Schwächung zu kompensieren, sollten Güter aus den ärmeren Ländern von sämtlichen Zöllen und nichttarifarischen Abgaben befreit werden.

Die Entwicklungsländer wollen nicht länger die Zeche der protektionistischen, subventionsgestützten Agrarpolitik des Nordens zahlen. Einige Beispiele mögen die verheerenden Konsequenzen der protektionistischen Agrarpolitik des Nordens in den Entwicklungsländern veranschaulichen. Die Überschüsse an eingefrorenem Rindfleisch aus der Europäischen Gemeinschaft kosten auf den Märkten der Sahel-Länder gerade halb soviel wie die örtlichen Herstellungskosten für ein Kilo Frischfleisch betragen; das Auskommen von Millionen von Viehzüchtern aus dem Sahel ist somit ernsthaft bedroht. Die Schleuderpreise für Zucker auf den Weltmärkten sind Ihnen ebenfalls bekannt.

Mit der Uruguay-Runde, welche die Verringerung der Exportsubventionen für Landwirtschaftserzeugnisse anstrebt, wird es möglich sein, die örtliche Produktion besser zu erhalten. Zudem dürften durch die Einschränkung des Protektionismus zusätzliche Exportmöglichkeiten entstehen. Allerdings wird der Preisanstieg der nunmehr weniger subventionierten Güter die Netto-Nahrungsmittelimporteure teuer zu stehen kommen und kurzfristig deren Budget und Zahlungsbilanz massiv belasten. Mittelfristig dürften die höheren Agrarpreise voraussichtlich die Eigenproduktion stimulieren und die Ernährungssicherheit verbessern. Aber kurzfristig, für fünf bis acht Jahre, wird hier ein gravierendes Anpassungsproblem entstehen.

Die Entwicklungsländer erwarten vom GATT wirksame Regeln gegen willkürliches Vorgehen der Handelspartner. In den letzten Jahren hat sich das Recht des Stärkeren in Missachtung der GATT-Regeln immer wieder durchgesetzt, z.B. anlässlich von Pressionen der USA auf Brasilien oder Indonesien, um Änderungen in der Gesetzgebung zum geistigen Eigentum herbeizuführen, oder z.B. bei "freiwilligen" Exportbeschränkungsvereinbarungen auf zwischenstaatlicher Ebene.

Mit der Uruguay-Runde werden diese unilateralen Bräuche dank der Festigung der Handelsregeln und der Stärkung der Institution GATT (Streitbeilegungsmechanismus) eingedämmt. Mit der neuen Multilateralen Handelsorganisation (MTO) können Rechte und Pflichten der Handelspartner institutionell abgesichert werden.

Trotzdem bleibt das Regelsystem unbefriedigend. Als Verhandlungsteilnehmer haben die südlichen und insbesondere die am wenigsten entwickelten Länder einen schweren Stand, weil sie sich die Handelsrechtsexperten kaum leisten können. In der MTO sollte das Ziel der nachhaltigen Entwicklung gemäss Erdgipfel in Rio de Janeiro 1992 klar verankert werden. Den am wenigsten entwickelten Ländern sind vermehrt technische und finanzielle Hilfsmittel bereitzustellen, damit sie sich für die Verhandlungen besser wappnen können.

Die Entwicklungsländer befürworten eine auf ihre besonderen Bedürfnisse zugeschnittene Wirtschaftspolitik. Das Paket der Uruguay-Runde kann im Gegensatz zu den früheren GATT-Runden nicht mehr aufgeschnürt werden. Damit wird der Spielraum vor allem der kleinen oder wirtschaftlich schwachen Staaten beeinträchtigt, die für sie beste Wirtschaftspolitik zu betreiben. Die besonderen Bedürfnisse der Entwicklungsländer, den Binnenmarkt aufgrund eigener Kriterien zu entwickeln, haben sich nur in längeren Übergangsfristen und Ausnahmeregelungen niedergelassen.

Die Auseinandersetzungen um das geistige Eigentum (TRIPs) sind durch den Interessenkonflikt zwischen Technologieexporteuren und -importeuren geprägt. Der Norden als überwiegender Technologieexporteur ist an einem weltweit griffigen Patentrecht interessiert. Dabei gerät die entwicklungspolitische Erfahrung in Vergessenheit, dass beispielsweise Korea und Taiwan gerade dank ungehinderter Nachahmung ausländischer Erfindungen und Produkte wirtschaftlich so erfolgreich waren, ebenso zuvor Japan und die Schweiz. Zudem bleiben Patente Monopole, deren Ausbau mit der Liberalisierungs-Stossrichtung der Uruguay-Runde ideell unvereinbar ist.

Aus entwicklungspolitischer Sicht sollte das TRIPs-Abkommen seitens der Entwicklungsländer aus dem Gesamtpaket der Uruguay-Runde ausgeklammert werden können. Zuminedest sollte den ärmeren Entwicklungsländern die Souveränität belassen sein, selber über den Schutzmfang zu bestimmen.

Ich komme zum Schluss. Die politische Alternative zur Uruguay-Runde ist aus unserer Sicht das Gesetz des Dschungels. Die Akzeptanz marktwirtschaftlicher Mechanismen basiert innerhalb der meisten Länder auf einem minimalen Schutz der Schwachen. Auf internationaler Ebene sind die multilateralen Handelsregeln des GATT für kleinere und wirtschaftlich schwächere Handelspartner ein - allerdings beschränkter - Schutz vor Übergriffen der Mächtigen. Es ist wohl kaum zufällig, dass sich das Verhältnis der Entwicklungsländer zum GATT verändert hat. Im Verlaufe der Verhandlungen um die Uruguay-Runde sind zahlreiche Staaten aus dem Süden neue Vertragspartner des GATT geworden. Nicht zu vergessen ist aber, dass die Forderung nach Freihandel und Liberalisierung schon immer eine Lösung der weltwirtschaftlichen Spitzenreiter, der Nationen und der Konzerne, gewesen ist, um möglichst ungehindert neue Märkte zu erschliessen. Die gleiche Freiheit für Fuchs und Huhn hat für beide sehr ungleiche Folgen. Aus der Sicht des Südens kann man bilanzieren, dass die wirtschaftlich stärkeren Entwicklungsländer, namentlich in Asien und Lateinamerika, zu den Gewinnern zählen werden und deshalb auch mit Nachdruck den Abschluss der Uruguay-Runde fordern.

Für die ärmeren Länder, namentlich in Afrika, sind die Perspektiven jedoch beschränkt bis negativ. Gemäss Angaben der Weltbank haben sich die Handelsbedingungen für Afrika südlich der Sahara seit 1980 dramatisch verschlechtert. Um die gleiche Menge Importgüter zu kaufen, mussten diese Länder seit 1980 pro Jahr durchschnittlich rund 5,3% mehr exportieren. Die Terms of Trade haben sich jährlich um 5% verschlechtert. - Stellen wir uns das gleiche für die Verhältnisse der Schweiz vor! - Das macht rund 50-60% Kaufkraftverlust innert zwölf Jahren. Sie müssen soviel mehr exportieren, um die gleiche Menge an

Importgütern zu kaufen. Auf diesem Hintergrund kommt nun eine neue OECD/Weltbank-Studie zum Schluss, dass die ärmsten Länder im Gefolge der Uruguay-Runde nochmals 7 Mrd. Dollar verlieren werden. So wichtig interne Reformen in den Entwicklungsländern sind, in einem derart widrigen weltwirtschaftlichen Umfeld können auch die reformwilligsten Regierungen nicht auf einen grünen Zweig kommen.

Dies ruft nach besonderen Massnahmen zugunsten der ärmsten Länder, insbesondere jener in Afrika südlich der Sahara. "Wenn die Elefanten tanzen, leidet das Gras.", besagt ein afrikanisches Sprichwort. Bisher stand die Uruguay-Runde allzusehr im Banne des Agrarstreites der Wirtschaftsgiganten EG und USA. Nun verdienen die Folgen für den Süden Ihre volle Aufmerksamkeit. Insbesondere geht es darum, dass die vorgesehene Evaluation der Auswirkungen der Uruguay-Runde für die Entwicklungsländer materiell substantiell ausfällt und dass im Rahmen dieser Evaluation die negativen Folgen anerkannt und entsprechende Kompensationsmassnahmen ausgehandelt werden.

Siehe Anhang I :

Keim N., Entwicklungsländer und die Uruguay-Runde des GATT

Keim N., Les pays en développement et l'Uruguay Round du GATT

**Unterbruch der Sitzung von 16.00 bis 16.20 Uhr.
La séance est interrompue de 16 h 00 à 16 h 20.**

3.6. Diskussion

Fischer-Häggingen: Herr Ehrler hat dargelegt, dass in bezug auf die Landwirtschaft einige Begehren für die Schlussrunde der Verhandlungen zu stellen wären. Wie sieht Herr Dunkel die Chancen für solche zusätzliche Begehren? Kann die schweizerische Landwirtschaft noch etwas herausholen, oder ist der Zug abgefahren?

Frau Bäumlin: Herr Gerster hat gesagt, es müssten ausgleichende Massnahmen getroffen werden, um die ärmeren Entwicklungsländer nicht vollends in der Verarmung versinken zu lassen. Ist es jetzt noch möglich, solche Massnahmen in die Wege zu leiten, oder müssten sie mit dem Mandat der nächsten Runde verbunden werden?

M. Darbellay: (à M. Dunkel) Le mérite de l'Uruguay Round serait donc d'introduire de nouveaux partenaires. Vous avez parlé des nouveaux partenaires de l'Asie du sud-est ou des pays en voie de développement. En relation avec les problèmes soulevés par M. Gerster, comment appréciez-vous la situation des pays en voie de développement et quelles sont les améliorations que l'Uruguay Round leur apporte, ou leur apportera au cours de son évolution?

Vollmer: Herr Gerster hat zusammenfassend festgestellt, dass die verschiedenen Entwicklungsländer auch auf verschiedene Weise betroffen sind und dass es daher Sondermassnahmen zugunsten der Ärmsten braucht. Ist damit gemeint, dass die

Schweiz zum GATT-Abschluss flankierende Massnahmen ergreifen müsste? Was wäre konkret darunter zu verstehen? Herr Ehrler hat in ähnlicher Weise den Schluss gezogen, dass für die Bauern ein günstigeres Umfeld geschaffen werden müsste. Wie stellen Sie sich konkret ein noch günstigeres Umfeld vor, abgesehen von der Problematik der Direktzahlungen? Bisher ist die Frage des "Codex alimentarius" nicht aufgegriffen worden. Auch da spricht man von der Notwendigkeit flankierender Massnahmen. Wäre es möglich, noch eine Umweltklausel in die Schlussakte einzubauen, damit unsere Standards nicht aufgrund der GATT-Vorschriften unterlaufen werden können?

M. Tschopp: Tout le monde sent que s'il est un pays qui a un intérêt vital à voir aboutir l'Uruguay Round, c'est bien la Suisse, surtout depuis le 6 décembre 1992. On se sent néanmoins quelque peu impuissants, puisque l'issue ne dépend pas de nous. Néanmoins, nous avons de la difficulté à faire certaines distinctions, en particulier si l'on pense à la confusion agriculture/culture.

Nous avons tous compris qu'il y a une green box dans l'agriculture, et que finalement le soutien de l'agriculture au moyen des paiements directs se maintient; le problème est de savoir si la Confédération, dans l'état actuel de ses finances, est crédible auprès des bénéficiaires de ces paiements directs. Concernant la culture, j'ai l'impression qu'il y a un "rainbow box". On oublie que cette discussion spécificité/exclusion est due, en ce qui concerne la Suisse, à une mauvaise compréhension de ce qui se discute actuellement.

(à M. Wasescha) Qu'est-ce que l'OFAE entend faire pour que l'on puisse passer à la vitesse supérieure en termes d'information? Nous avons vu les difficultés pour faire comprendre ce qui se passe. Quel est le planning de la campagne d'information? Nous devrons sans doute en effet présenter cet accord devant le peuple.

M. Berger: On a souvent dit que le libéralisme engendré par l'accord du Gatt pourrait être fatal pour l'économie agricole de notre pays. Or, il faut constater que s'il y a un domaine dans lequel sévit un libéralisme totalement débridé, c'est bien dans ce secteur-là, où l'on pratique couramment le dumping. Il n'y a pas de pays qui ne le pratique pas. De ce point de vue, il faut donc soutenir cet accord du Gatt pour tâcher de mettre en place un système de libéralisme loyal, qui réponde à des règles communes. Au moment où l'Europe s'ouvre aux pays de l'Est, cet engagement prend une importance qui ne fait que croître. Les causes du dumping sont dans le fait que tous les gouvernements pratiquent la prise en charge des excédents. Cela conduit à liquider les excédents sur les marchés, alors qu'en matière commerciale, il appartient au producteur lui-même de placer ses excédents. N'oubliions pas cependant qu'il y a en Suisse plusieurs secteurs de l'agriculture qui pratiquent une politique conforme aux besoins du marché.

J'ai pu voir dans la documentation remise que la Suisse, en matière de politique agricole, demande des concessions particulières, notamment un prolongement à 10 ans, au lieu de 6 ans, du délai de mise en application du système. Vis-à-vis d'autres négociations qui seraient en cours, notamment vis-à-

vis de la CE, y a-t-il coordination avec ce qui se passe sur le plan européen, ou risque-t-on encore une fois que notre agriculture se singularise, rendant notre tâche d'autant moins facile, peut-être pas immédiatement, mais à long terme? Nous en avons un exemple avec notre protectionnisme, qui est plus prononcé que dans d'autres pays.

Frau Bär: Wir haben heute nachmittag eine Lektion erhalten über die Art und Weise, wie unsere Weltwirtschaft funktioniert oder funktionieren sollte. Wir haben aber noch viel mehr eine staatspolitische Lektion erhalten. Ich muss ernüchtert feststellen, dass unsere Wirtschaft und unsere Unterhändler seit Jahren hinter verschlossenen Türen über existentielle Fragen diskutieren, die unser Land weit über das Wirtschaftliche hinaus tangieren. Betroffen sind insbesondere gesellschaftspolitische Fragen wie etwa das Problem der Patente. Heute können wir als aussenpolitische Kommission diese Resultate zur Kenntnis nehmen, wir können aber nichts mehr einbringen, geschweige denn etwas ändern. Spätestens für die nächste GATT-Runde muss das Parlament für die Formulierung des Verhandlungsmandates beigezogen werden.

In bezug auf die Umwelt ist das Stichwort der nachhaltigen Entwicklung gefallen. Ist das Resultat der Uruguay-Runde kompatibel mit dem Ziel der nachhaltigen Entwicklung, wie es in Rio formuliert worden ist?

In einer entwicklungspolitischen Zeitschrift steht, dass die Efta-Staaten ein Gutachten über diese Frage vom Institut für angewandte Systemanalyse erstellen liessen. Die Studie kommt zum Schluss, dass die GATT-Regeln mit den verschiedensten internationalen Umweltschutzabkommen nicht kompatibel seien, so mit der Basler Giftmüll-Konvention oder mit dem Montrealer FCKW-Protokoll zur Rettung der Ozonschicht. Das Gutachten besagt aber auch, dass die GATT-Streitbeilegungsverfahren die präventiven Umweltschutzmassnahmen immer noch als Handelshemmnisse auslegen würden und dass es in Zukunft nicht möglich wäre, externe Umweltkosten zu internalisieren. Ist dieses Gutachten erhältlich? Treffen die erwähnten Schlussfolgerungen zu? Was würde dies für unsere geltenden Umweltschutzmassnahmen bedeuten?

Frau Grendelmeier: Wir haben heute eine umfassende Orientierung über die Situation der Schweiz erhalten. Der EWR ist abgelehnt worden, die EG noch in weiter Ferne: das GATT drängt sich auf. Das ist uns allen klar geworden. Auf der anderen Seite sehen wir Widerstand aus der innersten Zelle der Schweiz, dem Bauernstand, mit seiner Skepsis allem Neuen gegenüber. Gleichzeitig erscheint eine ebenso grosse Skepsis vom äussersten Rand, von den Ländern der Dritten und der Vierten Welt, die bis heute selten von unseren Export- und Importmöglichkeiten profitiert haben. Hat es nun überhaupt einen Sinn, hier zu diskutieren? Herr Gerster und Herr Ehrler stellen Forderungen, über die man reden können müsste. Sehen Sie eine Möglichkeit, noch irgendwo etwas zu verändern? Ich glaube es nicht. Würde das bedeuten, dass von Ihrer Seite Widerstand gegen die Uruguay-Runde zu erwarten ist? Würden Sie sie bekämpfen, wie andere Kreise vor einem Jahr den EWR bekämpft haben? Wir müssten uns dabei selber an der Nase nehmen. Wir sind nicht im Prozess der Entscheidfindung einbezogen worden. Nun können wir nur noch das

Gesamte annehmen oder verwerfen. Ich sehe aber auch Schwierigkeiten, wenn gewichtige Kreise wie die Landwirtschaft mit erheblichem Widerstand reagieren. Das könnte zu einem neuen Debakel führen.

Präsident: Zur Miteinbeziehung des Parlamentes bei den GATT-Verhandlungen sind zwei Dinge zu berücksichtigen. Einmal gilt Art. 47bis a GVG erst seit einem knappen Jahr. Diese Bestimmung gibt uns rechtlich das nötige Gewicht, um zu Verhandlungsmandaten konsultiert zu werden. Zweitens wird das Parlament und insbesondere die aussenpolitische Kommission seit fünf Jahren regelmässig über das GATT informiert. Wir konnten alle Fragen stellen und hätten auch die Gelegenheit gehabt, Forderungen zu stellen und mehr Druck auszuüben. Hier müssen wir uns auch selber an der Nase nehmen. Im Bereich des GATT zeigt sich m.E., dass wir das richtige Verhältnis zwischen Parlament und Regierung noch nicht gefunden haben und dass für die Zukunft noch einige Fortschritte zu erzielen sind.

Frau Nabholz: Wie gewichtig ist überhaupt unsere Position in diesem Verhandlungsprozess? Soweit ich die Ausführungen von Herrn Staatssekretär Blankart und von Herrn Dunkel verstanden habe, hat sich die Debatte zur Hauptsache zwischen drei Machtblöcken, den USA, Japan und der EG, abgespielt. Wie hat sich die Schweiz in diesem Dreieck bewegt? Wie gross ist der Spielraum, den die Schweiz angesichts dieses Kräfteverhältnisses besitzt, auch in bezug auf die Möglichkeit von Veränderungen? Das müssen wir sehr nüchtern betrachten. Im Anschluss an die Diskussion über die europäische Integration stellt sich für mich die Frage, wie es sich mit dem innerstaatlichen Nachvollzugsbedarf auf Gesetzesebene verhält. Wie frei wird das Parlament noch sein, gerade in sensiblen Bereichen wirklich noch autonom zu handeln? Sind hier ähnliche Diskussionen zu erwarten wie im Zusammenhang mit dem EWR? Da bestand zwar eine gewisse Bandbreite, jedoch eine engere, als wenn kein Vertrag zu schliessen gewesen wäre.

M. Dunkel: Je voudrais commencer par la question de l'information et de la participation des organes législatifs dans le débat concernant les positions prises par les différents gouvernements. Je me réfère à mon expérience de directeur général du Gatt. Il y a effectivement des différences fondamentales quant à la façon dont la démocratie fonctionne sur ce plan. Pour prendre les USA, j'ai été invité au moins une dizaine de fois à participer à des débats comme si j'étais un membre du Congrès. Je n'ai jamais été invité comme directeur général du Gatt par le Parlement suisse! Mais je sais que nul n'est prophète dans son pays.

Cela étant dit, il y a un autre extrême: la première fois que les membres des Etats généraux de la culture française ont entendu parler objectivement de ce qui était dans l'accord sur le problème culturel, c'était dans mon bureau. Ils sont venus clandestinement, c'est-à-dire qu'ils ne l'ont pas annoncé aux représentants gouvernementaux à Genève. Et jamais, ils n'avaient été mis au courant de ce qui se passait au Gatt. Il n'y a pas eu une seule séance de l'Assemblée nationale en France sur le Gatt jusqu'à il y a quatre semaines pour la première fois.

Voilà les deux extrêmes, par rapport auxquels la Suisse se situe au milieu. En effet, vous avez été informés, j'ai eu des contacts personnels avec beaucoup d'entre vous, il y a eu des débats publics. Mais on peut toujours mieux faire, c'est clair. Réponses aux questions posées:

1) *La Suisse a-t-elle encore quelque chance de faire valoir certains de ses soucis en matière d'agriculture?*

Une négociation n'est jamais terminée avant qu'elle ne soit terminée. Donc, d'ici au 15 décembre, les négociateurs suisses vont certainement continuer à faire valoir certaines de leurs préoccupations. Mais je serais malhonnête par rapport aux négociateurs suisses si je vous disais qu'il reste des chances d'obtenir des transformations fondamentales de l'accord. Il y a cependant un point auquel je sais que les représentants de l'USP sont très attachés: le délai. A titre personnel, j'ai essayé de voir les possibilités sur ce point. J'ai constaté, au cours de mon séjour au Japon il y a une semaine, que les Japonais ont essayé d'utiliser l'offre suisse pour couvrir leurs propres préoccupations sur le riz, les produits laitiers, la viande etc. Cela a été très mal reçu. Non seulement cela a été très mal reçu, mais les partenaires américains ont été très ennuyés de voir que la Suisse avait adopté une position qui pouvait peut-être aider le Japon. Cela fait partie du jeu de la négociation, et cela étant dit, je crois comprendre que ce que le Japon a finalement mis sur la table, et que les USA pourraient accepter le cas échéant, c'est que la tarification soit mise en vigueur au bout des 6 premières années, pas au départ mais à l'arrivée. Mais, Monsieur Ehrler, la contrepartie, ce n'est plus 1,5 à 3% de minimum access, mais une proportion plus importante. Voilà le jeu que mène le Japon. Ceci étant, je me permets de faire un commentaire en tant que Suisse: il y a une très grande différence entre ce que la Suisse pourrait retirer de l'Uruguay Round en matière d'agriculture, et ce que d'autres pays qui ont les mêmes difficultés pourraient retirer. Nous pourrions être beaucoup plus exportateurs que nous ne le sommes dans le domaine agricole, alors que le Japon ne va certainement pas se mettre à fabriquer de l'Emmental ou vendre du "corned beef". Nous avons un certain nombre de secteurs dans lesquels, en jouant les mêmes cartes que nous avons jouées dans le secteur industriel, nous pourrions tirer parti des marchés qui s'ouvrent; et ainsi, nous pourrions compenser une partie des sacrifices que nous faisons en ouvrant notre marché et en augmentant les exportations. Mais cela signifie "Pioniergeist", et une réaction que je comparerai quelque peu démagogiquement à celle de l'industrie horlogère suisse à un certain moment. Je sais que ce n'est pas facile, mais je sais que par exemple l'économie laitière, qui fournit un produit auquel on peut donner une valeur ajoutée importante, est un secteur à explorer. Je ne comprends pas pourquoi la Suisse par exemple n'est pas le pays qui vend du jus de pommes dans le monde entier, ni pourquoi Nestlé a dû acheter Perrier pour vendre de l'eau dans le monde entier. La Suisse est un peu trop sur la défensive en matière agricole.

2) *Les pays en voie de développement (PVD): je voudrais insister sur le fait que nous ne pouvons plus parler des pays en voie de développement aujourd'hui comme nous en parlions il y a 20 ans. C'est d'ailleurs fantastique: cela signifie qu'il y*

a des PVD qui ont la capacité de se comporter autrement, parce qu'ils ont fait des progrès substantiels.

Je prendrai de nouveau des extrêmes pour dire qu'il y a encore quelques années, l'Argentine était un des grands porte-parole des PVD. Actuellement, c'est terminé. L'Argentine est sur le point d'accepter une loi moderne en matière de protection de la propriété intellectuelle, ce qui signifie un ajustement énorme de son industrie pharmaceutique, qui reposait sur la copie. Mais pour pouvoir faire passer cette législation dans son Parlement, ce pays doit pouvoir annoncer qu'il a déjà obtenu quelque chose dans le domaine de l'agriculture.

Ceci m'amène à ajouter, sur l'agriculture, que nous ne devons pas oublier d'où est partie la négociation, et où nous sommes aujourd'hui. C'est en partie les négociateurs suisses, avec d'autres, qui ont contribué à faire baisser les prétentions des USA, de l'Australie, de l'Argentine, etc. Donc un chemin très grand a été parcouru. Quand j'ai présenté le projet d'acte final en décembre 1991, ce que j'ai essayé, pour l'agriculture, c'était de bloquer le niveau des concessions qu'avaient consenties ces pays, pour qu'ils ne redemandent pas plus. Grâce à la France, il a été possible de grignoter encore un peu, mais il faut penser qu'un grignotage dans un domaine se traduit par une diminution dans un autre domaine. Il faut donc trouver le point d'équilibre.

Le projet agricole est un projet qui tient le plus grand compte des vrais PVD, c'est-à-dire des pays africains, de quelques pays latino-américains; et même l'Inde et le Bangladesh pourront poursuivre leurs politiques agricoles sous l'étiquette des réformes de structures qui doivent leur permettre d'avoir des agricultures locales plus productives. Donc il n'est pas question de tuer les PVD les moins avancés par l'Uruguay Round. Bien au contraire: actuellement, le Mali, qui était le principal exportateur de viande de boeuf en Côte-d'Ivoire, n'en vend plus une tonne parce que sur le marché de la Côte d'Ivoire, le boeuf congelé vient des frigorifiques des surplus de la CE. Le projet demande une réduction des subventions à terme qui conduisent à ces surplus, et une réduction des subventions à l'exportation. J'espère que le Mali pourra recommencer à vendre de la viande en Côte d'Ivoire, et que les pays du Sahel, lorsqu'ils auront des céréales à mettre sur le marché, ne continueront pas à recevoir du riz ou du blé des pays riches. Et je n'ai pas parlé du lait en poudre suisse, que l'on ne donne plus aux enfants, qui se trouvent avec une constitution déformée par cette alimentation qui ne correspond pas à celle qu'ils auront toujours. Il y a beaucoup de distorsions qui pourront être corrigées.

3) La protection de l'environnement: je n'ai commis, dans ma carrière de directeur général du Gatt, qu'une action qui m'a fait sortir de mon objectivité totale: c'est le jour où j'ai fait sortir d'un rapport une phrase qui disait que la consommation par tête d'habitant de pesticides et d'engrais était la plus élevée en Suisse. Quand on me dit qu'il faut protéger l'environnement, je suis tout à fait d'accord, et j'espère que l'un des effets de la réforme sera précisément de décourager les productions intensives fondées sur l'usage des ces produits, et de faire en sorte que notre environnement soit mieux protégé, et que par exemple, les sources d'Henniez n'aient pas besoin d'acheter toutes les terres qui surplombent

la région pour s'assurer qu'elles n'aient pas trop de résidus d'engrais dans l'eau.

Mais le problème de l'environnement va beaucoup plus loin: une très mauvaise publicité a été faite au Gatt à propos du thon et des dauphins. Quand j'étais jeune homme, je traversais souvent la Méditerranée en bateau, et j'ai passé des nuits à suivre les dauphins. Je suis pour la protection des dauphins, mais je ne suis pas d'accord quand les USA décident qu'il faut les protéger et introduisent des méthodes à ces fins, mais en même temps interdisent l'importation de thon provenant de pays d'Amérique centrale, d'Afrique, du Venezuela, parce que les pauvres pécheurs dans ces régions n'ont pas les moyens de se payer les filets qui permettent de protéger les dauphins. La voie normale aurait été de financer les changements de filets dans ces pays. C'est d'ailleurs ce qui est en train de se faire. Donc la solution de la relation entre commerce et développement est très simple: elle consiste à faire en sorte que par des conventions internationales, on applique les mêmes concepts en matière de protection de l'environnement dans tous les pays du monde, auquel cas on n'a pas besoin d'utiliser le commerce et les restrictions commerciales pour appliquer des politiques valables de protection de l'environnement. C'est la voie qui est en cours d'exploration, et qui a été approuvée à Rio, sommet auquel j'ai assisté comme directeur général du Gatt.

Il y a cependant un point important: si on veut que l'Inde et l'Afrique, et les pays de l'Est, poursuivent des politiques de protection de l'environnement valables, il faut qu'ils aient les moyens de les financer. Un des moyens pour les financer, c'est qu'ils puissent participer au commerce international et acquérir les ressources nécessaires pour financer lesdites mesures de protection de l'environnement.

Le secteur privé porte en la matière une très grande responsabilité. Il faudrait en effet que les entrepreneurs, lorsqu'ils délocalisent leurs entreprises dans des PVD, ne le fassent pas pour échapper à des normes de protection de l'environnement, mais le fassent en introduisant ces normes dans ces pays.

Une anecdote: nous sommes très heureux en Suisse de pouvoir acheter du pétrole léger sans soufre de Tunisie pour notre raffinerie à Aigle. Que font les Tunisiens? Au lieu d'utiliser le pétrole léger dans leur propre raffinerie, ils nous l'envoient à un prix élevé, et pour leurs propres besoins, ils importent du pétrole qui contient du soufre et le raffinent chez eux. C'est dire que le problème de la protection de l'environnement et du commerce international est bien délicat. Il est déjà maintenant au centre des discussions de l'Uruguay Round, et tout le monde est prêt à parier qu'une fois l'Uruguay Round terminé, ce sera le tour du Green Round, c'est-à-dire le cycle sur le commerce et le développement.

4) La culture: on se demande s'il faut l'exclure ou non d'un accord international sur les services. La réponse française est oui. Si cette position était adoptée, il se produirait l'effet de domino, d'exclusion en exclusion. C'est pourquoi on a envisagé d'inclure la culture, mais de sauvegarder au départ la possibilité de faire des réserves. La Suisse en fera pour protéger son droit de soutenir la culture. M. Wasescha vous apportera plus amples détails sur ce point.

5) *Le choix de société:* ce qui est très frappant, c'est de voir que la négociation du Gatt ne cherche pas le libre-échange à tout prix, mais qu'elle cherche à créer des conditions permettant à l'échange de se dérouler en fonction de règles du jeu valables. Surtout, en ce qui concerne le choix de société, le problème est le suivant: nous avions le choix de l'économie de marché plus ou moins poussée, ou celui de l'économie centralisée. Celui de l'économie centralisée s'est effondré, ce qui ne veut pas dire que l'autre système ait réussi. Il est toujours perfectible, et il est donc toujours bon de continuer de se poser des questions en la matière pour améliorer les conditions de chacun.

6) *Le rôle de la Suisse* (à Mme Nabholz): la négociation ne s'est pas faite seulement entre les trois grandes puissances. Le Gatt est une institution multilatérale, et de ce fait, si on ne négocie pas à 116, on finit néanmoins par négocier à 20 ou 25. La Suisse a toujours été parmi les 25. Et quand les 25 sont autour d'une table, ce n'est pas le poids économique ou idéologique qui est déterminant, c'est l'intelligence, la personnalité des négociateurs. Des chapitres entiers de l'accord sont le résultat de l'intelligence de certains négociateurs qui ne représentaient pas les grandes puissances, mais qui avaient une vue des solutions telle que les grandes puissances ont dû les reconnaître. Je ferai à ce titre un plaidoyer pour le multilatéralisme, qui est l'instrument le plus extraordinaire qui ait été créé par la communauté internationale, pour que chaque pays ait un droit de parole qui dépasse sa véritable force. Mais les USA n'en sont évidemment pas très heureux, c'est pourquoi, lorsque l'on parle des réformes institutionnelles du Gatt, ils évoquent parfois l'idées d'un vote pondéré, comme cela se passe à leur avantage notamment à la Banque mondiale ou au FMI. Mais au Gatt, c'est "one country, one voice". La Suisse a et aura son rôle à jouer si elle a des positions qui dépassent le simple concept purement national et qui répondent à des préoccupations plus générales.

Gerster: Zur Frage, ob ausgleichende Massnahmen für die ärmeren Länder noch möglich sind: Herr Dunkel ist nicht auf diese Frage eingegangen, sondern nur auf die gleiche Frage betreffend die schweizerische Landwirtschaft. Ich hoffe nicht, dass er dadurch impliziert, es gäbe aus seiner Sicht keine Verlierer. Die Prognose eines Verlustes von 7 Mrd. Dollar für die ärmsten Länder stützt sich immerhin auf eine OECD/Weltbank-Studie. Nun sind die Marktzugangsverhandlungen noch nicht vollendet und auch die Fragen der Multilateralen Handelsorganisationen noch offen. Vor allem aber soll nach dem 15. Dezember die angesprochene Evaluation aus der Sicht der Entwicklungsländer stattfinden. Ich gehe davon aus, dass der Wille, der 1986 in diesem Zusammenhang in Punta del Este bekundet wurde, nicht bedeuten kann, dass man bloss die den Entwicklungsländern gewährten Fristen feststellt. Es muss sich viel mehr um eine Evaluation der voraussichtlichen Auswirkungen auf den Süden handeln. Eine Analyse dieser Evaluation wird zwangsläufig die Frage aufwerfen, welche kompensatorischen Massnahmen offeriert werden können. Wenn ich dieses Vorgehen und den heutigen Stand der Verhandlungen ernst nehme, gehe ich davon aus, dass in bezug

auf die ärmeren Entwicklungsländer noch nicht alles gelaufen ist.

Zur Frage, ob solche Sondermassnahmen das GATT oder auch die Schweiz betreffen: Primär ist sicher das GATT selber davon betroffen. Etwa im Zusammenhang mit der Frage des Marktzugangs besteht eine Möglichkeit darin, für die ärmsten Länder Null-Zölle festzuschreiben. Im Rahmen des Textilhandels könnten die bilateralen Kontingente für die ärmsten Länder rascher als bisher vorgesehen aufgehoben werden. Dann stellt sich die Frage der Kompensation im Rahmen der Entwicklungszusammenarbeit. Es wäre denkbar, vor allem für jene Länder, die aufgrund der höheren Nahrungsmittelpreise zu den Verlierern zählen, während fünf bis acht Jahren Kompensationszahlungen vorzusehen, damit sie in dieser Zeit ihre Produktionsstrukturen anpassen können. Die Schweiz könnte auf bilateraler Ebene an einem derartigen Mechanismus partizipieren. Das Parlament wird nicht nur über die Uruguay-Runde zu bestimmen haben, sondern auch über das Budget für 1994 beraten. Ich weiss um die desolate Situation der Bundesfinanzen. Auf der anderen Seite musste die Entwicklungszusammenarbeit bisher weit überdurchschnittliche Abstriche erleiden. Hier haben Sie eine ganz konkrete Möglichkeit, zugunsten der Entwicklungsländer, namentlich in Afrika, etwas zu unternehmen.

Zur Frage, ob die Entwicklungsorganisationen Widerstand gegen die Uruguay-Runde leisten werden: Die ärmeren Entwicklungsländer haben keine echte Wahl. Es wäre völlig verfehlt anzunehmen, dass sie aus einer Position der Schwäche heraus bilateral gegenüber den Grossmächten bessere Handelsbedingungen erwirken könnten, als es auf der multilateralen Ebene der Fall ist. Zu bedenken ist, dass 80% der Devisen der Entwicklungsländer im Aussenhandel anfallen und nicht im Rahmen der Entwicklungshilfe oder anderer Mechanismen. Von daher ist die Grundsatzfrage des GATT gar keine reale Frage des Abwägens. Es geht wirklich darum, die bestmöglichen Bedingungen für sie auszuhandeln.

Ehrler: Ich habe im Verlauf dieser Verhandlungen zwei, drei Dinge gelernt. Erstens darf man nicht der Meinung sein, dass man als Schweizer sehr wichtig sei. Zweitens geht es in diesen Verhandlungen um einen knallharten Interessenpoker. Drittens spielen im Bereich der Landwirtschaft die grossen Handelsfirmen eine wesentlich wichtigere Rolle als die Existenz von Tausenden oder Zehntausenden von Bauernbetrieben.

Zu Frau Bär: Weltweit werden verschiedene Probleme in verschiedenen Gremien diskutiert. Die Ergebnisse gehen in die verschiedensten Himmelsrichtungen auseinander. Das ist in der Tat ein Problem. Hinzu kommt die Einsicht, die auch in der EG um sich greift, dass man zwar liberalisieren, deregulieren und Kosten senken könne, dass aber irgendwann die Frage auftaucht, was man mit den Leuten machen wolle. Es ist für mich eine Frage des Masses. Handels-, Umwelt- und Ernährungsfragen sowie die sozialen Fragen müssen in Zukunft stärker integriert werden. Die Bauernorganisationen haben immer wieder versucht, den Ökologieaspekt einzubringen, dies bereits vor vier Jahren. Es hiess damals schon: "Das machen wir dann nachher." Ich bin mir nicht sicher, was das heisst. Denkbar wäre die Ausgestaltung einer Entwicklungsklausel, die die Teilnehmer verpflichtet, das Problem tatsächlich anzupacken. Wenn wir alle die Umweltfragen

berücksichtigen, kommen wir für unseren Bereich zum Schluss, dass sich für die Zukunft eine Versorgung aus der näheren Umgebung aufdrängt, wobei z.B. Süddeutschland noch dazuzuzählen wäre. Herr Dunkel bemerkt zu Recht, dass wir in der Schweiz gewisse Umweltprobleme haben, Daraus würde ich jedoch nicht den Schluss ziehen, dass man deshalb möglichst weitgehend liberalisieren soll. Wir sind der Meinung, dass eine zu weit gehende Liberalisierung, wie sie nun im GATT vorgesehen ist, dazu führt, dass in den guten Regionen intensiver und in den schlechten Regionen weniger produziert wird. Das ist nicht der Sinn der Übung. Für die Bauern ist es schwierig. Man sagt ihnen einerseits, sie sollen das Land extensiver und ökologischer bebauen, andererseits sollen sie wettbewerbsfähiger werden. Ohne weiteres bringt man diese beiden Forderungen nicht in Übereinstimmung. Selbstkritisch möchte ich hinzufügen, dass man uns nicht unbedingt abgenommen hat, dass wir eine umweltgerechtere Landwirtschaft wollen. Das Konzept der multifunktionalen Landwirtschaft hat eben auch bedingt, dass wir in der Landwirtschaft einiges verändern.

Somit komme ich zur Frage von Herrn Vollmer betreffend das günstigere Umfeld: Es kann nicht darum gehen, das, was wir in den letzten zwanzig Jahren hatten, einfach hinüberzutreten. Wie sieht aber ein günstiges Umfeld aus, das uns erlaubt, die Folgen des GATT möglichst gut zu verarbeiten? Ein erster wichtiger Punkt ist der Bewegungsspielraum der Bauern. In den letzten dreissig, vierzig Jahren sind die Bauern dazu erzogen worden, für eine Marktordnung - und nicht für einen Markt - zu produzieren. Wenn man die Zeit, die aufgewendet wird, um Detailkriterien bei den Direktzahlungen zu verändern, dazu nutzen würde, um sich zu überlegen, was wir auf dem Markt besser machen könnten, dann hätten wir viel mehr gewonnen. Dieses Problem besteht unter den Verbandsvertretern und den Agrarpolitikern. Die Bauern müssen aber vermehrt das produzieren, was sie auch verkaufen können.

Wenn die Marktordnungen so ausgestaltet sind, dass der Bauer liefern muss und dass auf jeder Stufe die Margen gesichert sind, dann wird daraus nie ein System entstehen, in dem man sich mit Freude bewegt.

Zur Kostenseite: Hier bestehen eine ganze Reihe von Vorschriften, auch Sondervorschriften, die es nur in der Schweiz gibt und die zu höheren Kosten führen. Könnte man in diesem Bereich stark entrümpeln, wäre es ein wichtiger Beitrag zur Schaffung eines günstigeren Umfeldes.

Zur Frage der landwirtschaftlichen Strukturen: Es ist ein Problem, das man weder in der Landwirtschaft gerne anpackt, noch in der Politik. Nehmen wir das Beispiel des Sempachersees. Die vielen kleinen Betriebe mit einem hohen Tierbesatz bleiben ein Problem, auch wenn man versucht, irgendwelche Ausgleiche zu finden. Sowohl in Bezug auf die Ökologie wie in bezug auf die Wettbewerbsfähigkeit müsste in die Strukturen und in die entstehenden sozialen Probleme investiert werden. Wir müssen die Sorgen und die Probleme der Personen lösen und nicht einfach Strukturen erhalten, in denen niemand mehr glücklich werden kann.

Zur Frage des Referendums: Sie haben meinen Ausführungen entnommen, dass wir nach wie vor auf eine vernünftige Lösung hoffen, die wir, auch wenn es hart wird, durchziehen können. Wenn es aber so kommt, dass der einzelne Bauer das Gefühl hat,

er sehe gar kein Licht am Ende des Tunnels, dann wird diese Geschichte natürlich gefährlich. Ich würde sehr gerne dazu beitragen, einen schlechten Ausgang zu verhindern. Das hängt aber letztlich vom Ergebnis ab. Auch wenn wir in unseren Organisationen eine vernünftige Linie durchbringen, ist ja nicht auszuschliessen, dass von anderer Seite etwas kommt. Wir hatten auch gemeint, wir seien für den EWR. Es haben aber nicht alle so argumentiert und so gestimmt, wie wir. Im "Zürcher Bauer" ist ein Artikel eines berühmten Schweizers über das GATT erschienen, der es so nicht akzeptieren will. Wir haben m.E. ein Interesse daran, miteinander eine Lösung zu finden.

Wasescha: Ich bin dem Präsidenten dankbar, dass er darauf hingewiesen hat, dass wir seit 1986 regelmässig die Bereitschaft signalisiert haben, über das GATT zu informieren. Ich kann Sie auch versichern, dass wir die zahlreichen Denkanstösse, die wir von den Kommissionen erhalten haben, auch verarbeitet haben. Sie widerspiegeln sich in irgend einer Form in den verschiedenen Vorschlägen und Verhandlungspositionen der Schweiz. Wenn bei der Lancierung der Uruguay-Runde die politische Sensibilität in der Schweiz und auf der ganzen Welt nicht so sehr entwickelt war, so deshalb, weil das GATT bis 1986 - fälschlicherweise - als Verein von Unterhändlern wahrgenommen wurde, die über Zollpositionen von Reissverschlüssen und Schnittblumen diskutierten. Mit der Uruguay-Runde hat das GATT zum ersten Mal substantiell geprüft, was für Auswirkungen nationale Politiken auf den Welthandel haben, nicht nur an der Grenze, sondern auch im Inneren des Landes. Da kamen eine ganze Reihe von Sünden hervor, bei uns in der Landwirtschaft, bei anderen im Textilbereich, im Dienstleistungssektor oder auf dem Gebiet des geistigen Eigentums.

Fazit: Das GATT ist politischer geworden und somit für Sie und für Ihre KollegInnen auf der ganzen Welt auch interessanter.

La culture: le débat sur la culture a été déclenché à cause du secteur audio-visuel, qui est spécialisé dans la fabrication d'illusions. Cette fabrication d'illusions s'est répercutée sur un certain nombre de prises de position, sources de malentendus que j'aimerais contribuer à dissiper ici. Tout d'abord, le Gatt, ce n'est pas quelque chose d'abstrait ni le fait d'une seule partie contractante, c'est une négociation multilatérale avec 116 participants. Cela signifie qu'une règle trouvée dans le Gatt doit être applicable à tous, et de ce fait, chaque sensibilité a été dès le début présente dans le débat. Dans le domaine des services, ces affreux "marchands de tapis" de commerciaux de Suisse, du Canada, de la CE et des pays de l'AELE se sont engagés et se sont battus pour une spécificité culturelle. Le résultat qui est actuellement sur la table donne une flexibilité suffisante et nécessaire, pour sauvegarder l'indépendance des politiques culturelles nationales et pour mener et favoriser une coopération plus étroite dans le berceau de coopération culturelle de cette Europe. Je m'explique:

1) L'accord sur les services, - M. Chapuis en a parlé à propos des services financiers - conçoit deux principes fondamentaux: le traitement national et l'accès au marché. La technique de la négociation actuelle est de dire jusqu'à quel degré un pays peut concéder le traitement national ou l'accès au marché. Donc, la Suisse peut faire des réserves, et elle en fait dans le domaine audio-visuel. Un troisième principe fondamental de

cet accord est la clause de la nation la plus favorisée. Là aussi, nous émettons des réserves pour sauvegarder la possibilité d'une coopération plus étroite en Europe.

2) Le domaine des subventions, particulièrement nécessaire dans un pays comme la Suisse qui entend favoriser la création de certains films: il n'y a pas à ce stade une discipline sur les subventions en matière de services, si ce n'est par le biais du traitement national. Ce sujet est prévu pour une négociation future. Je me tromperais lourdement si je disais que pour les services on développerait quelque chose de totalement différent; on s'inspirerait de la discipline dans le domaine industriel, où les subventions pour la politique régionale ou pour la recherche sont tolérées. On s'inspirerait de la solution retenue dans l'agriculture, où les subventions pour financer la spécificité agricole sont tolérées dans la boîte verte. Nous n'aurons donc pas une boîte noire, mais une boîte orange pour préciser la pensée de M. Tschopp, voire une boîte verte dans le domaine culturel.

Fazit: Im kulturellen Bereich brauchen wir uns keine Sorgen zu machen. Das GATT wird die Sensibilitäten in diesem Bereich berücksichtigen. Wir hoffen, dass es uns, dank der Debatte, die jetzt noch stattfindet, leichter fallen wird, diese Spezifität ausdrücklich im Abkommen zu verankern.

Zu den Entwicklungsländern möchte ich zwei Illustrationen aus dem Bereich des geistigen Eigentums anführen: Die ärmsten Länder, die "PMA" (pays les moins avancés), haben eine Übergangsfrist von zehn Jahren, die zudem erneuerbar ist. Es müsste ein Land z.B. sein Territorium hergeben, um das Abkommen durch andere umgehen zu lassen, damit eine solche Verlängerung für Länder wie Bangladesch, Tschad oder Mali nicht möglich wäre. Das gleiche Abkommen über das geistige Eigentum sieht in Art. 72 technische Zusammenarbeit vor. Wir sind sicher bereit, von der Schweiz aus zu prüfen, was nach Inkrafttreten des Abkommens möglich sein wird, um mit unseren Entwicklungspolitischen Mitteln Ländern entgegenzukommen, die wir in unserer Entwicklungshilfe als Schwerpunktländer bezeichnet haben. Das Hauptproblem der Entwicklungsländer ist die Situation auf den wichtigsten Märkten (EG, USA, Japan). Es wird vor allem von diesen Seiten erwartet, dass sie etwas für diejenigen tun, die mit dem GATT-Abschluss in Schwierigkeiten geraten. Der Bundesrat wird aber bereit sein, auch sein Scherflein dazu beizutragen, wenn es sich als notwendig erweist.

Die erste Priorität ist nun der Abschluss der Verhandlungen. Die zweite Priorität ist die Evaluation aus der Sicht der Entwicklungsländer. Wir möchten nicht paternalistisch vorschreiben, was für sie gut ist oder nicht. Dritte Priorität ist das Inkrafttreten der Abkommen und vierte Priorität, in diesem Zusammenhang, die Prüfung, welche flankierenden Massnahmen in der Entwicklungspolitik oder in der Landwirtschaftspolitik notwendig sind.

Zum "Codex alimentarius": Der Weg, der sich abzeichnet, soll zu einer internationalen Lösung führen. Wenn ein Land davon abweichen will, kann es das, lädt sich damit aber die Bürde der Beweislast auf und muss nachweisen, dass eine abweichende Massnahme wissenschaftlich gerechtfertigt werden kann und verhältnismässig ist. Damit können wir getrost in die Zukunft blicken. Unsere höheren Standards im Lebensmittelrecht lassen

sich zweifellos wissenschaftlich rechtfertigen und dürften auch verhältnismässig sein.

(à M. Berger) 1) En ce qui concerne la concertation avec la CE sur le plan suisse, nous sommes en étroite coopération entre le front de la négociation avec Bruxelles et celui de la négociation au Gatt. Nous avons réussi, entre autres, dans cette négociation, à créer un esprit de travail, notamment dans une équipe qui s'appelle le "team agricole", qui couvre tous les secteurs et tous les négociateurs impliqués dans ce dossier, car nous savons que l'enjeu est trop important pour que nous laissions se produire des couacs administratifs.

2) Avec la CE, la concertation n'est pas toujours facile, car depuis le 6 décembre 1992, la Suisse ne figure plus parmi les 30 premières priorités. De ce fait, nos interlocuteurs sont souvent occupés par d'autres dossiers. Mais si nous avons un point concret, nous arrivons toujours à ouvrir la porte à Genève ou à Bruxelles, auprès de nos collègues de la CE.

Horber: Zum Landwirtschaftsdossier: Was gibt es noch zu verhandeln? Wir haben ein klares Mandat vom Bundesrat, unsere Agrarofferte durchzubringen. Das ist nach wie vor die Verhandlungsgrundlage, mit der wir arbeiten. Die Verhandlung dauert bis zum 15. Dezember. Wir werden alles daran setzen, um unsere Anliegen einzubringen.

Die Verhandlung muss auch im Zusammenhang mit der internen Agrarreform betrachtet werden, die gemäss dem 7.

Landwirtschaftsbericht vollzogen wird. Einiges ist bereits getan, anderes bleibt zu tun, gerade was das "günstige Umfeld" betrifft. Es geht im Rahmen des Zwölf-Punkte-Programms um die Kostensenkung, die Revitalisierung, um Reformen bei den vor- und nachgelagerten Stufen und darum, ein generell günstigeres Umfeld für die Landwirtschaft zu schaffen. Von daher kann man sagen, dass die GATT-Vorschläge in etwa in die Richtung gehen, die wir aus internen und auch aus externen Gründen ohnehin vorsehen. Wenn wir unsere Agrarreformen zügig vorantreiben, sollte uns das GATT, wie es sich jetzt abzeichnet, nicht unüberwindbare Schwierigkeiten bereiten.

Dunkel: Zur Weltbank- und OECD-Studie betreffend die Gewinne oder die Verluste der ärmsten Entwicklungsländer beim Abschluss der Uruguay-Runde: Es ist sehr schwierig, zuverlässige Zahlen zu berechnen. Ein Beispiel: Wenn die Industrieländer ihre Exporte weniger subventionieren, wird dies sicher Auswirkungen z.B. auf die Zahlungsbilanz von Ägypten haben. Ägypten bekommt drei Viertel seines Weizens von den USA oder von der EG. Aber eine Erhöhung der Importpreise würde der ägyptischen Regierung die Möglichkeit geben, seine eigenen Bauern besser zu bezahlen. Was ist nun wichtiger, die Bauern besser zu bezahlen oder die Überschüsse der Industrieländer auf den Weltmarkt weiterzuschieben und dadurch den Zahlungsbilanzen gewisser Länder zu helfen? Die Lösung soll darin bestehen, Länder, die in schwerwiegende Zahlungsbilanzschwierigkeiten geraten, mit speziellen Mitteln des Währungsfonds zu unterstützen.

Ein zweites Beispiel: Das Multifaserabkommen soll nicht mehr erneuert und innert zehn oder zwölf Jahren aus der Welt geschaffen werden. Welche Wirkung hat dies auf die ärmsten Länder? Man gewährt ihren Exporten Zollfreiheit für den europäischen oder den amerikanischen Markt. Sofort baut eine

Firma aus Hong Kong eine Hemdenfabrik in einem solchen Land. Dann kommen die Anfragen der nationalen Produzenten wegen der billigen Preise. Das ist so passiert. Die Folge ist eine grosse Beweglichkeit. Ich befürworte den Null-Zoll, man muss aber die damit verbundenen Probleme auch anpacken.

Was der Entwurf der Schlussakte für die ärmsten Länder vorsieht, ist ein sehr wichtiger Punkt: Sie müssen nicht die allgemeinen Verpflichtungen auf sich nehmen, bekommen aber alle Rechte.

Zur regionalen Zusammenarbeit: Die NAFTA, der Vertrag zwischen Mexiko, den USA und Kanada, wird von gewissen Seiten stark kritisiert, weil er nicht durchgehend nach den Regeln des GATT ausgehandelt worden ist. Man muss aber auch andere Aspekte des Vertrages in einer allgemeinen Beurteilung berücksichtigen. Einer der wichtigsten Punkte besteht darin, dass der NAFTA-Vertrag die Möglichkeit bietet, Arbeitsplätze in Mexiko für mexikanische Arbeitnehmer zu schaffen. Somit müssen sie nicht mehr - legal oder illegal - in die USA auswandern. Wir Europäer sollten uns fragen, ob wir nicht etwas daraus lernen könnten. Wenn wir nämlich die Oststaaten nicht in das GATT-System einbeziehen, so werden die Leute aus dem Osten zu uns kommen. Das gleiche gilt für die Nordafrikaner. Wenn wir sie nicht in ein Handelssystem integrieren, das die Schaffung von Arbeitsplätzen in diesen Staaten ermöglicht, dann werden wir diese Leute bei uns haben. Damit möchte ich das Bild bloss vervollständigen. Wir müssen diese äusserst wichtigen Aspekte im Auge behalten, wenn wir an den Abschluss der Uruguay-Runde denken, nicht nur die Pfirsiche, die Blumen und die Waschmaschinen. Es geht um eine neue Weltordnung.

M. Tschopp: Monsieur Wasescha, vous avez oublié ma question concernant la stratégie de l'information concernant le Gatt. J'y attache une importance particulière, parce que nous avons à éviter un référendum inutile, qui serait lancé sur la base d'une incompréhension. M. Ehrler a évoqué concrètement la catastrophe que cela pourrait provoquer. C'est pourquoi j'ai posé ma question sur la question culturelle. J'ai été effaré de la verve avec laquelle les cinéastes suisses ont réagi à l'exclusion culturelle, et à quel point ils n'ont pas compris la subsidiarité. De toutes façons, c'est à travers les subventions qu'ils flairent qu'ils ont découvert le Gatt. Vous avez vu que cela a immédiatement créé des quiproquos sérieux. L'information factuelle est importante. Nous disposons d'un gros dossier, mais il est très technique.
Y a-t-il une stratégie de l'information? Dans l'affirmative, en quoi consiste-t-elle?

Frau Robert: Ich bin sehr beunruhigt darüber, dass so wenig zur Umwelt gesagt worden ist. Die Landwirtschaft hat sehr gute Fürsprecher. Sie wird sich zu wehren wissen, wenn es nötig sein wird. Ich denke, auch die Kultur wird sich zu wehren wissen. Es sind Leute mit Phantasie und Innovationsvermögen.

Wahrscheinlich weiss sich auch die Dritte Welt zu wehren, soweit sie nicht durch den Raster der Strukturanpassungen fällt und verhungert. Aber die Umwelt? Die heutige Diskussion hat mich in die Zeit der sechziger Jahre zurückversetzt, als man gerade erst anfing, über die Umwelt zu sprechen. Wer vertritt denn die Umwelt beim GATT? Warum ist niemand hier? Es wäre

interessant gewesen, etwas substantielles über die Folgen für die Umwelt zu hören. Die Umwelt kann sich nicht selber wehren. Da müssen sich Menschen dafür einsetzen. Was Sie, Herr Dunkel gesagt haben, war sehr mager. Ich würde es Ihnen nicht ankreiden, wenn es beim GATT Leute gäbe, die die Umweltinteressen vertreten.

Frau Bär: Ich habe nach der Studie gefragt, die die Österreichische Regierung im Auftrag der Efta-Staaten erstellen liess und die ein schlechtes Bild von den Folgen des GATT für die Umwelt zeichnet. Ich bitte die Verwaltung darum, uns die Studie zur Verfügung zu stellen.

Steffen: Eines der Hauptziele des GATT ist die Erleichterung des Marktzutrittes. Uns ist bewusst, dass Australien zu jenen Staaten gehört, die sich sehr dafür einsetzen. Auf einer Lebensmittelverpackung steht folgender Text: "Owned by Australians. Serving Australia's best. When you see this symbol, you can be sure that not only is this product made in Australia but more importantly: the company who made it is Australian owned. When you buy products from companies that are owned by Australians, the money you spend comes back, just like a boomerang, to benefit you and your economy." Wie kommt nun ein Land, dass soviel Gewicht auf Marktöffnung legt, dazu, eine solche Aufschrift zu verbreiten? Das ist noch schlimmer als unser alter Armbrust-Label, der bloss besagte: "Made in Switzerland". Zu meiner Frage: Wir können auf dem Papier alles Mögliche sichern. Der Markt ist aber ein Konsumentenmarkt. Man kann ihn beeinflussen. Mit der zitierten Aufschrift wird der Konsument aufgefordert, das Gegenteil von Marktöffnung zu betreiben. Wie kann man derartigen Verfallschungsbestrebungen begegnen?

Dunkel: Ihr Beispiel erinnert mich an ein amerikanisches Label mit folgendem Text: "If you want true Swiss cheese, make sure it comes from Finnland." Wie kann das sein? Die Bezeichnung "Swiss cheese" ist nie als geschützte Herkunftsangabe eingetragen worden. Deshalb ist das Abkommen über das geistige Eigentum so wichtig, sowohl für unsere Produkte, aber auch für die Produkte von Argentinien oder Australien. Die Aufschrift, die Herr Steffen zitiert hat, stammt von einem Privaten. Ich könnte mir gut vorstellen, dass ein Produkt frei in die Schweiz importiert wird und dass ein Schweizer Produzent dann eine solche Werbung auf sein Produkt setzt. Der Konsument ist frei, zwischen dem importierten oder dem inländischen Produkt zu wählen. Gegen solche Werbung kann man nicht viel tun. Es gehört zum Konkurrenzspiel.

Im Zusammenhang mit Australien ist jedoch zu bemerken, dass die Regierung in den letzten fünf bis zehn Jahren die Anpassungen im Industriesektor so weit vorangetrieben hat, dass die Verhandlungsposition des Landes im Agrarbereich sehr stark geworden ist. Früher konnten wir den Import australischer Agrarprodukte mit dem Argument abwehren, dass wir keine Industrieprodukte nach Australien exportieren konnten. Das hat sich nun geändert.

Zur Frage der Umwelt: Wir leben nicht auf einer idealen Welt. Keiner von uns hat auf alle Probleme eine Antwort. Als Generaldirektor des GATT habe ich sehr eng mit allen Gruppen

zusammengearbeitet, die sich für Umweltanliegen einsetzen. Diese Zusammenarbeit hat mir gezeigt, dass es, um Ideen voranzutreiben, Sündenböcke braucht. Das GATT ist ein solcher Sündenbock für die Umweltschutzvertreter. Sie sagen es ganz offen. Ich empfehle Ihnen aber, nicht nur die österreichische Studie zur Kenntnis zu nehmen, sondern auch die Arbeit des GATT zum Thema der Umwelt. Auch diese Arbeit findet nicht für jedes Problem eine Lösung. Sie belegt jedoch, dass die Leute, die im GATT arbeiten, und die am GATT beteiligten Regierungen den Umweltfragen oberste Priorität eingeräumt haben. Das gleiche haben die USA, Kanada und Mexiko bei den NAFTA-Verhandlungen getan. Ich bin persönlich überzeugt, dass der Final Act der Uruguay-Runde eine sehr klare Erklärung über den Umweltschutz enthalten wird. Die Dinge sind schon so weit fortgeschritten, dass es möglich ist, einige Richtungen für die Umweltschutzarbeit zu bestimmen.

M. Wasescha: (à M. Tschopp) L'information se fera en trois phases:

- 1) La phase actuelle, jusqu'à la fin de la négociation, où nous cherchons à sensibiliser les multiplicateurs potentiels dans un débat sur le Gatt aux tenants et aboutissants du paquet qui émerge de la négociation. A ce titre, je pense que nous avons répondu à toutes les demandes qui nous sont parvenues des différents groupes parlementaires. Nous continuons à répondre positivement, conjointement, avec l'Office fédéral de l'agriculture, pour expliquer l'enjeu de cette négociation.
- 2) Aujourd'hui même, M. Delamuraz a engagé un adjoint au service de presse et d'information de notre département pour renforcer cette activité. Une fois que la négociation sera terminée, il faudra expliquer les résultats.
- 3) Si le cas échéant, il y a une consultation devant le peuple, il est évident que nous nous emploierons à cette tâche, en espérant que l'ensemble des membres du Parlement, en tous cas présents dans cette commission, nous soutiendront.

Zur Umwelt: Erstens gewährleistet bereits das jetzigen GATT die nationale Souveränität im Bereich der Umweltpolitik, sofern die Grundprinzipien des GATT berücksichtigt werden. Warum sollte man aus Umweltgründen ein nationales Produkt schlechter stellen als ein Importprodukt? Diese Frage bleibt offen. Es ist nicht der Weg, Umweltpolitik an der Grenze zu machen. Das ist die Philosophie des GATT. Zweitens sind in der Uruguay-Runde etliche Ansätze zu erkennen, die beweisen, dass die GATT-Unterhändler durchaus eine gewisse Umweltsensibilität haben. Nehmen wir das Beispiel der Landwirtschaft: Die Green Box ist ein Instrument, das auch Direktzahlungen zur Förderung einer nachhaltigen Entwicklung in der Landwirtschaft gestatten soll. Die Tatsache, dass diese Direktzahlungen völkerrechtlich verankert werden, ist ein weiterer Schritt, den wir beachten sollten. Ferner ist auf die wachsende Akzeptanz des Konzepts der Multifunktionalität der Landwirtschaft hinzuweisen. Das beinhaltet insbesondere die nachhaltige Entwicklung. Herr Bundesrat Delamuraz hat in Brüssel angeregt, die GATT-Arbeitsgruppe Handel und Umwelt wieder ins Leben zu rufen. Nun funktioniert diese Gruppe. Sie hat seit diesem Jahr auch den Auftrag zu prüfen, in welcher Form und mit welchen Beiträgen das GATT den Empfehlungen von Rio nachleben und im Handelsbereich die nachhaltige Entwicklung fördern kann. Wir

werden somit auf der Grundlage von Empfehlungen von Experten in eine nächste Verhandlungsrunde eintreten können. Es muss im GATT das Verständnis aller Vertragsparteien wachsen, damit wir eine sinnvolle Verhandlung und sinnvolle Resultate erzielen können. Gerade die Entwicklungsländer bringen diesem Thema sehr grosse Skepsis gegenüber. Sie befürchten, dass gewisse Spieler die umweltpolitischen Instrumente missbrauchen könnten, um den lange ersehnten Marktzutritt für Importe aus Entwicklungsländern noch einmal zu verzögern. Deshalb ist es sehr wichtig, dass kleinere Industriestaaten, die ohne protektionistische Hintergedanken eine Umweltpolitik betreiben, sehr aktiv am Ball sind. Wir sind es. Unsere Positionen in diesem Prozess werden selbstverständlich mit dem Bundesamt für Landwirtschaft, mit dem Bundesamt für Umweltschutz und mit der DEH koordiniert. Die von Frau Bär genannte Studie ist uns bekannt. Sie ist eine der Grundlagen, die wir für die zukünftigen Gespräche beiziehen werden. Es ist nicht eine Efta-Studie, sondern eine Arbeit, die die österreichische Regierung in Auftrag gegeben hatte, als sie den Efta-Vorsitz führte. Ich bin mit Herrn Dunkel der Meinung, dass es die Chance zu nutzen gilt, die Uruguay-Runde mit einer möglichst substantiellen Erklärung zum Thema Handel und Umwelt abzuschliessen, die den Verhandlungsweg für dieses schwierige Thema aufzeigen wird.

Ich wäre sehr an einer Kopie des schönen australischen Labels von Herrn Steffen interessiert. Vielleicht stellen wir bei der Analyse der Etikette fest, dass sie in Hong Kong gedruckt worden ist!

M. Ruffy: J'aimerais faire part de quelques-unes de mes inquiétudes après cette présentation. J'ai heureusement entendu M. Dunkel et M. Blankart dire qu'il ne s'agissait pas de s'engager dans une économie totalement libérale à l'échelle planétaire, mais de préciser les règles du jeu. J'ai l'impression que l'on va entrer dans un jeu dangereux, et je suis content que les partisans du libéralisme se rendent compte que finalement, nous entrons probablement dans une économie beaucoup plus planifiée à terme qu'il n'y paraît au départ. Pourquoi? On dit d'une manière un peu abstraite que les accords du Gatt vont stimuler le commerce international pour quelque 300 milliards de dollars par an. Mais où vont aller ces 300 milliards? Comment vont-ils se répartir, et non seulement à l'échelle planétaire, mais aussi au sein des sociétés? Sur la base de cette question, j'essaie d'imaginer ce qui va se passer en Suisse. Avec M. Ehrler, on a vu, dans le domaine de l'agriculture, que nous allons avoir des modifications profondes sociales, agraires et de production. C'est une préoccupation légitime, surtout au moment où le sous-emploi frappe notre pays. Evidemment, on peut dire que l'agriculture ne représente que 4% de la population active. Malgré tout, on s'oriente vers un problème supplémentaire. Et sur le plan industriel, on peut se demander quelles seront les suites si véritablement on s'oriente vers un marché qui sera régulé, avec certaines régions plus favorables que les nôtres pour les activités industrielles? Il faudra modifier la répartition internationale du travail.

Dans le secteur tertiaire, je me demande aussi si on pourra maintenir des conditions favorables, par exemple dans le secteur bancaire ou des assurances en Suisse.

J'évoque ces aspects parce qu'il faudra prévoir des filets de sécurité. J'ai été heureux d'entendre qu'on ne modifierait pas la politique régionale de la Suisse. C'est un des domaines où nous avons réussi. Nous n'avons pas vu la population quitter les régions marginales, par exemple les régions de montagne. Ce serait malheureux que les accords du Gatt aient pour conséquence que les Alpes soient désertées.

J'aimerais avoir un complément d'information qui nous permette de croire que les choses vont se passer progressivement, ou si tel n'est pas le cas, je demande quelles mesures sont prévues dans le cadre d'une politique sociale directement dépendante des accords du Gatt. On a eu l'occasion de le faire dans une réunion internationale en matière d'agriculture, des Etats comme la Suisse prennent des responsabilités très grandes quand ils disent qu'avec les paiements directs, ils vont neutraliser les effets négatifs de ces accords. Je dois dire que si d'ici deux ou trois ans, notre gouvernement, notre Parlement concluent que les paiements directs n'étaient que des paroles, je ne parie plus sur le consensus social en Suisse. Et il en sera de même dans les autres secteurs.

Je pose très crûment ces questions parce que je trouve que nous n'avons pas le droit de ne pas les poser.

M. Ziegler Jean: (à M. Dunkel) Ma question portera sur la culture. Je rentre du congrès socialiste français, et de Rocard à Balladur, tout le monde s'accorde à trouver la situation dramatique, et souhaite une renégociation sur l'exception culturelle. La Suisse a des problèmes d'identité, et je m'étonne que vous refusiez si catégoriquement de vous montrer solidaire de la position française, alors qu'il y a 1,2 million de francophones en Suisse.

Je prends le secteur du livre que je connais bien: le marché anglo-saxon se chiffre à 700 millions de personnes, alors qu'un livre publié en français touche un marché potentiel de 60 à 70 millions de personnes. Comment voulez-vous compenser cela tout en sauvegardant l'identité de la production artistique, cinématographique, culturelle francophones? Si vous acceptez de signer l'accord sans l'exception culturelle, comment pourrez-vous protéger cette identité culturelle menacée?

M. Dunkel: Je suis désolé que vos sources se trouvent à Paris et non à Berne. Alors que j'étais encore directeur général du Gatt, la question de l'exception culturelle a été amplement négociée. La Suisse y a pris une part extrêmement active, ainsi que tous les pays de la francophonie, et quand j'ai quitté le Gatt le 30 juin après avoir reçu les Etats généraux de la culture française et passé trois heures à expliquer la situation, j'ai découvert que 1) le gouvernement français n'avait pas informé les milieux culturels français de ce qui s'était négocié au Gatt, que 2) il y avait un malentendu énorme entre ces milieux culturels et la réalité de la négociation. Mais je me suis senti très tranquillisé en ce qui concerne la Suisse. Il n'y a à mon avis aucun problème d'identité culturelle à sauvegarder en Suisse. La Suisse, comme d'autres pays, a demandé une exception pour pouvoir poursuivre une politique de soutien culturel active, et personne ne le lui a contesté. La problème français est seulement un problème de manque d'information. Et j'espère que les autorités françaises sont en

train de faire leur travail dans ce domaine comme dans d'autres, et que ce ne sera pas censuré comme le rapport Devedjian en ce qui concerne la culture.

Je vous suggère d'avoir un contact étroit avec nos compatriotes qui ont traité le problème, soit à l'Office fédéral de la culture soit à la division du Gatt, puis de reprendre contact avec vos amis français pour leur expliquer ce qui est vraiment dans le texte. Vous rendrez un grand service, notamment aux artistes qui se sont mobilisés pour une cause qui est déjà protégée par les textes existants.

Wasescha: Ich möchte das Gemeinsame in den beiden letzten Voten unterstreichen. Beide nehmen die Tragweite der gegenwärtigen Verhandlungen nur ungenau wahr. Das ist kein Vorwurf, sondern eine blosse Feststellung. Es ist wichtig, dass wir über diese unterschiedlichen Perzeptionen sprechen, damit keine Missverständnisse bestehen.

(à M. Ruffy) *Dans le domaine agricole, je crois qu'il ne s'agit nullement d'une libéralisation effrénée. Il faut se rendre à l'évidence que le projet d'Arthur Dunkel, amendé par quelques négociateurs des USA et de la CE dans l'accord Blair House, prévoit, en ce qui concerne les subventions, une diminution de 20%. En d'autres termes, c'est une possibilité de maintenir 80% des subventions qui répondent au critère de réduction, c'est-à-dire les subventions qui ont un effet négatif sur le commerce, et une acceptation d'un certain nombre de subventions qui n'ont pas d'impact négatif sur le commerce. Là, il y a déjà au minimum ce 1,5 milliard de francs que nous versons d'ores et déjà pour la montagne. Nous avons ensuite les paiements directs qui vont être versés sur la base de la nouvelle législation agricole.* M. Horber apportera des précisions.

On franchit donc, conformément à la Déclaration de Punta del Este, un pas en direction d'une certaine libéralisation, accompagnée par un renforcement des règles, et ces nouvelles règles doivent notamment permettre aux pays qui le souhaitent de mener une politique agricole multifonctionnelle. Donc, nous comprenons qu'à partir du moment où les USA avaient proposé au début de la négociation de faire table rase en dix ans de toute subvention et de faire table rase de tout droit de douane, la peur se soit installée auprès des milieux paysans, et que cette peur soit restée, et qu'il se pose un problème de confiance: ce que nous avons obtenu dans la négociation et ce que nous allons encore obtenir permet-il vraiment à notre agriculture de survivre? C'est un débat légitime. Le Conseil fédéral était parfaitement conscient de l'enjeu puisqu'il a investi plus de 60 % des moyens dont il disposait pour la négociation de l'Uruguay round dans la négociation agricole, alors qu'économiquement parlant, les autres secteurs sont peut-être encore plus importants pour la survie de la Suisse.

Il ne faut pas voir le projet d'Acte final isolément. Les résultats du cycle de l'Uruguay sont pour le CF un des piliers pour assurer l'avenir économique de la Suisse avec les deux autres piliers que sont la revitalisation et nos relations avec la CE. C'est avec cette trilogie que le CF espère donner une excellente chance de redémarrage à l'économie suisse.

En ce qui concerne l'exception culturelle, ceux qui en sont les défenseurs se trompent sur 3 niveaux:

- 1) On croit que le secteur culturel sera ainsi mis à l'abri de pressions. Les représentants de pays politiquement peu forts doivent faire une pesée d'intérêts pour savoir si leur spécificité culturelle et la protection des minorités culturelles ne sont pas mieux sauvegardées sur la base de règles juridiques établies plutôt qu'en dehors. Pensons à ce qu'a dit M. Gerster à propos de la distinction entre les règles et la loi de la jungle.
- 2) Les disciplines en matière de services n'empêchent nullement les gouvernements européens de soutenir leurs secteurs culturels, et n'empêchent pas non plus d'intensifier la coopération en Europe dans ce domaine.
- 3) Le secteur audio-visuel, avec le Gatt, accepte certaines règles et la libéralisation à la carte que les gouvernements veulent bien accepter. En échange de quoi ils reçoivent une protection à travers le monde entier des droits d'auteur. La convention de Berne (sur les droits d'auteur) est actuellement, si je ne m'abuse, ratifiée par 60 participants seulement, et avec la conclusion du round, on peut s'attendre à une extension de cette protection dans des régions où elle n'existe pas. Les producteurs de cinéma auront un meilleur accès au matériel qu'il leur faut pour produire leurs films. Ils auront donc un besoin légèrement inférieur en subventions, qu'ils réussiront à transformer en un besoin accru de films.
- 4) Les pays qui peuvent et qui veulent subventionner les différents secteurs culturels peuvent le faire parce que l'accord ne prévoit pas un démantèlement des subventions. Il n'y a pas de discipline à ce stade dans ce domaine. C'est l'objet d'une prochaine négociation, comme je l'ai dit. Cette solution s'inspirera sans doute des modèles que l'on a trouvés pour les secteurs industriel et agricole.

Horber: Die Direktzahlungen werden nie sämtliche Einkommensverluste ausgleichen können. Auch bisher hat ein gewisser Strukturwandel in der Landwirtschaft stattgefunden. Das wird auch in Zukunft so sein, mit oder ohne GATT-Abschluss. Aber es ist das Anliegen der Regierung, dass der Strukturwandel sozial verträglich und ökologisch sinnvoll abläuft. Direktzahlungen sind ein Element der Agrarreform, ein notwendiges aber noch kein hinreichendes. Wir brauchen begleitende Massnahmen, Massnahmen zur Kostensenkung, die Schaffung von weiteren Freiräumen für die Landwirtschaft und Reformen bei den vor- und nachgelagerten Stufen. Wenn in der Zukunft die Direktzahlungen in relativen, aber auch in absoluten Werten ansteigen werden, darf man nicht vergessen, dass im Zusammenhang mit der sowohl intern als auch extern bedingten Reform andere Ausgaben sinken werden. Ich denke an die Preis- und Absatzsicherung und an die produktbezogenen Massnahmen. Es findet eine Verlagerung des Agrarschutzes vom Konsumenten auf den Steuerzahler statt. Per Saldo sollte diese Verlagerung für die gesamte Volkswirtschaft mittel- und langfristig nicht aufwendiger werden. Im Finanzplan und im Budget sind gewisse Beträge gemäss Art. 31a und 31b LWG vorgesehen: Für 1994 sind es 821 Mio. Franken, für 1995 970 Mio. Franken, für 1996 1'020 Mio. Franken, für 1997 1'270 Mio. Franken. Übrige Direktzahlungen sowie die Beihilfen der Kantone sind in diesen Beträgen noch nicht inbegriffen.

Das Problem ist nicht notwendigerweise primär GATT-bedingt. Es liegt nicht zuletzt an der Politik, hier die Prioritäten zu setzen, damit die Bauern die notwendigen Mittel bekommen, um eine multifunktionale Landwirtschaft aufrechterhalten zu können.

M. Ziegler Jean: Les commissions parlementaires sont en général pleines de respect pour les représentants de l'exécutif, parce qu'on pense que l'exécutif sait tout, alors que les députés ne savent pas grand-chose. Or, ce que M. Wasescha vient de dire sur l'exception culturelle est un tableau erroné. Je m'en explique: s'il n'y a pas l'exception culturelle, le système des quotas tombe en France pour la production cinématographique et audio-visuelle, n'est-ce-pas?

Cela signifie que par exemple le cinéma romand, qui ne fonctionne que grâce à cette protection en France, n'a plus de marché. Vous me dites à juste titre que c'est compensé juridiquement par l'universalisation de la protection des droits d'auteur. Mais en Indonésie et au Brésil, les cinéastes romands n'ont pas accès au marché. Ceux qui ont accès au marché, dans ces pays, ce sont les superproductions américaines.

L'universalisation des droits d'auteur intéresse la Metro Goldwyn Mayer, et non les cinéastes helvétiques. Donc, cette part culturelle suisse va mourir.

(à M. Dunkel) Vous avez tort de vous moquer du combat des éditeurs français. Je vous signale, si vous interrogez les trois principaux distributeurs de livres français en Suisse, que sur 10 livres vendus en Suisse romande, 8 sont édités en France. Donc, si les éditeurs français perdent leur combat maintenant, c'est évident que cela affectera la Suisse romande. Son identité francophone en sera gravement affectée. Nous avons donc tout intérêt à nous joindre à ce combat pour l'exception culturelle. C'est le comble que ce soit un Bernois qui soit appelé à tenter de sauver l'identité culturelle de la Suisse romande!

Bäumlin: Herr Leuenberger hat gesagt, dass das TRIPs-Abkommen für die Bedürfnisse der Biotechnologie nicht genüge. Wie stellen sich Herr Dunkel und Herr Wasescha zu dieser Aussage? Wie verhält sich diese Aussage zu den Aussagen über die Umwelt- und die Entwicklungspolitik?

M. Wasescha: Je n'ai jamais vu dans l'histoire un combat victorieux de ceux qui ont misé dans leur combat sur le quota. Tôt ou tard, tout régime à quotas s'est effondré.

Ce qui se passe dans la négociation au Gatt, c'est que techniquement, la France peut maintenir son système de quotas dans le domaine du cinéma si la CE accepte d'épouser cette thèse. Si la Commission est prête dans la négociation (au niveau de la CE) à faire des réserves, il n'y a pas de problème pour préserver des quotas pour le film européen. C'est donc une question entre Paris et Bruxelles. Une nouvelle liste d'exceptions à la clause NPF devrait être déposée par la CE dans le domaine des services, et je ne sais pas si le débat actuel va avoir un impact sur cette liste, qui est attendue avant la fin de la négociation.

La Suisse a connu un système de quotas pour le cinéma, et elle l'a abandonné il y a environ deux ans parce que ce n'est pas ce

système qui a pu convaincre les cinéphiles suisses de suivre plutôt des productions européennes que des productions américaines. C'est un outil qui s'est révélé inefficace. Nos collègues à l'Office fédéral de la culture cherchent des moyens pour inciter les Suisses à suivre davantage des films de production suisse ou de production européenne, mais il y a, c'est indéniable, un certain marché, et ce n'est pas en excluant ce secteur de la portée de l'accord sur les services que l'on sauvegardera le potentiel, assez grand je crois, de l'audio-visuel européen. Au contraire, on le dégradera dans une dimension provinciale qu'il ne mérite pas.

Mit bezug auf die Biotechnologie haben wir im TRIPs-Abkommen folgende Lösung, die von der Industrie nicht goutiert wird: Den nationalen Diskussionen wird nicht vorgegriffen. Während vier Jahren nach Inkrafttreten der Abkommen können die Länder die Biotechnologie von der Patentierbarkeit ausschliessen oder sie einbeziehen. Es wird Sache des nationalen Gesetzgebers bleiben. Dieses Problem bleibt offen. Es gibt ein Moratorium, weil die sehr heiklen Debatten in zahlreichen Teilnehmerländern noch nicht abgeschlossen sind. Auch hier möchte ich davor warnen zu glauben, dass man mit einem Verbot von Patenten die Biotechnologie als solche verhindern wird. Man drängt sie nur in die graue Zone ab und trägt dazu bei, die Forschungsplätze in diesem Bereich dorthin zu exportieren, wo die Patentierbarkeit gewährleistet wird.

M. Dunkel: Je souhaiterais partager avec M. Ruffy ce qui est peut-être une vision très personnelle, mais dont je sais qu'elle est partagée par beaucoup, de ce que peuvent être les résultats d'une mise en oeuvre des accords du cycle de l'Uruguay.

En premier lieu, notons que c'est loin d'être la fin des négociations multilatérales. Il y aura encore d'autres négociations sous l'égide du Gatt. Il y en aura certainement une sur les services, sur l'environnement, et encore une sur les services, et je n'exclus pas que l'un des thèmes qui devra être repris dans la négociation est celui des pratiques restrictives privées, c'est-à-dire des libertés que pourraient s'accorder les agents du secteur privé pour limiter le degré de concurrence qui pourrait résulter de la décision des gouvernements de réduire les obstacles aux échanges et de limiter les subventions à l'importation ou à l'exportation. Ce qui me paraît particulièrement paradoxal dans la situation actuelle, - mais l'explication en a été donnée par M. Ruffy dans le chômage et le ralentissement de l'économie dans les pays industriels -, c'est de voir qu'au moment même où les leçons qui ont été données par le monde développé au reste du monde sur l'importance de laisser jouer le marché, sur les vertus de la concurrence, sur la nécessité de ne pas réguler tout, au moment même où cette leçon est en train d'être reprise par les pays d'Europe centrale et orientale, par les pays d'Amérique latine, par les pays de l'Asie, c'est du côté des donneurs de leçon qu'on commence à s'interroger sur la viabilité de ce système. La raison en est bien simple: c'est parce que ce sont de nouveaux concurrents qui apparaissent sur les marchés mondiaux.

Je ne jette donc pas la pierre à ceux qui ont ce genre d'hésitations. Mais il y a une réponse à ce genre

d'hésitations. J'en ai donné un embryon tout à l'heure en rappelant que si les règles Gatt n'existaient pas, et si un certain nombre de pays d'Asie ne les appliquaient pas, la situation du chômage en Suisse, en Allemagne, en France, au Japon, serait non pas grave, mais catastrophique. Et c'est parce que cette demande s'est développée en Chine et en Asie du sud-est que de nombreuses industries occidentales ont pu survivre. Vous lisez la presse et vous savez les annonces que font les entreprises suisses quand elles ont obtenu les commandes sur ce type de marchés.

Ce qui est beaucoup plus important, c'est de penser qu'il y a 15 ans, le monde entier se plaignait de l'invasion sur le marché des pays solvables des produits venant de Taïwan, de Corée, de Thaïlande etc. Effectivement, si à cette époque-là, on avait regardé les balances commerciales de ces pays, ils avaient des surplus énormes d'exportations vers le monde développé, USA y compris. Or, si vous regardez les balances commerciales de ces pays aujourd'hui, vous constatez que la Corée est en déficit commercial, que la Thaïlande est un marché "juteux", et qu'en fait, ces pays sont devenus des importateurs nets en provenance des pays industrialisés. Pensez aux trompettes sonores des Français quand ils ont annoncé avoir vendu le TGV aux Coréens; ces mêmes trompettes étaient utilisées il y a 10 ans pour annoncer que c'était à cause de la construction navale coréenne qu'on avait dû fermer les chantiers de La Ciotat.

C'est ça, le changement. Ce changement n'intervient pas dans un monde statique, c'est-à-dire que le volume du commerce mondial n'est pas une plage figée où chacun doit trouver son morceau de façon stable: c'est un volume qui s'accroît constamment parce que la demande mondiale est en train de s'accroître. Par conséquent, il y a place pour tout le monde, mais les ajustements sont nécessaires.

La question à laquelle je n'ai pas de réponse, c'est celle que M. Ruffy a posée, et que je me pose tous les jours: est-ce que c'est une courbe ascendante qui n'a pas de fin, ou est-ce qu'à un certain moment la demande dans l'ensemble du monde aura atteint un tel niveau que le Club de Rome ressuscitera avec son rapport sur les limites de la croissance? Je ne sais pas. Je sais que les spécialistes de la démographie me disent que chaque pourcentage de croissance dans un pays correspond à une diminution x du taux de natalité. Allons-nous donc avoir un frein à l'augmentation de la natalité? Je ne sais pas.

Les questions que M. Ruffy a posées sont tout à fait pertinentes; mais au stade actuel, si les choses se passent comme elles devraient se passer, nous avons 40% des réseaux de distribution d'eau à reconstruire dans les pays de l'Est, toutes les centrales nucléaires de l'ex-Union soviétique sont à remplacer, il faudra créer en Chine des milliers d'unités de production d'électricité. Et ainsi, il faudra par exemple construire des centrales thermiques non polluantes pour éviter d'avoir les mêmes problèmes qu'en Occident. Voilà le genre de débats qui ont lieu constamment entre ceux que M. Wasescha appelle les "marchands de tapis", qui en fait se posent exactement les mêmes questions qui se posent toujours au départ à propos de chaque société.

Je conclurai en disant que nous sommes sur une voie, ce qui ne veut pas dire qu'il ne faut pas constamment réfléchir à l'avenir.

Präsident: Den Experten danke ich für ihre sehr gründliche Information und für ihre Bereitschaft, vertieft auf unsere Fragen einzugehen.

Mein Präsidium geht mit der morgigen Sitzung zu Ende. Ich lade Sie aus diesem Anlass zum Aperitif ein.

Schluss der Sitzung um 18.40 Uhr.
La séance est levée à 18 h 40.

ANHANG I

*Entwicklungs-politischer
Dokumentations- und Pressedienst*

dokument

Beilage zu aktuell Nr. 10/1993

28. Oktober 1993

ENTWICKLUNGSLÄNDER UND DIE URUGUAY-RUNDE DES GATT

von

Nadine Keim, Koordinatorin für Entwicklungspolitik der
Arbeitsgemeinschaft Swissaid/Fastenopfer/Brot für alle/
Helvetas/Caritas, Lausanne

übersetzt aus dem Französischen von Adelheid E. Temnewo-Mori



Arbeitsgemeinschaft
Swissaid
Fastenopfer
Brot für alle
Helvetas
Caritas

Dokumentation

Monbijoustrasse 31, Postfach, CH-3001 Bern
Telefon 031 382 12 32, Fax 031 382 22 05
PC 30-36070-0, E-mail net3:swiss-coalition

Vorwort: Uruguay-Runde des GATT, Freihandel und Entwicklung

Die Strategie des exportorientierten Wirtschaftswachstums ist kein allgemeingültiges Entwicklungsrezept. Was in Mauritius funktioniert, muss für Indien noch lange nicht gut sein. Oft stellt der Binnenmarkt den Motor der Entwicklung dar, und dem Außenhandel kommt nur eine ergänzende Funktion zu. Dabei ist ein breit gestreuter Zugang zu Produktionsmitteln und eine breite Verteilung der Kaufkraft entscheidend.

Deshalb genügt Freihandel gemäss GATT-Doktrin aus entwicklungspolitischer Sicht nicht. Es braucht entwicklungsbezogene Ausnahmen und flankierende Massnahmen, zum Beispiel eine Agrarreform, damit Ärmere vom Handel profitieren können. Freihandel ist solange auch ökologisch fragwürdig, als nicht die vollen externen Kosten in die Transportpreise eingehen. Schonungslose Kritik der Mängel geltender Handelsprinzipien ist wichtig und richtig, eine Dämonisierung des GATT als neues Feindbild wäre aber fehl am Platz.

Denn kein Freihandel ist entwicklungspolitisch die noch schlechtere Alternative, wie sich im Textil- und Agrarhandel zeigt. Die erfolgreichen Exporteure des Südens sehen sich sofort mit Handelsbarrieren im Norden konfrontiert. Die politische Alternative zur Uruguay-Runde ist nicht irgendeine Idee von einer gerechteren Welt, sondern sind vermehrter Bilateralismus und regionale Handelsblöcke, mit anderen Worten: Das Gesetz des Dschungels statt das Gesetz des GATT. Die Akzeptanz marktwirtschaftlicher Mechanismen basiert innerhalb der meisten Länder auf einem minimalen Schutz der Schwachen. Auf internationaler Ebene sind die multilateralen Handelsregeln des GATT für kleinere und wirtschaftlich schwächere Handelspartner ein (beschränkter) Schutz vor Übergriffen der Mächtigen.

Es ist wohl kaum zufällig, dass sich das Verhältnis der Entwicklungsländer zum GATT verändert hat. Im Verlaufe der Verhandlungen um die Uruguay-Runde sind zahlreiche Staaten aus dem Süden Vertragspartner des GATT geworden. Denn Exporte schaffen Arbeit und Verdienst. Das interessiert nicht nur die Regierungen und Wirtschaftskapitäne, sondern auch die breite Bevölkerung. Freier Zugang zu den lukrativen Märkten des Nordens ist deshalb für die Entwicklungsländer von vitaler Bedeutung. Die Strukturanpassung im Norden entscheidet darüber, welche Chancen letztlich die wirtschaftspolitischen Reformen des Südens erhalten. Soweit mit der Uruguay-Runde des GATT das Gespenst des Protektionismus in den Industrieländern gebannt werden kann, leistet sie einen bedeutsamen entwicklungspolitischen Beitrag.

Nicht zu vergessen ist aber, dass die Forderung nach Freihandel und Liberalisierung schon immer eine Lösung der weltwirtschaftlichen Spitzenseiter gewesen ist, um möglichst ungehindert neue Märkte zu erschliessen. Denn die gleiche Freiheit für Fuchs und Huhn im Hühnerstall hat für beide sehr ungleiche Folgen. Eine Beurteilung des GATT und der Uruguay-Runde aus der Sicht der wirtschaftlich schwächeren Entwicklungsländer bedarf deshalb einer differenzierten Analyse. Neben bedeutenden Vorteilen namentlich für Asien und Lateinamerika sind Nachteile insbesondere für ärmere afrikanische Staaten nicht zu übersehen. Und gewichtige handelspolitische Mängel und Lücken im Hinblick auf eine nachhaltige Entwicklung werden nicht angegangen.

So reichhaltig die vorliegenden Materialien sind, zu viele Fragen (z. B. beim Marktzugang oder bei den institutionellen Bereichen) sind zur Zeit noch offen. Ein Gesamтурteil aus entwicklungspolitischer Sicht ist erst nach Abschluss der Uruguay-Runde und der dann folgenden Evaluation angezeigt.

Richard Gerster
Geschäftsleiter

INHALTSVERZEICHNIS

EINFUEHRUNG: DAS GATT UND DIE URUGUAY-RUNDE IM UEBERBLICK

I. BEURTEILUNG DER URUGUAY-RUNDE DES GATT

1. Die Verhandlungen über den Marktzutritt sind noch nicht abgeschlossen
2. Neben dem Marktzutritt werden 26 Abkommen überarbeitet
3. Art und Weise des Inkrafttretens stehen noch offen
4. Die Auswirkungen der Resultate werden nur allmählich zutage treten

II. STAERKERE BETEILIGUNG DES SUEDENS

1. Der Welthandel ist ausschlaggebend für die Entwicklung der Entwicklungsländer
2. Als Gegenleistung für autonome Reformen erwarten die Entwicklungsländer Handelskonzessionen
3. Es liegt im Interesse der Entwicklungsländer, ihr Schicksal selbst in die Hand zu nehmen
4. Die meisten Entwicklungsländer haben keine Alternative

III. SCHWIERIGE ROLLE DES SUEDENS ALS AKTIVER GATT-TEILNEHMER

1. Verhandlungstaktik
2. Demokratiemanko
3. Komplexität

IV. UNEINHEITLICHKEIT DES SUEDENS

1. Der Süden bildet keine Interessengemeinschaft
2. Je nach Entwicklungsstand steht viel oder wenig auf dem Spiel
3. Ein entscheidender Faktor: die innerstaatliche Eigentumsverteilung

V. DIE INTERESSEN DES SUEDENS IN DER URUGUAY-RUNDE

1. Die Entwicklungsländer hoffen auf eine weitergehende Oeffnung der nördlichen Märkte
2. Die Entwicklungsländer wollen nicht länger die Zeche der Agrarpolitik des Nordens zahlen
3. Die Entwicklungsländer erwarten vom GATT ein wirksameres Instrumentarium
4. Die Entwicklungsländer fordern einen auf ihre Bedürfnisse zugeschnittenen Schutz der einheimischen Produktion

VI. SCHWACHSTELLEN IM HEUTIGEN HANDELSGEFLECHT

1. Handel und Entwicklung
2. Handel und Wettbewerb
3. Handel und Umwelt
4. Schlussfolgerung

ANHANG 1: DIE GENAUEN FOLGEN FUER DEN SUEDEN

ANHANG 2: GLOSSAR ZUR HANDELSTERMINOLOGIE

ANHANG 3: MITWIRKUNG UND ANLIEGEN DER SCHWEIZ

ANHANG 4: BIBLIOGRAPHIE

EINFUEHRUNG : DAS GATT UND DIE URUGUAY-RUNDE IM UEBERBLICK

Zielsetzung des GATT:

GATT ist die englische Kurzform für "Allgemeines Zoll- und Handelsabkommen", ein Vertragswerk, das 1948 in Kraft trat und heute über 110 Mitglieder zählt. Das GATT ist keine internationale Organisation, sondern ein multilaterales Uebereinkommen, das Rechte und Pflichten der Vertragsparteien regelt. Im Rahmen des GATT verhandeln die Vertragsstaaten über die Beseitigung der Handelshemmnisse (Liberalisierung) und stellen Verkehrsregeln für den Welthandel auf (Reglementierung, Harmonisierung, Koordination). Das GATT schafft keine Freihandelszone, sondern bildet ein Vertragssystem, dessen Aufgabe in der Verteilung des Nutzens aus dem zwischenstaatlichen Handel liegt.

Grundsätze des GATT:

Die recht komplizierten Artikel des Abkommens leiten sich aus einer Reihe einfacher Grundsätze ab:

- Diskriminierungsverbot: Eine Partei muss Erzeugnissen aller anderen Vertragsparteien gleiche Bedingungen gewähren (Meistbegünstigungsklausel). Ausnahmen von dieser Grundregel sind nur für Entwicklungsländer und regionale Handelsübereinkommen zulässig. Des weiteren bedeutet die Nichtdiskriminierung, dass Importwaren gegenüber Inlandsprodukten nicht benachteiligt werden dürfen (Inländerbehandlung).
- Zölle: Der Schutz der Produktion eines Landes an der Grenze ist nicht untersagt, soll aber lediglich durch Zölle gewährleistet werden. Zollerhöhungen unterstehen der Notifikationspflicht und müssen durch ausgleichende Massnahmen gegenüber den betroffenen Ländern wettgemacht werden (Konsolidierung). Mengenmässige Beschränkungen sind unzulässig, ausgenommen im Fall von Zahlungsbilanzschwierigkeiten (Schutzklausel).
- Multilaterale Regeln: Im Rahmen des GATT werden die Spielregeln für den Welthandel ausgearbeitet (Anti-Dumping, Subventionen, Transparenz, Notifikation usw.). Abweichungen von den GATT-Regeln sind unter bestimmten Voraussetzungen erlaubt (Verhältnismässigkeit, Subsidiarität, zeitliche Begrenzung, Konsultation, Umwelt- und Gesundheitsschutz u.a.).
- Beilegung von Streitigkeiten: Die Vertragsteilnehmer können sich zwecks Streitschlichtung an das GATT (Panel) wenden, wenn sie glauben, dass die ihnen auf Grund des Abkommens zustehenden Rechte durch andere Mitglieder vorenthalten oder missachtet werden.

Handelsrunden des GATT und die Uruguay-Runde:

Seit der Gründung des GATT wurden mehrere multilaterale Handelsrunden abgehalten. Am Anfang, in den 40er- und 50er-Jahren, ging es im wesentlichen um die Zollsenkung. Die Diskussionen der Kennedy-Runde in den 60er-Jahren erstreckten sich auch auf nicht-tarifarische Handelshemmnisse. Anlässlich der Tokyo-Runde in den 70er-Jahren wurden die Verhaltensregeln für die Handelspolitik weiterentwickelt. Die achte Handelskonferenz des GATT, die Uruguay-Runde, wurde 1986 in Punta del Este in Uruguay eingeleitet. Zum ersten Mal ging eine Welthandelsrunde von einem Land der südlichen Hemisphäre aus. Hauptinitiatoren waren die Vereinigten Staaten, denen das Handelsbilanz- und Budgetdefizit sowie der

verschärfte internationale Wettbewerb zu schaffen machten und die sich von der Ankurbelung des Welthandels eine Zunahme ihrer Exporte, insbesondere von Dienstleistungen, versprachen.

I. BEURTEILUNG DER URUGUAY-RUNDE DES GATT

Es ist anzunehmen, dass die Uruguay-Runde Mitte Dezember 1993, sieben Jahre nach ihrer Einleitung (1986) und drei Jahre nach dem geplanten Abschluss (1990), zu Ende geführt werden kann. Eine detaillierte Beurteilung der Uruguay-Runde muss vielerlei Faktoren berücksichtigen:

1. Die Verhandlungen über den Marktzutritt sind noch nicht abgeschlossen

Der Begriff Marktzutritt erfasst alle Massnahmen zur Ein- und Ausfuhr von Industriegütern, Agrarprodukten und Dienstleistungen (Zölle und nichttarifare Massnahmen). Die Verhandlungen werden nach einer Forderungs- und Angebotsprozedur "Land um Land" und "Produktlinie um Produktlinie" geführt. Diskussionsgegenstand sind gegenwärtig die Offerten der einzelnen Länder. Zu Recht vertreten die Entwicklungsländer die Ansicht, dass die Uruguay-Runde im wesentlichen danach beurteilt werden muss, ob die Industrieländer gegenüber dem Süden in für ihn relevanten Bereichen Konzessionen leisten werden.

2. Neben dem Marktzutritt werden 26 Abkommen überarbeitet

Das vorläufige Ergebnis der Uruguay-Runde liegt im Entwurf zur Schlussakte ("Draft Final Act") vom 20. Dezember 1991 vor, der als Verhandlungsbasis dient. Das über 400 Seiten starke Dokument enthält 26 Abkommensentwürfe zu den Bereichen

- Textilien und Bekleidung: Neue Vereinbarungen treten an die Stelle des Multifaserabkommens (MFA);
- Landwirtschaft;
- neue Sektoren: Investitionen (TRIMs), geistiges Eigentum (TRIPs), Dienstleistungen (GATs);
- Festigung der Regeln: Neufassung einiger bestehender Artikel des Abkommens, Revision der Abkommens aus der Tokyo-Runde (Schutzklausel, Subventionen, Anti-Dumping, technische Handelshemmnisse, Zollwertbestimmung, Importlizenzen) sowie Erarbeitung von neuen Abkommen (Ursprungsregeln, Versandkontrolle); gleichzeitig Revision des Abkommens zum öffentlichen Beschaffungswesen;
- Stärkung der Institution: Ueberwachung der Handelspraktiken, Streitbeilegung, multilaterale Handelsorganisation (MTO).

3. Art und Weise des Inkrafttretens stehen noch offen

Alle Verhandlungsresultate (vgl. oben) müssen zusammen angenommen werden ("take it or leave it"). Bisher herrscht aber noch kein

Konsens in bezug auf die Modalitäten des Inkrafttretens: Unterzeichnung eines Anwendungsprotokolls wie bei den bisherigen Runden oder Schaffung einer multilateralen Handelsorganisation?

4. Die Auswirkungen der Resultate werden nur allmählich zutage treten

Gesetzt den Fall, die Verhandlungen werden Ende 1993 beendet, so sollte das Ergebnis 1994 ratifiziert werden und 1995 in Kraft treten. Die eigentliche Durchführung wird je nach Bereich stufenweise in 5 bis 10 Jahren erfolgen.

II. STAERKERE BETEILIGUNG DES SUEDENS

Immer mehr Entwicklungsländer nehmen aktiv an den Verhandlungen des GATT teil. Heute stellen sie über 2/3 der GATT-Mitglieder. Seit Beginn der Handelsrunde 1986 sind ca. 20 neue Mitglieder, in der Mehrzahl Entwicklungsländer, dem System beigetreten (Mali, Namibia u.a.). Gegenwärtig wird eine Reihe von Beitrittsgesuchen von Staaten wie Ecuador, Honduras, Nepal, Panama, Paraguay und China behandelt. Mit der Wiedereingliederung der Volksrepublik China gehören alle grossen Entwicklungsländer dem GATT an.

Weshalb zeigt der Süden ein wachsendes Interesse am Abkommen? Die wichtigsten Gründe hierfür:

1. Der Welthandel ist ausschlaggebend für die Entwicklung der Entwicklungsländer und den Schuldendienst, den sie zu leisten haben

80 % der Deviseneinkommen stammen aus dem Handel, 5 % dank der Entwicklungshilfe. Jede Veränderung des Marktzutrittes im Norden für Güter aus der Dritten Welt wirkt sich daher direkt auf das Leben zahlreicher Dritteweltbewohner aus. In immer stärkerem Masse sind die Entwicklungsländer auf die Absatzmöglichkeiten im Norden angewiesen: Sie verkaufen heute an die 75 % aller Fertigwaren an die reichen Länder. Gleichzeitig jedoch gestaltet sich der Marktzugang im Norden immer schwieriger. Würden die USA, Europa und Japan ihren Handelsprotektionismus auf die Hälften zurückstutzen, so - dies geht aus einer Studie der Weltbank hervor - ergäbe sich daraus für den Süden eine globale Exportsteigerung von 15 %, was ungefähr der gesamten staatlichen Entwicklungshilfe 1991 entspricht (50 Mrd. Dollar).

2. Als Gegenleistung für autonome Reformen erwarten die Entwicklungsländer Handelskonzessionen

Infolge der Schuldenkrise und mit der Liberalisierungswelle der 80er-Jahre wurden die meisten Entwicklungsländer zu Wachstumsstrategien verpflichtet, deren Grundpfeiler die Exportsteigerung und die Wirtschaftsliberalisierung waren (Strukturanpassungsprogramme). So haben zum Beispiel seit 1986, dem Beginn der Verhandlungen, 72 Länder dem GATT autonome Liberalisierungsmassnahmen angekündigt, darunter Argentinien, Brasilien, Ägypten, Ghana, Indien, Kenia und Malaysia. Im Rahmen des GATT können diese Länder nun autonome Liberalisierungen in konsolidierte Zugeständnisse

dokument 28.10.1993

Seite 6

überführen und ihrerseits von den Handelspartnern Konzessionen erreichen.

3. Es liegt im Interesse der Entwicklungsländer, ihr Schicksal selbst in die Hand zu nehmen

Bei den vorherigen Verhandlungen machten die Länder des Südens keine mit ihren entwicklungsspezifischen Bedürfnissen unvereinbare Zugeständnisse. Dank der Meistbegünstigungsklausel profitierten sie jedoch passiv von den unter den Industrieländern vereinbarten Reduktionen (z. B. durchschnittliche Zollsenkung von 40 % auf 5 % zwischen 1947 und 1979). Die Kehrseite der Medaille aber bestand für die Dritte Welt darin, dass sie sich mangels eigener Zugeständnisse mit den "Brosamen" vom Tisch der aktiven GATT-Teilnehmer zufriedengeben mussten. Die Zölle auf ihren Exporten blieben oft unverändert hoch, insbesondere auf tropischen Produkten und Fertigwaren. Den Entwicklungsländern wurde klar, dass es für sie von Vorteil war, ihre Interessen selbst zu verteidigen; mit den Verhandlungen der Uruguay-Runde ist ihnen dies teilweise gelungen. Sie erwirkten beispielsweise, dass Themen wie tropische Produkte oder Versandkontrolle in die Diskussionen miteinbezogen wurden. Textilexportiere und Agrarstaaten der Dritten Welt, aber auch die am wenigsten entwickelten Länder haben sich zu einflussreichen Koalitionen zusammengeschlossen.

4. Die meisten Entwicklungsländer haben keine Alternative

Ohne das GATT gäbe es für grosse und kleine Länder keine gemeinsamen Handelsvorschriften, das Recht des Stärkeren (Unilateralismus) würde uneingeschränkt vorherrschen. Steht ein Land ausserhalb des GATT, so würde es nicht mehr automatisch von jeder auf bilateraler Ebene den andern Mitgliedern gewährten Zollreduktion profitieren. Jedes Land müsste dann sämtliche Vorteile einzeln aushandeln und seinerseits Zollsenkungen zugestehen, auf sich allein gestellt gegenüber mächtigen Partnerländern oder Handelsblöcken, die aller Welt ihren Willen aufzwingen können. Unter solchen Bedingungen wäre der Welthandel einer unübersichtlichen Vielfalt von bilateralen Abkommen unterworfen; ein teurerer Preis müsste für dieselben nichtdiskriminierenden Vorteile bezahlt werden. Die Nicht-Beteiligung am multilateralen Handelssystem ist zwar durchaus möglich, wie dies der vierzigjährige Alleingang Chinas beweist; aus den genannten Gründen ist aber das Abseitsstehen ungleich kostspieliger und schwieriger, so dass nur die "mächtigsten" Entwicklungsländer sich die Abkapselung überhaupt leisten können (Indien zum Beispiel).

III. SCHWIERIGE ROLLE DES SUEDENS ALS AKTIVER GATT-TEILNEHMER

1. Verhandlungstaktik

Die Verhandlungen des GATT bieten den Teilnehmern die Gelegenheit, ihre Interessen zu vertreten und Kompromisse zu finden. Alle Verhandlungsbereiche werden als Ganzes angesehen: Leistet ein Vertragsstaat Konzessionen, so darf er bei einem ihn interessierenden Bereich von den andern Teilnehmern ebenfalls Zugeständnisse erwarten. Manchmal kommt es dabei zu einem Tauziehen zwischen den Grossen und den "andern", zu welchen die Länder der südlichen

Hemisphäre, aber auch die Schweiz, gehören. Reichen die Konzessionen der "andern Länder" in den Augen der Grossen nicht aus, so werden sie manchmal unerbittlich unter Druck gesetzt. Das Handelssystem des GATT besitzt gegenüber dem Gesetz des Dschungels (ausserhalb des GATT) den Vorteil, dass jede Konzession automatisch Zugeständnisse der Partnerländer nach sich zieht. Mit dem GATT stehen den Zugeständnissen Gewinne gegenüber, jedes Land steht insgesamt gesehen besser da als vor den Verhandlungen; ausserhalb des Systems aber gibt es nur Verlierer. So gewährt zum Beispiel die Uruguay-Runde den Entwicklungsländern verbesserte Marktzutrittsbedingungen; als Gegenleistung wird vom Süden verlangt, den Schutz des geistigen Eigentums zu festigen und Investitionen sowie Dienstleistungen zu liberalisieren.

2. Demokratiemanko

Die Entscheidungsprozedur ist weder transparent noch repräsentativ. Für die Uruguay-Runde gelten dieselben Verfahrensregeln wie für das GATT: De facto werden die Beschlüsse durch Konsens gefasst - anders als in der UNO, wo jedes Mitglied in einer formellen Abstimmung seine Stimme abgibt. Die wichtigsten Fragen sprechen die Grossen - hauptsächlich die USA, Kanada, die Europäische Gemeinschaft und Japan, je nach Verhandlungsgebiet auch Brasilien und Indien - miteinander ab. Der Landwirtschaftszwist zwischen den Vereinigten Staaten und der Europäischen Gemeinschaft zeigte sehr deutlich, dass der Beschluss nur dank einer Absprache der Grossen zustande kam. Eine Entscheidung der "Mächtigen" ist jedoch nur dann sinnvoll, wenn sie für alle Mitglieder von Nutzen ist und in der Folge auch von allen gutgeheissen wird. Ein Demokratiemanko ist im übrigen nicht nur in den Beziehungen der GATT-Mitglieder, sondern auch zwischen den Delegationen, und der jeweiligen politischen Struktur des Landes zu finden.

3. Komplexität

Obwohl es oft eine Vielzahl äusserst komplexer Fragen zu besprechen gilt, müssen sich die südlichen Länder in Genf mit einer kleinen Delegiertenschar, welche sich zudem mit den Anliegen sämtlicher internationaler Organisationen befasst, begnügen. Den Entwicklungsländern fehlen die Mittel, um die Spezialisten des GATT zu bezahlen, geschweige denn für jeden einzelnen Verhandlungsgegenstand Experten zu beauftragen - im Gegensatz zu den USA zum Beispiel, wo zu wichtigen Treffen oft eine über hundertköpfige Delegation entsandt wird. Allerdings bietet das GATT-Sekretariat und die UNCTAD den Entwicklungsländern technische Hilfe an. Das GATT stellt den Entwicklungsländern Daten und Hintergrundmaterial zur Verfügung und veranstaltet für Beamte aus Entwicklungsländern Seminare und Ausbildungskurse zu handelspolitischen Fragen. Innerhalb der UNCTAD ist eine Kommission damit beauftragt, die Verhandlungen aus der Perspektive der Entwicklungspolitik mitzuverfolgen, Analysen und Berichte zu verfassen sowie den Delegationen der Dritten Welt technische Hilfe anzubieten.

IV. UNEINHEITLICHKEIT DES SUEDENS

1. Der Süden bildet keine Interessengemeinschaft

Seit den 80er-Jahren hat sich die Kluft zwischen den fortgeschrittensten und den ärmsten Entwicklungsländern vertieft. Oft sind die Interessen der Schwellenländer wie der asiatischen Tiger und Drachen nahezu identisch mit jenen der Industrieländer. In der Uruguay-Runde stehen die Entwicklungsländer daher nicht mehr als eine einheitliche, geschlossene Gruppe mit denselben Anliegen da. Bedeutende Agrarexportnationen wie Argentinien, Uruguay, Thailand, Brasilien und Malaysia haben sich mit Industrieländern zusammengetan (Cairns-Gruppe) und setzen sich mit vereinten Kräften gegen Landwirtschaftssubventionen zur Wehr. Ihre Interessen unterscheiden sich grundlegend von jenen der Sahelländer, die auf billige Lebensmittelimporte angewiesen sind.

2. Je nach Entwicklungsstand des Landes steht viel oder wenig auf dem Spiel

Betrachtet man lediglich die Auswirkungen der Handelsliberalisierung und lässt die Reglementierung, die Harmonisierung und die Koordination ausser acht, so erkennt man, dass die fortgeschrittensten Länder (gemessen an ihrer Beteiligung am Welthandel) sich den grössten Anteil der Wohlstandsgewinne sichern: Ihre Produktpalette lässt sich leichter auf neue Verkaufsmöglichkeiten umstellen; der Schutz junger Industriezweige erscheint weniger dringlich; der Import von Gütern und Dienstleistungen ist weiter gediehen; ihre Infrastruktur für den Gütertransport und die Güterverteilung ist besser ausgebaut usw. Aus denselben Gründen sind die am wenigsten entwickelten Länder ihrerseits nicht gewappnet, um sich auf liberaleren Märkten durchsetzen zu können. In diesem Zusammenhang hat eine Studie des Overseas Development Institute (ODI) folgendes ergeben:

- Die asiatischen Länder sind die Hauptnutzniesser der Uruguay-Runde, denn die Abschaffung des Multifaserabkommens (MFA) und der bilateralen Kontingente werden im Norden riesige Absatzmärkte für Textilien und Bekleidung eröffnen.
- Die lateinamerikanischen Länder gehören ebenfalls zu den Begünstigten, denn die Reform des Agrarkapitels hat für sie bessere Absatzmöglichkeiten im Norden zur Folge.
- Die AKP-Länder (Afrika-Karibik-Pazifik) dagegen könnten zumindest kurzfristig mit leeren Händen dastehen. Ihre präferenziellen Marktanteile, die gegenwärtig von den Industrieländern einseitig garantiert werden (MFA, GSP, Lomé-Abkommen u.a.) werden sich wahrscheinlich verringern und ihre Kaufkraft wird eine Einbusse erleiden. Langfristig dürfte jedoch die Tatsache, dass Importgüter aus dem Norden nun nicht mehr auf den AKP-Märkten verschleudert werden, die Absatzmöglichkeiten für Textilexporte verbessern und sich stimulierend auf die Inlandsproduktion auswirken.

3. Ein entscheidender Faktor: die innerstaatliche Eigentumsverteilung

Die konkrete Bedeutung der Verhandlungsresultate wird nicht nur durch ihre Anwendung auf internationaler, sondern vor allem auf nationaler Ebene bestimmt. Der aus den Handelskonzessionen entstandene Gewinn ist nicht der einzige entwicklungsfördernde Faktor. Ebenfalls entscheidend sind Rahmenbedingungen wie Landbesitz, Vermögens- und Einkommensverhältnisse innerhalb des jeweiligen Landes. Aus der Sicht der Entwicklungspolitik bleibt abzuklären, ob die Liberalisierung und die Reglementierung des Handels wirklich der benachteiligten Bevölkerung des Südens zugute kommt. Ob dies der Fall ist, hängt nicht vom GATT ab, sondern von der Entschlossenheit jedes einzelnen Landes, Agrarreformen und andere Schritte auf eine ausgeglichenere Einkommensverteilung hin zu unternehmen.

V. DIE INTERESSEN DES SUEDENS IN DER URUGUAY-RUNDE

Aus der Perspektive der Entwicklungspolitik lassen sich die Interessen des Südens in vier Punkten zusammenfassen:

1. Die Entwicklungsländer hoffen auf eine weitergehende Oeffnung der nördlichen Märkte

Aktuelle Lage:

- Für aus dem Süden importierte Fertigwaren gelten in den Industrieländern höhere Zollsätze als für Rohstoffe (vgl. II.3.). Die Verarbeitung vor Ort ist aber für die Entwicklungsländer von zentraler Bedeutung: Höhere Einnahmen, Arbeitsplätze und Verkaufsmöglichkeiten sind unauflöslich damit verbunden. Laut einer Weltbankstudie würde ein Nullzoll für die 8 wichtigsten verarbeiteten Agrarprodukte eine zusätzliche Mehrwertschöpfung von 20 % für alle südlichen Länder erbringen.

- Ab Mitte der 70er-Jahre, so dieselbe Weltbankstudie, traten die Industrieländer die Flucht in den Protektionismus an (vgl. V.3.). So ist z. B. der Textilhandel zwischen den Industrieländern zollfrei; gegen Textilien aus Entwicklungsländern hingegen wurden 127 protektionistische Massnahmen verhängt (Studie des GATT-Sekretariats). Für die Textil- und Bekleidungsindustrie, der vor allem in den am wenigsten entwickelten Ländern eine Schlüsselrolle zukommt (grosses Arbeitskräfteangebot, einfache Technologie, wichtiger Baumwollanbau), hat dies laut Angaben des UNDP eine jährliche Gewinneinbusse von ungefähr 24 Mia \$ zur Folge.

Zielsetzung der Uruguay-Runde (vgl. Anhang 1):

- Zollsenkung
- Beseitigung der nichttarifarischen Massnahmen (vgl. V.3)
- Abschaffung der Kontingenteregelung für Textilien
- Abbau der Importbeschränkungen für Agrargüter und Dienstleistungen (vgl. V.2. und 4.)

Folgen für den Süden:

- Gesamthaft gesehen steigert die Uruguay-Runde die Marktdurchlässigkeit im Norden (wie im Süden) und schafft so günstigere Exportbedingungen für die südlichen Länder (auch untereinander). Der Marktzutritt ist offener und auch stabiler, denn konsolidierte Zölle dürfen nicht ohne Bekanntgabe und ohne Ausgleichsleistung erhöht werden.
- Demgegenüber werden die neuen und für alle gleichen Marktzutrittsbestimmungen der Uruguay-Runde das Präferenzsystem zugunsten der am wenigsten entwickelten Länder (GSP, MFA, Lomé-Abkommen) schwächen. Man darf dabei nicht übersehen, dass die heutige Vorzugsbehandlung einseitig gewährt wird; sie steht und fällt mit dem Wohlwollen des Partnerlandes. Der multilaterale Marktzutritt ist nicht mehr von Vorzugszollsätzen geprägt, aber dafür verlässlicher.

Zu verbessern:

- Die Zölle auf Fertigwaren aus dem Süden sollten auf das Niveau der durchschnittlichen Tarife für Fertigwaren aus Industrieländern gesenkt werden, um so die Verarbeitung vor Ort zu fördern.
- Die Güter aus den am wenigsten entwickelten Ländern sollten von Zöllen und nichttarifarischen Massnahmen befreit werden, als Kompensation zur Schwächung des Präferenzsystems.
- Die Abschaffung der Kontingente des Multifaserabkommens (MFA) soll sofort und in erheblichem Masse den am wenigsten entwickelten Ländern zugute kommen.

2. Die Entwicklungsländer wollen nicht länger die Zeche der protektionistischen, subventionsgestützten Agrarpolitik des Nordens zahlen

Aktuelle Lage:

- Exportsubventionen für Agrarprodukte bedeuten eine Katastrophe für die Entwicklungsländer, auf deren Märkten Erzeugnisse aus den Industrieländern zu Schleuderpreisen abgesetzt werden. Die Überschüsse an eingefrorenem Rindfleisch aus der Europäischen Gemeinschaft zum Beispiel kosten auf den Märkten der Sahelländer gerade halb soviel, wie die örtlichen Produktionskosten für Frischfleisch betragen. "Dank" der bedeutenden Subventionsmassnahmen der Europäischen Gemeinschaft, die seit 1984 ums Siebenfache zugenommen haben, ist der Importanteil des lokalen Verbrauchs von 18 % auf 44 % angestiegen. Absatzmöglichkeiten und Lebensform von Millionen von Sahelbewohnern, die von der Viehzucht leben, sind somit ernsthaft gefährdet.
- Ein anderes Beispiel betrifft die Schweiz: Die schweizerischen Zuckerimporte aus den Entwicklungsländern sind seit 1960 von 30 auf 3 % geschrumpft. Gleichzeitig greift unser Land der einheimischen Produktion sehr grosszügig unter die Arme (gleiches gilt für die Vereinigten Staaten und die Europäische Gemeinschaft) und importiert ebenfalls stark subventionierten Zucker europäischer Herkunft. Die weltweite Überproduktion und zwangsläufig das Ver-

schleudern des Zuckers auf den Weltmärkten erfolgt demnach zu Lasten der Zuckerproduzenten der südlichen Hemisphäre.

Zielsetzung der Uruguay-Runde (vgl. Anhang 1):

- Abbau der Importbeschränkungen und Umwandlung in Zölle (vgl. V.1. und 3.)
- Abbau der Exportsubventionen
- Abbau der internen Preisstützung für Agrarerzeugnisse (mit Ausnahme der grünen Kategorie)
- Harmonisierung der sanitärischen und phytosanitärischen Vorschriften

Folgen für den Süden:

- Gesamthaft beurteilt weist die Uruguay-Runde den Protektionismus des Nordens in die Schranken (vgl. V.1.).
- Noch wichtiger für die Dritte Welt ist dabei, dass mit der Uruguay-Runde der Verschleuderung von subventionierten Überschüssen aus den Industrieländern ein Riegel vorgeschoben und so die Landesproduktion erhalten und ausgeweitet werden kann.
- Demgegenüber ist der Abbau der internen Preisstützung in den Entwicklungsländern eine sehr heikle Angelegenheit. Der Landwirtschaft kommt im Süden eine ganz andere Bedeutung zu; von einigen Grossexporteuren abgesehen, spielt sie im Handel eine unwesentliche Rolle, ist aber umso wichtiger für die Wirtschaftsentwicklung, die Erhaltung von Arbeitsplätzen und die Nahrungsmittelversorgung. Zudem würden die Mittel der Entwicklungsländer niemals ausreichen, um ihre grosse Landbevölkerung für nicht produktgebundene Arbeiten zu unterstützen.

Zu verbessern (vgl. auch V.1.):

- Solange der Norden seine Landwirtschaftssubventionen nicht drastisch reduziert, soll der Süden nicht zu einer Öffnung seiner Agrarmärkte gezwungen werden.
- Den am wenigsten entwickelten Ländern sowie Entwicklungsländern mit einer grossen Landbevölkerung soll es jederzeit möglich sein, die notwendigen Massnahmen zur Förderung einer autonomen Landwirtschaft zu ergreifen.

3. Die Entwicklungsländer erwarten vom GATT ein wirksameres Instrumentarium gegen willkürliche Massnahmen der Handelspartner

Aktuelle Lage:

- An die Stelle der erheblichen Zollsenkungen seit der Gründung des GATT sind neue Handelshemmisse getreten, die ungefähr 16 % der Exporte des Südens behindern. Im letzten Jahrzehnt haben derartige Massnahmen zugenommen.
- Immer häufiger werden Anti-Dumping-Abgaben an der Grenze verlangt, um den Binnenmarkt vor billigen Importwaren aus Entwicklungsländern zu schützen. Heute sind die Exporte von 46 Ländern in die USA davon betroffen (Zucker, Telekommunikation, Blumen u.a.).

Aehnliche Beispiele können für die Exporte in die EG oder seit kurzem sogar in Länder wie Mexiko, Indien oder Brasilien angeführt werden.

- Ein weiterer Dorn im Auge sind die amerikanischen Druckversuche auf bestimmte Länder. Unter Androhung von Handelssanktionen (Art. 301 des USA-Handelsgesetzes) werden Partnerländer zu einer Aenderung ihrer Gesetzgebung gedrängt. Seit 1986 wurden Mexiko, Südkorea und China "gebeten", den Schutz des geistigen Eigentums zu verbessern, und im Mai 1993 erging dieselbe "Einladung" an Brasilien, Indien und Thailand.

Zielsetzung der Uruguay-Runde (vgl. Anhang 1):

- Festigung der Regeln für den Welthandel (Artikel des Abkommens, Schutzklausel, Subventionen, Anti-Dumping, technische Handelshemmnisse, Zollwertbestimmung, Importlizenzen, Ursprungsregeln, Versandkontrolle)

- Stärkung der institutionellen Funktion (Ueberwachung handelspolitischer Massnahmen, Streitbeilegung, neue multilaterale Handelsorganisation)

Folgen für den Süden:

- Gesamthaft gesehen bewirkt die Uruguay-Runde, dass die Industrieländer ihre Wohlstandsgewinne aus dem Handel teilen müssen. So kann die Anfälligkeit und die Abhängigkeit der Entwicklungsländer von ihren Exporten vermindert werden. Die GATT-Regeln und das Streitbeilegungsfahren stellen für die Entwicklungsländer ein Sicherheitsnetz dar. Es entstehen sicherere, stabilere und verlässlichere Austauschbedingungen.

- Einseitige oder willkürliche Schutzmassnahmen an der Grenze werden erschwert.

- Die Beschlüsse des Streitschlichtungsgremiums werden mehr oder weniger automatisch angewandt.

Zu verbessern:

- Das GATT soll demokratischer und transparenter werden: Legitimierung der Delegationen, Zugang zur Information, Beteiligung von NGOs (vgl. III und Anhang zur MTO).

- Handelsbezogenes Know-how der UNO-Institutionen sollte verstärkt koordiniert und anschliessend in Handelsregeln verankert werden (vgl. VI.).

- Den Entwicklungsländern sollte technische und finanzielle Unterstützung gewährt werden, um die Anpassung an internationale Standards zu erleichtern (vgl. Anhang zu technischen Handelshemmnissen).

- Eine ausdrückliche Verpflichtung auf die Grundsätze von Rio ("nachhaltige Entwicklung") soll in den Zielsetzungen verankert werden.

4. Die Entwicklungsländer fordern einen auf ihre Bedürfnisse zugeschnittenen Schutz der einheimischen Produktion

Aktuelle Lage:

- Die GATT-Bestimmungen sehen für Dritt Weltländer eine "spezielle und differenzierte Behandlung" vor und führen die "Ermächtigungsklausel" ein. Diese Grundsätze anerkennen, dass Entwicklungsländer keine Zugeständnisse leisten sollen, die mit ihren Entwicklungsspezifischen Bedürfnissen im Widerstreit liegen, und gestatten ihnen eine Vorzugsbehandlung an den Weltmärkten.
- Die Erklärung von Punta del Este sieht ferner eine Auswertung der Resultate für den Süden bei Abschluss der Uruguay-Runde vor.

Zielsetzung der Uruguay-Runde (vgl. Anhang 1):

Alle Länder teilen dieselben Rechte und Pflichten. Es werden folgende Ausnahmen von dieser Grundregel zugelassen:

- Eine Sonderentscheidung befreit die am wenigsten entwickelten Länder von Massnahmen, die mit ihrem Entwicklungsstand und ihren konkreten Möglichkeiten unvereinbar sind.
- Mehrere Regelungen gestatten eine unterschiedliche Behandlung zugunsten der Entwicklungsländer (zeitlich begrenzte Abweichungen, längere Übergangsfristen, unterschiedlich hohe Schwellenwerte, Klausel der maximalen Bemühung, besondere Informationswege, flexible Verfahren und technische Hilfe). Allerdings müssen die Entwicklungsländer auch in vermehrtem Masse Pflichten wahrnehmen (weitere Marktöffnung, Liberalisierung der Investitionen und Dienstleistungen, Schutz des geistigen Eigentums, Einschränkung der Massnahmen zum Schutz der Zahlungsbilanz, Annahme der Hauptresultate der Uruguay-Runde sowie des Streitschlichtungsmechanismus).

Folgen für den Süden:

- Insgesamt gesehen schafft die Uruguay-Runde im Süden attraktivere Marktbedingungen für Auslandinvestitionen und für die technologische Zusammenarbeit. Besonders bedeutsam ist dabei, dass der einseitig auf die Entwicklungsländer ausgeübte Druck zur Verbesserung des Schutzes des geistigen Eigentums oder zur Liberalisierung der Investitionen und der Dienstleistungen mit der Uruguay-Runde kontrolliert und durch multilaterale Regelungen begrenzt wird (vgl. Anhang zu TRIPs, TRIMs und GATS).
- Demgegenüber kann der Süden zu seinem grossen Missfallen weniger auf den Schutz der einheimischen Produktion, unter Berücksichtigung seiner Entwicklungspolitik oder der autonomen Förderung, zurückgreifen. Der wichtigste Vorbehalt der Uruguay-Runde gegenüber besteht im Zwang zum verstärkten Schutz des geistigen Eigentums (vgl. Anhang zu TRIPs). Was die neuen Vertragsgebiete anbelangt, so geraten die Entwicklungsländer vermehrt in Abhängigkeit von den Privatstrategien und den wettbewerbshemmenden Praktiken der dort niedergelassenen Unternehmen. Mit der Handelsliberalisierung spitzt sich dieses Problem zu, da es ausländischen Unternehmen in einem liberaleren Umfeld ein leichtes ist, die Oberhand über die schwachen Staatsinstitutionen der Dritt Weltländer zu gewinnen (vgl. VI.2.).

Zu verbessern:

- Wettbewerbshemmende und buchhalterische Praktiken der Privatunternehmen sollten einer internationalen Reglementierung unterworfen werden (vgl. VI.2.).
- Bei der Beurteilung der Uruguay-Runde aus der entwicklungspolitischen Perspektive sollten insbesondere in den neuen Verhandlungssektoren (vgl. VI.1.) konkrete Massnahmen zugunsten der am wenigsten entwickelten Länder vorgesehen werden.
- Den Entwicklungsländern soll zu jeder Zeit das Recht zustehen, über Erzeugnisse und Schutzfristen selbst zu entscheiden. Beim Aufbau von autonomen Schutzsystemen sollten sie unterstützt werden (vgl. Anhang 1/TRIPs).
- Der Grundsatz zum Schutz der Artenvielfalt, das Recht der Landwirte (gerechte Gewinnaufteilung) sowie das Landwirteprivileg (freies Saatgut) sollten ins Abkommen eingegliedert werden (vgl. Anhang I/TRIPs).

VI. SCHWACHSTELLEN IM HEUTIGEN HANDELSGEFLECHT

Die auffallendsten Schwächen der aktuellen Welthandelsbeziehungen lassen sich aus entwicklungspolitischer Sicht in drei Punkten zusammenfassen:

1. Handel und EntwicklungAktuelle Lage:

Heute wird der Welthandel im wesentlichen zwischen den Industrieländern abgewickelt: Auf die Vereinigten Staaten, die Europäische Gemeinschaft und Japan allein entfallen 2/3 aller Importe und Exporte von Fertigwaren. Das Handelsvolumen der Dritten Welt dagegen ist in den Jahren 1980-91 von 28 auf 23 % zusammengeschrumpft. Dabei werden vor allem die am wenigsten entwickelten Länder an den Rand des Geschehens gedrängt: Obwohl sie 10 % der Weltbevölkerung stellen, bildete sich ihr Anteil am internationalen Handel im Betrachtungszeitraum von 0,6 auf 0,3 % zurück. Die Auswirkung des Präferenzsystems lässt ebenfalls nach: Zwischen 1970 und 1990 sind die Importe der EG aus AKP-Ländern trotz des Lomé-Abkommens von 8 auf 4 % gefallen. Die Bedeutung des Handels unter den Ländern des Südens bleibt gering: 1990 belief sich ihr Anteil am Fertigwarenaustausch auf nur 3 %.

Grenzen des GATT:

- Von der Meistbegünstigungsklausel abweichend sieht das Abkommen vor, Entwicklungsländer von Zugeständnissen zu befreien, die ihren entwicklungsspezifischen, finanziellen und handelspolitischen Bedürfnissen ("spezielle und differenzierte Behandlung") zuwiderlaufen, und gibt dem System der Vorzugsbehandlung ("Ermächtigungsklausel") eine rechtliche Verankerung.
- Das GATT unterscheidet zuwenig nach kulturellem und wirtschaftlichem Entwicklungsstand der Dritt Welt-Länder (Abstufung).

Für "Schwellenländer" müssten die Pflichten und verbindlichen Zusagen der Industrieländer gelten. Die Entwicklungsländer der "Mittelstufe" sollten nur mit ihren spezifischen Bedürfnissen vereinbare Verpflichtungen eingehen. Die am wenigsten entwickelten Länder sollten nicht nur (wie das heute bereits der Fall ist) eine Pflichtenfreiheit geniessen, sondern - wichtiger noch - bei ihren Entwicklungsbemühungen (finanzielle und technische Zusammenarbeit) und im Rahmen der Verhandlungen (Unterstützung der Delegationen) gezielt unterstützt werden.

- Das GATT vernachlässigt entwicklungsbezogene Aspekte, welche die Handelskapazität beeinflussen. Protektionismus und Marktinstabilität sind nur zwei von vielen Hürden, die der Süden im Welthandel zu überwinden hat. Kriterien wie stabile Rohstoffpreise, Erleichterung der Schuldenlast, Ausbau des Handels unter den Entwicklungsländern und Zugang zu internationalen Krediten sind ebenso wichtige Entwicklungsfaktoren. Unter diesem Licht gesehen lässt die Zusammenarbeit und der gegenseitige Austausch des GATT mit den anderen Organisationen der UNO-Familie einiges zu wünschen übrig. Wie können die Institutionen von Bretton Woods zum Beispiel auf eine Exportsteigerung im Süden hoffen, wenn das GATT nicht in der Lage ist, den Protektionismus der nördlichen Länder einzudämmen?

Zu verbessern:

- Rechte und Pflichten der südlichen Länder sollten je nach Entwicklungsstand differenzierter ausgestaltet werden.
- Wirksame Instrumente sollten zur Unterstützung der am wenigsten entwickelten Länder geschaffen werden (technische und finanzielle Zusammenarbeit, Unterstützung der südlichen Delegierten).
- Handelsbezogenes Know-how der UNO-Institutionen sollte verstärkt koordiniert und anschliessend in Handelsregeln verankert werden (vgl. VI.).

2. Handel und Wettbewerb

Aktuelle Lage:

Einer unlängst von der UNCTAD veranlassten Studie zu direkten Auslandsinvestitionen ist zu entnehmen, dass ausländische Produzenten auf den lokalen Märkten den herkömmlichen Handel unaufhaltsam verdrängen. Heute sichern ausländische Unternehmen bereits an die 30 % der Weltproduktion. 90 % der multinationalen Konzerne sind in Industrieländern niedergelassen, lediglich 8 % in asiatischen und lateinamerikanischen Staaten. Inbesondere bei den Dienstleistungen geht man von einer Verdoppelung dieser Konzerne in der Dritten Welt bis zum Jahr 2000 aus. Bereits heute haben ungefähr 100 multinationale Konzerne die 20 wichtigsten Konsumgüter aus der Dritten Welt ganz in ihrer Hand: 5 Firmengruppen teilen sich 77 % des Getreidemarktes, 3 Gruppen 80 % des Bananenmarktes, 3 weitere Gruppen 83 % des Kakao marktes, 3 Konzerne 85 % des Teeabsatzes und 4 Firmengruppen 87 % des Tabakmarktes. Die gewinnträchtigsten Geschäfte werden also von einigen wenigen Unternehmen abgewickelt, die niemandem Rechenschaft schulden. Dennoch sind multinationale Konzerne für die Entwicklung der Dritten Welt nötig (Investitionen, technisches Know-How, Arbeitsplätze, Einkommen usw.).

Grenzen des GATT:

- Zu Beginn der Uruguay-Runde wiesen die Industrieländer den Vorschlag des Südens, restriktive Handelspraktiken von Privatunternehmen in die Verhandlungen einzubeziehen, zurück. Im Entwurf zur Schlussakte über geistiges Eigentum und Dienstleistungen wurde die Folgenschwere derartiger Praktiken jedoch ausdrücklich erwähnt. Heute wird das Konkurrenzproblem oft als möglicher Verhandlungsgegenstand der nächsten "Runde" genannt.

- Das GATT widmet sich ausschliesslich zwischenstaatlichen Regeln und lässt die privaten Unternehmen ausser acht. Dieses Problem erscheint besonders dringlich, da mit der Handelsliberalisierung die Privatbetriebe "freier" sind und den schwachen Institutionen der Entwicklungsländer nahezu mühelos ihren Willen aufzwingen können. Zwar haben die meisten Industrie- und zahlreiche Entwicklungsländer bereits nationale Kartellgesetze eingeführt; um aber die Abwanderung von Firmen in günstigere Gebiete zu vermeiden und um die an mehreren Märkten tätigen ausländischen Konzerne nicht durch die Maschen schlüpfen zu lassen, ist eine internationale Reglementierung notwendig. Massnahmen auf internationaler Ebene müssen ausgearbeitet werden, um zu verhindern, dass Unternehmen Monopolstellungen zu ihrem Vorteil ausnützen, zu Lasten des Gastlandes, der schwächeren lokalen Betriebe und der Verbraucher. Als Arbeitsgrundlage könnten die Studien der UNO zu restriktiven Handelspraktiken dienen, um dann als Bestandteil der Bestimmungen des GATT übernommen zu werden.

- Das GATT erwähnt mit keinem Wort, dass mit den schlechteren Arbeitsbedingungen im Süden Profite gemacht werden ("Sozial-dumping"). Minimale und für alle verbindliche Sozialklauseln würden den protektionistischen Vorwand des Nordens, Importgüter aus dem Süden seien von zu billigen und ausgebeuteten Arbeitskräften hergestellt worden, seines Inhalts berauben. Versammlungsfreiheit (Gewerkschaften), Tarifautonomie (Kollektiv-Verträge) sowie das Mindestarbeitsalter müssten mindestens in der Sozialklausel verankert werden. Die Konventionen des Internationalen Arbeitsamtes (ILO) liefern zu diesem Thema wertvolle Anhaltspunkte. Auch hier ist ein Einschluss ins GATT-System denkbar.

Zu verbessern:

- Wettbewerbshemmende Praktiken der Privatunternehmen sollten einer internationalen Reglementierung unterworfen werden (restriktive Praktiken, Kartelle usw.)
- Buchhalterische Praktiken der Privatunternehmen sollten reglementiert und harmonisiert werden (transfer pricing).
- Minimale Arbeitsschutzklauseln sollten formuliert werden.

3. Handel und UmweltAktuelle Lage:

Das handelspolitische Instrumentarium der industrialisierten Länder wird mit einer stetig wachsenden Zahl von einseitigen Umweltschutzmassnahmen bestückt. So verhängten die USA 1990 eine Im-

portsperre für Thon aus Ländern, welche die Befolgung der vom amerikanischen Kongress festgelegten Normen zum Schutz der Delphine nicht nachweisen konnten. An die dreissig Länder, vorwiegend Entwicklungsländer, waren von dieser Massnahme betroffen. Aehnliche Probleme stellen sich bei Importen von Tropenhölzern. Die Dritte Welt sollte dazu ermutigt werden, sich in Umweltbelangen zur Zusammenarbeit bereit erklären - schliesslich sind die Menschen in den Entwicklungsländern in erster Linie von der Umwelterstörung bedroht (Abholzung der Regenwälder, leere Fischgründe, klimatische Erwärmung usw.). Die Industrieländer dürfen aber nicht einfach ihre Grenzen vor umweltschädigenden Erzeugnissen verschliessen. Sie sollten im Gegenteil mit gutem Beispiel vorangehen und auch gezielte Massnahmen zur Förderung des Umweltschutzes im Süden ergreifen (zusätzliche Finanztransfers, technologische Zusammenarbeit, Label-Systeme, Beseitigung der Handelsschranken, Diversifizierung, Verarbeitung vor Ort usw.).

Grenzen des GATT:

- Eine Arbeitsgruppe des GATT befasst sich seit 1991 eingehend mit der Frage "Umweltmassnahmen und Welthandel". Das "Programm zu den handelsbezogenen UNCED-Resultaten" liegt seit 1992 vor. 1991 wurde das Mandat der Arbeitsgruppe zum Export von im Inland verbotenen Produkten erweitert. In der nächsten Verhandlungs runde dürften "grüne Themen" die Diskussionen prägen.
- Gemäss der heutigen GATT-Politik dürfen Mitglieder Importverbote gegenüber Handelspartnern nicht mit dem Vorwand der Nichteinhaltung der eigenen Normen rechtfertigen. Somit ist die Unterscheidung zwischen ähnlichen Produkten unterschiedlicher Herstellung und die Anwendung der nationalen Gesetze über die Landesgrenzen hinaus ausgeschlossen. Diese Politik ist teilweise berechtigt, denn etliche Handelsrestriktionen sind erstens von nur geringem Nutzen für die Umwelt und wälzen zudem die Kosten des Umweltschutzes auf die Dritte Welt über (Importverbot für Tropenhölzer). Allgemeinverbindliche Umweltschutznormen sind auszuarbeiten und in Handelsgesetze umzuwandeln. Das GATT kommt in dieser Hinsicht als Diskussionsforum nicht in Frage. Solange keine konkreten Normen zustande kommen, sollten zumindest einseitige Massnahmen verhindert werden; den einzelnen Ländern aber bleibt es offen, zur Innovationsförderung und als Modell strengere Standards zu fordern.
- Das GATT übersieht die Tatsache, dass die realen Kosten der Umweltschädigung nicht in den Weltmarktpreisen einkalkuliert sind (Erschöpfung natürlicher Ressourcen, Produktionsmethoden, Transport-, Verbrauchs- und Eliminationskosten). So geht das "Umweldumping" auf Kosten der kommenden Generationen ungehindert weiter. Wünschenswert wäre eine Eingliederung des seit zwei Jahrzehnten anerkannten Grundsatzes der Internalisierung der Umweltkosten (Verursacher-Prinzip der OECD) in das Abkommen.

Zu verbessern:

- Die Unterscheidung zwischen ähnlichen Produkten mit unterschiedlicher Herstellungsmethode sollte erlaubt werden. Umweltschutznormen müssen dem Entwicklungsstand des Landes und der Produktionskapazität der Unternehmen Rechnung tragen.

- Die Entwicklungsländer sollten mit gezielten Massnahmen zum Umweltschutz angeregt werden. Erweisen sich Importbeschränkungen als unumgänglich, so sind dem betroffenen Entwicklungsland Kompensationen zu gewähren.
- Die realen Kosten der Umweltzerstörung sollten sich in den Güterpreisen niederschlagen.

4. Schlussfolgerung

In der Präambel zum Abkommen wird das Hauptziel des GATT formuliert: "... Handels- und Wirtschaftsbeziehungen (sollen) auf die Erhöhung des Lebensstandards, (...) auf die volle Erschliessung der Hilfsgüter der Welt (...), auf die Steigerung ... des Austausches der Waren ausgerichtet sein". Dazu soll der Welthandel liberalisiert und auf eine solide Grundlage gestellt werden. Auf die Praxis bezogen will das GATT im wesentlichen die Handelsbeziehungen liberalisieren und Regeln einführen, die den Handel so weit wie möglich unbehindert lassen. Heute erstrecken sich die GATT-Artikel nur auf den Handel im engeren Sinne. Dem Grundsatz der "nachhaltigen Entwicklung", der 1992 am Erdgipfel in Rio ausgearbeitet wurde, wird keine Aufmerksamkeit geschenkt. Die enge Verflechtung von Handel, Entwicklung und Umwelt sowie das Bestreben nach einer nachhaltigen, umweltgerechten Entwicklung für alle, heute wie morgen, kommt im Grundsatz von Rio zum Ausdruck.

Von der Warte der Entwicklungspolitik aus sollten die Handelsbeziehungen vorrangig zu einer nachhaltigen Entwicklung unter Berücksichtigung sozialer und ökologischer Gesichtspunkte beitragen. Die Uruguay-Runde kann keineswegs rumdum gutgeheissen werden. Künftig müssen Verbesserungen bei den GATT-Verhandlungen oder im Rahmen einer multilateralen Handelsorganisation nachdrücklich gefordert werden.

In der Uruguay-Runde zu verbessern:

Marktzutritt (vgl. V.1. und Anhang 1)

- Die Zölle auf Fertigwaren aus dem Süden sollten auf das Niveau der durchschnittlichen Tarife für Fertigwaren aus Industrieländern gesenkt werden, um so die Verarbeitung vor Ort zu fördern.
- Die Güter aus den am wenigsten entwickelten Ländern sollten von Zöllen und nichttarifarischen Massnahmen befreit werden, als Kompensation zur Schwächung des Präferenzsystems.
- Die Abschaffung der Kontingente des Multifaserabkommens (MFA) soll sofort und in erheblicher Masse den am wenigsten entwickelten Ländern zugute kommen.

Landwirtschaft (vgl. V.2. und Anhang 1)

- Solange der Norden seine Landwirtschaftssubventionen nicht drastisch reduziert, soll der Süden nicht zu einer Öffnung seiner Agrarmärkte gezwungen werden.
- Den am wenigsten entwickelten Ländern sowie Entwicklungsländern mit einer grossen Landbevölkerung soll es jederzeit möglich sein, die notwendigen Massnahmen zur Förderung einer autonomen Landwirtschaft zu ergreifen.

Regeln (vgl. III, V.3., VI und Anhang 1)

- Das GATT soll demokratischer und transparenter werden: Legitimierung der Delegationen, Zugang zur Information, Beteiligung von NGOs.
- Handelsbezogenes Know-how der UNO-Institutionen sollte verstärkt koordiniert und anschliessend in Handelsregeln verankert werden.
- Den Entwicklungsländern sollte technische und finanzielle Unterstützung gewährt werden, um die Anpassung an internationale Standards zu erleichtern.
- Eine ausdrückliche Verpflichtung auf die Grundsätze von Rio ("nachhaltige Entwicklung") soll in den Zielsetzungen verankert werden.

Investitionen, geistiges Eigentum, Dienstleistungen

(vgl. V., VI sowie Anhang 1/TRIMs, TRIPS, GATs)

- Wettbewerbshemmende und buchhalterische Praktiken der Privatunternehmen sollten einer internationalen Reglementierung unterworfen werden.
- Bei der Beurteilung der Uruguay-Runde aus der entwicklungs-politischen Perspektive sollten insbesondere in den neuen Verhandlungssektoren konkrete Massnahmen zugunsten der am wenigsten entwickelten Länder vorgesehen werden.
- Den Entwicklungsländern soll zu jeder Zeit das Recht zustehen, über Erzeugnisse und Schutzfristen selbst zu entscheiden. Beim Aufbau von autonomen Schutzsystemen sollten sie unterstützt werden.
- Der Grundsatz zum Schutz der Artenvielfalt, das Recht der Landwirte (gerechte Gewinnaufteilung) sowie das Landwirteprivileg (freies Saatgut) sollten ins Abkommen eingegliedert werden.

In der nächsten "Runde" oder im Rahmen einer Handelsorganisation zu verbessern:**Handel und Entwicklung** (vgl. VI.1. und Anhang 1/MTO)

- Rechte und Pflichten der südlichen Länder sollten je nach Entwicklungsstand differenzierter ausgestaltet werden.
- Wirksame Instrumente sollten zur Unterstützung der am wenigsten entwickelten Länder geschaffen werden (technische und finanzielle Zusammenarbeit, Unterstützung der südlichen Delegierten).
- Handelsbezogenes Know-how der UNO-Institutionen sollte verstärkt koordiniert und anschliessend in Handelsregeln verankert werden.

Handel und Wettbewerb

(vgl. V.4., VI.2. sowie Anhang 1/TRIMs, TRIPS und GATs)

- Wettbewerbshemmende Praktiken der Privatunternehmen sollten einer internationalen Reglementierung unterworfen werden (restriktive Praktiken, Kartelle usw.).
- Buchhalterische Praktiken von Privatunternehmen sollten reglementiert und harmonisiert werden (transfer pricing).
- Minimale Arbeitsschutzklauseln sollten formuliert werden.

Handel und Umwelt

(vgl. VI.3. und Anhang 1/technische Handelshemmnisse)

- Die Unterscheidung zwischen ähnlichen Produkten mit unterschiedlicher Herstellungsmethode sollte erlaubt werden. Umweltschutznormen müssen dem Entwicklungsstand des Landes und der Produktionskapazität der Unternehmen Rechnung tragen.
- Die Entwicklungsländer sollten mit gezielten Massnahmen zum Umweltschutz angeregt werden. Erweisen sich Importbeschränkungen als unumgänglich, so sind dem betroffenen Entwicklungsland Kompensationen zu gewähren.
- Die realen Kosten der Umweltzerstörung sollten sich in den Güterpreisen niederschlagen.

ANHANG 1: DIE GENAUEN FOLGEN FUER DEN SUEDEN**1. MARKTZUTRITT****Zölle und nichttarifarische Massnahmen****Zielsetzung der Uruguay-Runde:**

- Durchschnittliche Zollsenkung von 33 % in 5 Jahren (gegenwärtig Diskussion der einzelnen Zollreduktionsangebote);
- Zollharmonisierung (eine grössere Reduktion der hohen Ansätze gegenüber den niedrigen);
- Zollkonzessionen für tropische Produkte wurden bereits nach der Halbzeit-Konferenz in Montreal 1988 provisorisch gewährt (Kaffee, Kakao, Guajave, Vanille, Pfeffer, Wurzelgewächse);
- Erhebliche Einschränkung der nichttarifarischen Massnahmen (vgl. untenstehendes Kapitel zu multilateralen Regeln).

Vorteile: Zollsenkungen schaffen neue Exportmöglichkeiten für Entwicklungsländer. Darüberhinaus sind die Zollreduktionen in einem multilateralen Vertrag verankert. Anders als bei Präferenzsystems (GSP, Lomé-Abkommen usw.) können die Zölle nicht mehr nach Lust und Laune des Handelspartners einseitig und ohne Ausgleichsleistungen heraufgesetzt werden. So werden stabile und verlässliche Marktzutrittsbedingungen geschaffen.

Nachteile: Trotz der geplanten Senkung hoher Zollansätze bleibt das Gefälle zwischen hohen Zöllen auf Fertigwaren und niedrigen Zöllen auf Rohstoffen bestehen (Progressivität). Erschwerend kommt hinzu, dass im Vergleich zu den andern Entwicklungsländern die am wenigsten entwickelten Länder mit der Verminderung der Vorzugsbehandlung (GSP, MFA, Lomé-Abkommen) etliche Vorteile einbüßen.

Zu verbessern:

- Die Zölle auf Fertigwaren aus dem Süden sollten auf das Niveau der durchschnittlichen Tarife für Fertigwaren aus Industrieländern gesenkt werden, um so die Verarbeitung vor Ort zu fördern.
- Die Güter aus den am wenigsten entwickelten Ländern sollten von Zöllen und nichttarifarischen Massnahmen befreit werden, als Kompensation zur Schwächung des Präferenzsystems.

Textilien und Bekleidung**Zielsetzung der Uruguay-Runde:**

- Ablösung des Multifaserabkommens (MFA) durch ein Textil- und Bekleidungsabkommen gemäss den ordentlichen GATT-Regeln;
- Abbau der mengenmässigen Beschränkungen in drei Etappen während einer Uebergangsphase von 10 Jahren (Erhöhung der Kontingente, welche nicht sofort aufgehoben werden);

- Regelung zur Sonderstellung der am wenigsten entwickelten Länder.

Vorteile: Die Ablösung des MFA eröffnet den meisten Ländern der südlichen Hemisphäre vielverheissende Perspektiven: Die bilateral zwischen Entwicklungs- und Industrieländern ausgehandelten Kontingente, welche heute 50 % der Textilexporte des Südens betreffen, werden damit aufgehoben.

Nachteile: Ueber die Hälfte der bilateralen Restriktionen werden erst nach einer Uebergangsfrist von 10 Jahren beseitigt. Wahrscheinlich ist, dass zuerst hauptsächlich unwichtige Kontingente wegfallen und der Nutzen nur allmählich spürbar wird; vor allem aber besteht die Gefahr, dass die letzte Etappe hinausgezögert wird. Zu alledem kann während der Uebergangszeit die einheimische Produktion mit zeitlich begrenzten Massnahmen vor einer Importwelle geschützt werden. Länder, die gegenwärtig von der Vorzugsbehandlung des MFA profitieren, werden durch die Reduktion ihres präferenziellen Marktzutritts empfindlich getroffen. Dieser Nachteil wird allerdings dadurch relativiert, dass die Schwellenländer sich nach Ablauf des MFA Produktionszweigen mit höherer Wertschöpfung zuwenden und den am wenigsten entwickelten Ländern ihre Marktnische überlassen werden.

Zu verbessern:

Es sind keine Änderungen des schweizerischen Textil-Grenzschatzregimes erforderlich, da erstens die Textilimporte aus dem Süden keinen bilateralen Kontingenzen unterliegen und zweitens Entwicklungsländern nur halb so hohe, den am wenigsten entwickelten Ländern Nullzölle zugestanden werden. Verbesserungen auf internationaler Ebene:

- Die Abschaffung der Kontingente des Multifaserabkommens (MFA) soll sofort und in erheblichem Masse den am wenigsten entwickelten Ländern zugute kommen.

2. LANDWIRTSCHAFT

Zielsetzung der Uruguay-Runde:

- Markzutritt: Umwandlung aller nichttarifarischen Massnahmen in Zölle, Abbau der Zölle um durchschnittlich 36 % innert 6 Jahren (gegenwärtig läuft die Diskussion über die nationalen Angebote), Gewährung von minimalen Marktzutrittsmöglichkeiten (3 bis 5 % des internen Verbrauchs), Gewährleistung der bisherigen Marktzutrittsmöglichkeiten.
- Exportsubventionen: budgetmässiger Abbau aller Subventionen um 36 % innert 6 Jahren, Reduzierung der subventionierten Mengen um 24 % innert 6 Jahren.
- Interne Preisstützung: Herabsetzung der internen Preisstützung der Agrarexporte (20 % innert 6 Jahren). Massnahmen, welche nicht abgebaut werden müssen, fallen unter die grüne Kategorie ("green box"): Es sind dies alle Massnahmen, welche nicht produktgebunden sind, oder über den öffentlichen Haushalt finanziert werden oder keine oder höchstens unerhebliche Marktverzerrungen zur Folge haben (in erster Linie indirekte Unterstützungsprogramme der öffentlichen Hand sowie produktionsunabhängige Direktzahlungen).

- Entscheidung zur Harmonisierung der sanitarischen und phytosanitarischen Vorschriften.
- "Spezielle und differenzierte" Behandlung der Entwicklungsländer. Den am wenigsten entwickelten Ländern soll keine Zusage zu Reduktionen abverlangt werden.
- Erklärung zu den Auswirkungen des Abkommens auf die Nettonahrungsmittelimporteure der Dritten Welt.

Vorteile: Die Herabsetzung der Importbeschränkungen eröffnet den Entwicklungsländern neue Exportmöglichkeiten. Zudem wird dank der verringerten Exportsubventionen der Verschleuderung subventionierter Überschüsse aus den Industriestaaten die Spitze genommen und der lokalen Produktion im Süden Auftrieb verschafft.

Nachteile: Obwohl Ausnahmen vorgesehen sind, ist die Frage der internen Preisstützung für die Entwicklungsländer heikel. Der Landwirtschaft kommt im Süden eine ganz andere Bedeutung zu: Von einigen Grossexporteuren einmal abgesehen, spielt sie eine unwe sentliche Rolle für den Handel, ist aber umso wichtiger für die Wirtschaftsentwicklung, die Erhaltung der Arbeitsplätze und die Nahrungsmittelversorgung. Zudem würden die Mittel der Entwicklungsländer niemals ausreichen, um ihre grosse Landbevölkerung für nicht produktgebundene Arbeiten zu unterstützen. Die gewährten minimalen Marktzutrittsbedingungen könnten außerdem die Wettbewerbsfähigkeit der lokalen Produktion des Südens gefährden.

Zu verbessern:

- Solange der Norden seine Landwirtschaftssubventionen nicht drastisch reduziert, soll der Süden nicht zu einer Öffnung seiner Agrarmärkte gezwungen werden.
- Den am wenigsten entwickelten Ländern sowie Entwicklungsländern mit einer grossen Landbevölkerung soll es jederzeit möglich sein, die notwendigen Massnahmen zur Förderung einer autonomen Landwirtschaft zu ergreifen.

3. DIE NEUEN VERHANDLUNGSEKTOREN

Handelsrelevante Investitionsmaßnahmen

Zielsetzung der Uruguay-Runde:

- Verbot von GATT-widrigen handelsgebundenen Investitionsmaßnahmen (zum Beispiel Inländerbehandlung) und Verbot mengenmässiger Beschränkungen (wie die bevorzugte Verarbeitung von lokalen Produkten in Fertigwaren).

In bezug auf die genannten Massnahmen wird den Entwicklungsländern und den am wenigsten entwickelten Ländern eine längere Übergangsfrist gewährt als den Industriestaaten (7 Jahre, auf Gesuch mit Verlängerung, bzw. 5 Jahre, Verlängerung möglich, gegenüber 2 Jahren). Unter bestimmten Voraussetzungen können für Entwicklungsländer zeitlich begrenzte Abweichregelungen vorgesehen werden.

Vorteile: Für den Süden ist es von Nutzen, Auslandinvestitionen anzulocken; die Abschaffung investitionshemmender Regeln macht den Süden in den Augen des Nordens attraktiver.

Nachteile: Das Mitspracherecht des Südens, Investitionsflüsse zu lenken und die Aktivitäten multinationaler Konzerne in Übereinstimmung mit seiner Entwicklungspolitik zu bringen, wird geschmälert (Verwendung von lokalen Ressourcen, Einstellung einheimischer Arbeitnehmer, Erwerb von Technologien).

Zu verbessern:

- Wettbewerbshemmende und buchhalterische Praktiken der Privatunternehmen sollten einer internationalen Reglementierung unterworfen werden (vgl. VI.2.).
- Bei der Beurteilung der Uruguay-Runde aus der entwicklungsrechtlichen Perspektive sollten insbesondere in den neuen Verhandlungssektoren (vgl. VI.1.) konkrete Massnahmen zugunsten der am wenigsten entwickelten Länder vorgesehen werden.

Handelsrelevante Aspekte des geistigen Eigentums (TRIPS)

Zielsetzung der Uruguay-Runde:

- Vermeidung der wirtschaftlichen Verluste, die aus dem Handel mit Piraterie-Produkten entstehen;
- Mindestschutzkriterien und Harmonisierung der nationalen Gesetzgebungen (Urheberrechte, Marken, geographische Herkunftsangaben, gewerbliche Muster und Modelle, Erfindungspatente, Halbleitererzeugnisse, Fabrikationsgeheimnis, Zwangslizenzen);
- Effektive Implementierung, Sanktionen bei Nichtbeachtung; Verpflichtung, in den Bereichen Chemie und Pharmaprodukte nicht nur die Verfahren, sondern auch die Erzeugnisse zu schützen; Verpflichtung, Pflanzensorten mittels eines Systems "sui generis" (UPOV-Konvention oder gleichwertige innerstaatliche Gesetzgebung) oder mit Erfindungspatenten zu schützen; Ausschluss von der Patentierbarkeit möglich bei Verstoss gegen die öffentliche Ordnung oder die guten Sitten, bei der Beeinträchtigung der Gesundheit oder des Lebens von Menschen, Tieren, Pflanzen und der Umwelt; Bedingungen für die Gewährung von Zwangslizenzen (Prüfung der wettbewerbswidrigen Praktiken). Mindestschutzdauer 20 Jahre. Für die Entwicklungsländer und die am wenigsten entwickelten Länder ist eine längere Übergangsfrist vorgesehen als für die Industriestaaten (zwischen 5-10 Jahren bzw. 11 Jahren, mit Verlängerung, gegenüber nur 1 Jahr).

Vorteile: Technologische Neuerungen sind für den Süden im Hinblick auf die Nahrungsmittelversorgung und die Gesundheit von Menschen und Tieren von grossem Interesse. Mit dem verstärkten Schutz des geistigen Eigentums ist die technologische Zusammenarbeit zwischen Norden und Süden mit "weniger" Risiken behaftet und daher umso "nutzvoller". Der Ausbau des Schutzes geistigen Eigentums in den Entwicklungsländern kommt nicht länger durch einseitigen Druck der Mächtigen zustande, sondern wird multilateral ausgehandelt. Damit ist der Ausbau als Konzession (Gegenkonzessionen) anerkannt und durch multilaterale Regelungen begrenzt.

Nachteile: Die Ausarbeitung von Regeln und Verhaltensvorschriften im Bereich des geistigen Eigentums birgt die Gefahr in sich, die industrielle Entwicklung der Dritt Weltländer (die wie seinerzeit in Japan und der Schweiz auch durch Nachahmungen und Angleichungen erfolgt) zu bremsen sowie die Zahlungsbilanz der Technologieimporteure stark zu belasten. Darüberhinaus ist es höchst ungerecht, dass Laboratorien der Industriestaaten die Artenvielfalt, die seit Menschengedenken von den Entwicklungsländern erhalten, ausgesucht und entwickelt wurde, unentgeltlich nutzen, in Erfindungen umsetzen und ihr "Eigentum" anschliessend monopolisieren und sich dafür bezahlen lassen. Einzig Kompensationsleistungen in Form zusätzlicher finanzieller und technologischer Mittel könnten die Wirkung des Abkommens abschwächen und den technologischen Graben zwischen Norden und Süden sowie innerhalb der Dritten Welt verringern (vgl. Konvention über die Artenvielfalt von Rio und die Verpflichtung zu den phylogenetischen Ressourcen der FAO). Zudem beschneiden die Einschränkungen bei der Vergabe von Zwangslizenzen die Entwicklungsländer in ihrer Kontrolle über die Geschäfte der multinationalen Konzerne.

Zu verbessern:

- Wettbewerbshemmende und buchhalterische Praktiken der Privatunternehmen sollten einer internationalen Reglementierung unterworfen werden (vgl. VI.2.).
- Bei der Beurteilung der Uruguay-Runde aus der entwicklungs-politischen Perspektive sollten insbesondere in den neuen Verhandlungssektoren (vgl. VI.1.) konkrete Massnahmen zugunsten der am wenigsten entwickelten Länder vorgesehen werden.
- Den Entwicklungsländern soll zu jeder Zeit das Recht zustehen, über Erzeugnisse und Schutzfristen selbst zu entscheiden. Beim Aufbau von autonomen Schutzsystemen sollten sie unterstützt werden.
- Der Grundsatz zum Schutz der Artenvielfalt, das Recht der Landwirte (gerechte Gewinnaufteilung) sowie das Landwirteprivileg (freies Saatgut) sollten ins Abkommen eingegliedert werden.

Dienstleistungen (GATS)

Zielsetzung der Uruguay-Runde:

- Ausarbeitung von Regeln und Verhaltensvorschriften zu den Dienstleistungen (Transporte, Verteilung, Fremdenverkehr, Finanzen, Fernmeldewesen, Versicherungen, Bauwesen, freie Berufe);
- Stufenweise Liberalisierung des Handels mit Dienstleistungen (gegenwärtig werden die Offerten der Vertragspartner diskutiert);
- Berücksichtigung des Sonderstatus der Entwicklungsländer: Ihre Teilnahme soll durch Technologietransfers und durch die Möglichkeit geringerer Zusagen ihrerseits erleichtert werden;
- Spezielle Behandlung für die am wenigsten entwickelten Länder;

- Erwähnung wettbewerbshemmender Praktiken der multinationalen Konzerne.

Vorteile: Die Reglementierung der Dienstleistungen eröffnet dem Süden neue Exportmöglichkeiten. Die Dienstleistungen stellen schon ungefähr 15 % der Exporte der Entwicklungsländer dar, zum Beispiel die Flug- und Schiffstransporte der asiatischen Länder, die Reisedienste von Südamerika. Sie könnten "ziemlich einfach" erweitert werden, da sie arbeitsintensiv sind.

Nachteile: Handel mit Dienstleistungen setzt die Tätigkeit ausländischer Wirtschaftssubjekte voraus, was für die Entwicklungsstrategien der südlichen Länder unter Umständen folgenschwer ist. Zudem ist der Aufbau einer eigenen Industrie vor Ort nicht nur aus wirtschaftlichen, sondern vor allem aus sozialen Gründen äußerst wichtig (man denke an Banken, Versicherungen, Fernmeldewesen). Dem Wunsch der Entwicklungsländer nach einer Vorzugsbehandlung zur Förderung der Arbeitskräftemobilität wurde nicht stattgegeben.

Zu verbessern:

- Wettbewerbshemmende und buchhalterische Praktiken der Privatunternehmen sollten einer internationalen Reglementierung unterworfen werden (vgl. VI.2.).
- Bei der Beurteilung der Uruguay-Runde aus der entwicklungspolitischen Perspektive sollten insbesondere in den neuen Verhandlungssektoren (vgl. VI.1.) konkrete Massnahmen zugunsten der am wenigsten entwickelten Länder vorgesehen werden.

4. FESTIGUNG DES REGELWERKES

Während der Uruguay-Runde wurden die Artikel des Abkommens (GATT) sowie die verschiedenen Abkommen der Tokyo-Runde revidiert. Ziel der Verhandlungen sollte es sein, die Auslegung zu klären und die Anwendung zu verbessern (Schutzmassnahmen, Subventionen und ausgleichende Massnahmen, Anti-Dumping, technische Handelshemmnisse, Zollwertbestimmung, Einfuhrlizenzenverfahren). Zwei neue Abkommen standen zur Diskussion (Ursprungsregeln, Versandkontrolle). Parallel zur Uruguay-Runde wird heute das Abkommen zum öffentlichen Beschaffungswesen der Tokyo-Runde überarbeitet.

Vorteile: Die Uruguay-Runde hat Massnahmen, die stärkeren Handelspartnern eine willkürliche und einseitige Kontrolle über die Importe verschaffen, eingeschränkt. Für alle schwächeren Länder, die auf ausreichende Exporte angewiesen sind und daher durch nichttarifäre Schranken empfindlich getroffen werden, ist dieses Resultat von vorrangiger Bedeutung. Dazu gehört die Schweiz wie die Mehrzahl der Entwicklungsländer.

Artikel des Abkommens

Eine Reihe von Artikeln des Abkommens wurde revidiert, um ihre Auslegung neu zu beleuchten und ihre Anwendung strikter handhaben zu können (Art. II, XII, XVII, XVIII, XXIV, XXV, XXVIII, XXXV).

Schutzklausel (Art. XIX)

Ziel des GATT: Unter ganz bestimmten Voraussetzungen sind Einfuhrbeschränkungen gestattet, um Zahlungsbilanzungleichgewichte zu vermeiden - zum Beispiel, wenn Waren plötzlich in solchen Mengen eingeführt werden, dass den konkurrierenden einheimischen Produkten ein ernsthafter Schaden droht.

Revision der Uruguay-Runde:

- Zeitliche Begrenzung (für Entwicklungsländer erneuerbar);
- Strengere Rechtfertigungserfordernisse bei der Anwendung von Schutzmassnahmen, um Missbräuche besonders gegenüber Erzeugnissen aus Entwicklungsländern zu vermeiden (Kausalitätsbeziehung zwischen Importanstieg und Schwächung der einheimischen Industrie);
- Schutzmassnahmen sollten sich vorzugsweise auf den Preis (Zollerhöhung), nicht auf mengenmässige Beschränkungen stützen;
- Beseitigung aller Massnahmen der "Grauzone" ausserhalb des GATT (Stichwort freiwillige Exportbeschränkungen).

Nachteile: In den Entwicklungsländern wird der Einsatz von Schutzmassnahmen bei Zahlungsbilanzschwierigkeiten erheblich erschwert. Freilich haben in letzter Zeit mehrere Entwicklungsländer aus freien Stücken auf die Anwendung der Schutzklausel verzichtet.

Subventionen und ausgleichende Massnahmen

Ziel des GATT: Im In- oder Ausland verkauft Güter sollen nicht mit öffentlichen Mitteln zwecks Verbesserung ihrer Wettbewerbsfähigkeit subventioniert werden.

Revision der Uruguay-Round:

- Strengere Bedingungen für die Subventionsgewährung;
- Effizientere Kontrolle, um Missbräuchen vorzubeugen;
- Gliederung der Subventionsmassnahmen in 3 Kategorien; Verbot von Exportsubventionen, produktgebundenen Subventionen und von Stützungsmassnahmen, die 5 % des Güterwerts übersteigen; Subventionen zu Entwicklungs- und Forschungszwecken sowie zur Förderung wirtschaftlicher Randgebiete bleiben erlaubt;
- Würdigung der Schlüsselrolle der Subventionen in den Entwicklungsprogrammen von Dritt Weltländern.

Anti-Dumping

Ziel des GATT: Es soll vermieden werden, dass Güter von privaten Gesellschaften im Ausland zu Preisen abgesetzt werden, die unter denjenigen liegen, die der Produzent auf dem Inlandsmarkt fordert.

Revision der Uruguay-Runde:

- Genauere Bestimmung des Begriffs "Dumping";
- Ausführlichere Kriterien, um die protektionistische Anwendung von Anti-Dumping-Massnahmen zu verhindern.

Technische Handelshemmnisse

Ziel des GATT: Abschaffung der Handelsbeschränkung durch technische Standards. Harmonisierung, Aufstellen von Grundsätzen und Regeln, Bekanntgabe und Zusammenarbeit mit den Standardisie-

rungsbehörden. In bestimmten Fällen gegenseitige Anerkennung der nationalen Massnahmen (zum Beispiel im Bereich des Gesundheitsschutzes für Menschen und Tiere sowie des Umweltschutzes). Berücksichtigung des Sonderstatus der Entwicklungsländer.

Revision der Uruguay-Runde:

- Strengere Regeln, um eine willkürliche und missbräuchliche Reglementierung zu verhindern;
- Pflicht zur Bekanntgabe;
- Einschluss des Begriffs "Produktionsmethoden" (eine Neuerung innerhalb des GATT, das nur das Produkt als solches, nicht aber die jeweilige Produktionsmethode in Betracht zieht);
- Verstärkte Zusammenarbeit mit den bestehenden internationalen Standardisierungsorganisationen.

Vor- und Nachteile: Die Harmonisierung der Normen ist heikel, auch wenn sie protektionistische Missbräuche verhindert und die Entwicklungsländer dazu bringt, nationale Reglementierungen durchzusetzen. Die Gefahr besteht, dass die internationalen Standards, gesamthaft gesehen, nach unten nivelliert werden. Um dies zu verhindern, müssen den Entwicklungsländern die technischen und finanziellen Mittel zur Verfügung gestellt werden, damit sie die - berechtigten - hohen Normen des Nordens einführen können.

Zu verbessern:

- Die Unterscheidung zwischen ähnlichen Produkten mit unterschiedlicher Herstellungsmethode sollte erlaubt werden (vgl. VI.3.).
- Den Entwicklungsländern sollte technische und finanzielle Unterstützung gewährt werden, um die Anpassung an internationale Standards zu erleichtern.

Zollwertbestimmung

Ziel des GATT: Zollwerte von Handelswaren ermitteln.

Revision der Uruguay-Runde: Die Zollbehörden haben das Recht, Nachweise für die Richtigkeit der gemachten Angaben bei den Importeuren zu verlangen. Die technische Hilfe und Ausdehnung der Übergangsfristen soll geprüft werden, um den Beitritt der Entwicklungsländer zum Abkommen einfacher zu gestalten.

Importlizenzen

Ziel des GATT: Verwendung von Importlizenzen.

Revision der Uruguay-Runde: Stärkung des Abkommens.

Ursprungsregeln

Ziel der Uruguay-Runde: Nähere Angaben zur Bestimmung des Ursprungslandes eines Produkts und der beim Import in ein bestimmtes Land geltenden Massnahmen. Vereinfachung und Harmonisierung der Regeln, Annahme des "one-rule"-Prinzips (eine einzige Ursprungsregelung). Die Auswirkungen sind namentlich im Handelsverkehr der

Entwicklungsländer mit den USA und mit Partnern, die ihnen keine Vorzugsbedingungen gewähren, von Bedeutung.

Versandkontrolle

Ziel der Uruguay-Runde: Die Grundsätze des GATT gelten für die Inspektionsfirmen der auftraggebenden Länder. Ein Rekursmechanismus erlaubt es den Exporteuren, gegen eine negative Entscheidung des Importlandes zu appellieren. Die Versandkontrolle kommt den Entwicklungsländern in ihrem Kampf gegen Zollbetrug und Kapitalflucht zu Hilfe.

Öffentliches Beschaffungswesen

Ziel des GATT: Progressive Liberalisierung des öffentlichen Beschaffungswesens der einzelnen Länder und Anwendung der GATT-Grundsätze (Nicht-Diskriminierung). Die Vorschriften sind anwendbar, wenn dem einzelnen Regierungsauftrag ein Wert von über 130'000 SZR zugrunde liegt. Signatarstaaten: EFTA (ausser Island), Europäische Gemeinschaft, Vereinigte Staaten, Japan, Kanada, Hongkong, Singapur und Israel. Das Abkommen ist nicht Teil der Uruguay-Runde, wird aber parallel zu den laufenden Verhandlungen überarbeitet. Ziel ist es, die Anwendungsbereiche zu erweitern und die Rekursmechanismen auszubauen. Die Teilnahme der Entwicklungsländer sollte gefördert werden.

5. STAERKUNG DER INSTITUTION

Überwachung der Handelspolitik

Ziel der Uruguay-Runde: Eingehende und regelmässige Überprüfung der Handelspolitik der Vertragspartner. Entwicklungsländer werden weniger oft kontrolliert als Industrieländer. Diese Bestimmung ist eines der bisher wenigen konkreten Verhandlungsresultate und wurde 1988 anlässlich der Halbzeit-Konferenz in Montreal verabschiedet.

Vorteile: Der Überwachungsmechanismus gewährleistet eine höhere Transparenz und Verlässlichkeit der Handelspolitiken. Mit den verbesserten Informationen über den Marktzutritt ist ebenfalls ein besseres Verständnis der Handelspraktiken gegeben. Zudem haben die Handelspartner Gelegenheit, sich einen reichen Erfahrungsschatz zu handelspolitischen Problemen, ganz besonders derjenigen der Entwicklungsländer, anzueignen. Die Dritte Welt sollte vermehrt auf den Mechanismus zurückgreifen, um ihre Interessen geltend zu machen (Zugang zu den Märkten der nördlichen Hemisphäre zum Beispiel).

Nachteile: Die Veröffentlichung der Kontrollberichte bewirkt einerseits eine genauere Einhaltung der Verpflichtungen und der GATT-Bestimmungen, andererseits aber werden bei als GATT-widrig empfundenen Entscheiden die Druckmöglichkeiten verstärkt und die Kreditauflagen der Institutionen von Bretton Woods verschärft (Schwächung der Kontrolle über Auslandsinvestitionen, Importliberalisierung usw.).

Zu verbessern: Handelsbezogenes Know-how der UNO-Institutionen sollte verstrt koordiniert und anschliessend in den Ueberwachungsmechanismus integriert werden.

Beilegung von Handelsstreitigkeiten

Ziel des GATT: Der erste Schritt zur Beilegung von Handelsstreitigkeiten zwischen GATT-Mitgliedern sind bilaterale Konsultationen. Fr den Fall, dass keine Einigung erzielt wird, wird der GATT-Rat (in welchem alle Vertragsstaaten vertreten sind) angeufen. Er kann ein Streitschlichtungsgremium ("Panel") einsetzen, das Sach- und Rechtslage prt und als Mittler fungiert. Das Gremium erarbeitet Empfehlungen zur Streitschlichtung. Das Panel bernimmt nicht die Rolle eines Gerichts, sondern erarbeitet Empfehlungen, die dem Rat anschliessend vorgelegt werden.

Revision der Uruguay-Runde: Das Streitbeilegungsverfahren wurde gestrafft und effizienter gestaltet (einige Bestimmungen sind seit der Halbzeit-Konferenz in Montreal 1988 bereits in Kraft):

- Der Verfahrensweg wurde gekrzt.
- Die Empfehlungen des Schlichtungsgremiums werden "automatisch" angenommen; bei Nichtbeachtung gelten Sanktionen (ausser im Fall einer einstimmigen Ablehnung im Rat).
- Die in den einzelnen GATT-Abkommen vorgesehenen Streitschlichtungsmechanismen sollen vereinheitlicht, die Bereiche geistiges Eigentum und Dienstleistungen ebenfalls einbezogen werden ("integrierter Streitbeilegungsmechanismus").

Vorteile: Die Verbesserung der Streitbeilegung ermglicht es den Entwicklungslndern, sich gegen Druckversuche und einseitige Massnahmen zur Wehr zu setzen. Zudem wird eine einheitliche Auslegung und Anwendung der Vertragsartikel gewhrleistet. In den vergangenen Jahren haben die Entwicklungslnder sich vermehrt dieses Mechanismus' bedient, was von der Bedeutung der Streitbeilegung zur Wahrung ihrer Handelsinteressen zeugt.

Nachteile: Es ist unter Umstnden zulsig, Verstossen in einem Vertragsgebiet mit Handelssanktionen in einem anderen Sektor zu vergelten; die "cross retaliation" oder "conditionality" betrifft Gterverkehr, geistiges Eigentum und Dienstleistungen. Allerdings darf man nur unter ganz bestimmten Voraussetzungen, gleichsam als Notlsung, auf diese Mglichkeit zurckgreifen. Mit dem neuen Streitbeilegungsmechanismus, so wird argumentiert, verfuge der Norden ber ein ausserst schneidiges Instrument, um in sdlichen Lndern Regelkonformitt zu erzwingen (Marktzutrittsbeschrnkungen, falls ...); denkbar ist aber auch, dass die Entwicklungslnder den Mechanismus als Waffe gegen die Industrielnder einsetzen (kein Schutz des geistigen Eigentums, falls ...).

Multilaterale Handelsorganisation (MTO)

Ziel der Uruguay-Runde: Ueber die Art und Weise des Inkrafttretens und der Anwendung der Resultate der Uruguay-Runde besteht noch keine Uebereinstimmung. Die Europische Gemeinschaft und Kanada haben die Schaffung einer multilateralen Handelsorganisation (MTO) vorgeschlagen; etliche Lnder aber, darunter auch die Schweiz, sserten Vorbehalte. Die Entwicklungslnder sind in diesem Punkt geteilter Meinung. Im wesentlichen ginge es darum, das seit 1948

provisorisch angewandte GATT-Abkommen durch eine ständige internationale Organisation abzulösen, die sich auf die Hauptresultate der Uruguay-Runde stützt:

- Die drei Säulen der Uruguay-Runde (Waren, geistiges Eigentum und Dienstleistungen);
- die Revision des Allgemeinen Abkommens von 1947;
- die Revision der Tokyo-Runde;
- den integrierten Streitbeilegungsmechanismus;
- die Ueberwachung der Handelspolitik.

Vorteile: Eine multilaterale Handelsorganisation bietet eine Reihe von Vorteilen: Sie stellt eine permanente Welthandelsinstitution dar und verhindert einseitige Massnahmen und Druckversuche (die "grandfather clause" des Anwendungsprotokolls zum GATT, wonach Mitglieder GATT-widrige nationale Regeln durchführen dürfen, wird abgeschafft); ferner fasst die Organisation die wichtigsten Resultate in einer homogenen Struktur zusammen, sie bürgt für die einheitliche Auslegung und verbesserte Anwendung von Regeln und Streitbeilegung, sie steigert die Kohärenz der Weltwirtschaftspolitik und könnte sich - im Gegensatz zum heutigen System der Verhandlungsrunden (die Uruguay-Runde läuft seit 1982!) leichter auf veränderte Gegebenheiten einstellen. Ein mit den GATT-Ausnahmeregelungen vergleichbares "Waiver"-System sieht vor, dass bei einer Zweidrittelsmehrheit der Mitglieder ein Land von einer Verpflichtung befreit werden kann (auf ausnahmemässige, temporäre Einschränkungen begrenzt).

Weitere Vorteile vgl. oben/Abschnitt zu Ueberwachungsmechanismus und Streitbeilegung.

Nachteile: Eine multilaterale Handelsorganisation setzt eine Vielzahl von neuen Pflichten für ihre Mitglieder voraus. Zukünftige Mitglieder müssen das "MTO-Paket" in seiner Gesamtheit übernehmen - geistiges Eigentum, Dienstleistungen und das Gros der Tokyo-Runde miteingeschlossen (wo der Beitritt fakultativ war, bis heute aber nur wenige Entwicklungsländer daran teilgenommen haben); andernfalls werden sie vom multilateralen Handelssystem ausgeschlossen. Allerdings stellt sich bei der Beibehaltung des GATT in seiner herkömmlichen Form dasselbe Problem: Die Resultate der Uruguay-Runde müssen in ihrer Ganzheit angenommen werden ("take it or leave it"). Außerdem werden nur die Beziehungen zu den Institutionen von Bretton Woods ausdrücklich genannt.

Andere Nachteile vgl. oben/Abschnitt zu Ueberwachungsmechanismus und Streitbeilegung.

Zu verbessern:

- Das GATT soll demokratischer und transparenter werden: Legitimierung der Delegationen, Zugang zur Information, Beteiligung von NGOs.
- Handelsbezogenes Know-how der UNO-Institutionen sollte verstärkt koordiniert und anschliessend in Handelsregeln verankert werden (vgl. VI.).
- Eine ausdrückliche Verpflichtung auf die Grundsätze von Rio ("nachhaltige Entwicklung") ist in den Zielsetzungen zu verankern.

ANHANG 2: GLOSSAR ZUR HANDELSTERMINOLOGIE***AKP/Afrika-Karibik-Pazifik/Lomé-Abkommen***

Das Lomé-Abkommen gilt als das wichtigste zwischenstaatliche Regionalübereinkommen zur Schaffung eines Präferenzsystems. 1989 wurde das vierte Uebereinkommen seit 1975 von den 12 EG-Staaten sowie 69 Ländern aus Afrika, der Karibik und dem Pazifik-Raum unterzeichnet. 95 % der Erzeugnisse aus AKP-Ländern geniessen freien Marktzutritt in die EG. Ein Mechanismus zur Stabilisierung der Exporterlöse für Agrarerzeugnisse (STABEX) ist auch vorhanden.

Am wenigsten entwickelte Länder (LDC = Least developed countries)

Von der UNO erstellte Liste von Ländern, deren Pro-Kopf-Einkommen, Industrieanteil am BIP und Alphabetisierungsrate unterhalb eines bestimmten Schwellenwertes liegen. 1993 gehören 47 Staaten zu dieser Kategorie: 32 afrikanische, 14 asiatische und 1 karibisches Land.

Artikel 301 (vgl. V.3.)

Einseitiger Druck der Vereinigten Staaten mit dem Ziel, andere Länder unter Androhung von Handelssanktionen zu einer Änderung ihrer Gesetzgebung zu bewegen. Die Massnahmen stützen sich auf Art. 301 des amerikanischen Handelsgesetzes.

Dumping/Anti-Dumping-Abgaben (vgl. Anhang 1)

Produkte, die im Ausland zu Preisen abgesetzt werden, die unter dem normalen Wert liegen: unter dem Verkaufswert auf dem Inlandsmarkt oder unter den Produktionskosten. Grundsatz des GATT: Benachteiligt Dumping die lokalen Produzenten, so dürfen Anti-Dumping-Abgaben erhoben werden.

Entwurf zur Schlussakte/Abkommensentwürfe (vgl. I.2.)

Das vorläufige Verhandlungsresultat der Uruguay-Runde ist im Schlussaktentwurf ("Draft Final Act") vom 20. Dezember 1991 enthalten. Das Dokument enthält auf über 400 Seiten 26 Abkommensentwürfe. Es dient als Verhandlungsbasis.

Ermächtigungsklausel

Entwicklungsländer geniessen eine Vorzugsbehandlung, die sie einander auch gegenseitig gewähren können. Der GATT-Entscheid von 1979 schafft eine rechtliche Verankerung des Allgemeinen Zollpräferenzsystems (vgl. unten) und der speziellen Behandlung der am wenigsten entwickelten Länder.

GATS/Dienstleistungen (vgl. Anhang 1)

In der Uruguay-Runde geschaffenes Abkommen, das sich mit der Ausarbeitung von Regeln und Vorschriften im Bereich der Dienstleistungen befasst (Transport, Fremdenverkehr, Finanzen, Bauwesen u.a.).

GATT/Abkommen/Artikel (vgl. Einführung sowie Anhang 1)

GATT ist das englische Kürzel für "Allgemeines Zoll- und Handelsabkommen". Im Rahmen des GATT verhandeln die Vertragsparteien über den Abbau von Handelshemmnissen (Liberalisierung) und die Ausarbeitung von Verhaltensregeln für den Welthandel (Reglementierung, Harmonisierung, Koordination).

Grauzone (vgl. Einführung, V.3. und Anhang 1)

Handelsmassnahmen ausserhalb des Kontrollbereichs des GATT: freiwillige Exportbegrenzungsabkommen (der Exporteur erklärt sich bereit, gewisse Exporte zu verringern, ohne dass der Importeur eine Reduktion seiner Einfuhren ausdrücklich erlassen muss).

Grüne Kategorie (vgl. Anhang 1)

Interne Stützungsmassnahmen, die nicht abgebaut werden müssen, fallen unter die grüne Kategorie ("green box"). Es sind dies Elemente der internen Stützung, welche nicht produktgebunden sind, oder über den öffentlichen Haushalt finanziert werden oder keine oder höchstens minimale Marktverzerrungen zur Folge haben (in erster Linie indirekte Unterstützungsprogramme der öffentlichen Hand und produktionsunabhängige Direktzahlungen).

Inländerbehandlung (vgl. Einführung)

Grundregel des GATT: Für Importgüter gilt die gleiche Behandlung wie für einheimische Erzeugnisse (Nichtdiskriminierung zwischen Inlands- und Auslandsprodukten).

Konsolidierung (vgl. Einführung und II)

Verpflichtung, die Zölle nicht über ein vereinbartes Niveau hinaus zu erhöhen. Jede Heraufsetzung muss mitgeteilt und gegenüber den Hauptbetroffenen mit Ausgleichsmassnahmen in Form von Zollsenkungen auf einem andern Produkt wettgemacht werden.

Konzessionen/Verpflichtungen (vgl. II und III)

Abbau und/oder Konsolidierung von Zöllen sowie andere freiwillige oder ausgehandelte Bestimmungen. Grundsatz des GATT: Ein Land, das Konzessionen leistet, darf vom Handelspartner vergleichbare Zugeständnisse erwarten (Reziprozität).

Marktzutritt (vgl. I.1.)

Unter den Begriff Marktzutritt fallen alle Massnahmen über Einfuhr und Ausfuhr von Dienstleistungen, Industrie- und Agrargüter (Zölle und nichttarifarische Massnahmen).

MFA/Multifaserabkommen (vgl. Anhang 1)

Das 1974 abgeschlossene Multifaserabkommen bietet Industrieländern provisorisch die Möglichkeit, Textil- und Bekleidungsimporte aus wettbewerbsfähigeren Entwicklungsländern aufgrund bilateraler Absprachen zu kontingentieren und so ihre Textilindustrie zu schützen. Heute unterliegen 50 % der Textilexporte des Südens dem Multifaserabkommen. Die Uruguay-Runde will das MFA durch ein den ordentlichen GATT-Regeln unterstelltes Abkommen ersetzen.

Meistbegünstigungsklausel (vgl. Einführung)

Grundsatz des GATT: Eine Partei muss Erzeugnissen aller anderen Vertragsparteien gleiche Bedingungen gewähren (Nichtdiskriminierung ausländischer Produkte). Zwei Ausnahmen von dieser Grundregel sind unter besonderen Umständen zulässig: für Entwicklungsländer und für regionale Handelsübereinkommen.

MTO/Multilaterale Handelsorganisation (vgl. Anhang 1)

Das seit 1948 provisorisch angewandte GATT-Abkommen soll von einer ständigen internationalen Handelsorganisation abgelöst werden, die sämtliche Resultate der Uruguay-Runde übernimmt. Die drei Säulen der Uruguay-Runde (Warenverkehr, geistiges Eigentum und Dienstleistungen), das revidierte Abkommen von 1947, die überarbeiteten

Abkommen der Tokyo-Runde, der integrierte Streitbeilegungsmechanismus sowie die Ueberwachung der Handelspolitiken sollen unter dem Dach einer Institution vereint werden.

Natürliche Rohstoffprodukte

Fisch und Fischereiprodukte, Forsterzeugnisse, Mineralien und Nichteisenmetalle, Energielieferanten.

Nichttarifarische Massnahmen (vgl. Einführung, V.3. und Anhang 1)

Alle handelshemmenden Massnahmen an der Grenze wie mengenmässige Beschränkungen, Lizenzverfahren, übertriebene Anforderungen in bezug auf Standards, Reglementierung, sanitärische Kontrollen, Verbote usw. Grundsatz des GATT: Verbot der nichttarifarischen Massnahmen, ausgenommen bei Zahlungsbilanzschwierigkeiten oder für südliche Länder aus Entwicklungsgründen (Schutzklausel).

Regeln/Abkommen der Tokyo-Runde (vgl. Anhang 1)

Die Tokyo-Runde dauerte von 1973 bis 1979. Bei Abschluss der Verhandlungen wurden sechs Abkommen zu nichttarifarischen Massnahmen (technische Handelshemmisse, öffentliches Beschaffungswesen, Subventionen, Zollwertermittlung, Importlizenzen, Anti-Dumping) und drei Sektorabkommen verabschiedet (Uebereinkunft über Rindfleisch, Internationale Uebereinkunft über Milcherzeugnisse, Handel mit Zivilluftfahrzeugen).

Schutzklausel (vgl. Anhang 1)

Grundsatz des GATT: Unter bestimmten Voraussetzungen darf ein Land zur Vermeidung von Zahlungsbilanzschwierigkeiten seine Importe einschränken. Wenn ein plötzliches Anschwellen der Importe den konkurrierenden einheimischen Produzenten Schaden zufügt, sind temporäre Einfuhrrestriktionen zulässig.

SGP/Allgemeines Zollpräferenzsystem (vgl. Anhang 1)

Im Rahmen der UNCTAD ausgehandeltes völkerrechtliches Abkommen: Industriestaaten gewähren Importen aus dem Süden zeitlich begrenzte, nichtreziproke Vorzugszölle. Jedes Industrieland erstellt seine eigene Präferenzliste.

Spezielle und differenzierte Behandlung (vgl. II.3., V.4., VI.1.)

GATT-Grundsatz: Von den Entwicklungsländern werden keine Zugeständnisse verlangt, die zu ihren entwicklungsspezifischen, finanziellen und handelspolitischen Bedürfnissen im Widerspruch stehen.

Subventionen/ausgleichende Massnahmen (vgl. Anhang 1)

Staatliche Zuschüsse an Produktions- oder Exportfirmen zur Festigung der Wettbewerbsposition einheimischer Produkte. Grundsatz des GATT: Um Exportsubventionen wettzumachen, darf der Importeur ausgleichende Massnahmen ergreifen. Das GATT kennt drei Subventionskategorien: "rot" für verbotene Subventionen, "orange" für jene, denen ausgleichende Massnahmen gegenüberstehen, "grün" für erlaubte Massnahmen (vgl. unten Grüne Kategorie).

Streitbeilegung/Panel (vgl. Anhang 1)

Handelsstreitigkeiten zwischen GATT-Vertragspartnern sollen in erster Linie durch Konsultationen auf Verlangen des anderen Landes beigelegt werden. Wird bilateral kein Erfolg erzielt, so kommt das Streitschlichtungsverfahren des GATT zum Tragen. Der GATT-Rat, in dem alle Mitglieder vertreten sind, kann ein unabhängiges Exper-

tengremium zur Klärung von Sach- und Rechtslage und als Mittler einsetzen.

TRIMs/Investitionen (vgl. Anhang 1)

Neues Abkommen der Uruguay-Runde: Verbot von GATT-widrigen handelsbezogenen Investitionsmaßnahmen wie Inländerbehandlung und mengenmässige Beschränkungen (u.a. Massnahmen, die bei der Verarbeitung die Integration lokaler Produkte bevorzugen).

TRIPS/Geistiges Eigentum (vgl. Anhang 1)

Neues Abkommen der Uruguay-Runde: Vermeiden der wirtschaftlichen Verluste aufgrund von Fälschungen, Mindestschutzkriterien und Harmonisierung der nationalen Gesetzgebungen, effektive Implementierung, Sanktionen bei Nichtbeachtung. Verpflichtung, in den Bereichen Chemie und Pharmaprodukte Verfahren und Erzeugnisse zu schützen. Verpflichtung, Pflanzensorten mittels eines Systems "sui generis" (UPOV-Konvention oder gleichwertige innerstaatliche Gesetzgebung) oder durch Erfindungspatente zu schützen. Ausschluss von der Patentierbarkeit möglich. Mindestschutzdauer 20 Jahre.

Technische Handelshemmnisse (vgl. Anhang 1)

Technische Vorschriften und Standards, Prüf- und Kennzeichnungsverfahren, welche Regierungen aus Gründen der Sicherheit, der Gesundheit, des Verbraucher- oder Umweltschutzes oder zu anderen Zwecken einführen und welche Handelshemmnisse schaffen können.

Tropische Produkte (vgl. Anhang 1)

Getränke aus tropischen Gebieten (Kaffee, Tee, Kakao), Gewürze, Blumen und Pflanzen, bestimmte Oelsaaten, Arten pflanzlicher Oele und Oelkuchen, Tabak, Reis, tropische Knollengewächse, Südfrüchte, Tropenhölzer, Kautschuk, Jute und Hartfasern.

Überwachungsmechanismus für Handelspolitiken (vgl. Anhang 1)

Dieser Mechanismus gewährleistet eine gründliche und regelmässige Überprüfung der Handelspolitiken der GATT-Teilnehmer und wurde bisher als eines der wenigen konkreten Verhandlungsresultate - 1988 anlässlich der Halbzeit-Konferenz in Montreal angenommen.

UNCED

Konferenz der Vereinten Nationen über Umwelt und Entwicklung

UNCTAD

Handels- und Entwicklungskonferenz der Vereinten Nationen, kurz Welthandelskonferenz.

UPOV-Konvention

Sortenschutzkonvention; UPOV ist der internationale Verband zum Schutz von Pflanzenzüchtungen.

Uruguay-Runde (vgl. Einführung und I)

Die Uruguay-Runde wurde als achte Verhandlungsrounde innerhalb des GATT seit 1982 vorbereitet und 1986 in Uruguay eingeleitet. Die Erklärung, die die Minister in Punta del Este verabschiedeten, nennt die Ziele der Welthandelskonferenz und errichtet eine besondere Verhandlungsstruktur: Den Handelsverhandlungsausschuss (TNC), die Warenhandelsgruppe (GNG) sowie die Gruppe für Dienstleistungen (GNS).

Zölle/Zolltarife

Abgaben, die der Staat im grenzüberschreitenden Warenverkehr erhebt (Wertzoll oder Gewichtszoll). Zölle bevorzugen gleichwertige einheimische Produkte und stellen eine Einnahmequelle des Staates dar. Grundsatz des GATT: Zölle sind das einzige Instrument zum Schutz der Landesproduktion an der Grenze (vgl. Konsolidierung und Progressivität).

Zollprogressivität (vgl. Einführung, II.3. und V.1.)

Höhere Zollansätze auf Fertigwareneinfuhren als auf Rohstoffimporte. Schutz der verarbeitenden Industrien im Norden, starke Diskriminierung der Verarbeitung im Süden, dem Herkunftsgebiet der Rohstoffe.

Zollspitzen

Deutlich über den Durchschnittswerten bestimmter Sektoren liegende Zölle.

ANHANG 3: MITWIRKUNG UND ANLIEGEN DER SCHWEIZ

Als eng mit der Weltwirtschaft und dem Welthandel verflochtener Kleinstaat ist die Schweiz stets entschlossen für den Multilateralismus und für eine grösstmögliche Marktöffnung eingetreten (multilaterale und liberale Spielregeln für den Handel). Mit Kolumbien zusammen begründete sie während der Vorbereitungsphase der Uruguay-Runde (1982-86) die Gruppe "Café au lait" (Milchkaffee), welche eine Vielzahl aussenwirtschaftlich orientierter Mittel- und Kleinstaaten umfasst. Diese Staaten, darunter mehrere lateinamerikanische und asiatische Entwicklungsländer, bildeten damals eine Interessengemeinschaft. Die Initiative wurde von den drei Grossen akzeptiert und hat die Erklärung von Punta del Este, wo die Uruguay-Runde ihren Ausgang nahm, stark geprägt.

Im Laufe der eigentlichen Verhandlungen hat die Schweiz bei den meisten Verhandlungsgebieten aktiv an der Erarbeitung von Konzepten und Grundsatzregeln mitgewirkt. Dies galt insbesondere für die Bereiche Marktzutritt, Investitionen, geistiges Eigentum, Dienstleistungen, Abkommen zu Subventionen, Anti-Dumping, technische Handelshemmnisse, Auslegung der Artikel des Abkommens und Beilegung von Streitigkeiten. Während der Schlussphase der Runde hält sich die Schweiz zurück, denn nun geht es um die wirtschaftlich wichtigen gegenseitigen Zugeständnisse. Aufgrund des Agrarprotektionismus ist die schweizerische Verhandlungsposition geschwächt. Die Schweiz verliert in Weltwirtschaft und Welthandel zunehmend an Bedeutung. Zum Zeitpunkt der Verhandlungen kommen die "Grossen" zum Zuge (vgl. III.2.).

Die Schweiz teilt weitgehend die Interessen einiger ebenfalls kleiner und aussenwirtschaftlich orientierter Entwicklungsländer. Es sind dies die meisten lateinamerikanischen Länder, die asiatischen Schwellenländer (NICs) und die ASEAN-Mitglieder. Die Schweiz hat weder Teil IV des Abkommens noch die Ermächtigungsklausel, welche die Vorzugsbehandlung der Entwicklungsländer begründen, je in Frage gestellt. Die Schweiz wünscht sich gleiche Rechte und Pflichten für alle Länder und ist der Meinung, dass die Länder der südlichen Hemisphäre zunehmend in das multilaterale Handelssystem integriert werden sollten. Je nach Entwicklungsstand sollen Entwicklungsländern längere Uebergangsfristen gewährt werden als Industriestaaten.

Im Bereich der Landwirtschaft begibt sich die Schweiz in die Defensive. Ihr Wunsch, mengenmässige Beschränkungen der Agrarimporte aufrechtzuerhalten, hat ein Zwielicht auf das schweizerische Bekenntnis zum Freihandel geworfen. Die Idee der "green box" ging von der Schweiz aus (vgl. Anhang 1 zu Landwirtschaft). Heute setzt sich die Schweiz dafür ein, die Tarifizierung nicht für alle Agrarerzeugnisse gleichzeitig einführen zu müssen. In diesem Punkt decken sich die schweizerischen Interessen mit jenen der Nettoimporteure der Dritten Welt oder auch Mexikos, Agyptens, Indonesiens und Koreas. Insbesondere für Milchprodukte, Obst und Gemüse fordert die Schweiz Ausnahmeregelungen. Sie befürwortet eine längere Uebergangsfrist (10 Jahre statt 6), eine Stärkung der Schutzklausel für kleine und mittlere Länder, die Agrarerzeugnisse importieren, und eine bessere Anerkennung der vielseitigen Facetten ("Multifunktionalität") der Landwirtschaft.

Der Vorschlag einer multilateralen Handelsorganisation begegnete in der Schweiz einigen Vorbehalten. Die Schweiz unterstützt die Schaffung einer Organisation mit rein institutionellen Funktionen (alle Resultate unter einem Dach, schlüssige Auslegung und einheitliche Anwendung der Regeln sowie der Streitbeilegung), legt aber gegen die Erweiterung der GATT-Befugnisse in Richtung supranationale Organisation ein Veto ein.

Die Schweiz dringt auf einen raschen Abschluss der Uruguay-Runde. Sie vertritt die Ansicht, dass ein Verhandlungsabschluss für die Weltwirtschaft von entscheidender Bedeutung ist und glaubt, dass das Uruguay-Schlusspaket im wesentlichen mit den schweizerischen Interessen übereinstimmt. Als Exportnation kennt die Schweiz den Wert der Resultate der Uruguay-Runde für ihre Güter- und Dienstleistungsindustrie (Tarife, Regeln, Standards, Schutz des geistigen Eigentums usw.). In allen Sektoren, ganz besonders aber in der Landwirtschaft, sind heute Flexibilität und Anpassungsbereitschaft angesagt. Nicht zu vergessen: Das Schlusspaket der Uruguay-Runde bildet ein Sicherheitsnetz zur Verbesserung der allen Exporteuren gemeinsamen Regeln und bietet der Schweiz die Möglichkeit, das GATT-Verhandlungsforum - nicht zuletzt auch in den Beziehungen mit den europäischen Nachbarn - zu nutzen.

ANHANG 4: BIBLIOGRAPHIE

Brusick Philippe, The 1990s: the Decade of Global Competition - Without Restrictive Business Practices?, ICDA Occasional Paper, Brüssel November 1992

Bundesrat, Bericht zur Aussenwirtschaftspolitik, Bern 1991 und 1992

Dubey Muchkund, "The Final Uruguay Text: a Critical Analysis", in: Third World Economics, Penang September 1992/Okttober 1992

Engels Benno, Weiterentwicklung des GATT durch die Uruguay-Runde?, Hamburg 1992

EUROSTEP, Beyond the Uruguay Round: GATT, International Trade and the Environment, Brüssel 1993

GATT, Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce, Abkommenstext, Genf 1986

GATT, Activités du GATT en 1991/ ... en 1992, Genf 1992 und 1993

GATT-Forum, Für eine sozial- und umweltverträgliche Weltwirtschafts- und Handelsordnung, Schweiz 18. Juli 1991

International Monetary Fund, Issues and Developments in International Trade Policy, Washington 1992

IUED, Jahrbuch Schweiz - Dritte Welt 1992/ ... 1993, Genf 1992 und 1993

Madden Peter, A Raw Deal: Trade and the World's Poor, Christian Aid, London 1992

Madeley John, Trade and the Poor: The Impact of International Trade on Developing Countries, Intermediate Technology, London 1992

Nationalrat, GATT: Uruguay-Runde und Entwicklungspolitik, Interpellation Darbellay (93.3056), Bern 19.5.1993

OECD, Intégration des pays en développement dans le système commercial international, Paris 1992

OECD, Trade Liberalisation: What's at Stake?, Goldin & D. van der Mensbrugghe, Paris 1993

Overseas Development Institute (ODI), The GATT Uruguay Round: Effects on Developing Countries, London 1992

Raghawan Chakravarthi, Recolonisation: GATT, the Uruguay Round and the Third World, Third World Network, Penang/Malaysia 1990

TNC, Draft Final Act Embodying the Results of the Uruguay Round of Multilateral Trade Negotiations, GATT-Sekretariat, Genf 20.12.1991

UNCTAD, Developments and Issues in the Uruguay Round of Particular Concern to Developing Countries, Trade and Development Board, Genf 15.3.1993.

UNCTAD, Developments in the Uruguay Round, Trade and Development Board, Genf 11.12.1993

UNCTAD, The Least Developed Countries 1992 Report, The Uruguay Round and the Least Developed Countries, Kap. V, Genf 1993

UNCTAD, World Investment Report 1993: Transnational Corporations and Integrated International Production, New York 1993

UNDP, Rapport mondial sur le développement humain, Les gens et les marchés, Kap. 3, New York 1993

Watkins Kevin, Fixing the Rules: North-South Issues in International Trade and the GATT Uruguay Round, CIIR, London 1992

World Bank, Global Economic Prospects and the Developing Countries, Global Conditions for International Trade, Kapitel 2, Washington 1992



*Communauté de travail
Swissaid
Action de carême
Pain pour le prochain
Helvetas
Caritas*

Politique de développement

*Chemin des Epinettes 10, CH-1007 Lausanne
Téléphone 021 616 13 60, Fax 021 617 43 52
Compte postal 10-26185-1*

LES PAYS EN DEVELOPPEMENT ET L'URUGUAY ROUND DU GATT

par Nadine Keim

Coordinatrice Politique de développement

Communauté de travail

Swissaid / Action de carême / Pain pour le prochain / Helvetas / Caritas

Lausanne, novembre 1993

PREFACE

L'Uruguay Round du GATT, la libéralisation du commerce et le développement.

La croissance économique basée sur les exportations n'est pas une recette de développement universelle et infaillible pour tous les pays. Ce qui fonctionne à l'île Maurice n'est pas nécessairement valable en Inde. Le moteur du développement reste essentiellement le marché intérieur ainsi que les conditions d'accès aux moyens de production et de répartition du pouvoir d'achat. Le commerce extérieur n'a souvent qu'une fonction complémentaire dans la croissance économique.

La libéralisation des échanges selon les principes du GATT ne suffit donc pas du point de vue de la politique de développement. Des exceptions et des mesures complémentaires liées aux spécificités du développement (une réforme agraire, par exemple) sont nécessaires afin que les plus défavorisés puissent aussi profiter du commerce. La libéralisation des échanges est également à remettre en question d'un point de vue écologique, aussi longtemps que les coûts externes ne sont pas compris dans les coûts de transport. Une critique sans indulgence des lacunes des principes commerciaux actuels est certes indispensable, en revanche accuser le GATT de tous les maux serait une erreur.

En effet, l'alternative à la libéralisation des échanges est encore plus mauvaise, à l'exemple du commerce des textiles et des biens agricoles. Les exportateurs du Sud, qui percent, sont rapidement confrontés aux obstacles commerciaux érigés au Nord. Si l'Uruguay Round n'aboutit pas, l'alternative ne serait pas un monde plus équitable, mais le bilatéralisme et les blocs commerciaux. En d'autres termes, la loi de la jungle au lieu de la loi du GATT. L'acceptation du mécanisme des lois du marché est basée sur une protection minimale des faibles dans la plupart des pays. Au niveau international, les règles commerciales multilatérales du GATT représentent une protection (limitée) des partenaires commerciaux plus petits face aux exigences des plus puissants.

Ce n'est pas un hasard si l'attitude des pays en développement s'est modifiée par rapport au GATT. Dans le courant des négociations de l'Uruguay Round, de nombreux pays du Sud sont devenus membres du GATT. Car les exportations amènent travail et revenu, ce qui est dans l'intérêt non seulement des gouvernements et des milieux économiques mais également de la population au sens large. L'accès plus libre aux marchés lucratifs du Nord est crucial pour les pays en développement. Les ajustements structurels au Nord déterminent le succès des réformes économiques entreprises dans le Sud. Dans la mesure où l'Uruguay Round met un frein au protectionnisme des pays industrialisés, on peut considérer qu'il s'agit d'une contribution significative au développement.

Il convient cependant de rappeler que le libre-échange et la libéralisation du commerce sont depuis toujours exigés par les champions de l'économie mondiale, afin de pénétrer aussi librement que possible de nouveaux marchés. Et la liberté n'a pas les mêmes conséquences pour les faibles ou les forts. Les effets du GATT et de l'Uruguay Round, du point de vue des pays en développement économiquement plus faibles, nécessitent par conséquent d'être analysés d'une manière différenciée. Si les atouts sont déterminants pour les pays d'Asie et d'Amérique latine, il ne faut pas oublier les désavantages touchant les pays les moins avancés, en particulier africains. En outre, les négociations du GATT n'abordent pas les limites et les lacunes des relations commerciales actuelles dans la perspective d'un développement durable.

Le document ci-après passe largement en revue tous les aspects du sujet. De nombreuses questions restent cependant ouvertes (l'accès aux marchés et les aspects institutionnels, par exemple). Une évaluation globale du point de vue de la politique de développement, n'est véritablement opportune qu'une fois l'Uruguay Round achevé.

Richard Gerster, Directeur

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION: GATT ET URUGUAY ROUND EN RESUME

I. EVALUATION DE L'URUGUAY ROUND DU GATT

1. Les négociations sur l'accès aux marchés ne sont pas finies
2. Outre l'accès aux marchés, 26 accords sont en jeu
3. La manière dont les résultats vont entrer en vigueur est encore ouverte
4. Les implications des résultats n'apparaîtront que lentement

II. PARTICIPATION CROISSANTE DU SUD

1. Les pvd dépendent fortement du commerce international
2. Les pvd souhaitent recevoir des concessions commerciales en échange de leurs réformes
3. Les pvd ont avantage à défendre eux-mêmes leurs intérêts
4. Les pvd n'ont, pour la plupart, pas d'alternative

III. PARTICIPATION DIFFICILE POUR LE SUD

1. Un système de marchandage
2. Un système peu démocratique
3. Un système complexe

IV. HETEROGENEITE DU SUD

1. Le Sud n'a plus les mêmes besoins
2. Les implications diffèrent selon le niveau de développement
3. Les implications diffèrent selon la répartition nationale de la propriété privée

V. INTERETS DU SUD DANS L'URUGUAY ROUND

1. Les pvd désirent que les marchés du Nord soient davantage ouverts à leurs produits
2. Les pvd ne veulent plus être les victimes des politiques agricoles du Nord
3. Les pvd sont intéressés à ce que les règles du GATT deviennent plus efficaces
4. Les pvd souhaitent soutenir leur production nationale en fonction de leur spécificité

VI. LACUNES ET DEFIS DES RELATIONS COMMERCIALES

1. Commerce et développement
2. Commerce et concurrence
3. Commerce et environnement
4. Conclusion

ANNEXE 1: DETAILS DES IMPLICATIONS POUR LE SUD

1. L'accès aux marchés
2. L'agriculture
3. Les nouveaux secteurs
4. Le renforcement des règles
5. Le renforcement institutionnel

ANNEXE 2: GLOSSAIRE DES TERMES COMMERCIAUX

ANNEXE 3: PARTICIPATION ET INTERETS DE LA SUISSE

ANNEXE 4: BIBLIOGRAPHIE

INTRODUCTION: GATT ET URUGUAY ROUND EN RESUME

Objectifs du GATT. GATT est le sigle anglais pour "Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce". L'Accord est entré en vigueur en 1948 et plus de 110 pays en sont actuellement membres. Ce n'est pas une organisation internationale mais un accord multilatéral avec des droits et des obligations pour chaque membre.

Dans le cadre de cet accord, les pays négocient entre eux à la fois la réduction des obstacles aux échanges (libéralisation) et l'élaboration de règles de conduite dans les relations commerciales internationales (réglementation, harmonisation, coordination). Ce n'est pas un traité de libre-échange, mais un accord qui traite de la répartition des avantages provenant du commerce entre les pays.

Principes du GATT. Bien qu'il se présente sous la forme d'un document complexe, les principes de base de l'Accord peuvent se résumer de la façon suivante:

- Non-discrimination: le pays doit accorder le même traitement aux produits en provenance de tous les membres du GATT (clause de la nation la plus favorisée). Deux exceptions existent: dans le cas des pays en voie de développement et des arrangements commerciaux régionaux. En outre, le pays doit traiter les biens importés de la même manière que ses propres produits (traitement national).
- Droits de douane: la protection de la production nationale à la frontière est permise, mais seulement au moyen du tarif douanier. Toute augmentation du tarif doit être notifiée et donner lieu à une compensation aux principaux pays affectés (consolidation). Les restrictions quantitatives sont interdites, sauf pour des raisons d'équilibre de la balance des paiements (sauvegarde).
- Règles multilatérales: des règles de conduite sont élaborées pour les relations commerciales entre les pays membres (antidumping, subvention, transparence, notification, etc). Des exceptions à ces règles sont admises sous certaines conditions (proportionnalité, subsidiarité, limitation temporelle, consultation, protection de l'environnement et de la santé, etc).
- Règlement des différends: les pays peuvent faire appel au GATT (panel) pour régler les cas litigieux et lorsqu'ils estiment que leurs droits conférés par l'Accord sont méconnus ou compromis par d'autres.

Cycles de négociation du GATT et Uruguay Round. Depuis la création du GATT, plusieurs séries de négociations multilatérales ont eu lieu. Les premiers cycles, dans les années 40 et 50, ont porté sur la réduction des droits de douane. Le Kennedy Round, dans les années 60, s'est étendu aux barrières non tarifaires. Le Tokyo Round, dans les années 70, a amélioré les règles de conduite en matière de politique commerciale.

L'Uruguay Round, huitième cycle de négociation, a été lancé en 1986 à Punta del Este en Uruguay et est le premier à avoir débuté dans le Sud. Il a été initié par les Etats-Unis qui, confrontés aux déficits de la balance commerciale et du budget ainsi qu'à la concurrence internationale, comptaient relancer le commerce international afin d'accroître leurs exportations, en particulier celles des services.

I. EVALUATION DE L'URUGUAY ROUND DU GATT

Sept ans après le lancement de l'Uruguay Round (1986) et trois ans après la date prévue de sa conclusion (1990), la nouvelle échéance des négociations pourrait être mi-décembre 1993. L'évaluation détaillée de l'Uruguay Round est complexe pour plusieurs raisons:

1. Les négociations sur l'accès aux marchés ne sont pas finies. L'accès aux marchés représente toutes les mesures qui touchent l'importation et l'exportation de biens industriels, agricoles et de services (droits de douane et mesures non tarifaires). Les négociations se déroulent selon un marchandage "pays par pays" et "ligne de produit par ligne de produit". Les engagements nationaux, proposés par chaque pays, sont en cours de négociation. Les pays en développement estiment, à juste titre, que l'évaluation de l'Uruguay Round dépend fortement des concessions sur l'accès aux marchés qu'offriront les pays industrialisés dans les domaines qui intéressent le Sud.

2. Outre l'accès aux marchés, 26 accords sont en jeu. Le résultat provisoire des négociations figure dans le Projet d'Acte Final ("Draft Final Act") du 20 décembre 1991. Il sert de base de négociation et contient, sur plus de 400 pages, 26 projets d'accords sur:

- les textiles et vêtements: remplacement de l'Arrangement multifibres (AMF),
- l'agriculture,
- les nouveaux secteurs: investissements (TRIMs), propriété intellectuelle (TRIPS), services (GATS),
- le renforcement des règles: révision de certains articles de l'Accord, révision des accords du Tokyo Round (sauvegarde, subventions, antidumping, obstacles techniques au commerce, évaluation en douane, licences d'importation) et négociation de nouveaux accords (règles d'origine, inspection avant expédition). En parallèle, révision de l'accord sur les marchés publics,
- le renforcement institutionnel: mécanisme d'examen des politiques commerciales, règlement des différends, organisation multilatérale du commerce (MTO).

3. La manière dont les résultats vont entrer en vigueur est encore ouverte. Les résultats (cf. ci-dessus) doivent être acceptés dans leur globalité ("take it or leave it"). Mais il n'y a pas encore de consensus sur la manière dont ils vont entrer en vigueur: par la signature d'un protocole d'application comme lors des négociations précédentes ou par la création d'une organisation multilatérale du commerce?

4. Les implications des résultats n'apparaîtront que lentement. Si les négociations aboutissent fin 1993, le résultat devrait être ratifié en 1994 et mis en vigueur en 1995. La mise en oeuvre proprement dite s'échelonnera ensuite entre 5 et 10 ans selon les domaines.

II. PARTICIPATION CROISSANTE DU SUD

Les pays en développement sont de plus en plus nombreux à participer activement au GATT. Ils représentent plus de 2/3 des membres du GATT. Depuis le lancement des négociations en 1986, une vingtaine de pays y ont adhéré, dont la majorité sont des pays en développement (Mali, Namibie, etc). Une dizaine de demandes d'adhésion sont en cours, dont celles de l'Equateur, de l' Honduras, du Népal, du Panama, du Paraguay et de la Chine. Après la réintégration de cette dernière, plus aucun grand pays en développement ne sera en dehors du GATT. Pourquoi le Sud y participe-t-il de plus en plus? Voici les raisons principales:

1. Les pays en développement dépendent fortement du commerce international pour leur développement et le service de leur dette. 80% de leurs recettes en devises proviennent du commerce (par rapport à 5% grâce à la coopération au développement). Voilà pourquoi tout changement dans les conditions d'accès aux marchés du Nord pour les produits du tiers monde influence directement la vie d'un grand nombre de ses habitants. Les pays en développement sont de plus en plus dépendants des marchés du Nord: les pays riches leur achètent actuellement environ 75% de leurs produits manufacturés. Mais en même temps, l'accès aux marchés du Nord devient de plus en plus difficile. Selon une étude de la Banque mondiale, si le niveau de protection des Etats-Unis, de l'Europe et du Japon était réduit de moitié, le Sud pourrait accroître globalement ses exportations de 15%, ce qui représente en gros la somme totale de l'aide publique au développement en 1991 (50 mia \$).

2. Les pays en développement souhaitent recevoir des concessions commerciales en échange de leurs réformes autonomes. Suite à la crise de l'endettement et à la tendance de la libéralisation économique des années 80, la plupart des pays en développement ont été contraints d'adopter des stratégies de croissance basées sur l'accroissement des exportations et la libéralisation économique (programmes d'ajustement structurel). Par exemple, depuis le lancement des négociations en 1986, 72 pays ont annoncé au GATT des mesures autonomes de libéralisation; dont l'Argentine, le Brésil, l'Egypte, le Ghana, l'Inde, le Kenya et la Malaisie. Dans le cadre du GATT, les pays peuvent transformer leurs libéralisations autonomes en concessions consolidées et recevoir en échange des concessions commerciales de leurs partenaires.

3. Les pays en développement ont avantage à défendre eux-mêmes leurs intérêts. Lors des négociations précédentes, les pays du Sud ne devaient pas offrir de concessions incompatibles avec leurs besoins en matière de développement. Ils bénéficiaient cependant passivement des réductions échangées entre les pays industrialisés, grâce à la clause de la nation la plus favorisée (par exemple, réduction moyenne des tarifs de 40% à 5% entre 1947 et 1979). Mais, et c'est l'envers de la médaille, n'offrant rien en échange, ils devaient se contenter de ce qui intéressaient les participants actifs. Les droits de douane sur leurs exportations restaient ainsi souvent plus élevés, en particulier ceux sur les produits tropicaux et transformés. Les pays en développement ont compris qu'ils avaient avantage à défendre activement leurs intérêts. Ils le font en partie avec succès dans les négociations de l'Uruguay Round. Ils ont, par exemple, obtenu l'inclusion dans les négociations, de certains sujets comme les produits tropicaux et l'inspection avant expédition. Ils ont formé des coalitions actives, en particulier dans le domaine des textiles et de l'agriculture, ou entre pays les moins avancés.

4. Les pays en développement n'ont, pour la plupart, pas d'alternative. Sans le GATT, il n'y aurait plus de règles commerciales qui soient communes aux grands et aux petits. C'est la loi du plus fort (unilatéralisme) ou des plus forts (blocs commerciaux) qui régnerait. Hors du GATT, le pays ne bénéficierait plus automatiquement de chaque concession accordée bilatéralement à d'autres membres. Chaque pays devrait négocier chaque avantage individuellement en échange de concessions de sa part. Et cela seul, face à des partenaires plus puissants, ou des blocs commerciaux qui ont les moyens de dicter leur loi. Les relations commerciales entre les pays seraient alors réglées par une multitude d'accords bilatéraux. Le prix à payer serait plus élevé pour avoir les mêmes avantages non-discriminatoires. La non-participation au système commercial multilatéral n'est pas impossible, comme l'a prouvé les quelques 40 ans d'isolement chinois. Cependant, c'est plus difficile et plus cher pour les mêmes raisons susmentionnées et ce sont uniquement les plus "puissants" des pays en développement qui en auraient les moyens (par exemple, l'Inde).

III. PARTICIPATION DIFFICILE POUR LE SUD

1. Un système de marchandage. Les négociations du GATT donnent l'occasion à tous les pays de marchander leurs intérêts et de trouver des compromis entre eux. Il s'agit d'une négociation globale: si un pays cède sur un point, il est en droit d'espérer que les autres céderont sur un autre point qui l'intéresse particulièrement. Il s'agit parfois d'une véritable partie de bras de fer entre les grands et les "autres", dont les pays du Sud mais aussi la Suisse font partie. Les premiers sont suffisamment puissants pour soumettre les seconds à de fortes pressions si les concessions faites ne semblent pas suffisantes à leurs yeux.

L'avantage du système de marchandage (au sein du GATT) par rapport à la loi du plus fort (hors du GATT) réside dans le fait que toute concession de la part d'un pays implique une concession en échange de la part des autres partenaires. Dans le premier cas, il y a des gains en échange de concessions: chaque pays s'en tire globalement mieux qu'avant le marchandage. Dans le second cas, il n'y a que des perdants. Avec l'Uruguay Round, par exemple, les pays du Sud obtiennent un accès accru aux marchés du Nord pour leurs textiles et leurs produits agricoles, mais en échange ils doivent renforcer la protection de la propriété intellectuelle et libéraliser les investissements et les services.

2. Un système peu démocratique. La procédure de décision manque de transparence et de représentativité. Les décisions qui se prennent lors des négociations de l'Uruguay Round suivent les mêmes procédures qu'au GATT: elles sont, dans les faits, adoptées par consensus et non par un vote formel où chaque pays disposerait d'une voix comme dans le cadre du système des Nations Unies. Ce sont les grands qui décident entre eux des points fondamentaux. Il s'agit principalement des Etats-Unis, du Canada, de la Communauté européenne et du Japon, auxquels se joignent également, en fonction des sujets de négociation, le Brésil et l'Inde. Le cas du différend agricole entre les Etats-Unis et la Communauté européenne le démontre clairement; le résultat n'a pu être obtenu que parce que les grands se sont mis d'accord entre eux.

Cependant, il faut noter que la décision entre les grands n'est utile que dans la mesure où elle apporte des avantages à tous et qu'elle est ensuite acceptée par tous les membres du GATT. Il convient de souligner que le déficit démocratique n'existe d'ailleurs pas seulement entre les divers membres du GATT, mais également entre les délégations de négociateurs et leurs systèmes politiques nationaux.

3. Un système complexe. Les sujets sont nombreux et complexes. Les pays du Sud doivent parfois se contenter d'une poignée de représentants à Genève pour toutes les affaires liées aux organisations internationales siégeant dans cette ville! Ils n'ont pas les moyens de s'offrir des spécialistes du GATT et encore moins des experts pour chaque sujet de négociation, comme c'est le cas des Etats-Unis, par exemple, qui envoient aux réunions importantes une délégation de plus d'une centaine de personnes.

Les pays du Sud trouvent cependant un appui technique auprès des secrétariats du GATT et de la CNUCED. Le GATT apporte une assistance aux pays en développement, en particulier sous la forme de données de base, de documentation, de séminaires et de stages de formation sur les questions de politique commerciale à l'attention des fonctionnaires du Sud. La CNUCED a une équipe d'une dizaine de personnes dont la tâche est de suivre les négociations de l'Uruguay Round du point de vue du développement, de rédiger des analyses à ce sujet et d'offrir une assistance technique aux délégations du Sud..

IV. HETEROGENEITE DU SUD

1. Le Sud n'a plus les mêmes besoins. Depuis les années 80, le fossé s'agrandit entre les pays en développement les plus avancés et les plus pauvres; les intérêts des pays nouvellement industrialisés, comme les tigres et les dragons asiatiques, recoupent de plus en plus souvent ceux des pays industrialisés.

Par conséquent, lors des négociations de l'Uruguay Round, les pays en développement ne représentent plus une entité homogène qui partage les mêmes intérêts. Les gros exportateurs agricoles par exemple, comme l'Argentine, l'Uruguay, la Thaïlande, le Brésil ou la Malaisie se sont associés à des pays industrialisés (groupe de Cairns) pour s'opposer aux subventions agricoles. Leurs intérêts sont radicalement différents de ceux des pays du Sahel qui dépendent en grande partie d'importations alimentaires à bas prix.

2. Les implications diffèrent selon le niveau de développement. Si l'on se limite aux implications de la libéralisation des échanges (sans prendre en considération ceux de la réglementation, de l'harmonisation et de la coordination), les pays les plus avancés dans leur développement vont retirer le plus d'avantages (par rapport à leur part au commerce): leur offre de produits peut être plus facilement adaptée aux nouvelles opportunités; la protection de leurs industries naissantes est moins nécessaire; l'accès aux importations de biens et de capitaux est meilleur; leur infrastructure de transport et de distribution est plus développée, etc. Pour les mêmes raisons, les pays les moins avancés vont, par contre, être moins armés pour se battre sur des marchés plus libéralisés. Selon une étude du Overseas Development Institute (ODI), :

- Les pays de l'Asie seraient les plus grands bénéficiaires, car l'abolition de l'Arrangement multifibres (AMF) et de ses quotas bilatéraux vont accroître fortement les possibilités d'exportation de textiles et de vêtements vers le Nord.

- Les pays d'Amérique latine retireraient également des avantages considérables, car la réforme du commerce des produits agricoles ouvre des possibilités d'exportation accrues vers le Nord.

- Les pays d'Afrique-Caraïbes-Pacifique (ACP) risqueraient par contre, à court terme, d'être les perdants. Leurs parts préférentielles de marché, actuellement garanties unilatéralement par les pays industrialisés (AMF, SGP, Lomé, etc), ainsi que leur pouvoir d'achat vont être réduits. Cependant à plus long terme, la production locale sera stimulée par la limitation du bradage des produits importés du Nord et l'augmentation de débouchés pour les exportations de textiles.

3. Les implications diffèrent selon la répartition nationale de la propriété privée. Les implications de l'Uruguay Round dépendent, non seulement de l'application qui en sera faite au niveau international, mais aussi et surtout au niveau national. Les avantages amenés par les concessions commerciales ne sont pas le seul facteur de développement. Ils dépendent fortement des conditions d'accès aux terres, aux financements et aux revenus qui règnent à l'intérieur de chaque pays.

Du point de vue de la politique de développement, la question reste de savoir si les populations défavorisées pourront profiter de la libéralisation et de la réglementation des échanges internationaux. Cela ne dépend pas du GATT mais de la volonté de chaque pays d'instaurer une réforme agraire, par exemple, ou d'autres pas menant à une répartition plus équitable des revenus.

V. INTERETS DU SUD DANS L'URUGUAY ROUND

Du point de vue de la politique de développement, les intérêts des pays du Sud dans les négociations commerciales de l'Uruguay Round peuvent être résumés en quatre points:

1. Les pays en développement désirent que les marchés du Nord soient davantage ouverts à leurs produits.

Situation actuelle:

- les tarifs sont plus élevés sur les importations de produits transformés que sur les matières premières en provenance du Sud (cf. II.3.). La transformation sur place est pourtant vitale pour le développement des pays du Sud, car elle permet d'augmenter les recettes, les emplois et les débouchés. Selon une étude de la Banque mondiale, la suppression des droits de douane sur les 8 produits agricoles transformés les plus importants pour le Sud accroîtrait de 20% la valeur ajoutée des produits.
- le protectionnisme des pays industrialisés s'est accru depuis le milieu des années 70, selon la même étude de la Banque mondiale (cf. V.3.). Par exemple, les échanges de textiles sont libres entre les pays industrialisés alors que, selon une étude du secrétariat du GATT, ceux en provenance du Sud sont soumis à 127 mesures protectionnistes. L'industrie des textiles et des vêtements perd ainsi environ 24 mia \$ par an, selon les données du PNUD, alors qu'elle est primordiale notamment pour le développement et l'industrialisation des pays les moins avancés (main-d'œuvre abondante, technologie relativement simple et production de coton importante).

Objectifs de l'Uruguay Round (cf. annexe 1):

- réduction des tarifs,
- élimination des mesures non tarifaires (cf. V.3.),
- abolition des quotas d'exportation de textiles,
- réduction des restrictions d'importation des produits agricoles et des services (cf. V.2.+4.).

Implications pour le Sud:

- globalement, l'Uruguay Round favorise l'ouverture des marchés du Nord (et du Sud) pour les produits des pays en développement et ouvre ainsi des possibilités d'exportation accrues aux pays du Sud (et entre eux). L'accès aux marchés devient, non seulement plus ouvert, mais aussi plus stable car les tarifs sont généralement consolidés, ce qui signifie qu'ils ne peuvent plus être augmentés sans notification et sans compensation.
- en revanche, les accès préférentiels pour les pays les moins avancés (SGP, AMF, Lomé, etc) seront réduits par rapport aux nouveaux accès dont bénéficient tous les pays à travers l'Uruguay Round. Ces avantages préférentiels actuels sont cependant octroyés unilatéralement et sont donc dépendants du bon vouloir des partenaires. L'accès multilatéral devient moins préférentiel mais plus prévisible.

A améliorer:

- les droits de douane sur les produits transformés du Sud doivent être réduits au même niveau que la moyenne des tarifs sur les produits transformés des pays industrialisés, afin de stimuler la transformation sur place.
- les droits de douane et les mesures non tarifaires doivent être abolis sur tous les produits en provenance des pays les moins avancés, ce qui compenserait la réduction de leurs accès préférentiels actuels.
- l'abolition des quotas de l'Arrangement multifibres (AMF) doit bénéficier de façon immédiate et substantielle aux pays les moins avancés.

2. Les pays en développement ne veulent plus être les victimes des politiques agricoles protectionnistes et subventionnées du Nord.

Situation actuelle:

- les subventions sur les produits agricoles exportés sont un grave fléau pour les pays en développement, qui se retrouvent avec des produits bradés en provenance du Nord sur leurs marchés. Par exemple, les surplus congelés de la viande de boeuf de la Communauté européenne sont exportés sur les marchés du Sahel à un prix moitié moins élevé que le coût de production de la viande fraîche locale. "Grâce" aux importantes subventions européennes, qui ont été multipliées par 7 depuis 1984, les importations ont passé de 18 à 44% de la consommation locale. Des millions de personnes au Sahel dépendent de l'élevage et voient par conséquent leur production ainsi que leur mode de vie et d'alimentation gravement menacés.
- un autre exemple concerne la Suisse: nos importations de sucre en provenance des pays en développement ont passé de 30 à 3% depuis 1960. Parallèlement, notre pays soutient généreusement la production indigène (comme le font également les Etats-Unis et la Communauté européenne) et importe du sucre européen fortement subventionné. La surproduction mondiale et l'inévitable bradage du sucre sur les marchés internationaux se font ainsi au détriment des producteurs des pays du Sud.

Objectifs de l'Uruguay Round (cf. annexe 1):

- transformation en droits de douane et réduction des restrictions d'importation (cf. V.1. + 3.),
- réduction des exportations subventionnées,
- réduction des soutiens internes par le prix (sauf pour les mesures non liées à la production),
- harmonisation des prescriptions sanitaires et phytosanitaires.

Implications pour le Sud:

- globalement, l'Uruguay Round diminue fortement le protectionnisme des marchés du Nord et ouvre des possibilités d'exportation accrues aux pays du Sud (cf. V.1.).
- de surcroît, et c'est fondamental pour le Sud, l'Uruguay Round permet de limiter le bradage des surplus subventionnés en provenance des pays industrialisés. Par conséquent, la production agricole locale peut être maintenue et accrue.
- en revanche, la question des soutiens internes est plus délicate pour les pays en développement car l'agriculture joue un rôle différent dans les pays du Nord et du Sud. Sauf pour les gros exportateurs, l'agriculture du Sud a une fonction commerciale modeste mais vitale pour le développement économique, le maintien des emplois et la sécurité alimentaire. Les pays en développement n'ont, en outre, pas les moyens financiers de soutenir leur importante population agricole pour des raisons autres que celles liées à la production.

A améliorer (cf. V.1. également):

- les pays du Sud doivent être dispensés d'ouvrir leurs marchés agricoles aussi longtemps que le Nord ne réduit pas largement ses subventions agricoles.
- les pays les moins avancés et ceux ayant une population agricole importante doivent pouvoir introduire en tout temps les mesures nécessaires à la promotion d'une agriculture autonome.

3. Les pays en développement sont intéressés à ce que les règles du GATT deviennent plus efficaces contre les mesures arbitraires des partenaires commerciaux.

Situation actuelle:

- les fortes réductions tarifaires depuis la création du GATT ont fait place à de nouveaux obstacles au commerce qui touchent environ 16% des exportations en provenance du Sud. Depuis une dizaine d'années, l'utilisation de telles mesures se multiplie.
- les taxes antidumping à la frontière sont de plus en plus fréquentes pour protéger le marché local des importations bon marché en provenance des pays en développement. Les exportations de 46 pays en direction des Etats-Unis sont touchées actuellement par de telles mesures (sucre, télécommunications, fleurs, par exemple). Les exemples sont similaires pour les exportations vers la Communauté européenne ou même depuis peu vers le Mexique, l'Inde ou le Brésil.
- une autre préoccupation croissante sont les pressions des Etats-Unis sur certains pays pour faire modifier leur législation en les menaçant de sanctions commerciales (article 301 de la loi commerciale américaine). Depuis 1986, des pays comme le Mexique, la Corée du Sud et la Chine ont été "priés" de renforcer la protection de la propriété intellectuelle et en mai 1993 le Brésil, l'Inde et la Thaïlande ont été "invités" à faire de même.

Objectifs de l'Uruguay Round (cf. annexe 1):

- renforcement des règles de conduite commerciales (articles du GATT, sauvegarde, subventions, antidumping, obstacles techniques au commerce, évaluation en douane, licences d'importation, règles d'origine, inspection avant expédition),
- renforcement du rôle institutionnel (mécanisme d'examen des politiques commerciales, règlement des différends, nouvelle organisation multilatérale).

Implications pour le Sud:

- globalement, l'Uruguay Round permet d'amener davantage les pays industrialisés à partager les avantages provenant du commerce et d'atténuer ainsi la vulnérabilité et la dépendance des pays en développement à l'égard de leurs exportations. Les règles du GATT et le mécanisme de règlement des différends agissent comme un filet de sécurité pour les pays en développement, en rendant les échanges plus sûrs, plus stables et plus prévisibles.
- l'utilisation des mesures de protection à la frontière pour des raisons unilatérales ou arbitraires devient plus difficile.
- l'application des décisions du règlement des différends devient, pour ainsi dire, automatique.

A améliorer:

- le fonctionnement du GATT doit être davantage démocratique et transparent: légitimation des délégations, accès à l'information, participation des ONG (cf. III et annexe sur MTO).
- les connaissances des institutions des Nations Unies dans tous les aspects liés au commerce doivent être davantage coordonnées et ensuite intégrées dans les règles commerciales (cf. VI.).
- les capacités techniques et financières doivent être fournies aux pays en développement pour se conformer aux standards internationaux (cf. annexe sur obstacles techniques).
- le respect des principes de Rio ("développement durable") doit être explicitement prévu dans les objectifs des règles commerciales.

4. Les pays en développement souhaitent soutenir leur production nationale en fonction de leurs spécificités.

Situation actuelle:

- dans le cadre du GATT, les pays du Sud bénéficient du "traitement spécial et différencié" et de la "clause d'habilitation". Ces principes prévoient que les pays en développement ne sont pas tenus d'offrir de concessions incompatibles avec leurs besoins en matière de développement et qu'ils peuvent profiter de régimes commerciaux préférentiels.
- la déclaration de Punta del Este précise, en outre, qu'une évaluation des implications sur les pays du Sud sera effectuée lors de la conclusion de l'Uruguay Round.

Objectifs de l'Uruguay Round (cf. annexe 1):

les droits et obligations sont les mêmes pour tous les pays, sauf:

- une décision spéciale n'exige pas, de la part des pays les moins avancés, des mesures incompatibles avec leur développement ou leurs possibilités.
- plusieurs dispositions permettent un traitement différent des pays en développement (dérogrations temporaires, délais plus longs, seuils plus ou moins élevés, clauses de l'effort maximal, canaux spéciaux d'information, flexibilité des procédures et assistance technique). Cependant, les obligations de ceux-ci sont également nettement augmentées (ouvrir davantage leurs marchés, libéraliser les investissements et les services, protéger la propriété intellectuelle, limiter les mesures à des fins de balance des paiements, accepter la plupart des résultats de l'Uruguay Round et se soumettre à un règlement des différends intégré).

Implications pour le Sud:

- globalement, l'Uruguay Round rend les marchés des pays en développement plus attrayants pour les investisseurs étrangers et la coopération technologique. Il convient de noter que les pressions unilatérales, qui existent déjà pour renforcer la protection de la propriété intellectuelle ou pour libéraliser les investissements et les services par exemple, seront ainsi canalisées et limitées par les disciplines multilatérales (cf. annexe sur TRIPS, TRIMs et GATS).
- en revanche, et contrairement à ce qu'ils souhaitent, les pays du Sud auront moins de possibilités de protéger leur production nationale en fonction de leurs politiques de développement ou de promotion autonome. La principale réserve que l'on peut formuler à l'égard de l'Uruguay Round est le renforcement de la protection de la propriété intellectuelle (cf. annexe sur TRIPS). En outre, dans les nouveaux secteurs, les pays du Sud dépendront davantage des stratégies privées et des pratiques anticoncurrentielles des entreprises étrangères installées sur leur sol. Ce problème est d'autant plus important que celles-ci seront plus "libres" avec la libéralisation des échanges et s'imposeront facilement face aux faibles structures étatiques des pays du Sud (cf. VI.2).

A améliorer:

- les pratiques anticoncurrentielles et comptables des entreprises privées doivent être réglementées au niveau international (cf. VI.2.).
- l'évaluation de l'Uruguay Round du point de vue du développement doit prévoir des mesures concrètes en faveur des pays les moins avancés, en particulier dans les nouveaux domaines (cf. VI.1).
- le choix des produits à protéger et du délai de protection doit être laissé en tout temps aux pays en développement. Ils doivent être soutenus dans la mise en place d'une législation autonome (cf. annexe sur TRIPS).
- le principe de préservation de la diversité biologique ainsi que le droit (partage équitable des bénéfices) et le privilège (utilisation libre des semences) des paysans doivent être intégrés dans les règles commerciales (cf. annexe sur TRIPS).

VI. LACUNES DES RELATIONS COMMERCIALES ACTUELLES

Du point de vue de la politique de développement, les relations commerciales actuelles présentent des lacunes fondamentales, qui peuvent être résumées en trois points:

1. Commerce et développement

Situation actuelle:

Le commerce international se fait essentiellement entre les pays industrialisés: les Etats-Unis, la Communauté européenne et le Japon sont responsables de près de 2/3 des importations et des exportations mondiales de produits manufacturés. La part du tiers monde dans le commerce total diminue: elle a passé de 28 à 23% entre 1980 et 1991. Les pays les moins avancés sont de plus en plus marginalisés: leur part au commerce total a passé de 0,6 à 0,3% durant la même période, alors qu'ils représentent 10% de la population mondiale. La signification du commerce "préférentiel" diminue également: les importations de la Communauté européenne en provenance des pays Afrique-Caraïbes-Pacifique ont passé de 8 à 4% entre 1970 et 1990 du montant total des importations, malgré les accords de Lomé. Le commerce entre les pays du Sud reste faible: sa part s'est élevée à 3% du commerce des produits manufacturés en 1990.

Limites du GATT:

- En dérogation à la clause de la nation la plus favorisée, le GATT prévoit que les pays en développement ne sont pas tenus d'offrir de concessions incompatibles avec leurs besoins en matière de développement, de finances et de commerce ("traitement spécial et différencié") et qu'ils peuvent bénéficier de régimes commerciaux préférentiels ("clause d'habilitation").
- Le GATT ne différencie pas assez les pays en développement en fonction de leur développement économique et social (graduation). Les pays "nouvellement industrialisés" devraient offrir les mêmes engagements et se plier aux mêmes obligations que les pays industrialisés. Les pays en développement "intermédiaires" devraient n'offrir que des engagements en fonction de leur spécificité. Les pays les moins avancés devraient, non seulement être dispensés de tout engagement (ce qui est le cas actuellement), mais surtout être soutenus concrètement dans leurs efforts de développement (coopération financière et technologique) et dans leur participation aux négociations (appui aux délégations).
- Le GATT ne prend pas en considération les différents aspects liés au développement, et qui influencent les capacités commerciales d'un pays. Le protectionnisme et l'instabilité des marchés ne sont qu'une facette des difficultés que rencontrent les pays du Sud dans leurs échanges commerciaux. La stabilité du prix des matières premières, l'allégement du poids de la dette, le renforcement des relations entre les pays du Sud, l'accroissement de l'accès aux crédits internationaux sont des éléments tout aussi fondamentaux. Dans cette optique, le GATT ne collabore pas assez avec les autres organisations des Nations Unies et ne tient pas assez compte de leurs connaissances. Les institutions de Bretton Woods ne peuvent pas, par exemple, attendre du Sud un accroissement des exportations, si le GATT est impuissant à empêcher le renforcement du protectionnisme au Nord.

A améliorer:

- les droits et les obligations des pays du Sud doivent être davantage différenciés en fonction de leur développement.
- des instruments efficaces doivent être créés afin de soutenir les pays les moins avancés dans leur développement (coopération technologique et financière, appui aux délégations du Sud).
- les connaissances des institutions des Nations Unies relevant de tous les aspects liés au commerce doivent être davantage coordonnées et ensuite intégrées dans les règles commerciales.

2. Commerce et concurrence

Situation actuelle:

Selon une récente étude de la CNUCED sur les investissements directs étrangers, les entreprises étrangères produisant pour le marché local prennent progressivement plus d'importance que le commerce traditionnel. Ces entreprises contrôlent déjà aujourd'hui environ 30% de la production mondiale. Ces multinationales ont leur siège pour 90% d'entre elles dans les pays industrialisés et pour 8% dans seulement dix pays d'Asie et d'Amérique latine. Elles devraient cependant doubler dans le tiers monde d'ici à l'an 2000, en particulier dans le domaine des services. Une centaine de multinationales dominent déjà aujourd'hui le marché des 20 produits les plus consommés en provenance du tiers monde: 5 firmes détiennent 77% du marché céréales, 3 firmes 80% du marché bananes, 3 firmes 83% du marché cacao, 3 firmes 85% du marché thé et 4 firmes 87% du marché tabac. Cela signifie que les opérations les plus profitables sont entre les mains de quelques entreprises qui ne doivent rendre de comptes à personne. Mais les multinationales sont utiles au développement du tiers monde (investissements, savoir technologique, emplois, revenus, etc).

Limites du GATT:

- Lors du lancement de l'Uruguay Round, les pays industrialisés ont refusé la proposition du Sud d'inclure les pratiques commerciales restrictives des entreprises privées. Les conséquences de telles pratiques ont ensuite été reconnues explicitement dans les dispositions du Projet d'Acte Final sur la propriété intellectuelle et les services. Actuellement, le domaine de la concurrence est souvent évoqué comme l'un des sujets de négociation du prochain "round".
- Le GATT se limite actuellement aux règles commerciales entre les pays et n'en définit aucune pour les entreprises privées. Ce problème est d'autant plus important que les entreprises privées sont plus "libres" avec la libéralisation des échanges commerciaux et s'imposent facilement face aux faibles structures étatiques des pays en développement. Bien que la plupart des pays industrialisés et de nombreux pays en développement aient déjà des lois nationales de contrôle de la concurrence, une réglementation internationale est indispensable pour éviter la délocalisation des entreprises vers des horizons plus cléments et pour englober les pratiques des firmes étrangères actives sur plusieurs marchés. Des mesures internationales doivent être prises pour éviter que les entreprises ne créent des situations de monopole pour leur avantage propre, au détriment des pays hôtes, des entreprises locales moins fortes ou des consommateurs. Les travaux des Nations Unies sur les pratiques commerciales restrictives devraient servir de base à l'élaboration de règles internationales sur la concurrence et être ensuite intégrés au GATT.
- Le GATT ne tient pas compte du fait que les relations commerciales peuvent tirer profit des conditions de travail différentes entre les pays du Nord et du Sud ("dumping social"). Des clauses sociales minimales, acceptées par tous, permettraient aux pays du Sud d'éviter le prétexte protectionniste des pays du Nord à l'égard des produits importés exécutés par une main-d'œuvre jugée trop bon marché et exploitée. Elles devraient inclure au minimum la liberté d'association (syndicat), la liberté de négociation (conventions collectives) et l'âge minimal au travail. Les conventions de l'Organisation internationale du travail (OIT) pourraient servir de référence et être intégrées au GATT.

A améliorer:

- les pratiques anticoncurrentielles des entreprises privées doivent être réglementées au niveau international (pratiques restrictives, cartels, etc).
- les pratiques comptables des entreprises privées doivent être réglementées et harmonisées (transfer pricing).
- des clauses sociales minimales sur les conditions de travail doivent être fixées.

3. Commerce et environnement

Situation actuelle:

Les pays industrialisés se lancent de plus en plus dans des actions commerciales unilatérales afin de protéger l'environnement. Les Etats-Unis ont, par exemple, interdit en 1990 l'importation de thon si le pays exportateur ne pouvait prouver qu'il satisfaisait aux normes de protection des dauphins fixées par la législation américaine. Cette mesure a touché une trentaine de pays, dont la grande majorité était des pays en développement. La même problématique existe actuellement avec les importations de bois tropical. Le tiers monde doit bien sûr être encouragé à coopérer dans le domaine de l'environnement, et cela dans son intérêt, car ce sont finalement les populations défavorisées du Sud qui sont le plus menacées par la dégradation de l'environnement (déforestation, pêche, réchauffement climatique, etc). Mais le Nord ne peut se limiter à fermer ses frontières aux produits qui endommagent l'environnement. Il doit agir en premier, en montrant l'exemple, et aussi en prenant des mesures positives concrètes en faveur du Sud (transferts financiers supplémentaires, coopération technologique, système de labels, élimination des barrières commerciales, diversification, transformation sur place, etc).

Limites du GATT:

- Un groupe de travail du GATT planche activement sur la question "des mesures relatives à l'environnement et le commerce international" depuis 1991. Le "programme relatif au suivi des résultats de la CNUED qui intéressent le commerce" a été adopté en 1992. Le groupe de travail sur l'exportation de produits interdits sur le marché intérieur a vu son mandat élargi en 1991. Il est probable qu'un prochain "round" traitera de ces questions "vertes".
- La logique actuelle du GATT veut éviter qu'un pays puisse interdire l'importation d'un produit étranger sous prétexte que le partenaire exportateur n'applique pas ses propres normes. Par conséquent, il ne permet pas de faire la différence entre des biens similaires, mais produits de manière différente, ni ne permet l'application de la législation d'un pays hors de son territoire. Cette logique se justifie dans la mesure où nombreuses sont les restrictions commerciales qui ne résolvent pas le problème écologique tout en déplaçant le coût de la protection de l'environnement au tiers monde (interdiction d'importer du bois tropical, par exemple). Des normes sur la protection de l'environnement, acceptées et appliquées par tous, doivent être élaborées. Le GATT n'est pas le lieu approprié pour la négociation de celles-ci; elles devront par contre être intégrées aux lois commerciales par la suite. En leur absence, il convient cependant de trouver des solutions qui permettent d'éviter les actions unilatérales tout en autorisant les pays à exiger des standards plus sévères, afin de stimuler l'innovation et l'exemple.
- Le GATT ne prend pas en considération le fait que les relations commerciales sont basées sur des prix qui ne comprennent pas les coûts réels supportés par l'environnement (exploitation des ressources naturelles, méthodes de production, transport, consommation et élimination). Ainsi, il permet le "dumping écologique", en passant la facture aux générations futures. Le principe de l'internalisation des coûts environnementaux (principe du pollueur-payeur de l'OCDE), reconnu depuis deux décennies, doit être appliqué et intégré au GATT.

A améliorer:

- la distinction entre les produits similaires sur la base des méthodes de production doit être autorisée. Les standards de protection de l'environnement doivent être adaptés au niveau de développement du pays et à la capacité productive des entreprises.
- des mesures positives concrètes doivent être prises afin d'inciter les pays en développement à protéger l'environnement. Si des restrictions à l'importation ne peuvent être évitées, les pays en développement doivent bénéficier de compensations.
- les coûts réels supportés par l'environnement doivent être compris dans le prix des produits.

4. Conclusion

Actuellement, selon le préambule, l'objectif principal du GATT, est de "contribuer à la croissance économique, au développement et au bien-être des peuples" en libéralisant le commerce international et en l'établissant sur des bases stables.

Dans la pratique, cela signifie que le GATT vise essentiellement à libéraliser les relations commerciales et à instaurer des règles qui restreignent le moins possible le commerce. Il se limite actuellement au commerce dans le sens le plus étroit du terme et ne tient pas compte du principe de "développement durable", établi lors du sommet de Rio en 1992. Ce principe exprime l'interdépendance étroite entre le commerce, le développement et l'environnement, et vise un développement équitable et écologique pour tous les hommes et les générations futures.

Du point de vue de la politique de développement, l'objectif des relations commerciales doit être la contribution à un développement durable, qui prenne en compte les aspects sociaux et écologiques des échanges. Des réserves doivent être clairement formulées à l'égard de l'Uruguay Round et des améliorations dans ce sens doivent être exigées à l'avenir, que ce soit dans le cadre des négociations du GATT ou dans celui d'une organisation multilatérale du commerce (MTO),

A améliorer dans le cadre de l'Uruguay Round:

Accès aux marchés (cf. V.1. + annexe sur l'accès aux marchés)

- les droits de douane sur les produits transformés du Sud doivent être réduits au même niveau que la moyenne des tarifs sur les produits transformés des pays industrialisés, afin de stimuler la transformation sur place.
- les droits de douane et les mesures non tarifaires doivent être abolis sur tous les produits en provenance des pays les moins avancés, ce qui compenserait la réduction de leurs accès préférentiels actuels.
- l'abolition des quotas de l'Arrangement multifibres (AMF) doit bénéficier de façon immédiate et substantielle aux pays les moins avancés.

Agriculture (cf. V.2. + annexe sur l'agriculture)

- les pays du Sud doivent être dispensés d'ouvrir leurs marchés agricoles aussi longtemps que le Nord ne réduit pas largement ses subventions agricoles.
- les pays les moins avancés et ceux ayant une population agricole importante doivent pouvoir introduire en tout temps les mesures nécessaires à la promotion d'une agriculture autonome.

Règles (cf. III + V.3. + VI + annexe sur règles, règlement des différends et MTO)

- le fonctionnement du GATT doit être davantage démocratique et transparent: légitimation des délégations, accès à l'information, participation des ONG.
- les connaissances des institutions des Nations Unies dans tous les aspects liés au commerce doivent être davantage coordonnées et ensuite intégrées dans les règles commerciales.
- les capacités techniques et financières doivent être fournies aux pays en développement pour se conformer aux standards internationaux.
- le respect des principes de Rio ("développement durable") doit être explicitement prévu dans les objectifs des règles commerciales.

Investissements, propriété intellectuelle, services (cf. V. + VI + TRIMS, TRIPS, GATS)

- les pratiques anticoncurrentielles et comptables des entreprises privées doivent être réglementées au niveau international.
- l'évaluation de l'Uruguay Round du point de vue du développement doit prévoir des mesures concrètes en faveur des pays les moins avancés, en particulier dans les nouveaux domaines.
- le choix des produits à protéger et le délai de protection doit être laissé en tout temps aux pays en développement. Ils doivent être soutenus dans la mise en place d'une législation autonome.
- le principe de préservation de la diversité biologique ainsi que le droit (partage équitable des bénéfices) et le privilège (utilisation libre des semences) des paysans doivent être intégrés dans les règles commerciales.

A améliorer dans le cadre d'un prochain "round" ou dans celui d'une organisation multilatérale du commerce:**Commerce et développement (cf. VI.1. + annexe sur MTO)**

- les droits et les obligations des pays du Sud doivent être davantage différenciés en fonction de leur développement.
- des instruments efficaces doivent être créés afin de soutenir les pays les moins avancés dans leur développement (coopération technologique et financière, appui aux délégations du Sud).
- les connaissances des institutions des Nations Unies relevant de tous les aspects liés au commerce doivent être davantage coordonnées et ensuite intégrés dans les règles commerciales.

Commerce et concurrence (cf. V.4. + VI.2. + annexe sur TRIMS, TRIPS et GATS)

- les pratiques anticoncurrentielles des entreprises privées doivent être réglementées au niveau international (pratiques restrictives, cartels, etc).
- les pratiques comptables des entreprises privées doivent être réglementées et harmonisées (transfer pricing).
- des clauses sociales minimales sur les conditions de travail doivent être fixées.

Commerce et environnement (cf. VI.3. + annexe sur obstacles techniques au commerce)

- la distinction entre les produits similaires sur la base des méthodes de production doit être autorisée. Les standards de protection de l'environnement doivent être adaptés au niveau de développement du pays et à la capacité productive des entreprises.
- des mesures positives concrètes doivent être prises afin d'inciter les pays en développement à protéger l'environnement. Si des restrictions à l'importation ne peuvent être évitées, les pays en développement doivent bénéficier de compensations.
- les coûts réels supportés par l'environnement doivent être compris dans le prix des produits.

Communauté de travail / nk
Lausanne, novembre 1993

ANNEXE 1: DETAILS DES IMPLICATIONS POUR LE SUD

1. L'ACCES AUX MARCHES

1.1. Droits de douane et mesures non tarifaires

Objectifs de l'Uruguay Round:

- réduction des droits de douane de 33% en moyenne sur 5 ans (négociation des engagements nationaux en cours),
- harmonisation (réduction plus forte des tarifs élevés par rapport aux tarifs bas),
- concessions tarifaires déjà accordées provisoirement sur les produits tropicaux (café, cacao, goyave, vanille, poivre, tubercule), à la suite de la réunion de Montréal en 1988,
- Élimination importante des mesures non tarifaires (cf. chap. sur Renforcement des règles ci-dessous).

Avantages: la réduction des droits de douane ouvre des possibilités d'exportation accrues aux pays en développement. En outre, les tarifs sont consolidés sur une base contractuelle multilatérale. Ce qui signifie, que contrairement aux régimes préférentiels autonomes (SGP, MFA, Lomé, etc), le niveau des tarifs ne peut plus être modifié unilatéralement selon le bon vouloir des partenaires commerciaux et sans compensation en échange. L'accès aux marchés devient ainsi stable et prévisible.

Désavantages: bien qu'il soit prévu de réduire davantage les droits de douane élevés, l'écart entre les tarifs élevés sur les produits transformés et les tarifs modestes sur les produits bruts demeure (progressivité). Par ailleurs, les pays les moins avancés voient leurs avantages actuels dans l'accès préférentiel aux marchés réduits par rapport aux autres pays en développement (par exemple, SGP, AMF, Lomé, etc).

A améliorer:

- les droits de douane sur les produits transformés du Sud doivent être réduits au même niveau que la moyenne des tarifs sur les produits transformés des pays industrialisés, afin de stimuler la transformation sur place.
- les droits de douane et les mesures non tarifaires doivent être abolis sur tous les produits en provenance des pays les moins avancés, ce qui compenserait la réduction de leurs accès préférentiels actuels.

1.2. Textiles et vêtements

Objectifs de l'Uruguay Round:

- remplacement de l'Arrangement multifibres (AMF) par un accord sur les textiles soumis aux règles ordinaires du GATT,
- Élimination des restrictions quantitatives en trois étapes sur 10 ans (augmentation des contingents pas encore éliminés),
- disposition qui tient compte de la situation particulière des pays les moins avancés.

Avantages: le remplacement de l'AMF ouvre des perspectives importantes pour la plupart des pays du Sud. Cela signifie l'abolition des quotas d'exportation négociés bilatéralement entre les pays en développement et les pays industrialisés, quotas qui restreignent actuellement 50% des exportations de textiles du Sud.

Désavantages: plus de la moitié des restrictions bilatérales ne seront éliminées qu'au bout du délai prévu de 10 ans. Il est vraisemblable que les premiers quotas éliminés seront ceux qui sont les moins utilisés, que les gains ne viendront qu'à terme et surtout que cette ultime étape soit reportée à une date ultérieure. En outre, un mécanisme de sauvegarde transitoire permet aux pays de protéger leurs producteurs d'un accroissement imprévu des importations durant la période d'élimination. Par ailleurs, les pays avantageés actuellement par l'AMF voient leurs accès préférentiels actuels aux marchés réduits par rapport aux autres pays en développement. Cependant, cet handicap sera atténué par le fait que les pays nouvellement industrialisés se tourneront, une fois l'AMF caduc, vers une production à plus forte valeur ajoutée, laissant aux moins avancés de nouvelles opportunités.

A améliorer: aucune au niveau suisse, car les importations suisses de textiles en provenance du Sud ne sont soumises à aucune restriction bilatérale et bénéficient de droits de douane diminués de moitié pour les pays en développement et abolis pour les moins avancés. Au niveau international:

- l'abolition des quotas de l'Arrangement multifibres (AMF) doit bénéficier de façon immédiate et substantielle aux pays les moins avancés.

2. L'AGRICULTURE

Objectifs de l'Uruguay Round:

- accès aux marchés: transformation en droits de douane de toutes les mesures non tarifaires, réduction de 36% en moyenne du niveau des tarifs sur 6 ans (négociation des engagements nationaux en cours), possibilités d'accès minimum (3% à 5% de la consommation interne) avec maintien des possibilités d'accès aux conditions actuelles,
- subventions à l'exportation: réduction du niveau des subventions à l'exportation (36% sur 6 ans) et du volume des exportations subventionnées (24% sur 6 ans; 21% selon le "pré-accord" entre les Etats-Unis et la Communauté européenne),
- soutiens internes: réduction des soutiens internes par le prix (20% sur 6 ans). Les mesures qui ne doivent pas être réduites figurent dans la catégorie verte ("green box"): toutes les mesures de soutien interne qui ne sont pas liées au produit, qui sont financées par des fonds publics et qui n'entraînent quasiment aucune distorsion du marché (par exemple, les programmes de soutien indirect de l'Etat, les paiements directs indépendants de la production),
- décision sur l'harmonisation des prescriptions sanitaires et phytosanitaires,
- traitement spécial et différencié pour les pays en développement. Aucun engagement de réduction n'est exigé des pays les moins avancés,
- déclaration sur les effets pour les pays en développement importateurs nets de produits alimentaires.

Avantages: la réduction des restrictions aux importations ouvre des possibilités d'exportation accrues aux pays en développement. De plus, la réduction des exportations subventionnées permet de limiter le bradage à bas prix des surplus subventionnés en provenance des pays industrialisés et par conséquent de maintenir la production locale des pays du Sud.

Désavantages: la réduction des soutiens internes est, par contre, délicate pour les pays en développement (des exceptions sont cependant prévues). L'agriculture joue un rôle différent dans les pays du Nord et du Sud. Sauf pour les gros exportateurs, l'agriculture du Sud a une fonction modeste du point de vue commercial mais vitale pour le développement économique, le maintien des emplois et la sécurité alimentaire. Les pays en développement n'ont de surcroît pas les moyens financiers de soutenir leur importante population agricole pour des raisons autres que liées à la production. Par ailleurs, la possibilité d'un accès minimum aux marchés peut mettre en danger la compétitivité des produits locaux.

A améliorer:

- les pays du Sud doivent être dispensés d'ouvrir leurs marchés agricoles aussi longtemps que le Nord ne réduit pas largement ses subventions agricoles.
- les pays les moins avancés et ceux ayant une population agricole importante doivent pouvoir introduire en tout temps les mesures nécessaires à la promotion d'une agriculture autonome.

3. LES NOUVEAUX SECTEURS

3.1. Investissements liés au commerce (TRIMS)

Objectifs de l'Uruguay Round:

- interdiction des mesures d'investissements touchant au commerce contraires aux principes du GATT, tels que traitement national et interdiction des restrictions quantitatives (par exemple, les mesures favorisant l'intégration de produits locaux dans le produit final).
- L'échéance pour l'élimination de ces mesures est plus longue pour les pays en développement (5 ans, renouvelable sur demande) et les moins avancés (7 ans, renouvelable) que pour les pays industrialisés (2

ans). L'application temporaire de telles mesures reste permise pour les pays en développement sous certaines conditions.

Avantages: le Sud a un intérêt évident à attirer les investisseurs étrangers et l'interdiction de certaines mesures d'investissements contraignantes rend les marchés du Sud plus intéressants pour le Nord.

Désavantages: les possibilités du Sud de diriger les investissements étrangers et de contrôler les activités des multinationales selon ses propres politiques de développement sont limitées (par exemple, utilisation des ressources locales, engagement de personnes locales, acquisition de technologies).

A améliorer:

- les pratiques anticoncurrentielles et comptables des entreprises privées doivent être réglementées au niveau international.
- l'évaluation de l'Uruguay Round du point de vue du développement doit prévoir des mesures concrètes en faveur des pays les moins avancés, en particulier dans les nouveaux domaines.

3.2. Propriété intellectuelle liée au commerce (TRIPS)

Objectifs de l'Uruguay Round:

- réduction des tensions provenant du commerce de marchandises de contrefaçon,
- critères de protection minimaux et harmonisation entre les législations nationales (droits d'auteur, marques, indications géographiques, dessins et modèles, brevets d'invention, circuits intégrés, secrets de fabrication, licences obligatoires),
- application effective avec sanction.

Obligation de protéger les produits et les procédés dans les domaines chimiques et pharmaceutiques. Obligation de protéger les variétés végétales, soit par un système "sui generis" (convention UPOV ou législation nationale similaire), soit par les brevets. Exclusion de la brevetabilité possible si atteinte à l'ordre public ou aux bonnes moeurs, y compris celles à la santé et à la vie des personnes, des animaux, des végétaux et à l'environnement. Conditions d'octroi et d'utilisation de licences obligatoires (contrôle des pratiques anticoncurrentielles). Durée de protection minimale de 20 ans. La période transitoire pour se conformer aux nouvelles dispositions est plus longue pour les pays en développement (entre 5 et 10 ans) et les pays les moins avancés (11 ans, renouvelable) que pour les pays industrialisés (1 an).

Avantages: le Sud a un intérêt évident à bénéficier des innovations technologiques pour sa sécurité alimentaire ainsi que pour la santé de ses habitants et de son bétail. Le renforcement de la protection de la propriété intellectuelle rendra la coopération technologique moins "dangereuse", donc plus "avantageuse" entre le Nord et le Sud. Les améliorations de la protection de la propriété intellectuelle dans les pays en développement, qui sont actuellement souvent imposées par des pressions unilatérales des grandes puissances, seront négociées multilatéralement et par conséquent, reconnues comme des concessions (concessions en retour) et limitées par les disciplines multilatérales.

Désavantages: globalement, l'élaboration de règles et de disciplines dans le domaine de la propriété intellectuelle peut représenter un handicap pour le développement industriel des pays en développement (par imitation et adaptation, comme ce fut le cas dans le passé en particulier lors du développement de la Suisse et du Japon) et une pression sur la balance des paiements de ceux qui importent de la technologie. En outre, il est injuste que les laboratoires occidentaux bénéficient gratuitement de la diversité biologique - conservée, sélectionnée et développée depuis des temps immémoriaux par les pays en développement - et l'incorporent dans des inventions soumises ensuite à restriction et à paiement. Seules des ressources financières et technologiques supplémentaires en guise de compensation pourraient atténuer l'impact de cet accord et réduire le fossé technologique entre le Nord et le Sud, ainsi qu'entre les pays en développement (cf. Convention sur la diversité biologique de Rio et Engagement sur les ressources phytogénétiques de la FAO). Par ailleurs, les restrictions dans l'utilisation des licences obligatoires limitent les possibilités des pays en développement de contrôler les activités des multinationales.

A améliorer:

- les pratiques anticoncurrentielles et comptables des entreprises privées doivent être réglementées au niveau international.
- l'évaluation de l'Uruguay Round du point de vue du développement doit prévoir des mesures concrètes en faveur des pays les moins avancés, en particulier dans les nouveaux domaines.
- le choix des produits à protéger et le délai de protection doit être laissé en tout temps aux pays en développement. Ils doivent être soutenus dans la mise en place d'une législation autonome.
- le principe de préservation de la diversité biologique ainsi que le droit (partage équitable des bénéfices) et le privilège (utilisation libre des semences) des paysans doivent être intégrés dans les règles commerciales.

3.3. Services (GATS)Objectifs de l'Uruguay Round:

- élaboration de règles et de disciplines dans le domaine des services (transports, distribution, tourisme, finances, communication, assurances, construction, professions libérales, par exemple),
- libéralisation progressive du commerce des services (négociation des engagements nationaux en cours),
- reconnaissance de la situation particulière des pays en développement; il est prévu de faciliter leur participation par le transfert de technologie et d'accepter des engagements moindres de leur part,
- traitement spécial pour les pays les moins avancés,
- reconnaissance des pratiques anticoncurrentielles des multinationales.

Avantages: la réglementation des services ouvre des possibilités d'exportation accrues aux pays en développement. Les services représentent déjà près de 15% de leurs exportations; par exemple, les transports aériens et maritimes de l'Asie ou les services de voyage pour l'Amérique Latine. Ils pourraient être relativement "facilement" accrues, puisqu'ils nécessitent souvent une main-d'oeuvre abondante.

Désavantages: le commerce des services, qui implique une présence étrangère sur le sol des pays, peut avoir des implications sur les politiques de développement des pays du Sud. En outre, le développement d'une industrie locale peut être vital pour des raisons non seulement économiques mais aussi sociales (banques, assurances, télécommunication, par exemple). Le traitement de faveur concernant la mobilité de leur main-d'oeuvre, souhaité par les pays les moins avancés en particulier, ne leur a pas été accordé.

A améliorer:

- les pratiques anticoncurrentielles et comptables des entreprises privées doivent être réglementées au niveau international.
- l'évaluation de l'Uruguay Round du point de vue du développement doit prévoir des mesures concrètes en faveur des pays les moins avancés, en particulier dans les nouveaux domaines.

4. LE RENFORCEMENT DES REGLES

Différents articles de l'Accord (GATT) ainsi que les différents accords du Tokyo Round ont été revus lors de l'Uruguay Round afin de clarifier leur interprétation et de renforcer leur application (sauvegarde, subventions et mesures compensatoires, antidumping, obstacles techniques au commerce, évaluation en douane, licences d'importation). Deux nouveaux accords ont été négociés (règles d'origine, inspection avant expédition). Parallèlement à l'Uruguay Round, l'accord sur les marchés publics, qui date du Tokyo Round, est également en cours de révision.

Avantages: l'utilisation des mesures, qui permettent aux partenaires commerciaux plus forts de contrôler les importations pour des raisons arbitraires et unilatérales, a été limitée par les négociations de l'Uruguay Round dans ce domaine. Ces résultats sont primordiaux pour tous les pays moins puissants, qui dépendent fortement de leurs exportations et sont vulnérables aux barrières non tarifaires: c'est le cas de la Suisse, mais aussi de la plupart des pays en développement.

4.1. Articles de l'Accord

Différents articles de l'Accord ont été revus afin de clarifier leur interprétation et de renforcer leur application (art. II, XII, XVII, XVIII, XXIV, XXV, XXVIII, XXXV).

4.2. Clause de sauvegarde (art. XIX)

But du GATT: permettre aux pays, sous certaines conditions, de prendre des mesures restrictives à l'importation pour protéger leur balance des paiements. Par exemple, face à une hausse inattendue des importations, un pays peut limiter celles-ci temporairement afin de préserver l'industrie nationale.

Révision par l'Uruguay Round:

- limitation temporelle (renouvelable pour les pays en développement),
- exigence de justification plus sévère pour limiter la prise de sauvegardes abusives, en particulier à l'égard des produits originaires des pays en développement (lien de causalité entre l'accroissement des importations et les dégâts causés aux industries nationales),
- mesures fondées de préférence sur le prix (augmentation du tarif) plutôt que sur les restrictions quantitatives,
- élimination de toutes les mesures "grises" prises en dehors du GATT (par exemple, les restrictions volontaires à l'exportation).

Désavantages: l'utilisation de mesures commerciales par les pays en développement, prises en cas de difficulté de leur balance des paiements, a été fortement limitée. Il convient cependant de noter que ces dernières années, plusieurs pays en développement ont renoncé de leur plein gré à appliquer la clause de sauvegarde.

4.3. Subventions et mesures compensatoires

But du GATT: éviter que les produits, vendus sur le marché local ou exportés, ne soient subventionnés (par les fonds publics) dans le but d'améliorer leur position concurrentielle par rapport aux autres produits.

Révision par l'Uruguay Round:

- règles plus sévères pour l'octroi de subventions,
- meilleur contrôle pour limiter les subventions abusives,
- définition des subventions en 3 catégories. Interdiction des subventions à l'exportation, des subventions spécifiques et des subventions qui dépassent 5% de la valeur d'un produit. Autorisation des subventions pour la recherche et le développement ainsi que pour la promotion économique des régions défavorisées,
- reconnaissance du rôle important des subventions dans les programmes de développement économique des pays en développement.

4.4. Antidumping

But du GATT: éviter que les produits ne soient exportés (par les entreprises privées) à des prix inférieurs aux prix pratiqués sur le marché national.

Révision par l'Uruguay Round:

- définition plus précise de la notion de dumping,
- critères plus détaillés pour limiter l'emploi de mesures antidumping à des fins protectionnistes.

4.5. Obstacles techniques au commerce

But du GATT: éviter que les normes techniques ne soient des obstacles aux échanges. Harmonisation, élaboration de principes et de règles, notification et coopération avec les autorités de normalisation. Reconnaissance de la prise de mesures nationales dans certains cas précis (par exemple, pour la protection de la santé et de la vie des personnes ainsi que de l'environnement). Reconnaissance de la situation particulière des pays en développement.

Révision par l'Uruguay Round:

- règles plus sévères pour limiter les réglementations arbitraires et abusives,
- devoir de notification,
- inclusion de la notion de "méthodes de production" (ce qui est novateur dans le système du GATT, qui ne traite que du produit en tant que tel et ne différencie donc pas le produit en fonction de la méthode de production utilisée),
- coordination accrue avec les organisations internationales de standardisation existantes.

Avantages/désavantages: l'harmonisation des normes est délicate, bien qu'elle empêche les abus protectionnistes et amène les pays en développement à adopter également des règles nationales. Le risque existe que les standards internationaux soient globalement nivélés vers le bas. Afin d'éviter ce nivelingement, il convient de fournir aux pays du Sud les capacités techniques et financières pour qu'ils puissent se conformer aux normes élevées - justifiées - des pays industrialisés.

A améliorer:

- la distinction entre les produits similaires sur la base des méthodes de production doit être autorisée (cf. VI.3.).
- les capacités techniques et financières doivent être fournies aux pays en développement pour se conformer aux standards internationaux.

4.6. Evaluation en douane

But du GATT: détermination de la valeur des marchandises à la douane.

Révision par l'Uruguay Round: les autorités sont en droit de demander aux importateurs d'apporter la preuve que leurs déclarations sont correctes. Il est plus aisné d'accorder une aide technique et des délais transitoires, ce qui facilite l'accès des pays en développement à l'accord.

4.7. Licences d'importation

But du GATT: utilisation des licences d'importation.

Révision par l'Uruguay Round: renforcement de l'accord.

4.8. Règles d'origine

But de l'Uruguay Round: préciser comment se détermine le pays d'origine d'un produit et donc quelles sont les mesures qui le touchent lors de l'importation dans un pays étranger. Simplification et harmonisation des règles, adoption du principe "une seule règle d'origine". Ces règles sont importantes pour le déroulement pratique des affaires commerciales des pays en développement en direction des Etats-Unis et des partenaires qui ne leur octroient pas de relations préférentielles.

4.9. Inspection avant expédition

But de l'Uruguay Round: les principes du GATT sont appliqués aux activités des entreprises d'inspection mandatées par les gouvernements. Il est possible de faire recours, ce qui permet aux exportateurs de demander des explications concernant une décision négative du pays importateur. Ces règles sont importantes pour le soutien international des pays les moins avancés dans leur combat contre la fraude douanière et la fuite des capitaux.

4.10. Marchés publics

But du GATT: vise à libéraliser progressivement les marchés publics nationaux et à appliquer les principes du GATT (non-discrimination). Concerne les achats de biens dépassant DTS 130'000.-. Membres de l'accord: AELE (sauf Islande), Communauté européenne, Etats-Unis, Japon, Canada, Hong Kong,

Singapour et Israël. Cet accord ne fait pas partie de l'Uruguay Round mais il est révisé parallèlement aux négociations actuelles afin d'étendre les domaines d'application et de renforcer les procédures de recours. Il devrait faciliter la participation des pays en développement.

5. LE RENFORCEMENT INSTITUTIONNEL

5.1. Mécanisme d'examen des politiques commerciales

Objectif de l'Uruguay Round:

- examen fouillé et régulier des politiques commerciales des pays membres du GATT.

Les pays en développement y sont moins régulièrement contraints que les pays industrialisés. Il s'agit de l'un des seuls résultats concrets des négociations jusqu'à ce jour; il a été adopté lors de la réunion de Montréal en 1988.

Avantages: le mécanisme permet de renforcer la transparence et la prévisibilité des politiques commerciales des partenaires. L'amélioration de l'accès à l'information permet également une meilleure compréhension des pratiques commerciales. En outre, les divers acteurs peuvent accumuler un potentiel important d'expériences sur les problèmes de politique commerciale, en particulier ceux des pays en développement. Les pays du Sud devraient utiliser davantage ce mécanisme pour souligner leurs propres intérêts (accès aux marchés du Nord, par exemple).

Désavantages: du fait que les rapports sont publiés, le mécanisme peut, non seulement amener les pays à mieux appliquer leurs engagements et respecter les dispositions du GATT, mais aussi multiplier les possibilités de pression politique si une décision commerciale est jugée non conforme aux règles multilatérales ou durcir les conditions attachées aux prêts des institutions de Bretton Woods, par exemple.

A améliorer:

- les connaissances des institutions des Nations Unies et des organisations non gouvernementales relevant de tous les aspects liés au commerce doivent être davantage coordonnées et ensuite intégrées dans le mécanisme d'examen.

5.2. Règlement des différends

But du GATT: en cas de différends commerciaux, chaque pays membre du GATT est tenu de procéder, à la demande d'un autre pays, à des consultations. Au cas où celles-ci n'auraient pas de succès, le Conseil du GATT (qui regroupe tous les pays membres) est saisi de l'affaire. Il peut instituer un groupe spécial d'experts indépendants (panel) qui est chargé d'établir les faits et la situation juridique ainsi que servir de médiateur. Le groupe spécial formule ensuite, à l'attention des membres du GATT, des recommandations relatives au règlement des différends. Il n'a donc pas la fonction d'un tribunal mais fait des recommandations que le Conseil peut ensuite accepter.

Révision par l'Uruguay Round: le règlement des différends a été rendu plus efficace et plus cohérent (certaines dispositions sont déjà entrées en vigueur depuis la réunion de Montréal en 1988):

- les délais pour les étapes d'une dispute ont été raccourcis,
- les recommandations du groupe spécial sont acceptées "automatiquement", avec sanction en cas de non-respect (sauf si le Conseil les rejette par consensus),
- le règlement des différends prévoit d'unifier tous les mécanismes spécifiques prévus dans les différents accords du GATT et d'y inclure la propriété intellectuelle et les services ("mécanisme de règlement des différends intégré").

Avantages: le renforcement du règlement des différends permet aux pays en développement de mieux se défendre contre les pressions et les actions unilatérales. Il devrait également assurer une interprétation et une application uniforme des dispositions contractuelles. L'accroissement de l'utilisation de ce mécanisme

par les pays en développement ces dernières années a démontré l'importance de l'existence d'un tel outil pour la défense de leurs intérêts commerciaux.

Désavantages: il permet de contrer les violations dans un secteur par des sanctions commerciales dans un autre secteur; c'est à dire entre les marchandises, la propriété intellectuelle et les services ("cross retaliation", "conditionality"). Cette possibilité est cependant limitée par certaines conditions et ne peut être utilisée qu'en dernier ressort. Ce nouveau mécanisme pourrait renforcer les pressions des pays du Nord pour soumettre les pays du Sud aux disciplines des nouveaux secteurs (restrictions dans l'accès aux marchandises si ...!), mais il pourrait également devenir un instrument des pays en développement contre les pays industrialisés (pas de protection de la propriété intellectuelle si ...!).

5.3. Organisation multilatérale du commerce (MTO)

Objectifs de l'Uruguay Round: la manière dont les résultats de l'Uruguay Round vont entrer en vigueur et être appliqués ne fait toujours pas l'objet d'un consensus. La création d'une Organisation multilatérale du commerce (MTO) a été proposée par la Communauté européenne et le Canada, mais plusieurs pays, dont les Etats-Unis et la Suisse ont émis des réserves. Les pays en développement sont partagés à cet égard. L'idée serait de remplacer l'Accord du GATT, appliqué à titre provisoire depuis 1948, par une organisation internationale permanente qui réunira la plupart des résultats de l'Uruguay Round, c'est-à-dire:

- les trois piliers de l'Uruguay Round (marchandises, propriété intellectuelle et services),
- l'Accord général de 1947 révisé,
- les accords du Tokyo Round révisés,
- le mécanisme de règlement des différends intégré,
- le mécanisme d'examen des politiques commerciales.

Avantages: une telle organisation implique plusieurs avantages considérables. Elle créerait une institution permanente dans le domaine du commerce international et empêcherait les actions et les pressions unilatérales (le "grandfather clause" du protocole d'application du GATT, qui permet aux membres d'appliquer des dispositions nationales incompatibles avec l'Accord, sera éliminé). Elle réunirait la plupart des résultats sous un même chapeau en offrant une structure homogène et permettrait l'interprétation uniforme et l'application renforcée des règles et du règlement des différends. Elle offrirait davantage de cohérence dans les politiques économiques globales et pourrait s'adapter rapidement aux nouvelles questions qui surgissent, contrairement au système actuel des cycles de négociation (l'Uruguay Round dure depuis 1982!). Un système de "waiver" analogue à celui du GATT est prévu qui, si les 2/3 des membres l'acceptent, peut dispenser un pays d'une obligation (limité à des restrictions exceptionnelles et dans le temps). Autres avantages: cf. paragr. sur Mécanisme d'examen et Règlements des différends ci-dessus.

Désavantages: une telle organisation implique également des obligations accrues pour les pays membres. Le pays qui veut en être membre doit accepter le "paquet MTO" dans son ensemble, y compris la propriété intellectuelle, les services ainsi que la plupart des accords du Tokyo Round (dont l'adhésion était facultative et auxquels peu de pays en développement ont participé jusqu'à ce jour), sinon il est exclu du système commercial multilatéral. Il convient cependant de noter que ce problème existe également dans l'option du maintien du fonctionnement actuel du GATT, sans nouvelle organisation; les résultats de l'Uruguay Round doivent être acceptés dans leur globalité ("take it or leave it"). Par ailleurs, seuls des liens avec les institutions de Bretton Woods sont explicitement prévus. Autres désavantages: cf. paragr. sur Mécanisme d'examen et Règlements des différends ci-dessus.

A améliorer:

- le fonctionnement doit être davantage démocratique et transparent: légitimation des délégations, accès à l'information, participation des ONG.
- les connaissances des institutions des Nations Unies relevant de tous les aspects liés au commerce doivent être davantage coordonnées et ensuite intégrées dans les règles commerciales,
- le respect des principes de Rio ("développement durable") doit être explicitement prévu dans les objectifs des règles commerciales.

ANNEXE 2: GLOSSAIRE DES TERMES COMMERCIAUX

Accès aux marchés (cf. I.1.)

L'accès aux marchés représente toutes les mesures qui touchent l'importation et l'exportation des biens industriels, agricoles et des services (droits de douane et mesures non tarifaires).

ACP / Afrique-Caraïbes-Pacifique / Accord de Lomé

L'Accord de Lomé est le plus important des accords régionaux conclus entre plusieurs pays pour mettre en place un système préférentiel d'échanges. En 1989, la quatrième convention de ce genre depuis 1975 a été signée par les 12 pays de la Communauté européenne et 69 pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique. 95% des produits ACP ont un accès libre aux marchés de la CE. Un mécanisme de stabilisation des recettes d'exportation des matières premières (STABEX) est également en place.

AMF / Arrangement multifibres (cf. annexe 1)

Arrangement conclu en 1974: ce sont des quotas d'exportation négociés bilatéralement entre les pays en développement et les pays industrialisés, quotas qui restreignent actuellement 50% des exportations de textiles du Sud. L'AMF permet aux pays industrialisés de protéger provisoirement leur industrie des textiles contre la concurrence en provenance des pays en développement. Avec l'Uruguay Round, cet arrangement doit être remplacé par un accord soumis aux règles ordinaires du GATT.

Article 301 (cf. V.3.)

Pressions unilatérales des Etats-Unis, appliquées sur la base de l'article 301 de leur loi commerciale, contre certains pays pour faire modifier leur législation sous la menace de sanctions commerciales.

Catégorie verte (cf. annexe 1)

Comprend les mesures de soutiens internes par le prix qui ne doivent pas être réduits ("green box"): ce sont ceux qui ne sont pas liés au produit, qui sont financés par des fonds publics et qui n'entraînent quasiment aucune distorsion du marché (par exemple, les programmes de soutien indirect de l'Etat, les paiements directs indépendants de la production).

Clause d'habilitation

Principe du GATT: les pays en développement peuvent bénéficier d'un traitement plus favorable et s'accorder entre eux ce traitement. Décision prise par le GATT en 1979: donne une justification juridique au Système généralisé de préférences (cf. ci-dessous) et au traitement spécial des pays les moins avancés.

CNUCED

Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (organe permanent).

CNUED

Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (Rio 1992, Agenda 21).

Concessions / Engagements (cf. II+III)

Taux de droits de douane réduits et/ou consolidés ainsi que toute autre disposition acceptée volontairement ou par voie de négociation. Principe du GATT: les pays accordent des concessions en escomptant que des concessions comparables leur seront accordées (réciprocité).

Consolidation (cf. introduction+II)

Engagement d'un pays de ne pas relever le taux d'un droit de douane au-dessus d'un niveau convenu. Toute augmentation au-dessus de ce niveau doit être notifiée et donner lieu à une compensation aux principaux pays affectés. Cette compensation se fait par l'abaissement d'un tarif sur un autre produit.

Crêtes tarifaires

Taux de droits de douane nettement plus élevés que la moyenne dans certains secteurs d'un pays.

Droits de douane / Tarifs douaniers

Taux prélevés aux frontières d'un pays sur les biens importés en provenance de l'étranger (par rapport à la valeur ou au poids). Ils donnent un avantage aux produits locaux similaires et sont une source de recettes pour l'Etat. Principe du GATT: la protection de la production nationale à la frontière est permise mais seulement au moyen du tarif douanier (cf. consolidation et progressivité).

Dumping / droits antidumping (cf. annexe 1)

C'est le cas d'un produit exporté à un prix inférieur à sa valeur normale, c'est-à-dire inférieur au prix de vente sur le marché local ou inférieur au coût de production. Principe du GATT: si le dumping cause un préjudice aux producteurs locaux, le pays d'importation est autorisé à appliquer des droits antidumping.

GATS / Services (cf. annexe 1)

Accord nouvellement créé par l'Uruguay Round: élaboration de règles et de disciplines dans le domaine des services (transports, tourisme, finances, construction, par exemple).

GATT / Accord / Articles (cf. introduction + annexe 1)

GATT est le sigle anglais pour "Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce". Dans le cadre de cet accord, les pays négocient entre eux à la fois la réduction des obstacles aux échanges (libéralisation) et l'élaboration de règles de conduite dans les relations commerciales (réglementation, harmonisation, coordination).

Mécanisme d'examen des politiques commerciales (cf. annexe 1)

Ce mécanisme permet l'examen fouillé et régulier des politiques commerciales des pays membres du GATT. L'un des seuls résultats concrets des négociations de l'Uruguay Round jusqu'à ce jour: a été adopté lors de la réunion de Montréal en 1988.

Mesures non tarifaires (cf. introduction + V.3. + annexe 1)

Toutes les mesures à la frontière qui constituent des obstacles aux échanges, telles que restrictions quantitatives, procédures de licences, exigences surfaites en matière de normes, de réglementations et de contrôles sanitaires, prohibitions, etc. Principe du GATT: les mesures non tarifaires sont interdites, sauf en cas de difficultés avec la balance des paiements ou en cas de problèmes de développement des pays du Sud (sauvegarde).

Mesures grises (cf. introduction + V.3. + annexe 1)

Mesures commerciales qui échappent au contrôle du GATT: arrangements bilatéraux volontaires où le pays exportateur accepte de réduire ses exportations d'un produit spécifique. De cette façon, le pays importateur ne doit pas restreindre explicitement ses importations de ce produit.

MTO / Organisation multilatérale du commerce (cf. annexe 1)

L'idée serait de remplacer l'Accord du GATT, appliqué à titre provisoire depuis 1948, par une organisation internationale permanente qui réunit la plupart des résultats de l'Uruguay Round. C'est-à-dire de regrouper dans une même institution les trois piliers de l'Uruguay Round (marchandises, propriété intellectuelle et services), l'Accord général de 1947 révisé, les accords du Tokyo Round révisés, ainsi que le mécanisme de règlement des différends intégré et le mécanisme d'examen des politiques commerciales.

Nation la plus favorisée (cf. introduction)

Principe du GATT: le pays doit accorder le même traitement aux produits en provenance de tous les membres du GATT (non-discrimination entre les produits étrangers). Deux exceptions existent: dans le cas des pays en voie de développement et des arrangements commerciaux régionaux.

Obstacles techniques au commerce (cf. annexe 1)

Règlements techniques, systèmes d'essais et de certification, normes adoptés pour des raisons de sécurité, de santé, de protection des consommateurs ou de l'environnement par exemple, qui peuvent créer des obstacles au commerce.

Pays les moins avancés

Liste des Nations Unies qui désigne les pays structurellement affectés par: un PNB par habitant, une part de la production industrielle dans le PIB et un taux d'alphabétisation inférieurs à un certain seuil. En 1993, 47 pays font partie de cette catégorie, dont 32 en Afrique, 14 en Asie et 1 dans les Caraïbes.

Produits provenant des ressources naturelles

Poissons et produits de la pêche, produits forestiers, métaux et minéraux non ferreux, produits énergétiques.

Produits tropicaux (cf. annexe 1)

Boissons (café, thé, cacao), épices, fleurs et plantes, certains oléagineux, certaines huiles végétales et certains tourteaux, tabac, riz, tubercules, fruits, bois, caoutchouc, jute et fibres dures.

Projet d'Acte final / projets d'accords (cf. I.2.)

Le résultat provisoire des négociations de l'Uruguay Round figure dans le Projet d'Acte final ("Draft Final Act") du 20 décembre 1991. Il sert de base de négociation et contient, sur plus de 400 pages, 26 projets d'accords.

Progressivité des droits de douane (cf. introduction + II.3. + V.1.)

Droits de douane plus élevés sur les importations de produits transformés que sur celles de matières premières. Cette pratique protège les industries de transformation du Nord et décourage toute transformation dans les pays en développement, pays d'où les matières premières sont originaires.

Règlement des différends / Panel (cf. annexe 1)

En cas de différends commerciaux, chaque pays membre du GATT est tenu de procéder, à la demande d'un autre pays, à des consultations. Au cas où celles-ci n'auraient pas de succès, le Conseil du GATT (qui regroupe tous les pays membres) est saisi de l'affaire. Il peut instituer un groupe spécial d'experts indépendants (panel) qui est chargé d'établir les faits et la situation juridique ainsi que servir de médiateur.

Règles / Accords du Tokyo Round (cf. annexe 1)

Le Tokyo Round, qui a eu lieu entre 1973 et 1979, a abouti à six accords portant sur des mesures non tarifaires (obstacles techniques au commerce, marchés publics, subventions, valeur en douane, licences d'importation, antidumping) et trois accords sectoriels (viande bovine, produits laitiers, aéronefs civils).

Sauvegarde (cf. annexe 1)

Principe du GATT: permet aux pays, sous certaines conditions, de prendre des mesures restrictives à l'importation pour protéger leur balance des paiements. Par exemple, face à une hausse inattendue des importations, un pays peut limiter celles-ci temporairement pour préserver l'industrie nationale.

SGP / Système généralisé de préférences (cf. II + V)

Accord international négocié dans le cadre de la CNUCED: les pays développés accordent des préférences tarifaires temporaires et non réciproques aux importations en provenance des pays en développement. Chaque pays importateur définit son propre système de préférences.

Subvention / droits compensatoires (cf. annexe 1)

Avantage conféré à une entreprise de production ou d'exportation par un gouvernement (fonds publics), ce qui peut améliorer la position concurrentielle d'un produit par rapport à un autre. Principe du GATT: pour contrebalancer des subventions accordées dans le pays d'exportation, le pays importateur est autorisé à appliquer des droits compensatoires. Le GATT distingue trois catégories de subventions: "rouge" pour celles qui sont interdites, "orange" pour celles pouvant donner lieu à une action compensatoire, "verte" pour celles qui sont autorisées (cf. catégorie verte ci-dessus).

Traitements nationaux (cf. introduction)

Principe du GATT: le pays doit traiter les biens importés de la même manière que ses propres produits (non-discrimination entre les biens nationaux et importés).

Traitements spéciaux et différenciés (cf. II.3. + V.4. + VI.1.)

Principe du GATT: les pays en développement ne doivent pas offrir de concessions incompatibles avec leurs besoins en matière de développement, de finances et de commerce.

TRIMs / Investissements (cf. annexe 1)

Accord nouvellement créé par l'Uruguay Round: interdiction des mesures d'investissements touchant au commerce contraires aux principes du GATT, tels que traitement national et interdiction des restrictions quantitatives (par exemple, les mesures favorisant l'intégration de produits locaux dans le produit final).

TRIPS / Propriété intellectuelle (cf. annexe 1)

Accord nouvellement créé par l'Uruguay Round: réduction des tensions provenant du commerce de marchandises de contrefaçon, critères de protection minimaux et harmonisation entre les législations nationales, application effective avec sanction. Obligation de protéger les produits et les procédés dans les domaines chimiques et pharmaceutiques. Obligation de protéger les variétés végétales, soit par un système "sui generis" (convention UPOV ou législation nationale similaire), soit par les brevets. Exclusion de la brevetabilité possible. Durée de protection minimale de 20 ans.

UPOV (cf. TRIPS)

Convention internationale pour la protection des obtentions végétales (1961).

Uruguay Round (cf. introduction + I)

L'Uruguay Round, huitième cycle de négociation du GATT, a été lancé en 1986 en Uruguay. La déclaration de Punta del Este, faite par les ministres des pays membres du GATT, définit les objectifs des négociations et prévoit l'établissement du Comité des négociations commerciales (CNC) - instance faîtière qui supervise les négociations -, du Groupe de négociation sur les marchandises (GNM) et du Groupe de négociation sur les services (GNS).

ANNEXE 3: PARTICIPATION ET INTERETS DE LA SUISSE

La Suisse, en tant que petit pays dépendant de ses relations économiques et commerciales avec l'extérieur, s'est toujours fortement engagée en faveur du multilatéralisme et de marchés aussi ouverts que possible (règles multilatérales et libérales dans les échanges). Avec la Colombie, elle a été l'initiatrice du groupe "café au lait" lors de la phase préparatoire de l'Uruguay Round (1982-86). Ce dernier unissait une multitude de pays, moyens et petits, dépendants du commerce extérieur, dont plusieurs pays en développement d'Amérique latine et d'Asie, qui partageaient les mêmes intérêts. Cette initiative, acceptée par les trois grands, a fortement influencé la déclaration de Punta del Este, qui a lancé les négociations de l'Uruguay Round.

Lors des négociations proprement dites, la Suisse a participé activement à l'élaboration de concepts ainsi que de propositions de règles et de principes dans la plupart des domaines de négociation. Cela a été en particulier le cas pour l'accès aux marchés, les investissements, la propriété intellectuelle, les services, les accords concernant les subventions, l'antidumping, les obstacles techniques au commerce, l'interprétation des articles de l'Accord et le règlement des différends. La Suisse se montre plus discrète actuellement au stade final des négociations, car il s'agit d'échanger très concrètement des concessions d'intérêts économiques. Un pays comme la Suisse, perdant de plus en plus de son importance dans l'économie et le commerce mondial, n'a plus assez de "pouvoir" pour "marchander". A ce stade des négociations, ce sont les "grands" qui négocient entre eux (cf. III.2.).

Notre pays défend les mêmes intérêts que certains pays en développement, qui sont petits et dépendants du commerce extérieur, comme la plupart des pays d'Amérique Latine, les pays nouvellement industrialisés de l'Asie (NIC's) et les pays asiatiques de l'ASEAN. La Suisse n'a jamais remis en cause la Partie IV de l'Accord ainsi que la clause d'habilitation, qui prévoient un traitement plus favorable des pays en développement. Elle souhaite cependant que tous les pays aient les mêmes droits et devoirs et que les pays du Sud soient davantage intégrés au système commercial multilatéral. Elle reconnaît des périodes d'adaptation plus longues pour ceux-ci par rapport aux pays industrialisés, mais en fonction du degré de développement de chacun.

La Suisse est sur la défensive dans le domaine de l'agriculture. Le fait de vouloir maintenir des restrictions dans l'importation de produits agricoles a quelque peu entamé sa crédibilité libérale. Notre pays a été à l'origine de la conception de la "catégorie verte" (cf. annexe 1 sur l'agriculture). Il défend actuellement des exceptions temporaires au principe de la tarification généralisée dans le domaine de l'agriculture, exceptions qui rejoignent les intérêts des pays en développement importateurs nets, ou de pays tels que le Mexique, l'Egypte, l'Indonésie ou la Corée. La Suisse exige ces exceptions en particulier pour les produits laitiers, les fruits et les légumes. Elle souhaite une période de transition plus longue (10 ans au lieu de 6 ans), une clause de sauvegarde renforcée pour les petits et moyens pays qui sont d'importants importateurs de produits agricoles, ainsi qu'une reconnaissance accrue de la multifonctionnalité de l'agriculture.

La Suisse a émis des réserves à l'égard de la proposition pour une organisation multilatérale du commerce. Elle soutient la création d'une telle organisation dans la mesure où celle-ci se limiterait à des fonctions institutionnelles (tous les résultats sous un même chapeau, interprétation cohérente et application uniforme pour tous des règles ainsi que du règlement des différends) mais s'oppose fermement à un élargissement des compétences actuelles du GATT vers une organisation à caractère supranational.

La Suisse souhaite un aboutissement rapide des négociations de l'Uruguay Round. Elle estime cet aboutissement vital pour l'économie mondiale en général et estime que les résultats correspondent dans l'ensemble aux intérêts de notre pays. Les résultats de l'Uruguay Round sont importants pour son industrie d'exportation de produits et de services (tarifs, règles, normes, protection de la propriété intellectuelle, etc). Ils constituent un filet de sécurité pour l'amélioration de règles communes à tous les exportateurs et mettent à la disposition du pays un forum de négociation qui peut être utilisé également pour ses relations avec les pays européens.

ANNEXE 4: BIBLIOGRAPHIE

- Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce, Texte de l'accord, GATT, Genève, 1986.
- Activités du GATT en 1991/ ... en 1992, GATT, Genève, 1992 et 1993.
- Annuaire Suisse-Tiers Monde 1992/ ... 1993, Institut universitaire d'études du développement, Genève, 1992 et 1993.
- A Raw Deal: Trade and the World's Poor, Peter Madden, Christian Aid, London, 1992.
- Beyond the Uruguay Round: GATT, International Trade and the Environment, EUROSTEP, Brussels, 1992.
- Draft Final Act Embodying the Results of the Uruguay Round of Multilateral Trade Negotiations, Trade Negotiations Committee, GATT Secretariat, Genève, 20.12.91.
- Draft Final Act Embodying the Results of the Uruguay Round, Preliminary comments on continuous revision, UNCTAD/UNDP Interregional Project, Genève, 03.04.92.
- Developments in the Uruguay Round, Trade and Development Board, UNCTAD Secretariat, Genève, 11.12.92.
- Developments and Issues in the Uruguay Round of Particular Concern to Developing Countries, Trade and Development Board, UNCTAD Secretariat, Genève, 15.03.93.
- Fixing the Rules: North-South Issues in International Trade and the GATT Uruguay Round, Watkins Kevin, CIIR, London, 1992.
- Forum GATT: vers une nouvelle politique économique et commerciale mondiale, Suisse, 18 juillet 1991.
- GATT: Uruguay Round et politique de développement, Interpellation Darbellay (93.3056), Conseil national, Berne, 19 mai 1993.
- Global Economic Prospects and the Developing Countries, Global Conditions for International Trade, Chapter 2, World Bank, Washington, 1992.
- Intégration des pays en développement dans le système commercial international, OCDE, Paris, 1992.
- Issues and Developments in International Trade Policy, IMF, Washington, 1992.
- Rapports sur la politique économique extérieure, Conseil fédéral, Berne, 1991 et 1992.
- Rapport mondial sur le développement humain, Les gens et les marchés, Chapitre 3, PNUD, New York, 1993.
- Recolonisation: GATT, the Uruguay Round and the Third World, Raghavan Chakravarthi, Third World Network, Penang/Malaysia, 1990.
- The 1990s: the Decade of Global Competition - Without Restrictive Business Practices?, Philippe Brusick, ICDA occasional paper, Bruxelles, November 1992.
- "The Final Uruguay Round Text: a Critical Analysis", Prof. Muchkund Dubey (Jawaharlal Nehru University/New Delhi), Third World Economics, Penang, 1-30 September 1992 + 1-15 October 1992.
- The GATT Uruguay Round: Effects on Developing Countries, Overseas Development Institute (ODI), London, 1991.
- The Least Developed Countries 1992 Report, The Uruguay Round and the Least Developed Countries, Chapter V, UNCTAD Secretariat, Genève, 1993.
- Trade and the Poor: The Impact of International Trade on Developing Countries, Madeley John, Intermediate Technology, London, 1992.
- Trade Liberalisation: What's at Stake?, I. Goldin & D. van der Mensbrugghe, OECD, Paris 1993.
- Weiter Entwicklung des GATT durch die Uruguay Runde?, Engels Benno, Hambourg, 1992.
- World Investment Report 1993: Transnational Corporations and Integrated International Production, UNCTAD, New York, 1993.

Vertraulich/Confidentiel
Bern, den 15. November 1993

NATIONALRAT
Aussenpolitische Kommission

TEILPROTOKOLL 3

der Sitzung vom 1. und 2. November 1993,
09.30 - 18.40 Uhr und 08.00 - 16.15 Uhr,
in Bern, Parlamentsgebäude, Zimmer 3

TAGESORDNUNG

- 4. Aktuelles aus dem EDA
- 5. Aktualitäten
 - 5.1 Die Lage im ehemaligen Jugoslawien
(einschliesslich der Lage in Kosovo und des
Problems der Rückschaffung von Asylbewerbern aus
diesem Gebiet)
 - 5.2 Die Lage in Russland
 - 5.3 Die Lage im Kaukasus
(Uebrige Traktanden siehe Hauptprotokoll und
Teilprotokolle 1 bis 10)

ORDRE DU JOUR

- 4. Actualités du DFAE
- 5. Actualités
 - 5.1 La situation dans l'ancienne Yougoslavie (y
compris au Kosovo et le problème du renvoi des
requérants d'asyle provenant de cette région)
 - 5.2 La situation en Russie
 - 5.3 La situation au Caucase
(Autres objets à l'ordre du jour voir procès-verbal
principal et procès-verbaux 1 à 10)

TEILNEHMER

Präsidium: Rychen

Anwesende Mitglieder:

Frey Claude, Aubry, Bär, Bäumlin, Berger, Caccia,
Columberg, Eggly, Fischer-Hägglingen, Grendelmeier,
Haller, Moser, Mühlmann, Nabholz, Oehler, Ruffy,
Segmüller, Steffen, Tschopp, Vollmer, Zbinden Hans,
Ziegler Jean

Entschuldigt:

Frey Walter, Loeb François (ersetzt durch Stamm
Luzi) Maitre (ersetzt durch Darbellay), Rebeaud
(ersetzt durch Robert)

Weitere Teilnehmer:

Bundesrat Cotti, EDA
Botschafter von Daeniken, Politische Abteilung I,
PD, EDA
Botschafter Reimann, Politische Abteilung II, PD,
EDA
Botschafter Rial, Koordinator für internationale
Flüchtlingspolitik, PD, EDA
Charles Raedersdorf, Abteilung humanitäre Hilfe und
SKH, DEH, EDA
Philippe Welti, Politische Abteilung I, PD, EDA
Direktor Scheidegger, Bundesamt für
Flüchtlingswesen, EJPD

Rolf Stücheli, GS, EDA

Sekretariat: Alfred Aebi

Protokoll: Edda Deuss(d) und Hélène Baessler(f)

2. November 1993, 08.00 Uhr bis 12.10 Uhr

4. Aktuelles aus dem EDA

M. Cotti, conseiller fédéral: Mon exposé se limitera volontairement à trois aspects: 1) Les expériences faites la semaine passée avec la Roumanie, la Bulgarie et la Hongrie; 2) L'évaluation de la situation en Afrique du Sud 3) La situation à l'issue du Sommet du Conseil de l'Europe à Vienne.

1) En Roumanie, le processus de démocratisation est plutôt lent, et encore peu satisfaisant. La preuve en est des personnes au pouvoir, qui appartenaient toutes à l'ancien régime. En Bulgarie, au contraire, une évolution assez rapide et positive s'observe. Les personnes au pouvoir, du chef d'Etat au ministre des affaires étrangères que j'ai rencontré, sont issues des couches contestataires du régime précédent. La Hongrie est le pays qui sur les trois, est le plus avancé. Je pourrais vous donner des indications chiffrées - PIB, taux d'inflation - qui vous permettraient de voir la corrélation indiscutable entre l'évolution démocratique et l'évolution économique. La meilleure situation est en Hongrie, la pire, avec un taux d'inflation de plus de 200 %, est en Roumanie. Encore un mot sur la situation des minorités: il ne fait pas de doute que l'état de la minorité hongroise en Roumanie est particulièrement alarmant. Lorsque nous avons visité une institution - soutenue d'ailleurs par une oeuvre d'entraide protestante suisse - en Roumanie, mais sur territoire de culture hongroise, la pasteur m'a montré qu'on n'avait pas le droit d'inscrire en hongrois le nom de la maison communale, tout étant écrit en roumain.

A ce propos, une question serait peut-être à se poser pour l'une des prochaines séances: les critères que nous fixons au Conseil de l'Europe pour y admettre un pays sont-ils vraiment pertinents, ou ne faudrait-il pas attendre que le pays candidat ait atteint le standard, quitte à l'y aider? Je n'ai pas de réponse à donner à cela, et d'ailleurs, tous les pays sont d'accord pour accepter la Roumanie. Mais pour l'avenir, peut-être vaudrait-il mieux attendre encore quelques mois avant d'admettre un pays, plutôt que de se fier complètement à l'évolution que l'on en attend.

2) En Afrique du Sud, il est absolument certain que se joue un enjeu fondamental pour les relations entre les races dans le monde entier. M. le secrétaire d'Etat Kellenberger se rend le 6 novembre dans ce pays pour voir concrètement quelle aide la Suisse peut apporter lors des élections qui auront lieu au mois d'avril prochain. Nous avons mis l'accent particulièrement sur l'Afrique du Sud, et nous suivons le processus de démocratisation pas à pas pour voir quel appui peut venir de la Suisse.

3) Le Sommet du Conseil de l'Europe à Vienne: j'espère que les membres de la commission ont été satisfaits d'une part, du contenu du Sommet, d'autre part, des déclarations qu'a faites

M. Ogi, président de la Confédération et enfin, de la composition de la délégation, souhaitée par la commission. Cela dit, le problème majeur auquel nous nous sommes heurtés en matière institutionnelle a été celui de l'admission des nouveaux membres. Nous avons eu une rencontre entre ministres des affaires étrangères avec ceux des pays ayant présenté des demandes d'admission. En conclusion, tout le monde s'est demandé s'il fallait en rester aux critères actuels, qui ne posent pas de conditions absolues, ou plutôt accepter que la dernière étape soit faite avec l'appui du Conseil de l'Europe. Déjà, le discours a été axé sur la Russie. En effet, immédiatement après les élections en Russie, le problème de l'admission de ce pays se posera, et bien sûr, des pressions s'exerceront au sein du Conseil de l'Europe.

Mon exposé ne vise pas à vous présenter des conclusions définitives. J'attends au contraire votre avis sur ce point. Pour terminer sur le point des minorités, la mise en place d'une structure consacrée aux minorités est encore loin de se concrétiser, à part une déclaration politique plutôt vague à ce propos. Outre cela, lorsque l'on voit de près les réalités de l'Europe centrale et orientale ainsi que des pays de la CEI, on peut pressentir les drames à venir en matière de minorités et de peuples majoritaires.

En revanche, le processus de création d'une Cour unique de tutelle individuelle des droits de l'homme semble être définitivement en bonne voie.

Columberg: Im Namen der Europaratsdelegation danke ich dem Bundespräsidenten, dem Bundesrat und Herrn Bundesrat Cotti recht herzlich für die sehr gekonnte Vertretung der Schweiz am Treffen der Staats- und Regierungschefs in Wien. In Wien ist das erreicht worden, was man erwarten durfte. Ich bitte Herrn Bundesrat Cotti, die Diplomaten in Strassburg anzuweisen, sehr dezidiert für die in Wien beschlossenen Grundsätze einzutreten. Ich denke insbesondere an die Fragen des Kontrollmechanismus, der Minderheiten und der Revision des Statuts.

M. Ruffy: M. le conseiller fédéral Cotti a mis en évidence le problème délicat de l'admission de la Roumanie. Lorsque au Conseil de l'Europe, nous avons entendu la délégation roumaine, les représentants de l'opposition nous ont demandé d'accepter la Roumanie au sein du Conseil de l'Europe, disant que cet accueil allait accélérer le processus de démocratisation. Cela a été déterminant.

M. Berger: Je confirme ce qui vient d'être dit. Lors d'un voyage avec la commission de la science et de la recherche du Conseil de l'Europe, nous avons rencontré une douzaine de recteurs et de directeurs d'universités, ainsi que le ministre de la culture. Nous avons eu un large échange de vues sur les minorités de ce pays, et on nous a laissé entendre que le problème des minorités allait être réglé dans le moyen terme.

J'aurais quelques commentaires à faire à propos d'un voyage en Turquie lors d'une conférence. A noter que je n'ai pas pu passer une frontière sans subir de tracasseries administratives. Le douanier seul ne me laissait pas passer et devait toujours recourir à un contrôle supplémentaire. A part cela, nous avons pu parler à bâtons rompus avec un des ministres ainsi que d'autres délégués présents à cette conférence. Nous sommes convenus que les incidents de Berne ne seraient pas une raison de rompre les relations entre nos deux pays.

M. Cotti, conseiller fédéral: (à M. Ruffy) En Roumanie, nous avons aussi rencontré tous les représentants des minorités, y compris le candidat à la présidence qui avait été battu par M. Illiescu. Il a été frappant de constater que toute l'opposition in corpore avait adopté une attitude nettement opposée au régime actuel, avec des accusations du type "le communisme a disparu, mais les communistes sont restés". Lorsque nous avons évoqué la question de minorités avec les représentants de l'opposition, on nous a dit qu'il n'y avait pas de problèmes de minorités en Roumanie. Même l'opposition n'est pas sensible à cet aspect.

5. Aktualitäten

5.1 Die Lage im ehemaligen Jugoslawien (einschliesslich der Lage in Kosovo und der Frage der Rückschaffung von Asylbewerbern aus diesem Gebiet)

M. Cotti, conseiller fédéral: Malheureusement, la situation n'a pas connu d'évolution favorable. C'est la raison pour la laquelle Lord Owen ne voit ni la nécessité, ni la possibilité de poursuivre la conférence de Genève. La situation militaire ne s'est pas modifiée de façon substantielle. Rappelons l'avertissement récent de M. Clinton aux Serbes de Bosnie concernant Sarajevo, où les bombardements semblent avoir repris. Mais ces sévères avertissements se sont hélas beaucoup répétés ces derniers mois à l'encontre de la Yougoslavie. Dans ces conditions, il est difficile de faire des prévisions réalistes sur ce pays. C'est pourquoi nous avons mis l'accent sur l'aide humanitaire au cours des derniers mois. Un document vous a été remis, et M. Raedersdorf pourra vous en dire davantage. Rappelons que l'engagement de la Suisse, en chiffres absolus, est le plus important qu'elle ait jamais eu en matière d'aide humanitaire.

Donc, la situation reste dramatique, et l'on ne peut exclure que le conflit ne gagne les régions limitrophes. La situation du Kosovo entre dans cet ordre de préoccupations.

Raedersdorf: Zu den Flüchtlingen. Die meisten der 3,8 Millionen Flüchtlinge und Vertriebenen (gegen 3 Millionen in Bosnien-Herzegowina) leben in Gastfamilien, bei Verwandten und Bekannten. In einer Wohnung leben zwei bis vier Familien. Das führt zu psychologischen Problemen. Die internationale Gemeinschaft und mit ihr die DEH möchte dazu beitragen, dass kritische Situationen in solchen Familien verringert werden. Die Sanktionen gegen Serbien und Montenegro haben auch zur Folge, dass die Serben die Hilfsgüter blockieren. Die einzigen zeitweise offenen Straßen sind die zwischen Belgrad und Tuzla, manchmal auch die von Sarajevo nach Banja Luka. Die Straße Split-Mostar-Sarajevo ist gesperrt. Die Versorgungslage ist also sehr kritisch. Zeitweise erreichen nur 20 Prozent der versprochenen Güter die Menschen im Konfliktgebiet. In Tuzla sind die Behörden bemüht, das multiethnische Zusammenleben zu ermöglichen. Was den Flughafen anbelangt, ziehen sich die Verhandlungen immer noch hin. Ob er für den Winter geöffnet werden kann, ist fraglich. Die Verhandlungen sind schwierig, weil die Behörden immer wieder wechseln. Die DEH beabsichtigt, die folgenden Massnahmen weiterzuführen oder neu zu beginnen. 1. Koordinierung der medizinischen Hilfe in Serbien, Montenegro, Sandzak und Kosovo (Unterstützung des HCRs). 2. Betreiben einer Werkstatt für die Lastwagen des HCRs in Belgrad (in Zusammenarbeit mit Russland und andern Ländern). Es wird gesagt, wenn die beiden Schweizer Mechaniker nicht dort wären, würde diese Werkstatt nicht mehr funktionieren. 3. Im

zentralen Bosnien, vor allem in der Region Tuzla, Bau von Unterkünften für die Flüchtlinge, um die Familien zu entlasten.

4. Herstellung vor Ort von einfachen Möbeln und Heizöfen.

Material kann ins Krisengebiet nicht eingeführt werden, es wird blockiert. 5. Unterstützung der medizinischen Infrastruktur.

Zur Umgebung von Mostar. Die Front geht mitten durch die Stadt.

Letzte Woche mussten wir die Arbeit in den Projekten einstellen. Wir werden aber versuchen, die medizinische Grundversorgung zu unterstützen und, sobald es die Lage zulässt, weitere Unterkünfte zu bauen.

In Kroatien beabsichtigen wir den Bau oder die Renovierung von zusätzlichen Unterkünften für Flüchtlinge. Die DEH hat 25 Projekte geprüft, 10 bis 15 sollten durchgeführt werden können.

(Zu Mühlmann) Entsprechend Ihrer Motion vom 6. Oktober 1993 haben wir geprüft, ob es möglich ist, die Arbeiten für den Wiederaufbau zu beginnen. Das Hauptproblem an der dalmatischen Küste ist, dass die Flüchtlinge den Tourismus stören.

Zur finanziellen Situation. Für das ehemalige Jugoslawien brauchen allein die Organisationen der Uno bis Ende 1993 noch 180 Millionen Dollar. Sie haben seit Beginn des Konfliktes eine Milliarde Dollar eingesetzt. Bis Mitte 1994 budgetieren sie weitere 600 Millionen Dollar. Die Abteilung humanitäre Hilfe und SKH hat vom Budget 1993 (rund 180 Millionen Franken für ihre gesamte weltweite Tätigkeit) alles verpflichtet, ausser einer Reserve von 7,5 Millionen Franken. Davon wird sie bis Ende Dezember noch etwa 5 Millionen Franken für das ehemalige Jugoslawien einsetzen: 1 Million für Aktionen des SKHs und 4 Millionen für die Projekte der internationalen Organisationen und der Schweizer Hilfswerke - gezielt, auf Anfrage und nach Prüfung der Projekte. Den Rest von 2,5 Millionen Franken behält die DEH noch zurück: Ein Einsatz im Falle eines Erdbebens kommt jeweils auf 1 bis 2 Millionen Franken zu stehen.

Zu meiner Dienstreise. Die DEH hat für Jugoslawien ein Fünftel des Budgets der Abteilung humanitäre Hilfe und SKH eingesetzt. Ich war aber auch in Kambodscha. Ich bin nicht sicher, dass dort nicht ein neuer Konflikt entsteht, wenn sich die Uno nach dem 15. November zurückzieht. Am Samstag werden wir die Lage in Kenia (Seite Somalia und Sudan) und Ruanda (Flüchtlinge aus Burundi) in Augenschein nehmen. Auch deshalb möchte ich die restlichen 2,5 Millionen Franken noch zurück behalten.

Scheidegger: Ende Oktober lagen im Bundesamt für Flüchtlinge (BFF) 20 000 neue Asylgesuche. 52 Prozent davon stammen von Asylbewerbern aus dem ehemaligen Jugoslawien. Wir haben etwa 28 000 pendente Gesuche, davon rund 17 000 von Asylbewerbern aus Sri Lanka und viele von Asylbewerbern aus dem ehemaligen Jugoslawien. Bis Ende 1993 rechnen wir mit 25 000 Asylgesuchten. Für 1994 rechnen wir mit 27 000 neuen Gesuchen. Dafür haben wir ein Budget von 790 Millionen Franken eingestellt.

Zum Verfahren. Die Grundlagen für unsere Arbeit bilden das Asylgesetz und der Ausländerbericht. Das Verfahren ist zweistufig: BFF und ARK (Schweizerische Asylreukurskommission). 55 Prozent der Fälle werden vom BFF an die ARK weitergezogen. Wir prüfen einzelne Fälle, wir fällen nicht allgemeine

Entscheidungen über Gebiete. Nach Bosnien-Herzegowina schaffen wir seit längerer Zeit niemanden zurück. Im Ausländerbericht ist klar festgehalten, dass das Asyl kein Weg für Arbeitsuchende ist.

Zur Sektion Länderinformation und Lageanalyse. Die Asylbewerber stammen aus 120 Ländern. 15 Mitarbeiter - die meisten Wissenschaftler - erstellen eine Dokumentation. Sie wird täglich fortgeschrieben. Insbesondere die Dokumente über Kosovo werden täglich ergänzt. Diese Dokumente sind aber nur Hilfen für die Beurteilung der einzelnen Gesuche, keine Entscheidungen.

Welches sind die Quellen? Z. B. Personen aus Kosovo in der Schweiz, Meldungen aus Kosovo, der Bericht der Caritas über Kosovo. Die Dokumentation ist nicht ideologisch, es werden neutrale Fakten gesammelt.

Zu Jugoslawien. In der Schweiz leben heute 330 000 Personen aus dem ehemaligen Jugoslawien: als Asylbewerber, Flüchtlinge, vorläufig Aufgenommene, Saisoniers. Wir gehen davon aus, dass 90 000 davon aus Kosovo stammen, die meisten sind Saisoniers. Die Annerkennungsquote für die Asylbewerber aus dem ehemaligen Jugoslawien ist besonders hoch: durchschnittlich 8 Prozent. Asylbewerber aus Kosovo können und müssen wir zurückgeschaffen. Das ist auch die Meinung anderer europäischer Länder wie Österreich und Schweden. Ich war in Mazedonien, um das Tor nach Kosovo via Skopje wieder zu öffnen. Auch viele Saisoniers machen diese Reise. Die Flüge sind täglich ausgebucht. Diese Saisoniers sind übrigens für uns eine wichtige Informationsquelle. Die Lage in Kosovo ist sicher dunkelgrau, aber es herrscht noch nicht Krieg wie in Bosnien.

Ich habe in Mazedonien mit zuständigen Personen im Aussen- und Innenministerium gesprochen. Ich wollte vor allem herausfinden, warum dieses Tor, das seit dem 7. Juli 1993 offen war, nun geschlossen ist. Mazedonien ist eine junge Demokratie. Die albanische Partei ist im Parlament stark, und sie ist auch in den Ministerien vertreten. Sie hat sich dafür eingesetzt, dass Albaner nicht mehr über Skopje zurückgeschafft werden können. Die Regierung hat sich deshalb dafür entschieden, diese Rückschaffungen nicht mehr durchzuführen. Aber um Begründungen (Unterlaufen des Embargos der Uno, Intervention von Amnesty International) waren meine Gesprächspartner etwas verlegen, und sie zeigten Bereitschaft, das Tor wieder zu öffnen, mindestens zum Teil. Die Verhandlungen gehen weiter, auf der Ebene der Regierungen und der Verwaltungen. Gleichzeitig führen wir Gespräche über die Möglichkeit von Durchreisen über Ungarn, Bulgarien oder Rumänien.

Schweden schafft die Leute aus Kosovo vor allem mit Busreisen über Polen und Ungarn zurück. Heute hat es einfach ein Flugzeug mit Kosovaalbanern gefüllt. Wir würden das nicht tun. Aber so gehen andere Länder vor.

Mühlemann: Dieses Thema ist für die Schweiz als klassisches Land der Humanität von grosser Bedeutung. Müsste nicht eine Delegation unserer Kommission in dieses Gebiet reisen? Ich danke Herrn Raedersdorf herzlich für die Arbeit der Korps. Es leistet mit wenigen Mitteln Aussergewöhnliches. Ich habe die Details der Arbeit in Capljina gesehen: Sie ist als

Musterbeispiel allseits anerkannt. Ich bedaure, dass die Schweiz für diese Infrastrukturprojekte bis anhin nur etwa 11 Millionen Franken einsetzen konnte. Natürlich ist die humanitäre Hilfe sehr wichtig, aber es ist auch sehr schwierig, die Menschen überhaupt zu erreichen.

Die Serben haben bei der Besetzung Bosniens alle Gefängnisse geöffnet. Die Kriminellen sind frei, und sie können auch in die Schweiz kommen. Bosnien wird noch jahrelang mit diesen Freibeutern zu tun haben. Es ist sehr wichtig, dass man mit den Flüchtlingen richtig umgeht. Sie sind zum Teil bei den Familien, zum Teil sind es aber auch entwurzelte Weisen, kranke Alte, die in der Schweiz gar nicht Wurzel fassen könnten. (Die mittlere Generation fehlt in den Flüchtlingsheimen.) Deshalb ist die Flüchtlingshilfe vor Ort zentral.

Es freut mich, dass ein Programm für den Wiederaufbau begonnen hat. Man könnte es aber in viel grösserer Masse in Albanien durchführen.

Die Touristen kommen nicht wegen der Flüchtlinge nicht. Sie kommen nicht, weil alle sechs Stunden Granaten einschlagen. Wir sollten Herrn Raedersdorf sehr viel mehr Geld geben für die Infrastrukturhilfe vor Ort. Ein Flüchtling, der bleiben kann, kostet die Schweiz siebenmal weniger als ein Flüchtling in der Schweiz. So könnten Albaner aus Kosova in Albanien bleiben.

(Zu Scheidegger) Zu Kosova. Der Aggressor heisst Serbien.

Serbien hat 1988 das autonome Statut von Kosova ausser Kraft gesetzt: Es hat die albanische Sprache verboten, den Albanern die Schule genommen, die Albaner systematisch aus den Kaderstellen weggeputzt (es gibt keinen Kosovoalbaner in einer Kaderstelle mehr). Das ist still und leise geschehen, ohne Fernsehen. Was in Bosnien geschehen ist, ist auch schlimm, aber es ist vor der Weltöffentlichkeit geschehen. Ich bin nicht sicher, wer das traurigere Schicksal hat. Das ist die Wahrheit, Herr Scheidegger, sie richtet sich nicht nach uns, sondern wir haben uns nach ihr zu richten.

Der Traum von Grosserbien, 1986 an der Militärakademie entwickelt, ist noch nicht zu Ende! Serbien will an die Adria vorstossen. Das bedeutet auch nach Kroatien, Kosovoalbanien und Albanien! Kroatien ist mittlerweile in der Lage, sich zu verteidigen. Kosova aber überhaupt nicht, ihm bleibt nur der diplomatische Schutz des Westens. Aber was diese Chamberlains aus dem Westen als Schutz bieten, sehen wir in Bosnien! Die Albaner in Kosova sind heute einer zielgerichteten, systematischen Repression ausgesetzt! Dafür gibt es unzählige Zeugen! Ich bin kein weicher Asylpolitiker, aber wenn man in ein Land die Leute nicht zurückschaffen kann, dann in Kosova. Schade, dass es zum Kirchenasyl kommen musste.

(Zu Bundesrat Cotti) Es fehlt an der diplomatischen Aufklärung vor Ort. Die Berichte des Botschafters in Athen sind zwar die besten, aber er kann nicht nach Kosova einreisen. Der Botschafter in Belgrad ist zurückgezogen worden. Eine eigenständige schweizerische Neutralitätspolitik hätte es erlaubt, diesen Vorposten zu halten. Am meisten weiss noch der Geschäftsträger in Tirana. Die diplomatischen Vertreter der Schweiz im Dreieck Athen, Tirana, Zagreb müssen eng zusammenarbeiten, damit die Schweiz zuverlässige Informationen hat! Herr Toni Bühler in der Sektion Länderinformation und

Lageanalysen im BFF bestreitet die Repression in Kosova nicht. Aber er kommt zu einem andern Schluss: "Diese Repression ist nicht zielgerichtet und nicht systematisch ...". Für uns sind aber die Auskünfte des EDA entscheidend.

M. Darbellay: Je me joins à M. Mühlemann pour féliciter M. Raedersdorf des efforts déployés en ex-Yougoslavie. Les chiffres indiqués sont frappants, et il est primordial d'apporter de l'aide sur place aux victimes du conflit, ce qui est mieux pour elles, et moins coûteux que de les déplacer. Cela ne nous empêche pas d'être frappés par les nombres: 3 777 000 personnes sont réfugiées dans des régions de l'ex-Yougoslavie. Par rapport aux chiffres qui ont été cités pas M. Scheidegger, la différence est considérable. On ne peut s'empêcher alors de penser que de notre côté, l'Office fédéral des réfugiés (ODR) a tendance à embellir la situation. Il l'embellit déjà en présentant les chiffres. Le communiqué de presse du DFJP parle de "fort taux" d'admission des requérants albanais du Kosovo, avec un taux de 6,6%, alors que M. Scheidegger nous donne 8%. Je m'étonne de voir qu'avec des réfugiés originaires d'une région aussi touchée que le Kosovo, on puisse dire qu'il y a un "fort taux" d'acceptation avec 6,6 ou 8%.

Ensuite, on dit que l'on accepte les rapports qui sont faits par les instances internationales et les œuvres d'entraide, mais qu'on n'arrive pas aux mêmes conclusions. Là, on ne peut pas s'empêcher de penser que l'on refuse les conclusions par peur de voir augmenter le nombre des réfugiés. Je veux bien que l'on prenne des dispositions pour limiter le flot des réfugiés, mais on n'a pas le droit de prendre des dispositions qui nous empêchent de pratiquer une politique d'asile. Je m'étonne de lire : "Ainsi, la minorité serbe tolère-t-elle dans la région l'existence d'"institutions parallèles" telles qu'hôpitaux, écoles, etc. gérées par des Albanais du Kosovo. En outre, des milliers de travailleurs immigrés de souche albanaise quittent régulièrement la Suisse pour passer leurs vacances au Kosovo. Depuis le début de cette année, il a été procédé à de nombreux rapatriements au Kosovo, sans que les personnes concernées aient été, à notre connaissance, victimes de quelconques attaques." Or, nous avons des quantités de rapports qui démontrent que nombre de personnes ont été victimes d'attaques.

Outre cela, la comparaison entre les réfugiés et les saisonniers n'est pas probante non plus. Les saisonniers rentrent chez eux pour rapporter de l'argent, parce qu'ils n'ont pas d'autre moyen de faire en sorte que leurs familles aient de quoi vivre. Mais nous avons de nombreux témoignages concernant des saisonniers qui ont été dépouillés de leur argent avant d'avoir pu retrouver leurs familles.

Il faudrait quand même tenir compte de ce qui s'écrit. Ainsi, quand c'est une commission aussi sérieuse que la sous-commission de lutte contre les mesures discriminatoires et la protection des minorités, appartenant à la Commission européenne des droits de l'homme, qui, par le truchement d'un envoyé spécial, fait état de "violences policières contre les

Albanais de souche", de "perquisitions arbitraires", de "saisies de salaires", de "tortures et mauvais traitements aux détenus", de "discriminations pratiquées dans l'administration de la justice qui engendrent un climat dans lequel des actes criminels, en particulier contre des Albanais de souche, sont commis en toute impunité". On parle ensuite de "renvois discriminatoires de fonctionnaires albanais", d'"emprisonnements arbitraires de journalistes", de "licenciements de médecins et de membres d'autres catégories", de "la prohibition de l'usage de la langue albanaise". Comme conclusion il est dit que "ces pratiques et mesures constituent une forme de purification ethnique".

Il me semble qu'il y a une différence considérable entre ces constatations et les conclusions qu'en tire l'ODR que cela n'empêche pas de renvoyer les Albanais du Kosovo au Kosovo. On les renvoie à travers la Macédoine ou l'Albanie. Cela veut dire qu'ils arrivent dans des régions extrêmement pauvres, obligés de partager le peu de moyens dont ces régions disposent. La moindre des choses, ce serait de se rendre à Pristina et à Skopje, pour voir si on ne peut pas trouver d'autres chemins. Il semble quand même que nous devrions voir sur place et faire une nouvelle appréciation de la situation. La porte de la Macédoine étant fermée, c'est le moment où jamais d'aller sur place. Sur la base de cette nouvelle appréciation, il ne s'agira pas de dire que tout va pour le mieux dans le meilleur des mondes, mais de prendre les dispositions qui s'imposent.

M. Ruffy: Effectivement, dans les propos de M. Scheidegger, il y a quelque chose de monstrueux sur le plan humanitaire, et de déplorable sur le plan politique. Je le regrette d'autant plus que comme conseiller national, M. Scheidegger avait l'art assez souvent de nous convaincre à la tribune. Aujourd'hui, son discours est absolument méconnaissable.

Je n'ai rien à ajouter à ce que nous a dit M. Mühlmann sur le Kosovo. Il est évident que tous les éléments sont réunis pour dire que nous ne devons pas, au nom de la Convention de Genève, renvoyer des Kosovars dans leur pays. J'ai été en Albanie deux fois cette année, et en Macédoine en mars dernier. Je n'ai pas pu aller au Kosovo, mais j'ai des informations très précises sur la situation.

Que fait-on aujourd'hui en Suisse? J'aimerais savoir si encore on verse une indemnité financière aux Macédoniens pour les rapatriements des Kosovars. Que fait-on quand on renvoie des Kosovars? On dit à la Macédoine, - à laquelle on a dit au préalable de renforcer l'embargo contre la Serbie -, d'aménager des filières pour amener ces Kosovars au Kosovo. Alors qu'il y a 40 % d'Albanais en Macédoine!; C'était évident qu'on allait déclencher un conflit politique interne en faisant cela. Tout le monde sait qu'à la frontière du Kosovo, les Albanais de Macédoine ont une arme à la maison. Dès qu'il y aura la première étincelle au Kosovo, déclenchée par les Serbes ou par un Kosovar qui n'aura pas respecté les consignes parce qu'il n'en pourra plus, ce sera l'embrasement. La Macédoine tombera, de même que probablement l'Albanie. On est en train de préparer les conditions d'une situation historique qui a été celle de la

Suisse pendant la deuxième guerre mondiale: on a refusé l'accès de requérants d'asile en pleine guerre. Là, on l'aura fait au préalable, en sachant pertinemment que la probabilité du conflit est très élevée, et on ne fait rien du tout pour l'empêcher. C'est donc une responsabilité énorme vis-à-vis des personnes renvoyées, mais aussi vis-à-vis du peuple macédonien. J'en viens à une autre démarche qui semble avoir été lancée: Monsieur Scheidegger, vous étiez en Bulgarie, à ma connaissance. Si c'était pour aller négocier une nouvelle filière, je vous assure que c'est la plus grande erreur, et c'est peut-être l'honneur perdu de la politique étrangère Suisse dans les Balkans, parce que nous demandons aux Bulgares ce que les Macédoniens nous ont refusé! Vous rendez-vous compte de ce que cela veut dire en politique internationale? Ce que cela veut dire comme tensions provoquées là-bas? C'est absolument inacceptable dans le cadre d'une politique d'aide à ces pays.

Je vous le dis tout net: je ne peux absolument pas souscrire à ce qui a été fait, et si j'ai la certitude que votre voyage avait pour but de payer les Bulgares et les Roumains pour assurer le passage, il y aura une intervention très forte au Parlement. J'aimerais en avoir le cœur net sur ces hypothèses, et savoir si elles sont vraies ou fausses.

Frau Segmüller: (Zu Scheidegger) Aus Kreisen von Kosovoalbanern in der Schweiz - sie leben zum Teil schon seit zwanzig Jahren hier - höre ich schwerste Vorwürfe zu den beiden Erkundungsmissionen in Kosova: Es sei nicht mit Kosovoalbanern gesprochen worden, sondern mit Serben und mit Stellen, die von Serben bezeichnet worden seien. Nach welchen Kriterien hat das BFF welche Gesprächspartner ausgesucht? Waren darunter auch Wortführer der Albaner? Hat das BFF auch Kontakte zu Organisationen von Kosovoalbanern, die in der Schweiz niedergelassen sind?

M. Tschopp: Je ne suis pas spécialiste, mais comme j'abuse du siège que mon ami Scheidegger m'a donné, j'aimerais contribuer à dépassionner le débat. M. Scheidegger n'y peut rien, en effet.

D'après les documents en notre possession, je me fais la réflexion que nous devons considérer la situation dans le temps, à moyen et à long terme, et songer très sérieusement à notre capacité d'accueil de réfugiés dans le long terme. Ce que nous savons de l'ex-Yougoslavie, de l'ex-URSS, du Zaïre, de l'Ouganda, de la Somalie et du Cambodge, nous indique qu'il y a des foyers qui vont éclater et générer un multiple du chiffre effarant de

3 777 000 personnes déplacées en ex-Yougoslavie. Je suis convaincu que le prochain quart de siècle en tout cas va générer un nombre de ces guerres ethno-locales invraisemblable, et que nous serons appelés, qu'on le veuille ou non, à accueillir des nombres incroyables de véritables réfugiés. Je subodore la réflexion que fait l'ODR: nous ne pouvons pas faire le plein de notre capacité aujourd'hui, puisque nous

devons garder quelques réserves pour l'avenir qui se dessine. Je ne dis cela ni par cynisme, ni en sous-estimant les drames qui se jouent au Kosovo. Je crois que l'ODR essaie de faire une sorte de démonstration, pour ne pas émettre de signaux. Et là, nous sommes au cœur d'une problématique que nous avons concotée depuis que nous avons mis en place la nouvelle législation sur les requérants d'asile il y a bientôt une vingtaine d'années, à savoir que nous nous empêtrons toujours davantage dans la différence qu'il y a entre les véritables réfugiés, les appoints au marché du travail des saisonniers, et les réfugiés qualifiés parfois d'"économiques".

Il faut parler parfois en termes de scénarios à moyen et à long terme, et garder le sang-froid devant les limites de notre capacité d'accueil. Faites le calcul: ces foyers qui ont déjà éclaté sont susceptibles de provoquer de véritables migrations de masse. Nous devons garder des places en réserve.

Cela dit, il y a effectivement un défaut dans l'argumentation de M. Scheidegger, c'est que nous semblons ne pas être en mesure de pénétrer dans le Kosovar, ce qui plaide, jusqu'à ce qu'on ait fait l'état des lieux, pour une situation de moratoire.

A propos du Cambodge: j'ai eu l'occasion de visiter ce pays il y a trois ans. J'étais parmi ceux qui ont été frappés par l'efficacité des casques bleus. Cela me touche dans la perspective de cette bataille référendaire qu'on devra livrer pour essayer de sauver nos casques bleus. Le seul exemple où les casques bleus ont réussi à stabiliser une situation invraisemblablement compliquée et où les exactions en termes des droits de l'homme sont sans commune mesure, tellement elles sont horribles, par rapport à ce qui se passe au Kosovar, il faudrait simplement, par calcul froid, tout entreprendre pour tenter de stabiliser la situation dans ce pays. En effet si une nouvelle guerre civile éclate à nouveau là-bas, les casques bleus seront refusés par le peuple. L'opposition à l'idée de casques bleus n'attend que de pouvoir ignorer leur réussite au Cambodge, qui n'a pas été couverte par les médias, pour faire entrer cet échec potentiel dans la lignée des échecs en ex-Yugoslavie.

M. Eggly: Je partage largement les considérations de M. Tschopp, notamment à M. Ruffy et M. Darbellay en ce qui concerne les signaux politiques par rapport au long terme. Messieurs Ruffy et Darbellay, vous me faites penser à M. Guy Fontanet, conseiller d'Etat à Genève qui, à propos du renvoi de requérants d'asile, avait cru bon de s'écrier: "moi, je ne renverrais pas, parce que je ne suis pas un salaud!" M. Arnold Koller en avait été profondément choqué, à juste titre, parce que cela voulait dire en somme que les autorités fédérales qui imaginent le retour de ces requérants seraient du nombre des "salauds".

Naturellement que votre émotion devant ces situations dramatiques est nécessaire dans le débat, et que si l'on commençait à raisonner froidement cela deviendrait inhumain, et que ce serait intolérable. Mais d'un autre côté, les politiciens que nous sommes, nous ne pouvons pas raisonner à

court terme, et nous ne pouvons pas simplement dire que nous gardons les Kosovars, et qu'il faudrait en refuser d'autres qui arriveraient ensuite. Il est évident que si l'on suit votre logique jusqu'au bout, on doit recevoir tous les Kosovars d'origine arménienne qui viennent demander l'asile. Dans la région ou ailleurs, il faut alors aussi accepter les mêmes critères. Nous avons une loi restrictive, qui ne s'attache qu'à la persécution personnelle, et c'est on ne peut plus imparfait. Mais si nous ne nous en tenons pas à cela, alors nous devons accepter de devenir un pays d'immigration.

J'aimerais vous dire, Monsieur Ruffy, que si nous devions accepter beaucoup plus de requérants d'asile, ce n'est pas tellement les gens qui sont sur le plateau de Cologny qui, ayant la possibilité de se couper du monde le soir et de rêver dans leurs belles demeures au-dessus du lac, ni les gens qui sont sur la riviera vaudoise, mais bien les gens dont vous vous sentez le plus proche qui réagiront les premiers, avec tous les problèmes que cela peut poser. Donc, on ne peut pas séparer le court terme du long terme.

Je suis d'accord avec M. Mühlmann sur un point qui me paraît le plus inquiétant: c'est de constater l'impuissance de la communauté mondiale et européenne à assurer un système de sécurité collective ainsi qu'un minimum de justice. Nous ne nous en sortirons pas, dans ce bas monde infernal, tant que nous n'aurons pas mis au point un système de sécurité collectif qui empêche ces choses-là. S'il y a en effet toujours davantage de foyers qui se créent - au Cambodge, au Kosovo, en Somalie, notamment - nous serons obligés d'accepter plus de Cambodgiens, de Kosovars, de Somaliens, etc. Nous devrons ouvrir grands les bras, et il faudra bien raisonner dans le long terme.

J'ai les questions suivantes:

1. Y a-t-il des possibilités d'intervention politique accrue auprès de la Serbie pour que le traitement des Kosovars d'origine arménienne s'améliore?
2. Y a-t-il une possibilité, sous l'égide du HCR, de renforcer l'assistance et la prise en charge des Kosovars en Macédoine et en Albanie, en concertation avec d'autres pays, de manière à ce que précisément ces pays soient soulagés?
3. S'il faut accepter plus de réfugiés, cela peut-il se faire dans une concertation internationale sous l'égide du HCR, ou la Suisse est-elle confrontée à un risque d'afflux de gens? Il est inutile de nous diviser entre les bons et les méchants sur cette question, parce que si nous en sommes à un certain moment à devoir recevoir un afflux plus important de réfugiés de cette région, c'est nous qui devrons le défendre vis-à-vis de l'opinion publique.

Frau Bäumlin: Zum Kirchenasyl. In den Kirchen sind die Menschen, die nicht zurückgehen können! Mehrere sind massiv persönlich verfolgt, aber BFF und ARK haben es ihnen nicht geglaubt. Ich habe ein Revisionsgesuch an die ARK gestellt, für einen Kosovoalbaner, dessen Gesuch - das ist ganz klar - nicht richtig beurteilt worden ist!

Ich habe Herrn Scheidegger den Vorschlag gemacht, die Frage des Kirchenasyls nicht öffentlich werden zu lassen und statt dessen

nach Lösungen zu suchen für Asylbewerber, die nicht zurückgehen können, aber beim BFF und bei der ARK durch die Maschen gefallen sind. Daher weise ich den Vorwurf, wir hätten die Asylbewerber in die Kirchen geholt, um mit ihnen zu politisieren, kategorisch zurück. Das ist eine Lüge.

Serbien ist ein Unrechtsstaat, der ethnische Säuberung betreiben lässt. Sind wir nicht seine Komplizen, indem wir zu seiner Politik in Kosova Hand bieten? Die Kosovoalbaner kommen hierher und sagen, sie können nicht zurück. Und schon hat Serbien erreicht, was es will. Es muss unser Ziel sein, dass Kosovoalbaner nach Kosova zurückgehen können. Das ist möglich, wenn in Kosova von einer unabhängigen Instanz kontrolliert wird, ob den Kosovoalbanern etwas geschieht oder nicht. Aber die serbische Regierung hat im Sommer die einzige unabhängige Delegation, die Delegation der KSZE, ausgewiesen! Solange das so ist, gibt es für mich keine Möglichkeit, Kosovoalbaner zurückzuschicken!

(Zu Herrn Bundesrat Cotti) Ich habe in einer Zeitung gelesen, Sie hätten nach Wegen für die Rückschaffung der Kosovoalbaner über Rumänien und Bulgarien gesucht. Ist das richtig?

Stamm Luzi: Es gibt leider Gottes so viele Krisenherde, und die Tragik ist überall so gross, dass wir nicht überall helfen können - schon gar nicht, indem wir die Menschen bei uns aufnehmen. Wir kommen nicht darum herum, abzuwagen, wem wir helfen, wem nicht.

(Zu Mühlemann) Ich nehme an, es gibt im ehemaligen Jugoslawien Regionen, in denen die Menschen noch viel mehr unter die Räder kommen als in Kosovo.

Nach den Herren Mühlemann und Darbellay müssten wir alle Kosovoalbaner hier behalten. Die Hilfe vor Ort ist aber viel wirksamer! Deshalb: Geben Sie Herrn Raedersdorf mehr Geld!

(Zu Frau Bäumlin) Wir begeben uns aufs Glatteis, wenn wir für uns in Anspruch nehmen, beurteilen zu können, was richtig und was falsch ist. Wir haben einen Rechtsstaat, wir haben Spezialisten, die die Lage beurteilen. Sie treffen eine Entscheidung, die auch falsch sein kann. Wenn Parlamentarier und andere in gewissen Punkten das Recht missachten, ist das gefährlicher als alles andere.

M. Berger: C'est certainement un débat très sensible que nous avons.

Je rentre d'Albanie où j'ai pu constater la misère régnante. Je garde le souvenir de ce jeune homme qui, après avoir fait ses études en Suisse, nous a demandé d'entreprendre quelque chose pour faire en sorte qu'il puisse appliquer ses compétences sur place. Car ces gens voudraient rester chez eux, mais les conditions tant politiques que sociales ou économiques les obligent à s'expatrier et à rapporter de l'argent pour permettre à leurs familles de subsister au pays.

Renvoyer ces gens? La Suisse ne peut certes pas accueillir des peuples à l'infini. Lorsque l'on voit Tirana l'été, par un temps magnifique, avec ces foules désœuvrées qui cherchent à s'occuper, on se dit que ce n'est pas possible.

Ma question: je sais que nous avons des relations privilégiées avec l'Albanie et le Kosovo. Comment pourrait-on, en intensifiant nos rapports avec ces pays, les aider à acquérir le minimum décent pour survivre?

Peut-être pourrait-on sensibiliser notre peuple à ce drame qui se joue dans cette partie des Balkans pour qu'il apporte sa contribution, si modeste soit-elle. Nous sommes en effet intéressés à éviter que le conflit ne s'étende à l'ensemble des Balkans. Il est clair qu'il faudrait chercher des moyens de aider ces populations sur place, car les faire venir ne résout pas le problème.

Steffen: Ich weise Sie auf die Beurteilung der Lage anderer Staaten hin, insbesondere Norwegens. Auch Frau Brundtland, eine sozialistische Regierungschefin, lässt Kosovoalbaner zurückschaffen. Ich bitte Frau Bäumlin, sich bei Ihren sozialistischen Freunden in Norwegen zu erkundigen.

Wir dürfen in unserem Rechtsstaat die Ordnung nicht verletzen. Die Ordnung ist klar: BFF und ARK. Das funktioniert. Und nun haben wir ein grosses Problem: Eine Frau Bäumlin, eine Frau Fankhauser und eine ganze Menge Asyladvokaten in Zürich an der Badenerstrasse setzen sich gezielt für gewisse Asylbewerber ein und ziehen das, was unser Staat entschieden hat, in Zweifel. Damit privilegieren sie - mit grosser journalistischer Begleitmusik - gewisse Asylbewerber. Dann kommen noch ein paar Pfarrer dazu, und dann haben wir den Salat: Die Schweizer sind verunsichert. Sie wissen nicht, ob stimmt, was Frau Bäumlin und Frau Fankhauser sagen, oder was unser Staat sagt.

Zu einer solchen Selektionierung der Asylbewerber darf es nicht kommen. Wenn ein Asylbewerber Frau Bäumlin alles mögliche erzählt, glaubt sie ihm das. Ich würde es ihm möglicherweise auch glauben. Aber er hat ein Verfahren hinter sich, in dem er befragt worden ist, in dem sich die Befrager Zeit genommen haben, seinen Fall nach allen Kriterien zu prüfen.

(Zu Scheidegger) Ich bitte Sie, uns die Kriterien für die Rückschaffung von Asylbewerbern beispielsweise der norwegischen Regierung zu nennen.

Es tönt hart, aber wir sind in einem Land, das im Vergleich zur EG munzig klein ist. Wir müssen dazu sehen, dass die Schweiz nicht der Staat ist, den Zehntausende von Flüchtlingen (vielleicht echte) auslesen - wegen Aktionen wie dem Kirchenasyl, das übrigens einem Rechtsstaat meiner Meinung nach nicht ansteht. Kosovoalbaner, die zurückkehren, erzählen natürlich in Kosovo, wie gut sie es hier getroffen haben.

Frau Bär: Unsere Diskussion hat mit den Voten Herrn Tschopps und vor allem Herrn Egglys eine falsche Richtung genommen. Es geht nicht um die mittel- und langfristigen Ziele. Es geht auch nicht darum, unser Land zu einem Einwanderungsland zu machen. Es geht um ein aktuelles Problem. Und es geht darum, dass die Schweiz tatsächlich ein Rechtsstaat ist. Als Rechtsstaat hat sie eine Verpflichtung, auch gegenüber den Kosovoalbanern. Sonst ist sie ein Unrechtsstaat. Es geht um die Frage, ob die Kosovoalbaner heute in den Teil des ehemaligen Jugoslawien

zurückgeschickt werden können, der unter dem Diktat der Serben steht. Darum geht es. Und es gibt Leute, die nach Kosovo fahren und zu andern Schlüssen kommen als die Leute, die nach Mazedonien reisen.

Es ist auch eine Zumutung, Länder wie Mazedonien, Montenegro oder Albanien für die Aufnahme von Kosovoalbanern zu missbrauchen.

Professor Fleiner hat unzählige Male, auch letzte Woche wieder, gesagt, die Schweiz verletze Völkerrecht, wenn sie Kosovoalbaner zurückschaffe! Aber genau dazu wird Herr Professor Fleiner, den wir sonst so rühmen, nicht angehört. Wir dürfen das Prinzip des Non-Refoulements nicht verletzen. Darum geht es.

(Zu Bundesrat Cotti) Hat die Schweiz mit Bulgarien oder Rumänien Gespräche geführt, um "das Tor" für die Rückschaffung der Kosovoalbaner wieder zu öffnen?

M. Cotti; conseiller fédéral: J'ai assisté avec intérêt et une certaine émotion à ce débat, dont je ne m'attendais pas à ce qu'il fût si émotionnel, mais je comprends bien les problèmes humains qui le sous-tendent.

Je réponds quant aux possibilités d'action en politique étrangère. Sur le plan de la sécurité collective, je rappelle que la CSCE, avec les moyens modestes dont elle dispose, avait assuré, jusqu'il y a quelques mois, dans la région, une présence qui avait pour finalité d'inspirer à l'autorité serbe, par sa seule présence, un certain respect à l'égard des Albanais du Kosovo. Vous savez qu'hélas, du côté serbe, cette mission de la CSCE n'a plus été acceptée, et la situation a empiré depuis.

Nous ne manquons aucune occasion, et nous avons profité en particulier du récent voyage, de signaler partout le rôle que la Serbie joue certainement dans ce conflit. Je rappelle que les avis sont partagés dans les pays que nous avons visités, et il faut dire qu'en Roumanie, on nous a fait part que la sympathie du pays pour la Serbie est grande, et que les sanctions prises par les Nations Unies n'étaient pas du tout partagées. En Bulgarie, les sanctions sont intégralement respectées, même si les Bulgares affirment - non sans raison - que les pertes économiques sont énormes, le respect des sanctions interrompant le cours traditionnel de leurs exportations, et pas seulement à destination de l'ex-Yougoslavie.

Il est à déplorer que cette situation plonge les Etats étrangers dans une impuissance effroyable. Vous avez vous-mêmes évoqué les différentes institutions qui s'occupent de ce problème, mais qui ne s'en sortent pas, jusqu'au plus haut niveau.

(à M. Mühlmann) Je vais encore examiner l'organisation de notre représentation dans la région. Mais, je vois que nous avons une personne de haute expérience à Belgrade. Zagreb a une représentation depuis quelques mois, et nous avons récemment nommé un chargé d'affaires à Tirana. Nous avons aussi un représentant à Athènes, mais il ne peut pas tellement agir. Cette représentation, pour un aussi petit pays que le nôtre,

paraît amplement suffisante. Les représentants sur place font l'évaluation de la situation et nous en font rapport régulièrement. Il est évident que cette évaluation de la situation est négative. Il n'y aura pas de solution aux problèmes de l'ex-Yougoslavie si on ne règle pas le problème des Albanais du Kosovo. Mais personne ne peut évaluer si ces foyers potentiels vont s'embraser.

Quant à la visite du DFAE dans ces pays, le problème du renvoi des requérants ne nous concernait pas, mais quelques jours auparavant, - il y a d'ailleurs eu un communiqué de presse -, le DFJP nous a demandé si M. Walpen pourrait participer à cette mission avec le but d'évaluer la situation, et non de passer quelque contrat, mais de voir les possibilités éventuelles de passage par ces pays. Nous avons accepté que M. Walpen nous accompagne dans l'optique d'une certaine politique, et non de la visite d'un office précis.

Lorsque M. Walpen m'a parlé de ces questions, il a signalé que l'Allemagne par exemple renvoie des requérants par la Bulgarie, sauf erreur. Il était donc normal que M. Walpen nous accompagne. Il n'a pas suivi la délégation; et il a eu des contacts sur place.

Scheidegger: Ich werde wütend, wenn man dem BFF vorwirft, es handle wie die Schweizer Behörden im Zweiten Weltkrieg. Das BFF hält sich ans Asylgesetz.

Die Europäische Kommission für Menschenrechte und das HCR teilen unsere Meinung, dass wir unsere Politik führen dürfen, wenn wir die Einzelfälle gründlich abklären.

Was tut die Schweiz für Jugoslawien? An der Jugoslawienkonferenz in Genf ist anerkannt worden, dass die Hilfe der Schweiz grosszügig ist: Rund 250 Millionen Franken in einem Jahr. Wir geben für die Leute aus dem ehemaligen Jugoslawien in der Schweiz 175 Millionen Franken pro Jahr aus. (Zu Mühlemann) Hilfe vor Ort ist der richtige Weg. Wir fragen uns, ob nicht schon heute jemand aus dem BFF im ehemaligen Jugoslawien die Rückkehr der Kosovoalbaner in Friedenszeiten vorbereiten soll.

Es gab auch Leute des BFFs, die im ehemaligen Jugoslawien waren, damit Kriegsverletzte - es waren mindestens hundert - in der Schweiz aufgenommen werden konnten - ohne Fernsehen. Das burden sharing unter den Ländern muss besser werden. England, Frankreich und Italien tun für Jugoslawien wenig.

(Zu Steffen) Norwegen hat die gleichen Kriterien wie die Schweiz: Norwegen, Holland, Schweden und die Schweiz haben eine Arbeitsgruppe gebildet.

(Zu Mühlemann) Die Reise nach Kosovo ist geplant. Zudem war ich in den letzten Jahren etwa achtzigmal in Osteuropa.

(Zu Frau Bäumlin und Frau Bär) Herr Armin Walpen, Generalsekretär des EJPD, hat in Bulgarien und Rumänien Gespräche geführt. Weiter ist aber noch nichts geschehen.

Zu Mazedonien. Wir wissen, dass die albanische Minderheit gross ist: 40 Prozent. Gemäss der offiziellen Statistik sind es nur 20 Prozent, weil die Albaner die letzte Volkszählung boykottiert haben. Zudem sind sehr viele Albaner illegal in Mazedonien. Aber die Kosovoalbaner, die die Schweiz

zurückgewiesen hat, sind kontrolliert über die Grenzen gebracht worden. Sie können gar nicht in Mazedonien oder Albanien geblieben sein. Ueber Albanien sind zudem gar nie Kosovoalbaner ausgeschafft worden.

(Zu Frau Bäumlin) Deserteure und Refraktäre schaffen wir nicht aus. Aber die Papiere müssen stimmen.

25 Kantone haben die abgewiesenen Kosovoalbaner zurückgeschafft, wie das der Bund verlangt hat. Der Bund konnte für den Kanton Bern keine Ausnahme machen.

M. Ruffy: (à M. Steffen) J'ai dit que j'espérais que nous n'allons pas nous mettre dans une situation identique à celle que nous avons connue pendant la guerre vis-à-vis des Juifs. Pourquoi? Nous sommes tous dans un état de schizophrénie lorsqu'on aborde le problème de l'ex-Yougoslavie. On dénonce les criminels que sont Karadjic, Milosevic, et en même temps, on les invite à discuter à Genève. On est atterré par ce qu'il se passe actuellement en Bosnie-Herzégovine, mais on n'arrive pas à mettre un terme au carnage. On sait ce que peuvent faire les Serbes. Je partage à ce titre l'analyse de M. Mühlmann: ce sont les Serbes qui, en 1988, ont commencé à attaquer les droits démocratiques des Kosovars. On sait qu'après la Bosnie-Herzégovine, ce sera le tour du Kosovo.

Donc, en renvoyant les habitants du Kosovo chez eux, la Suisse s'expose à des situations qui seront indéfendables sur le plan du droit humanitaire et de la politique.

J'aurais deux questions:

1) On m'a dit qu'on payait à la Macédoine 500 Fr par personne rapatriée au Kosovo. On est probablement prêt à le faire pour d'autres pays. Est-ce vrai ou faux? Est-ce que cette demande à la Macédoine était accompagnée d'offres matérielles?

2) Dans le rapport sur la politique extérieure de la Suisse, y aura-t-il un chapitre consacré à cet aspect de la politique internationale? Je suis en effet d'accord avec M. Eggly: normalement, si véritablement le problème se pose des mesures adéquates prises uniquement par la Suisse, pourquoi ne convoque-t-on pas les autres pays pour leur signifier notre incapacité à respecter la Convention de Genève? Si nous n'arrivons plus à remplir les conditions de ladite convention, il faut empoigner le problème politique et en saisir nos pays partenaires qui se trouvent dans la même situation pour essayer de débloquer ces problèmes.

Frau Bäumlin: (Zu Scheidegger) Wie können Sie sicher sein, dass den Kosovoalbanern bei der Rückführung nichts geschehen ist? Ich habe ganz anderes gehört, und zwar von Leuten, die zurückgeschafft worden sind - gerade junge Refraktäre. Ich wäre froh, wenn ich Ihnen diese Fälle einmal in Ihrem Büro vortragen könnte.

Kosovoalbaner, die zurückkehren, wollen ihre Familien unterstützen. Es gibt eine gut eingespielte Zusammenarbeit zwischen den mazedonischen und den serbischen Behörden, um ihnen das Geld abzunehmen.

(Zu Steffen) Ich habe mich nicht von abgewiesenen Asylbewerbern einlullen lassen.
Ich weiss, wovon ich spreche.

Mühlemann: Die Rechtssicherheit in der Schweiz muss gewährleistet sein, aber es gibt auch völkerrechtliche Verpflichtungen.

(Zu Scheidegger) Ich würde diese Chance nutzen für ein Moratorium in dieser heiklen Frage. Ich begrüsse es, dass Sie nach Kosovo reisen. Ich bitte Sie: Gehen Sie nicht nur nach Pristina, sondern auch nach Mitrovica (dem wichtigsten Verkehrsknotenpunkt, den die Serben besetzt haben). Sprechen Sie mit unverdächtigen Zeugen wie Herrn Professor Fleiner oder dem Chef Operationen des IKRKS. Vielleicht kommen Sie dann zum Schluss, dass die Repression doch zielgerichtet und systematisch ist.

Bundesrat Cotti: Damit Sie sehen, wie dramatisch und aussichtslos die Lage ist: Herr Professor Fleiner hat bei mir dafür plädiert, die Sanktionen aufzuheben, weil sie in Belgrad unmenschliche Folgen haben. Also hat das einzige, was die internationale Gemeinschaft zuwege gebracht hat, die Sanktionen, für die Menschen so schwere Folgen, dass man es aufgeben müsste. Das ist der Teufelskreis, in dem wir stecken.
(à M. Ruffy) Vous avez parlé de la Convention de Genève. Je ne crois pas que la situation au Kosovo, tant qu'un conflit armé n'y éclate pas, puisse être soumise à cette convention. Mais il ne fait aucun doute que la situation en Bosnie-Herzégovine y est largement soumise. Vous savez - on n'en a pas assez parlé - qu'il y a eu une conférence récemment à Genève, à laquelle participaient pratiquement tous les pays, sur la Convention de Genève. Nous avons convoqué cette conférence pour rappeler les principes élémentaires du droit international qui vise qu'en cas de guerre, certains règles humanitaires minimales soient respectées. Il n'a pas été agréable de voir monter à la tribune des représentants de certains pays dont on sait pertinemment qu'ils violent systématiquement les droits de l'homme en situation de guerre. Nous parlons de la Bosnie-Herzégovine, mais prenons l'Angola: la crise y dépasse de loin celle de ce pays. La Suisse a reçu le mandat - M. Nordmann peut vous en parler - d'élaborer des propositions afin que les dispositions des conventions et des protocoles de Genève soient mieux appliquées. Nous avons accepté ce mandat, mais nous avons dit qu'il s'agissait d'une chose extrêmement difficile. Il est toujours possible de mettre au point des normes autour d'une table, mais leur mise en application est autre chose. Nous acceptons cette tâche, qui est une marque de confiance à l'égard de notre pays, mais nous n'ignorons pas qu'elle n'est pas aisée, loin de là.

Quant à vos demandes de moyens financiers accrus en faveur de l'aide humanitaire, je voudrais demander à M. Raedersdorf d'expliquer quelles sont les possibilités qui s'offrent d'en faire plus. Il faut en effet admettre qu'il y a des limites à

ces possibilités dans ces pays, à cause des entraves qu'ils mettent quotidiennement à de telles initiatives.

Au sujet des chiffres, il est vrai que par tête d'habitant, la Suisse se trouve dans les premiers rangs en matière d'aide humanitaire, même par rapport à des pays qui se flattent d'être très ouverts en la matière. Cependant, si vous ajoutez à l'aide humanitaire le coût des casques bleus, qui sont un service aussi important que l'aide humanitaire en ex-Yougoslavie, la Suisse n'est plus en tête. Par exemple, la Hollande à elle seule y a je crois un millier de casques bleus, et il en est de même pour d'autres pays. On peut donc admettre la demande de M. Mühlmann - et d'autres d'entre vous - en faveur d'une augmentation du budget alloué à M. Raedersdorf, si ce dernier peut l'utiliser de manière praticable et efficace.

N'oublions pas cependant la situation financière actuelle de la Suisse. Si je ne m'abuse, la commission des finances est en train de diminuer massivement le budget alloué à l'aide humanitaire et à l'aide au Tiers monde. Vous savez d'ailleurs que quand nous intervenons dans le Tiers monde, ne l'oublions pas, nous le faisons pour des situations qui sont plus dramatiques - si une telle comparaison peut se faire - que celle de l'ex-Yougoslavie. Est-ce humain, là où nous pouvons entreprendre quelque chose, de l'interdire massivement en imposant des mesures d'épargne, alors qu'il y a des situations qui sont infiniment plus dramatiques que celle que connaît notre pays?

Scheidegger: (Zu Frau Segmüller) Selbstverständlich hat das BFF auf den Erkundungsreisen mit Albanern und Vertretern von Menschenrechtsorganisationen gesprochen. Selbstverständlich hat es Kontakte zu Albanern in der Schweiz (Informationszentrum in Genf, Flüchtlinge).

(Zu Frau Bäumlin) Wir haben auf der Erkundungsreise die Menschenrechtsorganisationen gebeten, uns Personen zu melden, denen Unrecht geschehen ist. Bis heute haben wir keine solchen Meldungen erhalten.

Ich bin gerne bereit, mit Ihnen in meinem Büro über Ihren Fall zu sprechen.

(Zu Ruffy) Im Vertrag mit der Transportgesellschaft sind die Zahlen geregelt: 100 bis 200 DM, 400 DM für einen grossen Bus. Das ist keine Pro-Kopf-Prämie, sondern der Preis für das Nutzen der Infrastruktur.

Unterbrechung der Sitzung von 10.20 - 10.45 Uhr

5.2 Die Lage in Russland

M. Cotti, conseiller fédéral: Je résumerai ce qui se prépare en vue du 12 décembre prochain. Le 12 décembre, l'électorat russe sera sollicité sur trois points: 1) élire les deux Chambres à l'échelon national; 2) se prononcer sur la nouvelle constitution et 3) élire éventuellement des organes législatifs régionaux et locaux. Par contre, la discussion qui a porté pendant longtemps sur l'éventuelle élection présidentielle n'a pas abouti.

On va instituer un système bicaméral, dont une Chambre, le Conseil de la fédération, verra siéger deux représentants pour chacune des 88 entités de la Fédération de Russie, tandis que la Chambre des députés comptera 450 membres.

Actuellement, 91 Partis ont été déjà dénombrés en vue des élections. C'est un phénomène est risible à première vue, mais nous savons que chaque fois qu'un pays s'approche de la démocratie, le nombre des Partis en lice se multiplie avant de se réduire au titre d'une stabilisation, voire de concentrations diverses.

Parmi les principaux Partis, citons l'Alliance du vote russe, qui devrait être la principale formation gouvernementale.

Favorable aux réformes, elle rassemble une série de collaborateurs de M. Eltsine, tel M. Gaidar, vice-premier ministre, et le premier conseiller direct de M. Eltsine, M. Bourboulis. Le Parti russe de l'unité et de l'entente sera aussi relativement proche de M. Eltsine. L'Union du peuple russe, fondée par M. Babourine, est franchement hostile au réformisme du président, et M. Sorkine, le président démissionnaire de la Cour constitutionnelle, sera candidat sur la liste dite du "Mouvement démocratique chrétien".

La Suisse a été invitée à envoyer des observateurs aux élections, ce que nous ferons sans doute.

Ces élections seront-elles à même de mettre pour toujours la Russie sur la voie de la démocratie? C'est ce que personne ne peut dire aujourd'hui. Ceci étant, l'évaluation commune à tous les pays occidentaux, et que nous partageons, est qu'aucune autre voie vers la libéralisation et vers la démocratie ne peut s'ouvrir sans le concours du président Eltsine.

Concernant la politique étrangère de la Russie, la position des trois pays avec lesquels j'ai eu des contacts la semaine passée est univoque: ils se montrent encore très prudents vis-à-vis de la Russie.

Quelques remarques finales:

1) L'attitude de la Russie à l'égard des pays de la CEI semble trahir une réapparition de ses anciennes ambitions impérialistes. Donc, à côté de cette évaluation, on n'exclut pas que la Russie prenne des mesures de sécurité dans les pays frappés par des combats ethniques ou de minorités - en Arménie, en Géorgie etc. Mais il faudrait alors que la Russie prenne des mesures de sécurité dans le cadre d'un mandat international, et non à titre d'initiative individuelle.

2) Nous voulons en tout cas éviter que l'attitude de la Russie à l'égard des pays de la CEI ne se répète à l'égard des anciens pays satellites. Ces pays ne veulent pas redevenir l'objet

d'une espèce de zone d'influence russe. Surtout, nous voulons éviter un danger que ces pays ressentent comme imminent, c'est de voir se recréer un partage en zones d'influence par lequel les pays de l'Europe centrale les plus avancés, - Tchéquie, Hongrie, Pologne -, entreraient dans une zone d'influence occidentale, voire américaine, et les pays d'Europe orientale - Roumanie et Bulgarie - dans la zone d'influence de la Russie.

Les voies envisagées par ces pays pour éviter cela sont l'adhésion à l'OTAN, considérée par eux comme le système de sécurité par excellence, et l'adhésion à la CE, qui est vue comme le système politique par excellence.

Präsident: Ich verweise Sie auf den schriftlichen Bericht der Delegation, die Kiew und Moskau besucht hat.

Wir waren von den letzten westlichen Politikern und Politikerinnen, die im Weissen Haus ein Gespräch mit Chasbulatow führten.

Wir sind sowohl in Kiew als auch in Moskau von den Schweizer Botschaften gut betreut worden, und das trotz schwieriger Verhältnisse.

Die Mieten für die Gebäude der Schweizer Botschaften sind horrend. In Kiew bezahlt die Schweiz pro Jahr 360 000 Dollar für ein paar Zimmer! Ich verstehe nicht, dass sich die Schweiz das bieten lässt.

Wir haben den Eindruck gewonnen, dass es um den Rechtsstaat in Russland noch sehr schlecht bestellt ist. Das ist einer der Hauptgründe, warum es mit der politischen Reform nicht vorwärts geht. Wahrscheinlich ist es eine der dringlichsten Aufgaben in Russland, rechtliche Strukturen zu schaffen.

Seit Jelzin die Oberhand gewonnen hat, ist die Lage noch nicht geklärt. Die Lage klären können nur eine neue Verfassung und Neuwahlen des Präsidenten und des Parlamentes. Allerdings sind die Parlamentswahlen von den Reformern wahrscheinlich noch nicht gewonnen: Es geht vielen Russen heute schlechter als vorher, und sie müssen zusehen, wie sich eine Gruppe schnell zu Neureichen entwickelt und wie die Mafia schnell Einfluss gewinnt.

Frau Haller: Alle Mitglieder der Delegation sind zum Schluss gekommen, dass die Marktwirtschaft in Russland solange nicht Fuss fassen kann, wie es noch keinen Rechtsstaat gibt. Russland braucht nicht nur ein sauberes öffentliches, sondern auch ein sauberes Privatrecht. Sonst breitet sich die Mafia so schnell aus, dass für die Marktwirtschaft kein Platz mehr ist. Aber offensichtlich beantragen die Finanzkommissionen den Räten, die Osthilfe für 1994 um 15 Millionen Franken zu kürzen. Das ist für mich nicht ein Problem der Aussenpolitik, sondern ein Problem der Sicherheitspolitik: Es geht um die Sicherheit in Europa. Wenn es nicht gelingt, in Russland einen Rechtsstaat aufzubauen - und zwar für öffentliches und privates Recht - , wird es in Russland keine Demokratie geben. Und Westeuropa braucht die Demokratie in Russland für seine Sicherheit!

Ich beantrage, dass wir die Frage der Kürzung der Osthilfe heute noch traktandieren.

M. Eggly: Ma réflexion, fondamentalement, va dans le même sens que celle de notre président et de Mme Haller. Le libéral que je suis s'est mieux rendu compte, durant ce voyage en Russie, combien un système libéral, aussi bien économique que politique, a besoin d'un ordre juridique sûr. Même là où il y a des lois, il règne un flou dans l'interprétation, au gré des besoins. Aucune sécurité ne règne dans le commerce pour les transactions, il n'y a aucune sécurité du droit dans les relations avec l'administration.

Il est évident que tout cela est préoccupant. Nous devons tout faire pour aider les Russes à poser un cadre juridique qui soit propice à l'éclosion de la démocratie, à la garantie des libertés individuelles, ainsi qu'à l'établissement d'une économie de marché qui ne soit pas une espèce de loi de la jungle criminelle.

Cela étant, je suis aussi d'accord avec Mme Haller pour penser qu'il y a des priorités en politique étrangère, et que par conséquent, nous devons faire très attention de ne pas oublier ce que nous devons faire pour des raisons financières. Mais je suis conscient, comme l'a dit M. Cotti, conseiller fédéral, que notre conscience de parlementaires doit nous amener à voir comment nous allons pouvoir résorber les déficits épouvantables de la Confédération. Dans ces priorités, il ne faut surtout pas couper dans tout ce qui concerne l'Europe centrale et orientale, parce que c'est notre premier cercle, et je suis désolé de dire que s'il doit y avoir des sacrifices dans ce domaine, je préfère qu'il y ait des sacrifices pour l'Angola, - je le dis sans aucun racisme, évidemment -, plutôt que pour la Russie. Car si véritablement nous devons serrer les budgets, la priorité doit être l'Europe.

Cependant, Monsieur le conseiller fédéral, tout ne se résout peut-être pas à des questions d'argent. Je me demande si il n'y aurait pas davantage de possibilités de la part de la Suisse d'aider à la consolidation de cet ordre juridique. Je connais par exemple un juge à Genève, M. Mirimanov, qui serait prêt à essayer de provoquer une aide technique des juges suisses en faveur de l'appareil judiciaire russe. N'y a-t-il pas là des possibilités, qui seraient orchestrées par le DFAE et le DFJP, de mieux aider techniquement l'Etat russe à devenir un Etat de droit, aussi bien dans son administration que pour ses lois? J'aimerais avoir votre avis.

M. Frey Claude: Ma question porte sur les anciens pays satellites qui souhaiteraient être dans l'OTAN. Les récents événements en Russie ne risquent-ils pas de faire qu'elle essaie de nouveau d'exercer une saisie sur ces pays?

Mühlemann: Unser Besuch im Weissen Haus war beinahe historisch bedeutsam. Es war für Jelzin nicht leicht, die Armee zu gewinnen: Er hat in der Nacht vom Montag auf den Dienstag den

Verteidigungsminister zehnmal vergeblich angerufen. Erst morgens um 02.30 ist es dem Ministerpräsidenten gelungen - eher zufällig -, den Divisionskommandanten der Luftlandung zum Einsatz zu bewegen. Das zeigt, wie labil und unsicher die Lage in Russland ist.

Was die Rechtsstaatlichkeit anbelangt, teile ich die Ansicht Frau Hallers. Es gab in der Geschichte der UdSSR nur zwei Juristen: Lenin und Gorbatschow. Sollen wir nicht versuchen, die Reform der Justiz und der Polizei zu lancieren? Wie das auch in Ungarn gelungen ist. Aber dazu braucht es mehr als die 58 Millionen Franken, die nach den beantragten Kürzungen der Finanzkommission übrigbleiben. In der Sparpolitik müssen politische Schwergewichte gebildet werden. Es kann doch nicht sein, dass für die Raumfahrt mehr als 100 Millionen Franken ausgegeben werden und für die Osthilfe nur 58! Da stimmt etwas nicht.

Ich beantrage, dass sich eine Delegation unserer Kommission mit einer Delegation der Finanzkommission zusammensetzt, um diese Kürzungen zu diskutieren.

Fischer-Hägglingen: Ich bin Mitglied der Finanzkommission. Die Finanzkommission hat den Auftrag, das Budget um 650 Millionen zu kürzen. Aber wir hören von allen Kommissionen immer wieder dasselbe: Wir dürfen nicht kürzen in der Forschung, in der Landwirtschaft, im Militär! Ich bin noch so bereit, auf diese Kürzung zu verzichten, aber nur wenn derselbe Betrag an einem andern Ort im EDA eingespart werden kann. Deshalb bitte ich diese beiden Delegationen, der Finanzkommission mitzuteilen, wo derselbe Betrag im EDA eingespart werden kann.

Frau Grendelmeier: Die Rechtsunsicherheit scheint mir auch eines der grössten Probleme Osteuropas zu sein. Russland ist für die ganze Welt nach wie vor ein Krisenherd, aber in einem Sinn, den wir bisher noch nicht kannten.

Wir müssen sparen. Sollte unsere Kommission nicht eine Konzentration der Mittel vorschlagen? Könnten die Mittel nicht gezielt dort eingesetzt werden, wo die Rechtsstaatlichkeit fehlt? Könnte die Schweiz nicht Institutionen unterstützen, auf deren Grundlage die Marktwirtschaft erst wird funktionieren können? In Ungarn hat das sehr gut funktioniert.

M. Tschopp: Concernant la fragilité de l'appareil judiciaire et l'inexistence d'un ordre légal, j'aimerais répéter ce qu'a dit M. Eggly: cet exemple du juge Mirimanov de Genève pourrait être examiné de très près. Il y a des juges russes qui sont venus à Genève, et les résultats ont été très probants, ce, pour un investissement minime. Mme Grendelmeier a raison de dire que l'argent seul ne fait rien. Une espèce de mobilisation des ordres judiciaires cantonaux pourrait produire des résultats extrêmement utiles et augmenter, à travers les juges qui sont des faiseurs d'opinion, la sensibilité de notre population à ce problème de sécurité.

Quant à cette extorsion de fonds publics par les ambassades, j'ai au niveau universitaire quelque expérience des échanges avec l'ex-URSS. En toute naïveté et avec présomption, je crois qu'une démarche diplomatique auprès de votre collègue de la Russie en présentant la coupe budgétaire face à ce racket des ambassades, aussi bien en Russie qu'en Ukraine, pourrait avoir quelque effet.

Völlmer: Es ist richtig, dass in Russland die Rechtsstaatlichkeit fehlt. Aber Mafia und Korruption sind die Folge einer verwilderten sozialen Realität: Weite Teile der Bevölkerung sind arm. Deshalb kann der Aufbau eines Polizeiapparates nicht die wirksamste Hilfe sein. Der Aufbau eines Polizeiapparates ist zwar ein Teil der notwendigen Aufbauarbeit, aber kein zentraler Beitrag an die Beseitigung der Ursachen der Verwilderung des Rechts.

M. Ruffy: Les élections du 12 décembre prochain seront hautement intéressantes à suivre.

J'avais dit que j'étais frappé par l'accent que l'on met sur la personne de Eltsine. Parler sur une seule personne ne permettait pas de prendre assez conscience des mouvements de fond, qui étaient perceptibles quand on rencontrait les responsables régionaux et des grandes villes en Russie. Ce qui m'a frappé, dans la politique de la fin de l'URSS et du début de la CEI, c'est la position d'hommes aussi importants que Khasboulatov, que vous avez rencontré lors du voyage en Russie. J'ai eu l'occasion de discuter pendant deux heures avec Khasboulatov alors qu'il était le bras droit de Eltsine: c'était en 1990, et pour pouvoir le situer, j'ai abordé un sujet précis que je connais. Je raconte cela parce que l'évolution de cet homme a été spectaculaire. Nous avons abordé le problème de l'urbanisme et de l'architecture. On sait que les Russes ont réussi dans la fabrication de masse et dans le gigantisme architectural. Je lui ai demandé si, dans le cadre d'une économie privée, les conceptions de la construction et de l'urbanisme seraient modifiées, en ce sens que l'on construirait des petits locatifs et des villas. Khasboulatov m'a répondu par l'affirmative, qu'il y aurait 500 000 à un million de petites et moyennes entreprises, que les salaires seraient modulés en fonction des responsabilités dans les entreprises, et que des villas seraient construites pour les responsables des entreprises. C'est dire qu'en 1990, Khasboulatov incarnait le mouvement libéral tel que l'imaginaient la plupart des Soviétiques à l'époque. Savoir que cet homme est considéré aujourd'hui comme un conservateur est surprenant. Ou bien il a changé à cause de la pression de l'évolution historique ou politique de la Russie, ou bien il a changé d'opinion pour s'inscrire dans l'opposition de Eltsine. Néanmoins, il faut savoir que l'URSS constituait une structure extrêmement solide dans la conception soviétique, que c'étaient des rouages qui fonctionnaient tant bien que mal, et que d'avoir abandonné d'un seul coup ce système fait qu'aujourd'hui certaines personnes qui se sentent responsables rendent

attentifs les occidentaux à ce que représente le vide institutionnel total de ce pays. On peut s'attendre à des surprises lors des élections du 12 décembre.

Pour répondre partiellement à la question de M. Claude Frey: avec M. Cavelty, nous étions invités par le Soviet suprême, et nous avons abordé le problème de la sécurité avec le vice-ministre des affaires étrangères, ancien ambassadeur à Bonn et partenaire de M. Gampelmann à Genève pour les traités sur le désarmement. Lorsque l'on a abordé la question de la sécurité, il nous a exprimé le souhait que ce soit l'OTAN qui assure la sécurité de l'Europe jusqu'à Vladivostok. C'était en 1990, et nous avons réfléchi à la signification de cette option. Nous nous sommes demandé si ce n'était pas pour assurer la sécurité à l'intérieur même de l'URSS de l'époque qui se fragmentait, ou si c'était vis-à-vis de la Suisse. Aujourd'hui, il y a un certain nombre de pays qui se demandent effectivement ce qui s'est passé dans les relations entre Eltsine et l'armée russe lorsque celui-ci s'est assuré son intervention lors du putsch. M. Mühlmann a relevé la retenue de l'armée pendant une journée entière, et on se demande quelle concession Eltsine a pu faire. Ceci est un sujet d'inquiétude pour les pays de l'ancien glacis, - Pologne, Roumanie et Bulgarie - depuis ce moment-là, parce que jusque-là, ils avaient l'impression que l'armée n'était pas partie prenante dans le nouveau régime. Donc, là aussi, l'attitude de la Russie en matière de sécurité européenne sera à suivre.

Frau Bär: Ich gehe mit Herrn Vollmer einig. Es sind vor allem die sozialen Realitäten - der Darwinismus in seiner hässlichsten Form - die den Aufbau des Rechtsstaates behindern. Es ist fahrlässig, die Osthilfe zu kürzen. Wir müssen den Bundeshaushalt mittel- und langfristig sanieren, aber nicht durch einmalige Kürzungen, wie sie die Finanzkommission vorschlägt.

Wir müssen auch Vorgaben dazu geben, wie die Kredite aufgeteilt werden. Die Schweiz saniert mit der Osthilfe immer noch Kernkraftwerke des Typs Tschernobyl. Die Weltbank, der IWF und die EG tun das nicht!

M. Cotti, conseiller fédéral: Je remercie la commission du rapport par lequel elle informe le Conseil fédéral de son voyage en Russie, ce qui confirme la vocation de réciprocité de l'article 47bis a.

Les constatations ne sont pas très réjouissantes et les problèmes de l'établissement d'un Etat de droit se posent encore. À nos représentants à l'Assemblée parlementaire de Strasbourg, rappelons ce que j'ai dit ce matin: nous avons l'impression que le problème de l'admission de la Russie pourrait, sous l'effet de pressions diverses, être mis plus tôt que prévu à l'ordre du jour de vos travaux. Il faudra alors confronter cette réalité avec les observations que vous vous êtes faites. À ce titre il sera probablement utile, lors d'une prochaine séance de la Commission de politique extérieure, de discuter des critères d'admission au Conseil de l'Europe.

Le problème du soutien à l'établissement d'un ordre juridique stable propre à un Etat de droit reste posé. M. von Dāniken vous fera état du travail que le DFAE accomplit en la matière parallèlement à la contribution du Conseil de l'Europe. On peut se demander s'il ne faudrait pas augmenter cette contribution. Quant à la priorité concernant l'Afrique du Sud, je signale que de la part de tous les mouvement engagés dans la démocratisation en Afrique du Sud, nous avons reçu une requête d'organiser en Suisse des rencontres d'étude visant l'établissement d'un système démocratique et fédéraliste dans ce pays. C'est ce que nous allons organiser avec des professeurs d'universités, qui accueilleront les représentants de différents Partis politiques de ce pays fin janvier 1994. Pourquoi ne pas en faire autant avec la Russie? Nous prenons note de cette option, mais vous le savez, le problème financier se pose.

(à M. Fischer-Hägglingen) Suite à l'intervention des deux commissions des finances du Parlement, le Conseil fédéral vient de décider un tour successif de mesures d'épargne d'environ 600 millions de francs, auxquelles s'ajoutera une mesure supplémentaire de l'ordre de 50 000 francs. Dans le cas des épargnes, le DFAE s'en sort avec un pourcentage d'épargne supérieur à la moyenne des autres départements. Les secteurs évoqués ici de l'aide à l'Est et au Tiers monde n'ont pas été trop maltraités. Des sacrifices ont été consentis, mais compte tenu du stade auquel est parvenu le Conseil fédéral, on peut considérer cette situation comme acquise. Je comprends M. Mühlmann quand il dit que passer de 64 millions à 58 millions représente néanmoins une diminution supplémentaire par rapport aux coupes linéaires de 10% planifiées pour l'avenir par le Conseil fédéral. Le voeu que j'exprimerai à M. Fischer, c'est qu'on essaie de ne pas aller au-delà de ce que le Conseil fédéral a maintenant proposé à la suite de vos interventions, parce que la situation deviendrait objectivement inacceptable. Je crois aussi que dans la dialectique nécessaire entre membres d'une commission et membres d'une autre commission, il faut que vous les parlementaires, qui êtes appelés à voir ces problèmes, vous teniez compte de ces réalités spécifiques.

(à M. Eggly) Je ne parlerai pas des déplacements d'un poste du budget à l'autre. On peut effectivement mettre l'accent sur tel ou tel d'entre eux. Quant à la façon de faire, à vous de vous livrer à cette réflexion sur le choix des priorités, comme par exemple celle que vous mettez en faveur de la Russie aux dépens de l'Angola. C'est juste dans l'optique européenne, mais si l'on pense qu'en Angola, on intervient parfois pour sauver des hommes d'une mort certaine, le problème reste posé. Comme on l'a vu ce matin à propos du problème des réfugiés, les solutions sont très difficiles à trouver. Mais je partage l'avis de M. Mühlmann: si moyennant ces coupes, on peut maintenant continuer à agir en se limitant à ce qui a été fait jusqu'à présent, c'est une solution valable, car notre fonction est plus importante que des millions de plus ou de moins.

(à M. Frey Claude) La mission en Russie a démontré combien la question de la sécurité reste posée sur notre continent. Les pays de l'ex-Bloc de l'Est ont clairement posé leur candidature d'admission à l'OTAN. Vous savez que M. Eltsine, il y a

seulement quelques mois, faisait une déclaration de disponibilité pour s'y faire accepter. Mais deux mois plus tard, M. Eltsine manifeste une opposition. Certains imputent cette opposition à la présence plus musclée des forces armées après la récente tentative de putsch. Ainsi, depuis l'écroulement des deux blocs, la sécurité dans notre continent offre paradoxalement moins de garanties qu'auparavant. Par conséquent, la réflexion sur une architecture européenne, à commencer par une réflexion sur les finalités de l'OTAN, reste à faire. C'est ce que nous tentons de faire au Conseil de l'Europe et dans la CSCE, où nous sommes représentés, mais cela nous échappe dans d'autres organes d'où nous sommes absents. N'allez pas penser que je prône l'adhésion à l'OTAN, mais certainement que l'établissement d'un dialogue, qui n'est pas contraire à la conception d'une neutralité très concrète, sera essentiel pour ne pas nous tenir éloignés du travail qui va se faire en matière de sécurité sur le continent. Reste la crainte exprimée d'une réédition de Yalta, donc de mettre à nouveau des pays de l'ex-Bloc de l'Est sous influence russe, en vertu d'un partage en zones d'influence que Russes et Américains seraient appelés à faire. Ce ne sont que des conjectures, mais il n'empêche que ces questions se posent.

M. Frey Claude: A propos du vote qui vient d'intervenir, je crois qu'il faudrait l'interpréter dans l'esprit d'équilibrer les coûts exprimé par M. Fischer, c'est à dire qu'à l'intérieur d'un département donné, on doit arriver à la neutralité du budget.

Von Daeniken: Zur Rechtsstaatlichkeit in Russland. Das EDA arbeitet in dieser Frage eng mit dem Europarat zusammen. Es hat 1992 zusammen mit andern Staaten ein gemeinsames Programm finanziert (1 Million Franken). Es verhandelt zurzeit über die Fortführung dieses Programms für 1994/95. Es konzentriert sich auf die Reform von Justiz, Verwaltung und lokaler Verwaltung. Ausbildung und Stärkung der Polizei sieht es zurzeit nicht vor. Auch bilaterale Aktionen im Sinne Herrn Tschopps wären denkbar. Die Mieten in Moskau und Kiew sind horrend. Das EDA verhandelt mit Russland über einen Austausch von Gebäuden. Das sollte ihm erlauben, 1994 die Botschaft zu vergrössern und sie gratis als Besitzer zu übernehmen. Auch mit den ukrainischen Behörden ist das EDA im Gespräch. Es sollte uns 1994 gelingen, in Kiew eine bessere Lösung zu finden.

Abstimmung - Vote
 Für den Antrag Mühlemann - 14
 Dagegen - 1
 (einige Enthaltungen)

Vollmer: Ich habe Bedenken: Eine Delegation unserer Kommission soll das EDA durchforsten. Die Mitglieder unserer Kommission

können und sollen sich äussern, aber in einem Mitbericht, in den Fraktionen und vor dem Rat.

M. Frey Claude: J'ai compris que par ce vote, personne ne s'était opposé à la proposition Fischer, qui me paraît cohérente. Il est clair, en effet, que tout le monde va vouloir conserver les sommes fixées. C'est un défaut que l'on constate dans chaque commission permanente: chaque commission fixera les priorités pour elle-même, et on risque un dialogue de sourds en séance plénière. D'où la nécessité de fixer ces règles du jeu: si on veut maintenir un poste, il faut trouver à économiser ailleurs.

M. Tschopp: Rappelons l'appréciation de M. Cotti. Il nous a dit en substance qu'il pouvait vivre avec ce qui est décidé dans son département, mais gare à d'éventuelles coupes supplémentaires en plénière. Si le chef du département peut vivre avec les coupes prévues à l'heure actuelle, et si l'on arrive à un résultat nul, que gagnera-t-on à créer cette sous-commission?

Frau Bäumlin: Wir dürfen nicht statt der Kredite für die Osthilfe die Kredite für die Entwicklungszusammenarbeit kürzen. Wir haben immer versprochen, die Osthilfe werde nicht auf Kosten der Entwicklungszusammenarbeit gehen.

Frau Haller: Was wir für die Osthilfe mehr ausgeben, müssen wir nicht im EDA, sondern im EMD einsparen: Hier geht es nicht um Aussenpolitik, sondern um Sicherheitspolitik.

Fischer-Häggingen: Auch das EMD muss sparen.

M. Eggly: Mme Haller ne va pas jusqu'au bout de sa démonstration. Soudain, elle réserve le droit d'éventuellement reporter des coupes au département militaire pour ne pas en opérer au DFAE. La politique de sécurité, c'est l'affaire du Conseil fédéral, et le DFAE, dans le problème de la politique de sécurité, a autant d'importance que le DMF. Le DFAE participe notamment aux actions destinées à prévenir les conflits. Par conséquent, la politique de sécurité concerne notre commission, et nous devons, pour l'objectif de neutralité des comptes, faire des sacrifices sur d'autres postes, mais dans notre département, pour sauver par exemple la priorité de l'Europe de l'Est.

Mühlemann: Solche Treffen haben auch einen präventiven Charakter: *Il faut les tuer jeunes.*

Präsident: Herr Mühlemann, Frau Haller und der Präsident bilden die Delegation unserer Kommission.

5.3 Die Lage im Kaukasus

M. Cotti, conseiller fédéral: Il n'y a pas de nouveautés particulières quant à la Géorgie. Les combats continuent dans cette partie de la CEI, malgré l'accord de cessez-le-feu conclu entre les parties.

Je préférerais peut-être faire le point sur le rôle que la Suisse est appelée à jouer dans ce contexte. C'est un cas classique d'offre des bons offices de la part de la Suisse par le biais des Nations Unies, qui nous ont demandé de le faire. Les bons offices offerts par la Suisse n'ont rien à voir avec les actions entreprises par M. Brunner. Celui-ci mène des négociations en tant que mandataire de l'ONU, et son travail n'est pas fait au nom de la Suisse. Les bons offices de la Suisse consistent à mettre à disposition de l'ONU une personnalité choisie par cette organisation. J'ai en mémoire les appels téléphoniques de M. Boutros Ghali qui m'a prié non pas de mettre quelqu'un à disposition, mais a nommément indiqué l'ambassadeur Brunner. Le mandat assigné par l'ONU à M. Brunner consiste à tenter de parvenir à un véritable accord de cessez-le-feu, à créer les conditions d'un règlement politique du conflit, et à intégrer à ce processus de paix les pays voisins de la Géorgie, notamment la Russie. Cela explique les voyages répétés de M. Brunner à Moscou.

Le cessez-le-feu, hélas, malgré l'accord, n'est pas respecté. Les Abkases ont conquis la ville de Soukhoumi et l'ancien président de la république persiste dans ses interventions violentes. L'activité de M. Brunner s'en est trouvé retardée, mais vous savez que pour la première fois à Genève l'année passée, M. Brunner a reçu des délégations du gouvernement de Géorgie et de sa partie abkhase pour des premiers contacts qui n'étaient même pas encore des négociations. Cela signifie que M. Brunner continue son travail, dont il reconnaît la difficulté compte tenu des racines profondes du conflit. Nous espérons qu'à relativement brève échéance, le travail de médiation de M. Brunner ait un début formel, à Genève ou en tout autre lieu.

Dans ce conflit, la Russie manifeste une présence au sens peu clair, ce qui ravive les craintes des pays de l'Europe centrale et orientale. Son rôle exact mériterait d'être élucidé.

Face aux requêtes innombrables de nombreux pays et aux situations conflictuelles toujours plus nombreuses, la Suisse ne peut pas toujours être présente. Il s'agit donc de fixer avec quelque sévérité les priorités qui sont les nôtres. A cet effet, nous sommes en train de fixer certains critères que je vous énumèrerai, mais dont la liste ci-dessous n'est pas exhaustive:

- 1) Le critère géographique: l'ex-Yougoslavie fait naturellement l'objet de nos préoccupations, davantage que d'autres parties du monde.
- 2) La gravité des situations.
- 3) Les chances de succès des bons offices.
- 4) Le critère historique ou stratégique d'une situation donnée: ainsi d'un pays où le conflit n'est peut-être pas si sanglant,

mais où des perspectives à caractère stratégique se présentent, comme c'est le cas en Afrique du Sud actuellement.

5) Le critère pragmatique: ainsi, nous n'avions pas choisi la Géorgie pour agir, mais nous avons répondu à l'appel de l'ONU, organisation qui revêt une importance particulière pour la Suisse, qui n'en est pas membre.

M. Ziegler: Je me félicite de l'action de M. Brunner, mais je me demande toujours à quoi sert notre représentation auprès de l'ONU à New York? Quelle est la stratégie poursuivie par le DFAE, alors que ce bureau est coûteux, et que si l'ONU veut prendre des initiatives, c'est M. Boutros Ghali qui téléphone directement au chef du département?

M. Cotti, conseiller fédéral: Je pensais que l'ordre du jour était la Géorgie! Néanmoins, je répondrai que ce bureau avait été investi du problème. Simplement, s'agissant d'une fonction fondamentale, il y a eu un contact personnel. N'oublions pas que ce bureau joue un rôle très important à New York. D'ailleurs, je ne peux pas imaginer que vous ayiez posé cette question dans l'optique de faire supprimer cette représentation.

Nous sommes seulement de modestes observateurs auprès de cette organisation, alors que notre pays est au cinquième rang mondial par ses contributions à l'ONU. Le rôle de ce bureau est donc fondamental.

M. Aubry: J'étais la semaine passée à la mission diplomatique, et j'ai pu constater le travail énorme qui se fait dans les relations non seulement avec l'ONU, mais aussi avec les délégations des pays présents. A noter que les personnes présentes sur place sont des hommes de terrain très actifs, et non des ambassadeurs qui attendent qu'on vienne les chercher. Au moment où je m'y trouvais, - tout à fait par hasard, je précise -, un séminaire de spécialistes s'y tenait. Un travail réel s'y accomplit.

Vertraulich/Confidentiel

Bern, den 11. November 1993

NATIONALRAT
Aussenpolitische Kommission

TEILPROTOKOLL 4

der Sitzung vom 1. und 2. November 1993,
 09.30 - 18.40 Uhr und 08.00 - 16.15 Uhr,
 in Bern, Parlamentsgebäude, Zimmer 3

TAGESORDNUNG

6. Orientierung über die Reorganisationspläne des EDA
 (einschliesslich finanzieller Planungsvorhaben)
 (Uebrige Traktanden siehe Hauptprotokoll und
 Teilprotokolle 1 bis 10)

ORDRE DU JOUR

6. Informations sur les projets de réorganisation dans le
 DFAE (y compris la planification financière y relative)
 (Autres objets à l'ordre du jour voir procès-verbal principal
 et procès-verbaux 1 à 10)

TEILNEHMERPräsidium: RychenAnwesende Mitglieder:

Frey Claude, Aubry, Bär, Bäumlin, Berger, Caccia,
 Columberg, Eggly, Fischer-Hägglingen, Grendelmeier,
 Haller, Moser, Mühlmann, Nabholz, Oehler, Ruffy,
 Segmüller, Steffen, Tschopp, Vollmer, Zbinden Hans,
 Ziegler Jean

Entschuldigt:

Frey Walter, Loeb François (ersetzt durch Stamm Luzi)
 Maitre (ersetzt durch Darbellay), Rebeaud (ersetzt durch
 Robert)

Weitere Teilnehmer:

Bundesrat Cotti, EDA
 Felix Meier, stellvertretender Generalsekretär, EDA
 Rolf Stücheli, GS, EDA

Sekretariat: Alfred AebiProtokoll: Edda Deuss(d) und Hélène Baessler(f)

2. November 1993, 12.10 - 12.30 Uhr

6. Orientierung über die Reorganisationspläne des EDAs (einschliesslich finanzieller Planungsvorhaben)

M. Cotti, conseiller fédéral: Mon exposé ne pourra pas être exhaustif, après 7 mois seulement de présence dans mon département. Je peux cependant vous faire le bilan du travail accompli avant mon entrée au DFAE. On effet, il a été question bien avant mon arrivée de restructurer ce département. C'est à partir de 1990 que ce travail s'est concrétisé sous la forme de plusieurs rapports sur la question. Notre travail se fait sur la lancée de ce qui a été entamé.

Rien de définitif ne peut être dit actuellement, mais certaines finalités qui se dessinent seraient les suivantes:

1 - Etablir des possibilités de conduite plus sûre et plus "serrée" visant à fixer au plus près les priorités. Ceci se place dans le contexte du rapport sur la politique extérieure: les priorités choisies devront être mieux définies sur le plan structurel.

2 - Assurer au DFAE une capacité d'action rapide qui permette à la Suisse de garder une position dans le monde. Essayer d'anticiper les événements, plutôt que d'y réagir. On a vu récemment de petits pays jouer un grand rôle dans des questions internationales essentielles.

3 - Instaurer, dans le cadre d'une conduite plus forte, davantage de compétence opérationnelle dans les différentes structures. Si la conduite stratégique doit être claire et décidée, les structures, y compris les représentations à l'étranger, doivent disposer de davantage de compétence opérationnelle. Je me suis laissé dire que les contrôles en matière de détails financiers sont excessifs. Nous étudions la question. Je serais plutôt enclin à prôner davantage de liberté à l'intérieur d'un budget donné (ne pas devoir demander la permission de Berne pour le moindre voyage à entreprendre).

4 - Eviter les doubles emplois entre les différentes directions que l'on rencontre au sein du DFAE.

Notons que le DFAE connaît néanmoins dans son travail une homogénéité peut-être plus grande que certains autres départements.

Quant au délai du travail de restructuration, je ne peux pas le donner dans la mesure où nous voulons nous assurer de l'opportunité de tel ou tel changement avant de l'apporter.

Frau **Grendelmeier**: Zu den Doppelspurigkeiten. Es gibt beispielsweise in Le Havre und Annecy Schweizer Konsulate. Das entspricht nicht den modernen Bedürfnissen.

M. Eggly: Je vous remercie, Monsieur le conseiller fédéral, de nous avoir informés de cette question, parce que dans le fond, vous auriez très bien pu dire que c'est l'affaire de l'exécutif, et non la nôtre. Je crois en effet que dans les détails, ce n'est pas notre affaire, mais puisque nous avons une coresponsabilité dans la politique étrangère, il est aussi légitime que l'efficacité du DFAE nous importe.

On peut difficilement contester les buts que vous vous assignez. Cependant, pour parler franchement, toute réorganisation inquiète naturellement les personnes qui risquent d'en faire l'objet. A cet égard, je souhaiterais poser une question quant à votre volonté qu'il n'y ait pas de doubles circuits dans les responsabilités et les décisions. Entendez-vous aussi par là que ces structures plus opérationnelles ne court-circuiteront pas les pleines responsabilités des différents diplomates en poste? Ou n'y a-t-il pas le risque quelquefois que tel diplomate ait le sentiment qu'il n'a plus la pleine responsabilité parce qu'il existerait un circuit partant du DFAE? Si tel était le cas, cela va-t-il dans le sens d'une réelle efficacité? Vous avez parlé de votre département, et je crois que vu les difficultés du métier, l'ambiance humaine et la valorisation de chacun sont des éléments essentiels pour l'efficacité.

M. Cotti, conseiller fédéral: (à Mme Grendelmeier) En effet, nous étudions ce problème. Nous ne sommes pas le seul pays à le faire. Il y a une série d'autres pays, même de taille analogue à la nôtre, qui y réfléchissent.

(à M. Eggly) Un des éléments que j'ai constaté lors des contacts que j'ai systématiquement établis dès mon entrée dans le département, c'est l'absence d'impulsion politique et stratégique de la part du DFAE. Je distinguerai entre l'impulsion stratégique générale, et la capacité opérationnelle. L'impulsion stratégique sera renforcée, mais l'autonomie opérationnelle sera préservée, avec cependant une ligne politique plus précise à suivre.

Unterbrechung der Sitzung von 12.30 - bis 13.30 Uhr

Vertraulich/Confidentiel
Bern, den 11. November 1993

NATIONALRAT
Aussenpolitische Kommission

TEILPROTOKOLL 5

der Sitzung vom 1. und 2. November 1993,
09.30 - 18.40 Uhr und 08.00 - 16.15 Uhr,
in Bern, Parlamentsgebäude, Zimmer 3

TAGESORDNUNG

7. 93.021 s. Immobilienstiftung für Internationale Organisationen
(Fipoi). Neue Darlehen: nur Teil betreffend WMO
(Uebrige Traktanden siehe Hauptprotokoll und Teilprotokolle 1 bis 10)

ORDRE DU JOUR

7. 93.021 é Fondation des immeubles des organisations internationales (Fipoi). Nouveaux crédits: seulement la partie concernant l'OMM
(Autres objets à l'ordre du jour voir procès-verbal principal et procès-verbaux particuliers 1 à 10)

TEILNEHMER

Präsidium: Rychen

Anwesende Mitglieder:

Frey Claude, Aubry, Bär, Bäumlin, Berger, Caccia, Columberg, Eggly, Fischer-Häggligen, Grendelmeier, Haller, Moser, Mühlmann, Nabholz, Oehler, Ruffy, Segmüller, Steffen, Tschopp, Vollmer, Zbinden Hans, Ziegler Jean

Entschuldigt:

Frey Walter, Loeb François (ersetzt durch Stamm Luzi) Maitre (ersetzt durch Darbellay), Rebeaud (ersetzt durch Robert)

Weitere Teilnehmer:

Bundesrat Cotti, EDA
Botschafter Nordmann, Direktion für internationale Organisationen, EDA
Robert Steiner, Sektion Sitzstaatfragen, DIO, EDA
François Courvoisier, Délégué Fipoi, Amt für Bundesbauten, EDI
Rolf Stücheli, GS, EDA

Sekretariat: Alfred Aebi

Protokoll: Edda Deuss(d) und Hélène Baessler(f)

2. November 1993, 13.30 Uhr bis 14.30 Uh

M. Nordmann: Les membres de la commission avaient exprimé le souhait, lors de la dernière rencontre à Genève du 12 octobre, d'obtenir des renseignements complémentaires sur la demande d'avance de 6 millions pour le crédit d'étude en faveur du nouvel immeuble administratif de l'OMM.

Par lettre du 22 octobre que vous avez reçue, la FIPOI (Annexe 1) a répondu aux questions soulevées, notamment en dressant un tableau comparatif entre le bâtiment du CERN et celui envisagé pour l'OMM, ce qui était le cœur du débat.

Permettez-moi d'insister sur le fait que les comparaisons entre un projet définitif, étudié dans les détails comme celui du CERN, et une évaluation d'un coût probable d'un projet issu d'un concours d'architecture, comme c'est le cas pour l'OMM, sont difficiles et ne peuvent aboutir, dans ce second cas, à des chiffres définitifs et immuables.

Le crédit d'étude que le Conseil fédéral vous demande d'allouer à la FIPOI pour la préparation du message relatif au nouveau siège de l'OMM permettra d'approfondir la question des coûts. Vous y trouverez des chiffres sur les mètres cubes et carrés, qui se compareront plus facilement avec des données similaires figurant dans le message sur le CERN, ou tout autre message.

Bien entendu, les préoccupations que vous avez exprimées seront traitées dans ce message.

En conclusion, rappelons que ce projet de construction de l'OMM entre parfaitement dans la politique d'accueil des organisations internationales défendue par le Conseil fédéral depuis les années cinquante. Par ailleurs, le siège de l'OMM avait été sérieusement remis en question par des offres concurrentielles alléchantes, durant le dernier congrès mondial de 1991 au cours duquel l'OMM a décidé de construire le nouveau bâtiment. De ce fait, un report du crédit pourrait créer des difficultés pour le siège genevois de l'OMM et avoir des répercussions négatives sur la Genève internationale.

Dans les tableaux annexés à la lettre du la FIPOI du 22 octobre dernier, les 27 500 m² de surface comprennent les 6645 m² qui figurent dans le tableau 6 de la documentation supplémentaire remise le 23 août 1993. Ces 6645 m² ne sont qu'une surface partielle, fonctionnelle, qui ne couvre pas l'ensemble des bureaux. Ces deux chiffres ne s'opposent pas. L'un (27.500 m²) est une surface brute de plancher, l'autre (6 645 m²) une surface nette.

Moser: Den Planungskredit kann man nur beurteilen, wenn man Angaben zum Bauvolumen und zum Baustandard hat.

Ich kann den Dokumenten der Fipoi nicht entnehmen, was zwischen der ersten und der zweiten Version geschehen ist. Gemäss der Version vom 23. August 1993 war der Flächenbedarf 6645 m², gemäss der Version vom 22. Oktober 1993 ist er 27500 m². Das ist ein Unterschied in der Größenordnung von vier Fussballfeldern!

Gemäss der zweiten Version ist die Anlage 92000 m³ gross und für 650 Personen gedacht. 15 m² je Person, das sind angenehme räumliche Verhältnisse. Ein Drittel oder 32000 m³ wären als Gebäude für Personal vorgesehen. Bei einem Durchschnitt von 1000 Franken je m³ - im normalen Wohnungsbau ist der Durchschnitt 800 Franken - ergibt das 32 Millionen Franken. Wofür die übrigen zwei Drittel oder 60000 m³ vorgesehen sein sollen, geht aus den beiden Versionen nicht hervor. Für Garagen? Bei einem Durchschnitt von 300 Franken je m³ - der übliche Durchschnitt liegt bei 200 bis 240 Franken - ergibt das 18 Millionen Franken. Bei Baunebenkosten von etwa 5 Millionen dürften die Kosten insgesamt also etwa 60 Millionen Franken betragen (55 Millionen Franken).

Gemäss SIA darf das Honorar maximal 12 Prozent davon sein, das sind 7,2 Millionen Franken. Zählt man das Honorar von den 60 Millionen Franken ab, bleiben 52,8 Millionen Franken. Teilt man das Honorar auf auf Architekt, Bauingenieure und Fachingenieure, erhält man eine Gesamtleistung von maximal 6,92 Millionen Franken. Die Teilleistung Planung darf gemäss SIA 35 Prozent davon nicht überschreiten, das sind 2,42 Millionen Franken. Fazit: Wenn wir dafür 6 Millionen Franken bezahlen, bezahlen wir 3,58 Millionen Franken zuviel! (siehe Anhang 2).

Aus diesem Grund beantrage ich Ihnen, die Vorlage zurückzuweisen. In den Bundeskassen ist fürwahr nicht zuviel Geld. Wir müssen auch im Kleinen Zeichen setzen.

M. Eggy: Nous avons voulu un rapport complémentaire de la FIPOI. Nous l'avons: il ne donne pas satisfaction à M. Moser parce que notamment, il est dit clairement que pour le moment, on n'a pas encore les données précises du projet définitif. Mais il est dit aussi dans cette lettre que pour obtenir ce projet précis, il faut ce crédit d'étude. Je vous rappelle, comme M. Maitre vous l'a expliqué à Genève et comme l'annexe à la lettre l'indique, qu'il s'agit d'une opération triangulaire, et que cette possibilité d'un nouveau bâtiment sur un nouveau terrain de l'OMM permettra à l'Office mondial de la protection intellectuelle (OMPI) de reprendre le bâtiment actuel. Cette opération triangulaire a été négociée entre la FIPOI et l'Etat de Genève, et c'est très important dans la politique générale en matière d'organisations internationales à Genève. J'ai quand même l'impression que les bases de calcul des coûts envisagés sont communes, qu'il n'y a pas de critères particuliers pour ce bâtiment, et que l'on peut faire confiance à la FIPOI. Si l'on rogne sur le crédit d'étude, on remet en cause le calendrier de l'opération triangulaire, notamment les études pour mettre un projet au point, et on donne un signal politique négatif vis-à-vis de la communauté internationale. Quelles que soient nos difficultés financières, rappelons que nous avons un engagement politique et moral extrêmement précis de la Confédération et du canton de Genève dans cette affaire.

Notons que Genève, pour sa part, fait un effort, puisque ce canton met en droit de superficie presque gratuitement un terrain pour ce nouveau bâtiment, alors que la Confédération viendrait rogner ce crédit d'étude.

Il serait mal venu de refuser une telle demande, surtout en tant que Commission de politique extérieure. Sur un accent aussi essentiel que la place internationale de Genève, ce serait un mauvais signal pour la Suisse.

Je vous engage donc vivement à voter ce crédit d'étude.

M. Darbellay: Ici nous ne sommes pas le maître d'oeuvre. On ne nous demande pas un crédit de construction, mais un prêt d'étude. Il est utile de rappeler ce qu'a fait la FIPOI: elle nous a permis de remplir dans de très bonnes conditions nos obligations vis-à-vis des organisations internationales, et de collaborer d'une manière excellente avec l'Etat et la commune de Genève. Je crois que cette fondation a montré qu'elle méritait notre confiance. Est-ce le moment aujourd'hui, alors que certains pourraient construire ailleurs pour les organisations internationales, de remettre en cause ce rapport de confiance?

On nous demande 6 millions de francs pour un crédit d'étude. C'est vrai que nous avons donc des comptes à demander, et nous savons qu'il y aura un message sur cet objet. A mon sens, nous devrions exiger aujourd'hui que le message fasse l'état des dépenses engagées ainsi que leur destination. Mais nous ne pouvons pas, dans l'attente d'une étude, demander que cela soit déjà fait dans le détail. Nous ne sommes pas maîtres d'oeuvre dans cette affaire, et la Commission des constructions publiques, qui avait été sollicitée par certains d'entre nous, n'a pas à intervenir dans cette affaire. Je vous invite instamment à consentir ce prêt.

M. Ruffy: J'avais suggéré que l'on passe par la commission des constructions pour avoir un préavis sur cet objet. Il ne s'agit pas de dire oui ou non à des institutions internationales à Genève: il s'agit de savoir, dans la conjoncture actuelle, si le projet soumis correspond à ce que nous souhaitons. Ce que nous souhaitons, c'est essayer d'avoir une cohérence. Nous avons parlé ce matin des priorités à donner et des sacrifices à faire dans certains domaines. Personnellement, je pense qu'on ne peut plus faire des constructions de prestige alors qu'en Suisse, et dans les cantons, on fait des sacrifices qui sont insupportables pour la population parce qu'ils touchent des domaines de la vie courante: ainsi, certains cantons suppriment les allocations de Noël pour les personnes indigentes! Quand on en est là, en est en droit de se demander si on doit permettre des constructions qui ne sont plus en accord avec les sacrifices que l'on demande aux petites gens. Je dis cela sans aucun populisme.

Les documents complémentaires fournis nous apportent quelque éclairage, mais ils ne sont pas suffisants.

Une première question: il y a eu un concours international. Jusqu'où a-t-il été? Il y a obligatoirement eu un programme. Ce n'est peut-être pas à notre commission de se prononcer là-dessus, mais à des spécialistes de la construction. Je me demande pas si cela ne nous permettrait pas de nous faire une idée plus claire sur ce projet.

Autre question: les chiffres sont déconcertants. M. Moser a en effet relevé des données qui ne peuvent pas satisfaire. Dans les tableaux en annexes 1 et 2, on arrive à des locaux représentant une surface d'environ 15 000 m². Or, on nous présente un autre tableau maintenant qui mentionne 27 500 m². Il y a donc encore une différence de l'ordre de 12 000 m². Le message dit bien que l'on compte louer des espaces, alors que l'on nous a dit qu'il y avait déjà des espaces à louer à Genève. Il est évident que si l'on a les résultats d'un concours, on est en droit de se demander ce que représentent

ces 6 millions pour la phase qui va depuis le concours jusqu'à la mise en chantier. Comme M. Moser, je suis surpris de cette somme.

Je n'ai pas du tout dans ma démarche d'esprit de concurrence, étant de Lausanne, loin de là, tout comme je ne mets pas en question la vocation internationale de la ville de Genève. Mais je trouve que dans la conjoncture actuelle, on a le droit d'être sérieux dans l'analyse d'un projet qui nous est soumis avec quelque légèreté.
Si la commission n'est pas prête à prendre avis auprès de la Commission des contructions publiques, je suivrai M. Moser.

Fischer-Hägglingen: Solche Bauten müssen geprüft werden wie Bundesbauten. Aber das ist nicht die Aufgabe der APK, sondern der Kommission für öffentliche Bauten (KöB). Sie soll diese Bauten noch vor der Wintersession prüfen.

Gemäss einer Studie der Schweizerischen Volksbank gibt es in der Schweiz genügend Büro- und Gewerberäume bis ins Jahr 2000. Das müsste doch auch in Genf so sein.

Oehler: Als die Finanzdelegation (im Zusammenhang mit der Frage des Erwerbs des Gebäudes für das *Geneva Exekutive Center, GEC*) in der letzten Session die Frage der Räumlichkeiten in Genf prüfte, kam sie zum Schluss, dass in Genf zwar viele Büros zu haben sind, aber keine passenden. Deshalb stimmte sie dem Kredit zu.

(Zu Moser) Die SIA ist das letzte unangetastete Kartell in der Schweiz! Hier könnte man sparen!

Die Unterlagen sind eher dürftig.

Als die Finanzdelegation den Erwerb des Gebäudes für das GEC prüfte, wurde ihr glaubwürdig dargelegt, dass sich genügend andere Städte, vor allem Wien, anerbieten, internationale Organisationen, die ihren Sitz in Genf haben, aufzunehmen. Deshalb kann es nicht die Aufgabe der APK sein, Architektenhonorare und Quadratmeterpreise zu prüfen. Die APK muss vielmehr entscheiden, ob die Fipoi in Genf bleiben können soll oder nicht. Meiner Meinung nach muss sie alles daran setzen, dass die internationalen Organisationen in Genf bleiben. Sie sind ein Teil des wirtschaftlichen Lebens dieser Stadt.

Dem Antrag Fischer-Hägglingen kann ich allenfalls zustimmen. Herrn Moser bitte ich, seinen Antrag zurückzuziehen.

Mme Aubry: Je ne mets pas en doute la nécessité du projet de ce bâtiment pour l'OMM, ni la FIPOI. Cependant, à la lecture du dossier remis, quelques points ne me paraissent pas clairs. Notamment on parle d'un "avant-projet" jusqu'à l'ouverture du chantier. Est-ce que ce sera le projet d'exécution où est-ce un avant-projet qui doit par la suite encore être refait en projet d'exécution? Ce sont deux choses différentes. Si nous n'avons qu'un avant-projet et qu'il faille payer davantage d'honoraires que les 6 millions prévus, le coût de ce bâtiment est alors beaucoup trop élevé par rapport aux honoraires demandés.

J'aimerais que l'on me précise ce point: on parle ensemble des honoraires des ingénieurs et des architectes. Or, lors de l'avant-projet, il faut des honoraires d'ingénieurs, qui sont différents, suivant la difficulté des travaux, de ceux que l'on verse à un architecte. Il n'y a aucun détail sur ce point.

A combien reviendra finalement ce projet, lorsque l'on voit que dans le rapport remis, tout n'est pas encore indiqué, et qu'il faut encore y ajouter des parkings? On arrivera finalement à un prix très élevé.

Je ne prononce pas encore, dans l'attente de précisions.

M. Tschopp: Il se pose deux problèmes de nature tout à fait différente. Je vois que les orateurs n'ont pas remis en cause, je les en remercie, la nécessité pour Genève, vitrine internationale de la Suisse, de rester compétitive, et de maintenir des organisations qui ont la fâcheuse tendance de faire de la surenchère avec les offres alléchantes qu'elles reçoivent de l'extérieur.

Nous avons un autre problème, c'est que le dossier remis ne convainc personne. J'aurais une proposition concrète qui pourrait unir le vibrant plaidoyer de M. Oehler et l'analyse de MM. Moser, Ruffy et Fischer. Par égard pour cette difficile situation de Genève, il faudrait voter sur le principe de ce projet OMM/OMPI. D'autre part, pour pouvoir procéder à des comparaisons avec un bâtiment public en chantier à l'heure actuelle, il faudrait suivre la variante Fischer. Le pire, en effet, serait de nous "planter" au plenum. Cela viendra ensuite devant le public avec les suites que l'on peut imaginer. Permettez-moi d'esquisser quelque conjecture, étant au regret que M. Maître ne soit pas là pour "défendre son bifteck": peut-être que du fait qu'il s'agit d'un concours international, la tarification SIA n'est pas prévue dans les énoncés mêmes du concours? Je vous invite à adopter cette procédure en deux temps: 1) voter sur le principe de ces constructions, et 2) prendre avis auprès de spécialistes de la question.

M. Ruffy: Etant entendu que notre décision définitive sera assujettie au préavis qui nous sera donné par les spécialistes.

Frau Grendelmeier: Eine saubere Rechnung hat noch keinem Projekt geschadet. Ich bin nicht ganz davon überzeugt, dass es - wegen des Abtauschs der Gebäude - nicht möglich ist, leerstehende Büros in Genf zu nutzen. Vielleicht wäre es sogar möglich, ein Gebäude zu finden, dass nicht zu weit von den andern entfernt ist.
Die APK sollte in einem ersten Schritt entscheiden, ob sie die Fipoi in Genf behalten will - auch zur Beruhigung von Genf. In einem zweiten Schritt sollte dann die KöB diesen Planungskredit prüfen.

M. Frey Claude: Si nous avions affaire à une demande de crédit pour une construction habituelle, je partagerais pour le moins toutes les remarques faites ici, y compris en exigeant le passage par la commission des constructions, voire le renvoi comme M. Moser.

J'observe qu'ici, il ne s'agit pas de constructions habituelles. Nous avons affaire à une organisation internationale, et à un choix de priorités. Ce matin, nous avons discuté des priorités à mettre en politique. Il se trouve que Genève a choisi une priorité, même dans les difficultés qu'elle connaît actuellement, à savoir celle des organisations internationales. Je trouve d'ailleurs assez piquant que le rapport complémentaire qui nous est présenté soit signé par Olivier Vodoz, qui est le conseiller d'Etat chargé des finances de Genève, qui ne vont pas bien. Donc, toutes les réserves de M. Ruffy, le ministre des finances de Genève pouvaient les faire. Mais il se trouve que Genève tient à cette priorité, et que dans ces cas-là, il faut aussi savoir décider.

Je vote en faveur de ce crédit parce que c'est un prêt, pour que la procédure puisse avancer.

Il n'en reste pas moins qu'il sera normal de signaler en plenum toutes les réserves faites en commission, tant sur la nécessité de tenir compte de ce changement d'époque dont a parlé M. Ruffy que des autres aspects abordés. C'est vrai qu'on ne construit pas maintenant comme on construisait il y a cinq ans. Au moment de l'élaboration du projet, on peut avoir un projet qui tienne compte de ces restrictions et arriver à un résultat acceptable. C'est dans l'intérêt même de la FIPOI et de Genève. Or, ce qu'on peut dire, c'est qu'au moment où on effectue l'étude, si on continue sans autre sur un projet qui serait un peu d'une autre époque, il n'a aucune chance en vote définitif.

Je raisonne en homme d'exécutif respectueux des pouvoirs là où ils s'exercent. C'est à Genève de se déterminer, et non à notre petite Commission de politique extérieure de lui dicter la conduite à suivre. Le risque est en effet pour la FIPOI et Genève. Le prêt sera remboursé, le risque, c'est la différence de taux.

Je vous invite à voter ce crédit.

Steffen: Wer zahlt, befiehlt. Es geht immerhin um eine erkleckliche Summe, über die nicht nur Genf zu bestimmen hat. Die Zeiten haben geändert: Wir müssen sparen. Die Herren Fischer-Häggligen und Tschopp haben uns einen gangbaren Weg aufgezeigt - auch für die Debatte im Plenum.

M. Courvoisier: Vous avez reçu un message qui ne parle que de l'OMM, et qui fait état du seul chiffre de 6 millions de francs. Vous avez ensuite reçu un document complémentaire qui contient des chiffres comparés au projet du CERN. L'OMM se trouve au stade du concours. Le message intervient à la suite d'une certaine somme de travail et de temps. Un crédit d'étude est fait pour étudier un dossier, mais ce dossier n'est pas étudié au même titre que celui du CERN, pour lequel vous avez eu un message complet.

Le crédit d'étude est fait pour permettre de développer l'avant-projet, le projet, la préparation pour l'exécution, et ensuite, la construction proprement dite. Si on en revient aux chiffres indiqués dans le document complémentaire, ils concernent uniquement, sous OMM, la construction administrative. En réalité, le projet OMM, avec parkings, a un volume SIA de 115 000 m³.

M. Moser, sauf erreur, parle d'une somme de construction de 60 millions de francs. Je me permets de mettre en doute ce chiffre, parce que lorsque l'on calcule des honoraires, on le fait sur le coût d'un bâtiment total. Ces 60 millions ne déduiraient-ils

pas déjà le coût du prix de vente du bâtiment actuel, soit 27,5 millions de francs? Cela voudrait dire que le bâtiment va certainement atteindre le prix de 80, 90 ou 100 millions de francs. On ne peut pas le dire aujourd'hui, puisque le crédit d'étude sert à étudier ce dossier.

Certainement que les chiffres annoncés par M. Moser concernant les honoraires sont corrects. Ils sont toutefois calculés sur la base des 60 millions de francs indiqués ici. Lorsque l'on demande un crédit d'étude, c'est pour pouvoir préparer le document de manière à pouvoir ouvrir le chantier dès que le prêt est accordé. Cela veut dire que ce sont les phases de la norme SIA 102 des architectes 4.1. avant-projet, 4.2. projet, et 4.3. préparation à l'exécution. Ce poste 4.3. est important puisqu'il représente 19 % de prestations d'architecte. A l'avant-dernière ligne, M. Moser annonce un pourcentage maximum de 35%; cela ferait en fait 54%. Précisons en outre que dans la norme SIA 102, dans l'état actuel des choses, à la fin d'un concours, lorsque l'on annonce des chiffres, on tolère une marge de plus ou moins 25% (Norme SIA des architectes 102, phase 4.1./4).

Moser: Ich ziehe meinen Antrag zugunsten des Antrags Fischer-Häggingen zurück.

M. Eggly: Dans votre idée, si on accepte la proposition Fischer/Tschopp, nous nous réunirons encore une fois dans la première semaine de la session. Cet objet sera-t-il encore traité à la session de décembre?

Präsident: Das Geschäft sollte in der dritten Woche der Wintersession verabschiedet werden können.

Abstimmung - Vote
 Für den Antrag Fischer Häggingen - 14
 Einstimmigkeit
 (6 Enthaltungen)

FONDATION DES IMMEUBLES POUR
LES ORGANISATIONS INTERNATIONALES



Au Président de la Commission
des affaires étrangères
Service du Parlement
3003 BERNE

Genève, le 22 octobre 1993

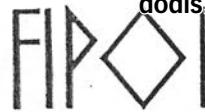
Concerne : FIPOI - Demande de prêt pour l'Organisation météorologique mondiale (OMM)

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers nationaux,

Nous nous référons aux questions relatives à l'objet mentionné en exergue que vous avez posées lors de la réunion de votre Commission du 12 octobre dernier.

Pour ce qui est de la comparaison entre les projets du CERN et de l'OMM, qui fait l'objet du Message du 17 février 1993, nous aimerais mettre en évidence le fait que chaque organisation intergouvernementale se détermine en fonction d'un environnement spécifique, d'usages qui se sont établis petit à petit et selon des besoins propres définis par ses organes directeurs, dont la composition peut être différente.

Ainsi, de manière générale, le projet détaillé du CERN cherche à répondre avant tout aux exigences particulières des chercheurs scientifiques, visitant le CERN pour des périodes déterminées et s'intègre dans tout un réseau de constructions et d'infrastructures existant. Le projet de l'OMM par contre prévoit, pour sa part, l'établissement d'un nouveau siège administratif de l'Organisation, qui doit comprendre certains critères de représentativité, s'agissant du centre mondial de la météorologie.



Demande de prêt pour L'OMM
Page 2

Genève, le 22 octobre 1993

1. CERN

Le projet du CERN a été fixé en fonction des besoins découlant des travaux de recherche effectués par les savants. Les installations techniques nécessaires à la réalisation des objectifs de l'Organisation impliquent à elles seules des sommes énormes. La construction de bureaux et de salles de conférences est par contre conçue d'une manière beaucoup plus simple. Les activités des physiciens se déroulent essentiellement dans les laboratoires, les bureaux n'étant attribués que pour le travail administratif et à titre accessoire du moment que les savants ne passent que des périodes limitées au CERN, en y amenant souvent une partie de leur propre infrastructure bureautique.

La construction projetée se fera sur le terrain et dans l'enceinte du CERN, à l'extérieur de la ville de Genève, en zone industrielle, ce qui a pour effet de minimiser les aspects architecturaux du bâtiment. De plus, le projet ne comprend pas de parking souterrain, ni de central téléphonique, ni de chaufferie, ces trois dernières installations existant déjà sur le site pour l'ensemble du CERN.

2. OMM

Le projet de l'OMM se présente sous un aspect tout différent. Tout d'abord, il est le résultat d'un concours international d'architecture. Contrairement à celui du CERN, il a dû respecter un environnement urbain délicat puisqu'il sera établi à l'Avenue de la Paix à Genève, sur un terrain mis à disposition gratuitement par l'Etat de Genève en droit de superficie.

Le nouveau bâtiment devra se suffire à lui-même. Il disposera donc d'une cafétéria, d'une cuisine, d'un parking souterrain et de toute la technique nécessaire au bon fonctionnement du bâtiment. Les salles de conférences et de réunions sont destinées à des réunions internationales et à des négociations intergouvernementales qui impliquent des installations et un équipement de base beaucoup plus lourds que ce qui est prévu au CERN pour des réunions entre savants. Enfin, l'OMM doit prévoir des réserves suffisantes de locaux pour pouvoir affronter un développement constant de ses tâches jusque vers 2010/2015 au moins. Il est prévu que l'Organisation gérera au mieux ces surfaces, notamment en les louant à d'autres organisations internationales, comme de nombreuses autres organisations sises à Genève l'ont également fait.

Pour ce qui est du coût, nous tenons à préciser une nouvelle fois que nous ne sommes pas encore en mesure de vous donner des coûts précis du nouveau bâtiment, avant de disposer des études, qui nous permettront de vous présenter un message aussi complet que ceux que vous avez acceptés par le passé. Ces études ne seront en effet possibles qu'une fois le crédit de six millions de francs accordé.



Demande de prêt pour L'OMM
Page 3

Genève, le 22 octobre 1993

Vous trouverez, en annexe, un tableau comparatif entre les coûts des deux bâtiments, étant entendu que les chiffres pour l'OMM ont été établis sur des bases provisoires. A la lecture de ce tableau, il apparaît que les coûts de construction des deux bâtiments sont proportionnels par rapport aux surfaces brutes de planchers construits, respectivement aux volumes calculés selon la norme SIA 116. Afin de comparer le coût total respectif des deux projets, il convient cependant de tenir compte des divers autres éléments énumérés dans l'annexe. Celle-ci fournit par ailleurs des explications au sujet des postes de travail et des prises unitaires au mètre cube qui diffèrent d'un projet à l'autre.

Des représentants de la Direction des organisations internationales du Département fédéral des affaires étrangères seront à votre disposition pour vous donner toutes les informations complémentaires que vous souhaiteriez recevoir.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers nationaux, l'assurance notre haute considération.

Fondation des Immeubles pour les Organisations Internationales

Le Directeur

A handwritten signature in black ink that appears to read "Michel Constantin".

Michel Constantin

Le Président

A handwritten signature in black ink that appears to read "Olivier Vodoz".

Annexe mentionnée



Annexe à la réponse aux questions de la Commission des Affaires étrangères
du Conseil National

**Tableau comparatif entre le bâtiment du
CERN et celui de l'OMM**

Nous constatons des écarts importants sur les points suivants :

CERN	OMM
1) Surfaces brutes de planchers construits	12.200 m ²
Volume SIA 116	44.000 m ³
Coûts (selon CFC 1-2-4-5-7)	Fr. 30.300.000.-
	Fr. 64.000.000.-

De la comparaison des chiffres des deux bâtiments susmentionnés, il ressort clairement que le bâtiment de l'OMM correspond au double de celui du CERN.

Les chiffres utilisés pour la comparaison des coûts de construction des deux bâtiments sont partiels mais correspondent à des bases comparables.

Ces chiffres ne doivent pas être confondus avec le coût total respectif des deux opérations.

Si le coût de construction du bâtiment du CERN (Fr. 34.400.000.-) est connu à ce jour, en revanche celui de l'OMM doit encore faire l'objet d'une étude approfondie. Aux Fr. 64.000.000.- indiqués ci-dessus devront encore s'ajouter le coût de la construction des parkings, les CFC 3 (équipement d'exploitation), 8 (réserve pour renchérissement) et 9 (ameublement et décoration) ainsi que les intérêts intercalaires et une partie des montants pour divers et imprévus.

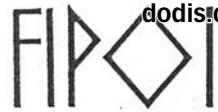
Pour mémoire, l'ancien bâtiment dans lequel se trouve actuellement l'OMM sera vendu à l'OMPI pour un montant de 30 millions de francs. Par ailleurs, le terrain sur lequel sera construit le futur siège de l'OMM, appartenant à l'Etat de Genève, sera cédé par celui-ci en droit de superficie gratuit. Pour ce qui est du CERN, il n'y a pas de frais d'acquisition, ni de rente de droit de superficie, le terrain appartenant déjà au CERN.

2) Postes de travail	876	650
----------------------	-----	-----

Les normes utilisées pour la conception des bureaux sont très différentes dans les deux cas.

Pour le CERN, il s'agit de postes de travail intermittents regroupant 2 à 4 chercheurs par bureau d'une surface de 14m².

Pour l'OMM, il s'agit de postes de travail administratifs permanents regroupant en moyenne 1 personne pour 10-12m² de bureau selon normes ONU:



CERN	OMM
3) Prix unitaire au m3 Fr. 563.-	Fr. 650.-

L'écart entre les prix unitaires s'explique de la manière suivante :

1. Le bâtiment OMM est localisé sur un site urbain relativement exigu qui implique par ses caractéristiques une construction plus onéreuse et oblige notamment à placer le parking en sous-sol du bâtiment.
2. D'autre part, la construction projetée par l'OMM est le siège mondial de l'institution; objet unique qui nécessite un certain caractère représentatif et comprend une réserve d'espace pour ses besoins futurs.
Le bâtiment du CERN est l'agrandissement, avec des moyens simples, du complexe de bâtiments déjà existant.
3. Le projet pour l'OMM comprend environ 2.400m² de surfaces destinés aux espaces communs (restaurant, cuisine, bibliothèque, salles de presse et de conférences) alors que le bâtiment du CERN ne comprend pour assumer les mêmes besoins qu'environ 700m².
4. Le bâtiment de l'OMM comprend environ 2.400m² de locaux de services (réception marchandises, imprimerie, économat, archives) non prévus dans le bâtiment du CERN.
5. Il faut relever qu'une partie des installations (chauffage, central des télécommunications, ventilation) nécessaires au futur bâtiment du CERN ne devra pas être réalisée car elle sera greffée sur celle déjà disponible pour tous les bâtiments du CERN.
6. Renseignement pris, il faut noter que certains travaux de construction du futur bâtiment du CERN seront réalisés par des entreprises étrangères, dont les prix sont en moyenne inférieurs de 30 % à ceux pratiqués en Suisse.

Conclusion

Les chiffres indiqués à ce stade de la construction correspondent pour l'OMM à des premières estimations établies à la fin du concours d'architecture qui a permis de sélectionner le projet du lauréat.

La demande d'une avance de Fr. 6.000.000.- devrait permettre de réaliser la phase de préparation du projet allant de l'avant-projet jusqu'à l'ouverture du chantier.

Cette phase permettra notamment de présenter à la Confédération la demande d'un crédit de construction pour l'OMM au même titre que celle qui vous avait été présentée pour le IAM (AF du 15 décembre 1989).



RENÉ MOSER

NATIONALRAT
CONSEIL NATIONAL
CONSIGLIO NAZIONALE

Anhang

zu Punkt 7. APK 2. 11. 93

Beschift Planningkredit WMO (Botschaft 93.021)I. FLÄCHENDIFFERENZEN

zur Botschaft 93.021:

IW Zusatzdokumentation vom 23.8.93 (Tableau 6) 6645 m²in Brief von FIPOL vom 22.10.93 (Annex) 27'500 m²Fazit: Die Differenz ist enorm (4 Fußballfelder!)II PLANUNGSKREDIT

Zerkostenaufteilung der lt. FIPOL vom 22.10.93

aufgezeichneten Gesamtvolumen von 92'000 m³:für Personal (15m²/P.) $\frac{1}{3} = 32'000 \text{ m}^3 \text{ à } 1000.- = 32 \text{ Mio}$ für ??? $\frac{2}{3} = 60'000 \text{ m}^3 \text{ à } 300.- = 18 \text{ Mio}$ 50 Mio+ Bau Nebenkosten 5 Mio
55 Mio

Annahme: Baumsumme = 60 Mio

Davon SIA¹⁰² Honorar 12% = 7,2 MioHonorarberechtigte Baumsumme = 52,8 Mio

SIA102 Arch. Honorar, 7,87% = 4,15 Mio

SIA103 Bauing. v. 9 Mio, 9,56% = 0,864 Mio

SIA108 Faching. v. 20 Mio, 9,53% = 1,906 Mio

Total für gesamtleistung = 6,92 Mio

Teilleistung für Planung lt. SIA102 = 35% max. von 6,92 = 2,42 Mio

Fazit: Der Planungskredit ist bei 6 Mio um 3,58 Mio zu hoch für

Vertraulich/Confidentiel
Bern, den 11. November 1993

NATIONALRAT
Aussenpolitische Kommission

TEILPROTOKOLL 6

der Sitzung vom 1. und 2. November 1993,
09.30 - 18.40 Uhr und 08.00 - 16.15 Uhr,
in Bern, Parlamentsgebäude, Zimmer 3

TAGESORDNUNG

8. 93.3102 Mo. Ständerat (Schüle) vom 11. März 1993. Stärkung der regionalen Zusammenarbeit über die Grenze
(Uebrige Traktanden siehe Hauptprotokoll und Teilprotokolle 1 bis 10)

ORDRE DU JOUR

8. 93.3102 Mo. Conseil des Etats (Schüle) du 11 mars 1993. Pour un renforcement de la collaboration transfrontalière des régions
(Autres objets à l'ordre du jour voir procès-verbal principal et procès-verbaux particuliers 1 à 10)

TEILNEHMER

Präsidium: Rychen

Anwesende Mitglieder:

Frey Claude, Aubry, Bär, Bäumlin, Berger, Caccia, Columberg, Eggly, Fischer-Hägglingen, Grendelmeier, Haller, Moser, Mühlemann, Nabholz, Oehler, Ruffy, Segmüller, Steffen, Tschopp, Vollmer, Zbinden Hans, Ziegler Jean

Entschuldigt:

Frey Walter, Loeb François (ersetzt durch Stamm Luzi) Maitre (ersetzt durch Darbellay), Rebeaud (ersetzt durch Robert)

Weitere Teilnehmer:

Bundesrat Cotti, EDA
Botschafter Krafft, Direktion für Völkerrecht, EDA
Rolf Stücheli, GS, EDA

Sekretariat: Alfred Aebi

Protokoll: Edda Deuss(d) und Hélène Baessler(f)

2. November 1993, 14.30 Uhr bis 15.00 Uhr

Antrag Steffen

(Siehe Anhang)

Steffen: Ich beantrage, die Motion als Postulat zu überweisen. Auch Herr Bundesrat Cotti hat vor dem Ständerat dafür plädiert, die Motion als Postulat zu überweisen, weil der Bundesrat an einem Bericht zu diesem Thema arbeitet.

Was die Motion Mühlemann anbelangt, verweise ich auf mein Votum vor dem Nationalrat vom 27. April 1993.

Punkt 1 der Motion Schüle weitet Artikel 9 und 10 der Bundesverfassung aus. Es wäre deshalb ehrlicher, die Bundesverfassung zu ändern.

Oehler: Ich bitte Sie, die Motion des Ständerates (Schüle) zu unterstützen.

Das Gewerbe des Kantons St. Gallen kann ohne Bewilligung des Landeshauptmannes von Vorarlberg nach dem 1. November 1993 nicht mehr in Vorarlberg arbeiten. Das österreichische Gewerbe hingegen kann in der ganzen Schweiz arbeiten, wenn es am Zoll die Wust bezahlt. Österreich hat alle Kompetenzen an den Landeshauptmann delegiert. Er allein entscheidet darüber, welches Schweizer Unternehmen in Vorarlberg arbeiten darf! Das ist für das Sankt Galler Gewerbe unhaltbar.

(

Zu Steffen) Natürlich sollen die Kantone nicht in Bonn, Wien oder Paris Aussenpolitik betreiben. Aber die Kantone müssen die Möglichkeit haben, mit ihren unmittelbaren Nachbarregionen Wirtschaftsräume zu bilden.

Mühlemann: Herr Bundesrat Cotti hat am 27. April 1993 im Nationalrat zur Motion Mühlemann gesagt: "Dico però subito al Consiglio nationale che non avrei nessun motivo neppure per oppormi all'accettazione pura e semplice della mozione."

Daraufhin ist die Motion mit wenigen Gegenstimmen überwiesen worden.

(Zu Kraft) Ich habe auch eine Motion der FDP eingereicht, Herr Onken ein Postulat. Dazu verfasst das EDA nun einen Bericht. Dieser Bericht befriedigt mich aber noch nicht. 1. Die Verbindungen von Bern gehen nicht zu den Grenzregionen, sondern zu den kantonalen Regierungen, die noch gar nicht alle gemerkt haben, dass sich an den Grenzen etwas tut. Der Bundesrat muss die aussenpolitischen Aktivitäten der Grenzregionen koordinieren und gegebenenfalls unterstützen. 2. Die Verbindung zum Fonds Interreg der EG fehlt. In diesem Fonds liegen 20 Milliarden Franken - auch für Projekte in unseren Grenzräumen. Die EG ist bereit, Projekte zu finanzieren, wenn das Ausland die Federführung hat.

(Zu Bundesrat Cotti) Ich bitte Sie, ja zu sagen zu diesen Oeffnungen, die schon längst Wirklichkeit sind.

M. Tschopp: Je parle au nom du "syndicat" transfrontalier. Je voudrais ajouter aux propos de MM. Oehler et Mühlmann deux dossiers qui me donnent à penser qu'ils avaient raison: il faut actualiser l'interprétation de l'article 9 de la constitution, qui avait vieilli et a retrouvé une seconde jeunesse.

Ce qui nous préoccupe beaucoup à Genève, ce sont deux dossiers sur lesquels il faut avoir plus de clarté: l'un est l'accord de Schengen. Nous sommes traumatisés - demandez à notre directeur de la Police cantonale, M. Bernard Ziegler, à ne pas confondre avec l'absent de toujours! - par ce qui risque de nous arriver si nous ne trouvons pas un accord. Rappelons pour mémoire que nous avons une frontière de 4,3 km avec la Suisse, et de 43 km avec "Schengenland".

L'autre dossier, c'est le TGV. Etant donné que la Confédération est fauchée comme les blés, c'est le canton qui doit le monter lui-même, avec l'intervention des capitaux privés. Et l'interlocuteur est le gouvernement de Genève.

Je suis plus favorable à la motion Schüle, qui est beaucoup plus explicite, touchant des domaines pratiques, qu'à celle de M. Mühlmann.

M. Ruffy: De même que M. Tschopp, dans le cadre du syndicat transfrontalier, je rappellerai, Monsieur le conseiller fédéral, que vous nous aviez promis un rapport sur l'interprétation moderne des articles 9 et 10 Cst. Ce rapport est-il prêt? On l'attend avec intérêt.

Un élément qui va dans le prolongement de ces deux articles mérite d'être souligné: le Conseil de l'Europe s'est préoccupé très tôt du problème des régions transfrontalières, parce qu'il s'est rendu compte que c'étaient les zones dans lesquelles la coopération internationale pouvait facilement prendre une tournure concrète, et sûrement lever des obstacles liés à la politique d'opposition et de confrontation consécutive à la deuxième guerre mondiale.

Le Conseil de l'Europe a mis une convention-cadre sur la coopération transfrontalière des collectivités et autorités territoriales, avec des protocoles additionnels. Je signale à l'attention des membres de la commission l'article de ladite convention: "Chaque partie contractante s'engage à faciliter et à promouvoir la coopération transfrontalière entre les collectivités et autorités territoriales relevant de sa juridiction, et des collectivités et autorités territoriales relevant de la compétence d'autres parties contractantes." Tous les pays qui nous entourent l'ont signée et ratifiée. Nous l'avons fait aussi. Autrement dit, nous avons les instruments à disposition pour véritablement mener une politique dynamique dans les régions frontalières.

C'est la raison pour laquelle j'appuie la motion Mühlmann.

M. Eggly: M. Steffen a rappelé la conclusion de M. Cotti, conseiller fédéral, au débat du Conseil des Etats. Vous me permettrez de rappeler la conclusion de M. Schüle en réponse à M. Cotti, ce qui doit emporter notre adhésion: "Ich habe diesen Vorstoss mit unterschrieben, in der Meinung, dass das tatsächlich Themen sind, die unter den Nägeln brennen. Darum meine ich, dass wir - nicht gegen den Bundesrat, sondern mit

dem Bundesrat zusammen - gleichzeitig prüfen und handeln müssen. Wir sind in diesem Bereich gefordert.." C'est là la question: depuis le 6 décembre 1992, les cantons frontaliers se sont tous dit qu'il fallait exploiter la marge de manœuvre laissée par l'article 9 Cst. En réalité, il n'y a pas eu beaucoup de choses nouvelles, quand bien même on peut s'appuyer sur les recommandations du Conseil de l'Europe. Il n'y a pas eu grand-chose de nouveau à cause du flou qui règne sur les possibilités qu'ont les cantons d'agir.

On comprend très bien que le Conseil fédéral, dans une situation qui n'est pas claire, soit prudent. Mais précisément, la motion demande d'apporter des éclaircissements le plus vite possible. Dès lors, ce n'est pas une épée dans les reins du Conseil fédéral, il s'agit de "mitmachen et mitgeben". Comme l'ont rappelé MM. Ruffy et Tschopp, nous avons besoin, dans les cantons transfrontaliers, que la situation juridique, constitutionnelle et politique soit claire en Suisse.

M. Caccia: J'appartiens aussi à ce syndicat transfrontalier, mais dans un canton qui a quelques difficultés. Après le 6 décembre 1992, des problèmes se posent pour ces régions transfrontalières. La solution n'est sûrement pas de multiplier des Samnaun en Suisse pour les régler. Il s'agit plutôt de s'engager davantage pour développer les relations, même institutionnelles, dans ces régions. Cela touche tous les domaines: les transports locaux, la culture, l'information, l'environnement etc.

La seule possibilité efficace pour le Tessin de continuer à jouer le rôle, dans la Confédération, de représentant de la Suisse de langue et de culture italiennes, c'est de renforcer les relations avec l'Italie. Je regrette que le canton du Tessin cumulé les retards dans le développement de ces relations. Cette coopération doit néanmoins s'inscrire dans les plans de la Confédération, et c'est dans un esprit confédéral qu'il faut considérer la motion Schüle.

M. Cotti, conseiller fédéral: Quelques mots sur ce qui a été accompli depuis que le Parlement a voté les deux motions anticipatrices de MM. Schüle et Mühlemann.

M. Eggly a raison: il s'agit de faire un travail en commun avec les cantons. C'est dans cette perspective que nous avons interrogé les cantons au sein du Groupe de contact. M. l'ambassadeur Krafft, pour ce rapport - (à M. Ruffy) qui ne sera pas prêt avant quelques mois -, a consulté l'ensemble des cantons pour savoir quels étaient leurs desiderata quant aux modifications législatives ou même constitutionnelles à apporter. Surtout, il leur a demandé de quelle manière la Confédération les aurait entravés dans leurs initiatives de collaboration transfrontalière.

Nous publierons les résultats de l'enquête en même temps que le rapport, mais M. Krafft pourrait déjà vous dire que les cantons n'ont émis aucune requête de modification législative ou constitutionnelle, et qu'ils n'ont pas pu indiquer un seul cas où la loi, la Constitution fédérale, ou la "Sturheit" de la Confédération les aient empêchés d'établir une collaboration transfrontalière. En revanche, les cantons signalent que la collaboration est souvent difficile, notamment pour ceux qui ont une frontière commune avec la France, du fait que les autorités régionales transfrontalières françaises disposent elles-mêmes de compétences trop limitées pour pouvoir établir cette collaboration.

Le résultat de l'enquête mène à la conclusion suivante: pour finir, M. Mühlmann l'a dit, il y aura une grande discussion liée à l'action de la CE dans le cadre d'Interreg, et il s'agira encore une fois de régler la question financière.

La décision vous appartient. Je resterai neutre. Sachez que très problablement, la question qui va se poser sera de savoir si la Confédération est disposée à consentir des moyens financiers supplémentaires à cet effet. C'est là le vrai problème, car sur le plan de la pratique quotidienne, aucune difficulté pour les cantons n'a pu être relevée.

Abstimmung - Vote

Für Ueberweisen als Motion - 17

Für Ueberweisen als Postulat - 2

(1 Enthaltung)

Die APK legt dem Rat einen schriftlichen Bericht vor. Das Geschäft wird in Kategorie 5 behandelt. Sollte es zu einer Debatte im Rat kommen, wären die Herren Mühlmann und Caccia Berichterstatter.

Vertraulich/Confidentiel
Bern, den 11. November 1993

NATIONALRAT
Aussenpolitische Kommission

TEILPROTOKOLL 7

der Sitzung vom 1. und 2. November 1993,
09.30-18.40 Uhr und 08.00-16.15 Uhr,
in Bern, Parlamentsgebäude, Zimmer 3

TAGESORDNUNG

- 9. 93.047 s KSZE-Uebereinkunft über Schlichtung und Schiedsgerichtsbarkeit. Verträge mit Polen und Ungarn
- 10. Bericht über die 2. Session der Parlamentarischen Versammlung der KSZE
(Uebrige Traktanden siehe Hauptprotokoll und Teilprotokolle 1 bis 10)

ORDRE DU JOUR

- 9.93.047 é CSCE. Convention relative à la conciliation et à l'arbitrage. Traités avec la Pologne et la Hongrie.
- 10. Rapport relatif à la 2e session de l'Assemblée parlementaire de la CSCE
(Autres objets à l'ordre du jour voir procès-verbal principal et procès-verbaux particuliers 1 à 10)

TEILNEHMER

Präsidium: Rychen

Anwesende Mitglieder:

Frey Claude, Aubry, Bär, Bäumlin, Berger, Caccia, Columberg, Eggly, Fischer-Hägglingen, Grendelmeier, Haller, Moser, Mühlmann, Nabholz, Oehler, Ruffy, Segmüller, Steffen, Tschopp, Vollmer, Zbinden Hans, Ziegler Jean

Entschuldigt:

Frey Walter, Loeb François (ersetzt durch Stamm Luzi) Maitre (ersetzt durch Darbellay), Rebeaud (ersetzt durch Robert)

Weitere Teilnehmer:

Bundesrat Cotti, EDA
L. von Castelmur, KSZE-Dienst, Politische Abteilung III, EDA
Rolf Stücheli, GS, EDA

Sekretariat: Alfred Aebi

Protokoll: Edda Deuss(d) und Hélène Baessler (f)

2. November 1993, 15.00 Uhr bis 15.05 Uhr

9. KSZE-Uebereinkunft über Schlichtung und
Schiedsgerichtsbarkeit.
Abkommen mit Polen und Ungarn

M. Cotti, conseiller fédéral: Dans le cadre de la CSCE, la façon de régler les conflits susceptibles de naître entre les Etats membres de l'organisation n'est pas nouvelle. Je peux dire que la Suisse en particulier a joué ici un rôle très important. Rappelons que lors d'une réunion de la CSCE à Malte il y a deux ans, la Suisse avait proposé d'adopter une convention qui aurait pour but la conciliation et l'arbitrage obligatoires lors de tels conflits.

On peut donc dire sans exagération que le projet qui vous est soumis ici est le fruit des propositions émises par la Suisse il y a quelques années dans le cadre de la CSCE. La Convention qui vous est présentée permet à tout Etat partie de soumettre unilatéralement, à une commission de conciliation de 5 membres constituée ad hoc, tout différend qui l'oppose à un autre Etat partie. La commission ad hoc ainsi formée fera des propositions en vue du règlement du litige. On retrouve les idées originales que la Suisse avait lancées, sauf sur un point, qui, il faut l'admettre, est très important. La Suisse avait proposé que cet arbitrage fût obligatoire en cas de conflit, mais à la CSCE, il n'a pas été possible de réunir tous les suffrages en faveur de cette force obligatoire. En résultat de quoi cet arbitrage est facultatif.

Nous regrettons ce fait, nous estimons néanmoins que grâce à l'institutionnalisation de ce qui reste une possibilité, et non une obligation, un réel progrès a été accompli. L'appréciation générale est donc la suivante: la convention répond à une tendance traditionnelle de notre politique étrangère, celle du règlement des conflits par des accords et des arbitrages.

Nous vous invitons à approuver cette convention. Pour le même propos, nous soumettons à votre approbation les traités avec la Pologne et la Hongrie. Conclus sur une base bilatérale, ils sont plus contraignants dans la mesure où la force obligatoire est ici admise. Nous vous invitons à approuver ces deux traités.

Abstimmung - Vote
Für Annahme des Entwurfes - Einstimmigkeit

Die Kommission legt dem Rat einen schriftlichen Bericht vor.
Das Geschäft wird in Kategorie 5 behandelt.

2. November 1993, 15.05 Uhr bis 15.20 Uhr

10. Bericht über die 2. Session der Parlamentarischen Versammlung der KSZE

Frau Haller: Die Schweizerische Delegation bei der Parlamentarischen Versammlung der KSZE setzt sich wie folgt zusammen: Die beiden APKs stellen zusammen ein Mitglied, die beiden SIKs stellen zusammen ein Mitglied, die IPU stellt ein Mitglied, die Europaratsdelegation stellt ein Mitglied, die beiden Büros (Präsidium, Vizepräsidium und Altpräsidium) stellen je ein Mitglied. Das heisst, es gibt vier Kommissionen, die die Berichte der Delegation vorberaten könnten.

Ich war in Helsinki mit Frau Josi Meier Mitglied der Kommission, die sich mit dem Korb 1 befasst. Die schwierigste, aber auch interessanteste Diskussion führten wir über die Aufhebung des Waffenembargos für Bosnien-Herzegowina. Der Druck der USA, das Embargo aufzuheben, war sehr gross: Die KSZE hat eben ein anderes, ein weiteres Umfeld als beispielsweise der Europarat. Frankreich nahm - aus nationalem Interesse - die Gegenposition ein. Die Schweizer Delegation war gespalten. Mitglieder der APK argumentierten anders als Mitglieder der SIK.

Wie wollen wir dafür sorgen, dass die Themen der Parlamentarischen Versammlung der KSZE in die Räte getragen werden? Wir müssen einen Weg finden. Was den Europarat anbelangt, werden der Bericht des Bundesrates und der Europaratsdelegation gleichzeitig von den aussenpolitischen Kommissionen vorberaten. Wir könnten es mit dem Bericht der Schweizerischen Delegation bei der Parlamentarischen Versammlung der KSZE gleich halten. Auch wenn die Bedeutung der parlamentarischen Tätigkeit in der KSZE viel geringer ist als im Europarat. Ich nehme an, dass die KSZE im Bericht des Bundesrates über die Aussenpolitik eine grosse Rolle spielen wird.

Vollmer: Die Entwicklung in Kurdistan ist fürchterlich. Die Parlamentarische Versammlung der KSZE fordert die nationalen Parlamente auf, Delegationen zu bilden, die in die Türkei reisen und beobachten. Diese Empfehlung ist auch von der Schweizer Delegation verabschiedet worden. Deshalb beantrage ich, dass unsere Kommission dieser Empfehlung Folge leistet.

Präsident: Wir setzen diese Frage auf die Tagesordnung unserer nächsten Sitzung.

Frau Bär: Die Frage, die wir uns stellen müssen, lautet: Was soll mit den Berichten der Schweizerischen Delegation bei der Parlamentarischen Versammlung der KSZE und mit den Empfehlungen der Parlamentarischen Versammlung der KSZE geschehen?

Präsident: Der Rat müsste diese Berichte beraten. Unsere Kommission muss dem Büro beantragen, dass die Berichte der Schweizerischen Delegation bei der Parlamentarischen Versammlung der KSZE gleich behandelt werden wie die Berichte der Delegation beim Europarat und der Delegation bei der Interparlamentarischen Union.

Abstimmung - Vote
Für den Antrag Vollmer - 11
Dagegen - 1
(einige Enthaltungen)

Abstimmung - Vote
Für den Antrag des Präsidenten - Einstimmigkeit
(einige Enthaltungen)

Vertraulich/Confidentiel
Bern, den 11. November 1993

NATIONALRAT
Aussenpolitische Kommission

TEILPROTOKOLL 8

der Sitzung vom 1. und 2. November 1993,
09.30 - 18.40 Uhr und 08.00 - 16.15 Uhr,
in Bern, Parlamentsgebäude, Zimmer 3

TAGESORDNUNG

11. 93-27 Petition betreffend Demokratisierung in Zaire
(Uebrige Traktanden siehe Hauptprotokoll und
Teilprotokolle 1 bis 10)

ORDRE DU JOUR

11. 93-27 Pétition relative à la démocratisation au Zaïre
(Autres objets à l'ordre du jour voir procès-verbal principal
et procès-verbaux particuliers 1 à 10)

TEILNEHMER

Präsidium: Rychen

Anwesende Mitglieder:

Frey Claude, Aubry, Bär, Bäumlin, Berger, Caccia,
Columberg, Eggly, Fischer-Hägglingen, Grendelmeier,
Haller, Moser, Mühlmann, Nabholz, Oehler, Ruffy,
Segmüller, Steffen, Tschopp, Vollmer, Zbinden Hans,
Ziegler Jean

Entschuldigt:

Frey Walter, Loeb François (ersetzt durch Stamm Luzi)
Maitre (ersetzt durch Darbellay), Rebeaud (ersetzt durch
Robert)

Weitere Teilnehmer:

Botschafter Reimann, Politische Abteilung II, EDA
Rolf Stücheli, GS, EDA

Sekretariat: Alfred Aebi

Protokoll: Edda Deuss(d) und Hélène Baessler(f)

2. November 1993, 15.20 Uhr bis 15.30 Uhr

Reimann: Zaire ist kein Schwerpunktland der Schweizer Entwicklungszusammenarbeit, aber die humanitäre Hilfe der Schweiz an Zaire hat stark zugenommen. Zwischen der Schweiz und Zaire gibt es keine grosse wirtschaftliche Zusammenarbeit, keine grossen Direktinvestitionen. Zaire erhält von der Schweiz keine Mischkredite. Die letzte Umschuldung - es handelt sich um einen kleinen Betrag - reicht bis 1989 zurück. Der IWF arbeitet nicht mehr mit Zaire zusammen.

In Zaire gibt es zwei Regierungen. Die Schweiz anerkennt aber nicht Regierungen, sondern Länder. Solange sie mit Zaire diplomatische Beziehungen hat, verkehrt sie in erster Linie mit dem Staatspräsidenten. Der neue Schweizer Botschafter hat soeben sein Beglaubigungsschreiben überbracht. Das heisst aber nicht, dass wir nicht ein besonderes Auge haben auf die Reisen des Präsidenten und seiner Familie: Unsere Visumspflicht ist sehr restriktiv.

Weil wir nicht Oel ins Feuer giessen wollen, verkehren wir mit beiden Regierungen. (Zu Oehler) Zur Lage der Schweizer in Zaire. Es leben nur noch wenige Schweizer in Zaire. Wir haben sie zweimal aufgerufen, Zaire wenigstens vorübergehend zu verlassen. Einige Schweizer haben wegen der Unruhen in Zaire bedeutende materielle Schäden erlitten. Wir verfolgen diese Angelegenheit. Sie ist eines unserer Petits, die auf unserer Liste weit oben stehen.

Zu den Flüchtlingen aus Zaire in der Schweiz. Die Zahl der Gesuche ist nicht sehr hoch. Die Zahl der abgelehnten Gesuche hingegen ist sehr hoch. Virtuell könnten in Zaire eben alle von arbiträren Massnahmen getroffen werden. Aber Gott sei Dank ist es nicht so weit.

(Siehe Anhang 1: "Genèse de la crise politique actuelle au Zaïre")
 (Siehe Anhang 2: "Informations sur la crise politique au Zaïre et la position suisse à l'égard de cette situation; Questions additionnelles")

Präsident: Ich beantrage, der Ständerat überweist die Petition dem Bundesrat zur Kenntnis. Das hat auch die APK-S entschieden. Damit erhält die Frage ein gewisses Gewicht.

M. Eggly: La proposition de notre président est sage. Il est juste de transmettre la pétition au Conseil fédéral, mais surtout, sans donner d'indication sur la suite à lui donner. Cette pétition, telle qu'elle est, ne peut en effet pas être acceptée. Je rentre de Bruxelles, où on m'a donné les dernières nouvelles sur la situation au Zaïre, et il semble que la question n'est plus de savoir s'il faut soutenir le gouvernement démocratique ou la diaspora, - dont certains membres sont sans doute loin d'être de vrais démocrates. La question n'est plus là. Le Zaïre est plongé dans le chaos. J'ai appris que par exemple, on ne peut plus aller d'une région du pays à une autre: les routes sont obstruées, les voies de communications ferroviaires sont détruites. Il faut se rendre compte que ce pays est en état de choc, et que l'on doit se demander s'il va se passer quelque chose pour l'en faire sortir.

Quand ces pétitionnaires nous disent qu'il faut à la fois punir le régime Mobutu, mais que l'on doit amener M. Mobutu à participer au processus de démocratisation, et qu'ils le reconnaissent quand même comme chef d'Etat, on croit rêver! En réalité, il ne peut plus rien y avoir avec M. Mobutu. Au contraire, quelque chose pourrait émerger si on se débarrasse de lui. D'autre part, je ne vois pas, tant qu'il est chef d'Etat reconnu comme tel, que l'on ne puisse le traiter au minimum comme chef d'Etat.

Pour le moment, le mieux que nous puissions faire avec le Zaïre, c'est d'attendre et de voir comment les grandes puissances vont réagir. Observons qu'elle ne font rien non plus pour l'instant. On peut se demander si le processus de décolonisation par les Belges dans les années 60 n'a pas été trop rapide. On a donné l'indépendance à un pays qui avait d'énormes possibilités économiques, et qui malheureusement connaît un désastre total.

Abstimmung - Vote

Für den Antrag des Präsidenten - Einstimmigkeit

Die Kommission unterbreitet dem Rat einen schriftlichen Bericht. Die Petition wird in Kategorie 5 behandelt.

Anhang 1

DIRECTION POLITIQUE DFAE
DIVISION POLITIQUE II

p.B.73.Zaïre.0. -PJF/DN

Berne, le 14 octobre 1993

**Séance de la Commission de politique extérieure
du Conseil des Etats / 21 et 22 octobre 1993**

**Informations sur la crise politique au Zaïre
et la position suisse à l'égard de cette situation**

1. Genèse de la crise politique actuelle au Zaïre

Le 24 avril 1990, le président Mobutu Sese Seko annonçait la dissolution du Parti-Etat unique et l'avènement d'une troisième république fondée sur le pluralisme et les principes démocratiques. Réclamée par les partis d'opposition, une conférence nationale, regroupant quelque 2800 délégués, s'est ouverte le 7 août 1991 à Kinshasa et a terminé ses travaux le 6 décembre 1992, après plusieurs interruptions. Tandis que, pour l'opposition, la Conférence devait avoir un caractère souverain, pour le président Mobutu, la conférence aurait dû dessiner les contours de la troisième république, sans se substituer aux institutions en place. Les efforts de médiation du président de la conférence, Monseigneur Monsengwo, Evêque de Kisangani, aboutirent à la signature, le 31 juillet 1992, d'un protocole d'accord comportant notamment les dispositions suivantes :

- le gouvernement de la transition, dirigé par un premier ministre élu par la conférence nationale, ne serait responsable que devant le Haut Conseil de la République, organe législatif issu de la conférence;
- pendant la période de transition, le président de la République serait mis à l'abri de tout ce qui pourrait entamer son prestige et sa crédibilité;
- un "Acte portant dispositions constitutionnelles relatives à la période de transition", serait signé solennellement par le président de la République et le président de la conférence nationale.

Ces dispositions n'ont pas été respectées. Dans un premier temps, le président Mobutu entérina, le 19 août 1992, la nomination par la conférence nationale d'Etienne Tshisekedi au poste de premier ministre du gouvernement de transition. Cependant, le Chef de l'Etat ne signa pas l'"Acte portant dispositions constitutionnelles relatives à la période de transition", démit le 1er décembre 1992 le gouvernement constitué trois mois plus tôt par M. Tshisekedi et somma ce dernier de former un gouvernement d'union nationale, comprenant des représentants de l'ancien parti unique. Aux termes des travaux de la conférence nationale, le 6 décembre 1992, le Zaïre se trouvait ainsi dans une grave crise constitutionnelle. Les émeutes sanglantes de fin janvier-début février 1993, provoquées par le paiement de la solde des militaires au moyen de billets de 5 millions de zaïres introduits par la présidence et la banque centrale, mais non reconnus par le gouvernement et refusés par les commerçants, dégradèrent encore la situation du pays.

Le 17 mars 1993, le "conclave du Palais de la Nation", une assemblée d'environ 150 personnes réunies par le président Mobutu, désigna à la fonction de premier ministre M. Faustin Birindwa, ex-secrétaire général, entre-temps exclu, du parti d'Etienne Tshisekedi. Le 29 mars, M. Birindwa fut nommé premier ministre par le président Mobutu, qui avait

prononcé le limogeage de M. Tshisekedi à la suite des violences de janvier-février. Le même jour, le parlement de la deuxième république entérina un texte constitutionnel élaboré par le "Conclave" et qui fondait dans un amalgame favorable au président l'Acte de transition et la Constitution de la deuxième république. Dénonçant les violations du compromis politique de juillet 1992 par M. Mobutu, le Haut Conseil de la République a qualifié d'illégal le gouvernement de M. Birindwa. Celui-ci n'a pas été reconnu non plus par la Communauté européenne et les Etats-Unis, mais assure le contrôle effectif de l'Administration zaïroise. Deux gouvernements, deux parlements, divers textes constitutionnels brandis par les uns et les autres s'opposent depuis lors au Zaïre et menacent de faire sombrer tout le pays dans l'anarchie et le chaos. La situation économique se dégrade continuellement, les affrontements interethniques dans le Shaba et le Kivu se sont aggravés, l'insécurité a grandi dans les villes, les actes d'intimidation et les violations des droits de l'homme se sont multipliés.

Cependant, la requête, formulée dès février 1993 par le gouvernement Tshisekedi, d'une implication directe de l'ONU dans la solution à la crise zaïroise, a été suivie en juillet 1993 de l'envoi d'une mission de médiation de l'ONU. L'envoyé spécial au Zaïre du Secrétaire général de l'ONU, M. Lakhdar Brahimi, a obtenu l'organisation de réunions entre représentants de la Mouvance présidentielle et représentants de l'opposition, pour tenter de trouver une issue à la crise actuelle. Les négociations engagées ont porté sur la poursuite de la transition et l'organisation des futures échéances électorales. Elles ont toutefois achoppé jusqu'ici sur les modalités de mise en place d'un nouveau gouvernement qui remplacerait les deux gouvernements actuels et sur une recomposition du Haut Conseil de la République, retenu comme l'unique parlement de la transition.

2. La position suisse face à la crise zaïroise

La crise zaïroise place la communauté internationale dans une situation difficile. En effet, le schéma tracé par la conférence nationale pour la période de transition dans ce pays, et qui prévoyait une collaboration entre les institutions issues de ses travaux (Chef de l'Etat, Gouvernement de transition, Haut Conseil de la République), n'a pas été respecté. La responsabilité en incombe avant tout au président Mobutu, qui a refusé le partage du pouvoir prévu par la conférence nationale et s'est appuyé sur les corps d'élite des Forces armées zaïroises pour empêcher le Haut Conseil de la République et le Gouvernement de transition de jouer le rôle qui leur était dévolu par la conférence nationale.

Pour tenter de faire pression sur le Chef de l'Etat zaïrois, certains Etats, emmenés par la Belgique, la France (ces deux Etats s'efforçant d'obtenir une attitude commune des pays de la Communauté européenne) et les Etats-Unis ont décidé de prendre des sanctions à l'encontre du régime Mobutu. Les programmes de coopération au développement ont été suspendus, M. Mobutu et ses proches ont été interdits d'entrée et le blocage des biens et avoirs à l'étranger du président zaïrois a été mis à l'étude. Ces Etats, qui n'ont pas reconnu le gouvernement de M. Birindwa, contestent, dans les organisations internationales, sa compétence d'y représenter le Zaïre et refusent d'octroyer des visas à ses membres. M. Mobutu reproche à ces Etats de s'ingérer dans les affaires internes de son pays, tandis que l'opposition zaïroise évoque le devoir d'ingérence et réclame l'envoi de troupes des Nations Unies.

Face à cette situation difficile, la position de la Suisse a consisté à tenter de jouer une influence modératrice, d'encourager une reprise du dialogue et la poursuite du processus de démocratisation. L'Ambassade de Suisse à Kinshasa maintient à cet effet des contacts avec

les différentes familles politiques zaïroises et avec toutes les institutions de la transition. La position suisse est moins rigide à l'égard du pouvoir en place que celle de la Belgique par exemple, sans susciter pour autant la critique des milieux de l'opposition. Sans prendre formellement des sanctions, afin d'éviter le reproche d'ingérence dans les affaires d'un pays avec lequel elle entretient des relations normales (le nouvel ambassadeur de Suisse au Zaïre, M. Wilhelm Schmid, a remis ses lettres de créance au président Mobutu le 9 octobre 1993), la Suisse a cependant adopté certaines mesures par lesquelles elle marque sa volonté de ne pas rompre la relative solidarité occidentale face à la crise zaïroise:

Restrictions en matière d'octroi des visas. Deux décisions du Conseil fédéral ont dicté la politique en la matière. Le 6 novembre 1991, le Conseil fédéral a prononcé une interdiction d'entrée pour le président zaïrois et son entourage. Cette interdiction est intervenue dans le contexte d'un possible renversement de M. Mobutu dont le refuge en Suisse aurait pu susciter la désapprobation de notre opinion publique et aurait rejailli défavorablement sur l'image de notre pays à l'étranger. Les refus d'entrée ont été présentés comme des mesures de police destinées à éviter des troubles au sein de la communauté zaïroise en Suisse. Cette décision s'est avérée toutefois difficile à soutenir, le Zaïre et la Suisse entretenant des relations normales et les autres pays occidentaux n'ayant à l'époque pas pris de mesures semblables. En conséquence, une décision du Conseil fédéral du 18 décembre 1991 a levé l'interdiction d'entrée et de séjour en Suisse du président zaïrois, de sa famille et de sa suite et a prévu que "l'Office fédéral des étrangers du Département fédéral de justice et police est autorisé, après consultation du DFAE et, si nécessaire, du Ministère public de la Confédération, à donner la suite appropriée à des demandes d'entrée et de séjour en Suisse du Président Mobutu, des membres de sa famille et de sa suite. Dans son évaluation, le DFAE tiendra compte en particulier de l'évolution au Zaïre et de l'opportunité politique". Cette décision est toujours en vigueur. Sur cette base, seules les demandes de visas présentées par des membres de la famille Mobutu revêtant un caractère urgent (médical ou familial) ont en principe reçu une suite positive.

Eventuel blocage des avoirs du président Mobutu. Une "Sprachregelung" adoptée le 20 avril 1993 déclare que "les autorités suisses examinent toutes les options quant à d'éventuelles mesures qui pourraient être prises par la Communauté internationale ou certains Etats à l'égard notamment des avoirs du maréchal Mobutu...". Un tel blocage n'a toutefois pas été prononcé par les pays de la Communauté ou les Etats-Unis. En outre, une telle mesure ne pourrait être prise en Suisse que suite à une demande d'entraide judiciaire présentée par les autorités zaïroises. M. Mobutu restant Chef de l'Etat, l'éventualité d'une telle demande est peu réaliste.

Attitude à l'égard des deux gouvernements zaïrois. La Suisse reconnaît des Etats et non des gouvernements. L'attitude à adopter à l'égard des deux gouvernements zaïrois échappe ainsi au droit international public et relève d'une décision politique. Dans ce contexte, le DFAE a estimé qu'il convenait d'éviter de paraître accorder une reconnaissance à l'un des gouvernements plutôt qu'à l'autre, en attendant la mise en place d'un seul gouvernement reconnu par toutes les parties zaïroises en présence. Les demandes de visa présentées par des membres des deux gouvernements zaïrois n'ont pas fait l'objet de mesures restrictives particulières. Les entretiens entre des représentants de l'Administration fédérale et des représentants de ces gouvernements ont été évités. L'Ambassade de Suisse à Kinshasa a conservé des contacts étroits et ouverts avec des membres du gouvernement de M. Tshisekedi, tout en travaillant lorsqu'il le fallait avec l'Administration contrôlée par le gouvernement de M. Birindwa. C'est toutefois ce dernier gouvernement qui a été invité à déléguer des représentants à la Conférence internationale sur la protection des victimes de la

guerre à Genève.

Coopération au développement. Le Zaïre n'est pas un pays de concentration pour la coopération suisse au développement. Celle-ci n'y intervient depuis plusieurs années déjà qu'en faveur de petits projets réalisés par des Organisations non gouvernementales et qui apportent un appui direct à la population. La Suisse contribue également, dans le cadre de ses mesures d'aide humanitaire, au financement de projets réalisés au Zaïre par le Comité international de la Croix-Rouge, l'Armée du Salut ou l'Entraide protestante suisse par exemple, et destinés à porter assistance à des populations éprouvées.

Droits de l'homme. La Suisse suit attentivement l'évolution préoccupante au Zaïre sur le plan du respect des droits de l'homme. L'ensemble de la population zaïroise subit les résultats d'une politique de répression et de mépris des droits fondamentaux de la personne. Le président Mobutu et ses affidés encouragent les heurts entre groupes ethniques (cas des Kasaïens au Shaba), politique qui a engendré des morts, une aggravation des conditions de vie de la population (renchérissement des produits alimentaires, situation sanitaire de plus en plus critique). Dans ce contexte l'armée, désorganisée, mal payée, fait subir de graves exactions à la population pour assurer sa subsistance. Une amélioration de la situation des droits de l'homme au Zaïre dépend intimement de la résolution de la crise politique que connaît le pays. Dès lors, il est vain d'imaginer que des démarches auprès du président Mobutu permettront de changer l'attitude de son régime. Toutefois, certaines démarches discrètes ont permis de trouver une solution à des cas individuels. La Confédération a en outre financé une petite action en faveur de la Ligue zaïroise des droits de l'homme.

Bons offices, mesures de politique de paix. Jusqu'à une date récente, la Suisse n'a pas été sollicitée par les parties zaïroises pour qu'elle offre ses bons offices en vue de faciliter la recherche d'une solution à la crise politique dans ce pays. Récemment, le président Mobutu a, dans une situation particulière (demande de visa pour son épouse, qui a été refusée) indiqué son intérêt pour une éventuelle médiation suisse face à l'impasse politique persistante dans son pays. Toutefois, le rôle de médiateur est joué actuellement par l'envoyé spécial du Secrétaire général de l'ONU, M. Lakhdar Brahimi, qui est parvenu à remettre les parties en présence autour d'une table de négociations. Le DFAE n'envisage donc pas pour l'instant que la Suisse propose de se substituer à cet émissaire. Pour le cas où les négociations engagées déboucheraient sur la tenue d'élections pouvant se dérouler dans de bonnes conditions, le DFAE ne manquerait pas d'examiner la possibilité d'appuyer la poursuite du processus de démocratisation au Zaïre, par exemple par l'envoi d'un groupe d'observateurs.

Division politique II
Heinrich Reimann

Anhaz E

DIRECTION POLITIQUE DFAE
DIVISION POLITIQUE II

p.B. 73. Zaïre. 0 - PJF

Berne, le 21 octobre 1993

**Séance de la Commission de politique extérieure
du Conseil national / 1 et 2 novembre 1993**

**Informations sur la crise politique au Zaïre
et la position suisse à l'égard de cette situation
Questions additionnelles**

1. Situation des Suisses au Zaïre

A la fin de 1989, 373 Suisses étaient encore immatriculés auprès de notre Ambassade à Kinshasa. Au 1er août 1993, ils n'étaient plus que 214 (191 au 1er juillet 1992), dont 58 doubles-nationaux. La moitié d'entre eux environ vit à Kinshasa. Après les émeutes de septembre 1991, le DFAE avait recommandé aux Suisses du Zaïre de quitter ce pays ; la recommandation a été renouvelée après les nouvelles violences de janvier-février 1993. Les retours à ces occasions sont à l'origine de la réduction de la colonie suisse, qui avait déjà auparavant tendance à décroître, en l'absence de nouveaux émigrants. La colonie suisse comprend notamment les membres de la délégation du CICR, de l'agence Swissair et les envoyés d'organisations caritatives non gouvernementales. Les relations entre la colonie suisse et l'Ambassade se sont renforcées depuis les événements de septembre 1991. Un Comité ad hoc de sécurité a été constitué et le terrain de la nouvelle Chancellerie sert de lieu de rassemblement en cas de crise.

Les violences de septembre 1991 et janvier-février 1993 n'ont pas fait de victimes parmi les ressortissants suisses au Zaïre. Des Suisses ont cependant subi des dommages matériels, importants dans certains cas. Les services compétents du DFAE (Section des accords d'indemnisation de la DDIP) examinent d'entente avec l'Ambassade de Suisse à Kinshasa les moyens d'obtenir éventuellement des autorités zaïroises des dédommagements pour ces compatriotes (la situation financière du Zaïre laisse malheureusement peu d'espoir que les efforts entrepris dans ce domaine pourront aboutir à des résultats concrets).

2. Compétences pour le traitement des problèmes de réfugiés, des problèmes économiques, etc.

Les compétences pour le traitement des relations bilatérales avec le Zaïre ne sont pas marquées par des dispositions particulières. Elles sont conformes à la répartition des tâches qui prévaut au sein de l'Administration fédérale en application des dispositions législatives et réglementaires en la matière.

Problème des réfugiés. L'Office fédéral des réfugiés a été saisi en 1993 de 266 demandes d'asile déposées par des ressortissants zaïrois (état au 30 septembre). 677 demandes avaient été déposées en 1992 et 1426 en 1991. Il y a actuellement 243 cas en suspens. 7 décisions positives et 264 négatives sont intervenues en 1993 (première instance). Les suspensions des exécutions de renvois, intervenues pendant les périodes de crise aiguë à Kinshasa pour des raisons humanitaires et lorsque l'interruption des communications aériennes rendait les

renvois impossibles, ne sont plus en vigueur.

Sur le plan des relations économiques et commerciales, ni la Direction de la coopération au développement et de l'aide humanitaire, ni l'Office fédéral des affaires économiques extérieures, compétents en la matière, ne sont engagés dans la mise en oeuvre d'actions de coopération économique en faveur du Zaïre. Il n'y a pas de gros investissements directs suisses au Zaïre. Le dernier Accord de rééchelonnement des dettes zaïroises remonte au 14 novembre 1989 et portait sur un montant de SFr 16 mio. Le commerce extérieur zaïrois est le reflet de la situation économique générale du pays, qui est catastrophique. Les exportations suisses, en baisse continue depuis 1989, ont correspondu en 1992 à un montant d'environ SFr 15 mios. Il s'agit pour l'essentiel de produits chimiques. Les importations, constituées surtout de bois et de métaux précieux, se sont stabilisées à la hauteur de SFr 3,5 mios en 1992. Le déficit budgétaire du Zaïre est régulièrement financé par la création de masse monétaire, ce qui provoque une poussée inflationniste de l'ordre de 2000 à 4000 % par année. Depuis les émeutes de septembre 1991, qui ont détruit l'essentiel du substrat économique et industriel du pays, il n'y a plus de coopération ni avec les pays occidentaux, ni avec le FMI. Aucune évolution positive de la situation économique ne se dessine actuellement. Elle devra passer nécessairement par la mise en place d'autorités politiques responsables, capables de remettre en marche un pays en panne.

Le problème particulier constitué par les dettes des missions diplomatiques zaïroises en Suisse est suivi par la Direction des organisations internationales, le Protocole du DFAE et la Mission permanente de la Suisse près les organisations internationales à Genève. Des efforts importants ont été consentis en 1992 par le Zaïre pour régler ses obligations financières (versement de quelque SFr 2 mio de dettes). Cependant, depuis lors, les dettes ont recommencé à augmenter rapidement et atteignent SFr 500'000.-. Le DFAE ne peut admettre que les difficultés économiques de la République du Zaïre soient supportées par les créanciers suisses. En conséquence, des mesures ont été prises depuis 1991 pour obtenir la réduction des effectifs des missions zaïroises en Suisse.

En matière d'octroi de visas, l'Office fédéral des étrangers, compétent en la matière, consulte le DFAE pour les demandes émanant de membres de la famille du président Mobutu, en application d'une décision du Conseil fédéral.

Division politique II


Heinrich Reimann

Vertraulich/Confidential
Bern, den 11. November 1993

NATIONALRAT
Aussenpolitische Kommission

TEILPROTOKOLL 9

der Sitzung vom 1. und 2. November 1993,
09.30 -18.40 Uhr und 08.00 - 16.15 Uhr,
in Bern, Parlamentsgebäude, Zimmer 3

TAGESORDNUNG

12. 93.076 ns Verlängerung der Teilnahme der Schweiz an
den Allgemeinen Kreditvereinbarungen des Internationalen
Währungsfonds
(Uebrige Traktanden siehe Hauptprotokoll und
Teilprotokolle 1 bis 10)

ORDRE DU JOUR

12. 93.076 ns Renouvellement de la participation de la
Suisse aux Accords généraux d'emprunt du Fonds
monétaire international
(Autres objets à l'ordre du jour voir procès-verbal principal
et procès-verbaux particuliers 1 à 10)

TEILNEHMER

Präsidium: Rychen

Anwesende Mitglieder:

Frey Claude, Aubry, Bär, Bäumlin, Berger, Caccia,
Columberg, Eggly, Fischer-Häggingen, Grendelmeier,
Haller, Moser, Mühlemann, Nabholz, Oehler, Ruffy,
Segmüller, Steffen, Tschopp, Vollmer, Zbinden Hans,
Ziegler Jean

Entschuldigt:

Frey Walter, Loeb François (ersetzt durch Stamm Luzi)
Maitre (ersetzt durch Darbellay), Rebeaud (ersetzt durch
Robert)

Weitere Teilnehmer:

Bundesrat Stich, EFD
Hans Ith, Währung und IWF, Eidg. Finanzverwaltung
Rolf Stücheli, GS, EDA

Sekretariat: Alfred Aebi

Protokoll: Edda Deuss(d) und Hélène Baessler(f)

2. November, 15.30 Uhr bis 15.45 Uhr

Bundesrat Stich: Mit der vorliegenden Botschaft beantragt Ihnen der Bundesrat, den "Bundesbeschluss über die Verlängerung der Teilnahme der Schweiz an den Allgemeinen Kreditvereinbarungen des Internationalen Währungsfonds" für weitere fünf Jahre, d.h. bis zum 25. Dezember 1998, zu verlängern.

Dies ist die zweite Verlängerung, seit die schweizerische Beteiligung an diesem Kreditinstrument des Internationalen Währungsfonds (IWF) auf eine eigene rechtliche Grundlage Rechtsbasis gestellt worden ist. Die schweizerische Beteiligung geht bis in die sechziger Jahre zurück, nur basierte sie bis 1984 auf dem Bundesbeschluss über die Mitwirkung der Schweiz an internationalen Währungsmassnahmen.

Dank Allgemeinen Kreditvereinbarungen (AKV) kann der IWF in Zeiten angespannter Liquiditätsverhältnisse auf Kredite von insgesamt 17 Milliarden Sonderziehungsrechten (rund 35 Mrd. Fr.) zurückgreifen. Ob der IWF in den kommenden fünf Jahren auf dieses finanzielle Sicherheitsnetz angewiesen sein wird, wissen wir heute nicht. Die Erfahrungen der letzten Jahre sprechen eher dagegen, denn die letzte Ziehung geht in die siebziger Jahre zurück. Auch konnte der IWF seine Liquidität mit der kürzlichen 9. Quotenerhöhung verbessern. Aber dennoch: Es ist wie bei der Feuerwehr: Dieses finanzielle Sicherheitsnetz sollte nicht ausser Kraft gesetzt werden, nur weil es lange nicht mehr gebraucht worden ist.

Die Verlängerung der AKV war in den Entscheidungsgremien der beiden Vertragsparteien - der Zehnergruppe und dem Exekutivrat des IWF - denn auch nicht umstritten. Beide Gremien stimmten der unveränderten Verlängerung des bestehenden Vertrags zu. Einzig Artikel 22 wurde ersatzlos gestrichen. Denn dieser regelte die Teilnahme der Schweizerischen Nationalbank als Institution eines Landes, das nicht Mitglied des IWF war. Wie Sie wissen, ist dies heute nicht mehr der Fall. Seit dem 29. Mai des vergangenen Jahres gehört die Schweiz dem IWF an.

Die Schweiz hat sowohl als Mitglied des IWF auch als Mitglied der Zehnergruppe der Weiterführung der AKV zugestimmt. Konsequenterweise hat sie auch keinen Gebrauch von der Möglichkeit gemacht, bis zum 26. Juni dieses Jahres ihren Rücktritt aus den AKV als Kreditgeberin zu erklären. Im vorliegenden Verlängerungsbeschluss geht es somit um die Genehmigung der durch Stillschweigen erfolgten Erklärung des Bundesrates, dass die Schweiz ihre Teilnahme an den AKV während der neuen fünfjährigen Laufzeit fortsetze.

Sie mögen sich fragen, warum wir Ihnen die Botschaft erst heute vorlegen: Wir glaubten, der Verlängerungsbeschluss sei wegen der Mitgliedschaft beim IWF

überflüssig geworden. Diese Meinung war unter den Juristen der Bundesverwaltung aber umstritten, so dass sich der Bundesrat entschieden hat, den eidgenössischen Räten dennoch einen Verlängerungsbeschluss zu unterbreiten.

Ich möchte nun noch etwas vertiefter auf die Natur der AKV eingehen. Auch wenn es um einen sehr hohen Kreditbetrag geht, so steht hinter den AKV kein grosses organisatorisches Gebilde. Die AKV sind vergleichbar mit einer Vereinbarung, in der eine Bank ihrem Kunden eine Kreditlimite eröffnet. Im Falle der AKV sind es die in der Zehnergruppe zusammengeschlossenen 11 Industrieländer, die dem IWF ein finanzielles Sicherheitsnetz bieten.

Auf dieses Sicherheitsnetz kann der IWF allerdings nur zählen, wenn die folgenden Bedingungen erfüllt sind:

1. Der IWF muss knapp an Geldmitteln sein.
2. Die Stabilität der internationalen Währungsordnung muss gefährdet sein.
3. Der IWF darf die AKV-Mittel nur für Kredite an Mitgliedsländer verwenden, die mit einem wirtschaftspolitischen Programm verknüpft sind.

Die dritte Bedingung bedeutet nun aber nicht, dass die Zehnergruppe zu der Ausgestaltung der Anpassungsprogramme Stellung nimmt. Sie wäre dazu erstens gar nicht in der Lage, zweitens wäre dies auch überflüssig, weil sich der Exekutivrat des IWF mit dieser Aufgabe beschäftigt. Und in diesen Rat können alle Mitglieder der Zehnergruppe ihre Vorstellungen einbringen. Im Falle der Schweiz heisst dies, dass bei unseren Stellungnahmen und Entscheiden, die die Entwicklungsländer betreffen, die Grundsätze und Ziele der schweizerischen Entwicklungspolitik zu berücksichtigen sind. (Artikel 6 des Bundesgesetzes über die Mitwirkung der Schweiz an den Institutionen von Bretton Woods).

Ich hoffe, dass ich mit meinen ergänzenden Erläuterungen klargemacht habe, dass sich hinter den AKV kein organisatorischer Apparat verbirgt. Die AKV sind lediglich ein Instrument, das es dem IWF erlaubt, allfällige Liquiditätsengpässe schnell und unbürokratisch zu überwinden. Wie ich bereits erwähnt habe, musste der IWF bisher nur selten, letztmals Ende der siebziger Jahre auf die AKV ziehen, und heute sind keine Kredite mehr ausstehend. Auch sind den Gläubigerstaaten aus den bisherigen Kreditgewährungen an den IWF keine Verluste entstanden.

Im Namen des Bundesrates beantrage ich Ihnen, den vorliegenden Verlängerungsbeschluss zu genehmigen. Die Schweizerische Nationalbank wird sich damit auch für die Zeit vom 26. Dezember 1993 bis zum 25. Dezember 1998 mit

einer unveränderten Kreditzusage von 1020 Millionen Sonderziehungsrechten (2135 Mio. Fr.) an den AKV beteiligen können. Und die Schweiz sichert sich damit die Mitgliedschaft in der Zehnergruppe und ihre bisherige Stellung in wichtigen Arbeitsgruppen anderer internationaler Organisationen wie der OECD und der Bank für Internationalen Zahlungsausgleich.

Diesen Antrag kann ich Ihnen mit gutem Gewissen unterbreiten. Bei den AKV handelt es sich um ein wichtiges und unabdingbares finanzielles Sicherheitsinstrument. Sie erlauben es, schnell auf unerwartete Ereignisse zu reagieren. Damit wird dem internationalen Finanzsystem eine Stütze geboten, die wir nicht unterschätzen dürfen. Es liegt im Interesse eines stark in die Weltwirtschaft eingebundenen Landes wie der Schweiz, dass alle Vorkehrungen für ein stabiles internationales Finanz- und Währungssystem getroffen werden. Und es ist klar, dass auch wir unseren Beitrag dazu erbringen müssen.

Frau **Bär:** Das Parlament muss die Verlängerung der Teilnahme der Schweiz an den AKV beschliessen. Aber der Bundesrat unterbreitet uns die Botschaft zu spät.

Bundesrat **Stich:** Ich begreife Ihren Unmut. Wir sind davon ausgegangen, dass es dieses Bundesbeschlusses nicht mehr bedürfe. Wir haben einen Stilfehler gemacht. Aber er kann einfach behoben werden.

Ich möchte Sie noch einmal auf die Bedeutung der AKV hinweisen. Es kann nicht ausgeschlossen werden, dass der IWF - im Interesse der Weltwirtschaft - von einem Tag auf den andern eine grosse Währung stützen muss.

Abstimmung - Vote

Für Annahme des Entwurfs - 15

Einstimmigkeit

(2 Enthaltungen)

Die Kommission unterbreitet dem Rat einen schriftlichen Bericht. Das Geschäft wird in Kategorie 5 behandelt.

Vertraulich/Confidentiel
Bern, den 11. November 1993

NATIONALRAT
Aussenpolitische Kommission

TEILPROTOKOLL 10 der Sitzung vom 1. und 2. November 1993,
09.30 - 18.40 Uhr und 08.00 - 16.15 Uhr,
in Bern, Parlamentsgebäude, Zimmer 3

TAGESORDNUNG 13. Vorbereitung der Sitzung vom 17. und 18. Januar
1994
14. Verschiedenes
(Uebrige Traktanden siehe Hauptprotokoll und
Teilprotokolle 1 bis 9)

ORDRE DU JOUR 13. Préparation de la séance des 17 et 18. janvier 1994
14. Divers
(Autres objets à l'ordre du jour voir procès-verbal principal
et procès-verbaux particuliers 1 à 9)

TEILNEHMER Präsidium: Rychen

Anwesende Mitglieder:
Frey Claude, Aubry, Bär, Bäumlin, Berger, Caccia,
Columberg, Eggly, Fischer-Hägglingen, Grendelmeier,
Haller, Moser, Mühlmann, Nabholz, Oehler, Ruffy,
Segmüller, Steffen, Tschopp, Vollmer, Zbinden Hans,
Ziegler Jean

Entschuldigt:
Frey Walter, Loeb François (ersetzt durch Stamm Luzi)
Maitre (ersetzt durch Darbellay), Rebeaud (ersetzt durch
Robert)

Weitere Teilnehmer:
Rolf Stücheli, GS, EDA

Sekretariat: Alfred Aebi

Protokoll: Edda Deuss(d) und Hélène Baessler(f)

2. November 1993, 15.45 Uhr bis 16.15 Uhr

13. Vorbereitung der Sitzung vom 17. und 18. Januar 1994

Décisions

Les 17/18 janvier prochains: ordre du jour (projet)

1. Stratégie des négociations bilatérales Suisse-CE: Consultation de la commission par le Conseil fédéral conformément à l'article 47bis a LREC
2. Rapport sur la politique extérieure de la Suisse pour les années 90
 - 2.1. Première dicussion
 - 2.2. Décision sur la suite à donner
3. Image directrice Nord-Sud. Rapport
 - 3.1. Première discussion
 - 3.2. Décision sur la suite à donner
4. FIPOI. Prêt pour le Palais Wilson.
5. Actualités du DFAE
6. Actualités (les sujets seront déterminés ultérieurement)
7. Constitution et envoi de délégations des parlements nationaux en Turquie pour observer de manière permanente la situation de la population kurde; deuxième session de l'Assemblée parlementaire de la CSCE du 6 au 9 juillet 1993 à Helsinki. Point 26 du chapitre III de la Déclaration d'Helsinki (Proposition Vollmer)
8. Préparation de la séance des 7/8 février 94
9. Divers

Séance supplémentaire (date à fixer en fonction de la disponibilité du Conseil fédéral)

Objets à traiter (projet)

1. Points 2. et 3. de la séance des 17/18.01.94 (suite)
2. Initiatives parlementaires:
 - Iv.pa. Haller. Marche à suivre dans la négociation européenne
 - Iv.pa. Sutter. Politique européenne. Objectif: adhésion à la CE

- Iv.pa. Ledergerber. Déblocage de la politique européenne

Ces initiatives parlementaires sont à traiter au plus tard à la session d'automne 1994.
Le président n'exclut pas qu'elles puissent être traitées dès la session d'été 1994.

Pour mémoire : **93.021 é FIPOI: OMM** (date à fixer) : courte séance pendant la session de décembre

Vollmer

Ich möchte Ihnen empfehlen, den Zeitplan so zu gestalten, dass wir die parlamentarischen Initiativen Haller, Ledergerber und Suter rechtzeitig beraten können. Gemäss Ratsreglement haben wir tatsächlich bis zur Herbstsession 1994 Zeit. Was aber ihren Inhalt anbelangt, müssen sie möglichst schnell behandelt werden: Wenn sich der Rat erst anlässlich der Sommersession oder gar der Herbstsession 1994 damit befassen kann, sind sie schon hinfällig geworden. Es ist deshalb eine Frage der politischen Redlichkeit, dass unsere Kommission dafür sorgt, dass diese Vorstöße rechtzeitig vor das Ratsplenum kommen.

14. Verschiedenes

Präsident: Zu Artikel 47 bis a GVG: Sie haben vom Antwortschreiben des Bundesrates auf den Bericht der beiden APKs Kenntnis genommen. Die gemeinsame Arbeitsgruppe wird nun vor die Presse gehen. Sie konnten zwischen den Zeilen des Antwortschreibens des Bundesrates lesen, dass der Bundesrat nicht nur begeistert ist. Deshalb müssen die APKs wissen, wo sie die Schwergewichte setzen wollen. Zudem haben wir vom Bundesrat - entgegen dem Zeitplan - das Inventar der aussenpolitischen Fragen noch nicht erhalten.

Ich habe auf Einladung des Volkskongresses China besucht. Ich werde Ihnen dazu einen schriftlichen Bericht zugehen lassen. Der wirtschaftliche Boom in den wirtschaftlichen Sonderzonen im Süden des Landes ist extrem. Diese Reform (auch in der Landwirtschaft) bringt China eine ungeahnte Entwicklung, aber auch sehr viele Probleme. Die wirtschaftlichen Beziehungen zwischen China und der Schweiz nehmen enorm zu. Das bedeutet, dass wir den politischen Dialog mit China vertiefen müssen.

Mein Besuch hatte in China einen gewissen Stellenwert. Man sprach beispielsweise in den Massenmedien davon, und der Aussenminister empfing mich zu einem einstündigen Gespräch. China will den Dialog. Wir dürfen ihn nicht ablehnen.

Oehler: Die APK sollte darauf hinwirken, dass Bundesrat Cotti China besucht.

Es ist nicht der Bundesrat, der Artikel 47bis a GVG nicht gerne sieht. Es sind die Diplomaten.

Präsident: Ich bin mehr als 120 mal in Bern angetreten, um die APK-N zu vertreten: Die Parlamentarier werden sich, wenn sie in der Aussenpolitik mehr mitsprechen wollen, auch mehr engagieren müssen.

Verabschiedung des Präsidenten

M. Frey Claude: Monsieur le président, vous avez tenu à marquer la fin de votre mandat par une réception hier au soir. Permettez-moi, au nom de la commission, de vous en exprimer notre vive gratitude.

C'est l'occasion pour nous d'observer que vous avez été un président chanceux: vous avez eu de la chance parce que la période de votre mandat a été riche en événements importants. Et comme vous le disiez, cela a été la partie immergée de l'iceberg, la partie émergée apparaissant en plénum.

Il a fallu innover: c'est l'article 47bis a de la LREC, dont la concrétisation aura permis, et permettra de mieux affirmer notre rôle de commission de politique extérieure. Mme Haller vous disait malicieusement hier que vous aviez été un président excellent, surtout vers la fin: c'est parce qu'il y a eu la concrétisation de cet article 47bis a, qui permettait un rôle renforcé de la commission.

Cette période a aussi été importante parce qu'il y a eu le débat européen, et on a pu vérifier la véracité du mot de Churchill: "Tout le monde se dit européen, mais personne ne dit la même chose." Ce débat européen aura été une fois de plus l'occasion de démontrer vos qualités: ce sont des qualités d'indépendance d'esprit, et pour faire preuve d'indépendance d'esprit, il faut du courage. Comme président, vous avez cherché à rassembler la commission, ce que vous avez réussi la plupart du temps. Vous avez un seul gros défaut : c'est que vous étiez toujours là et que je n'ai jamais eu l'occasion de vous remplacer! Notons que le renvoi de la question du prêt à la FIPOI avec une séance supplémentaire en décembre est d'ailleurs une manœuvre de la commission, qui se réjouit de vous avoir encore comme président!

Merci pour ces deux années. J'ai dit que c'était une chance, parce que c'était une période importante, et le mot de la fin, c'est que la commission a eu de la chance de vous avoir comme président.

Präsident: Recht herzlichen Dank für die netten Worte! Herzlichen Dank für die gute Zusammenarbeit! Ich habe diese Kommission gerne präsidiert. Wir haben uns manchmal gegenseitig geärgert, aber wir haben uns auch viel geben können.

Schluss der Sitzung 16.15 Uhr